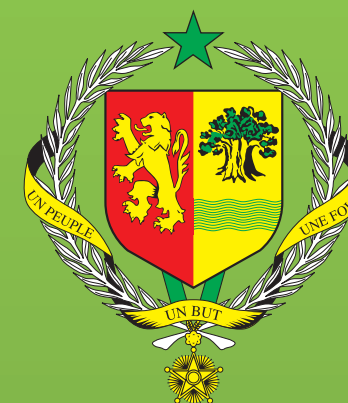




RAPPORT PUBLIC DES ACTIVITES DU COMITE DE SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DES OPERATIONS DU FONDS DE RIPOSTE ET DE SOLIDARITE CONTRE LES EFFETS DE LA COVID-19 (FORCE COVID-19)

République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi



Présidence de la République

RAPPORT PUBLIC
DES ACTIVITES DU COMITE DE SUIVI
DE LA MISE EN OEUVRE DES OPERATIONS
DU FONDS DE RIPOSTE ET DE SOLIDARITE
CONTRE LES EFFETS DE LA COVID-19
(FORCE COVID-19)



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un peuple - Un But - Une Foi



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

COMITE DE SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DES OPERATIONS
DU FORCE COVID-19

**Rapport final des activités
du Comité de suivi de la mise en œuvre
des opérations du Fonds de Riposte et de
Solidarité contre les effets de la COVID-19
(FORCE COVID-19).**



Avril 2020-Mars 2021

RAPPORT PUBLIC

DU COMITE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS DU FONDS DE RIPOSTE ET DE SOLIDARITE CONTRE LES EFFETS DE LA COVID-19 (FORCE COVID-19).

Références :

- Décret **n°2020-884 du 1^{er} avril 2020**, portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Fonds de Riposte et de Solidarité contre les effets de la COVID-19 ; dénommé « FORCE COVID-19 » ;
- Décret **n° 2020 – 965 du 17 avril 2020**, portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du « Comité de suivi de la mise en œuvre des opérations du FORCE COVID-19 » ;
- Décret **n° 2020-966 du 19 avril 2020**, portant nomination du Président du Comité de suivi de la mise en œuvre des opérations du "FORCE COVID 19" ;
- Décret **n°2020-977 du 22 avril 2020**, portant nomination des membres du Comité de Suivi de la mise en œuvre des opérations du FORCE COVID-19.

TABLES DES MATIERES

	SIGLES ET ACRONYMES	8
	INTRODUCTION	13
I.	IMPACTS DE LA PANDÉMIE SUR LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE	15
II.	CADRE JURIDIQUE DU FORCE COVID 19 ET FONCTIONNEMENT DU COMITE	18
III.	APPROCHE METHODOLOGIQUE DE SUIVI DES OPERATIONS DU FORCE COVID 19	23
	3.1 OBJECTIF GENERAL	24
	3.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES	24
	3.3 RESULTATS ATTENDUS	24
	3.4 CHRONOGRAMME.....	25
IV.	SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS DU FORCE COVID 19	25
	4.1 AXE 1 : RENFORCEMENT DU SYSTEME DE SANTE.	27
	4.2 AXE 2 : RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE SOCIALE DES POPULATIONS	41
	4.3 AXE 3 : PRESERVATION DE LA STABILITE MACROECONOMIQUE ET FINANCIERE	84
	4.4 AXE 4 : APPROVISIONNEMENT REGULIER EN PRODUITS MEDICAUX, PHARMACEUTIQUES, DENREES DE PREMIERE NECESSITE ET EN HYDROCARBURES.	94
V.	MISE EN OEUVRE DES OPERATIONS DU FORCE COVID-19 PAR LES MINISTERES	117
	CONCLUSION	211
	ANNEXES	214
	REFERENCES	263
	LISTE DES TABLEAUX	264

ABREVIATIONS ET SIGLES

Date de rédaction	31 mars 2021
BNSP	Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers
CAIT	Comptoir Agro Industriel de Touba
COPEOL	Compagnie d'exploitation des oléagineux
CSFA	Contrôle sanitaire aux frontières aériennes
CSFM	Contrôle sanitaire aux frontières maritimes
CSSDOS	Cellule de la Carte sanitaire et sociale, de la Santé digitale et de l'Observatoire de la Santé
CT	Collectivité Territoriale
CTA	Crédit du Transport aérien
CTE	Centre de traitement des épidémies
CHT	Crédit hôtelier et touristique
CM	Chef de Ménage.
CNI	Carte Nationale d'Identité.
CHNMFT	Centre hospitalier national Matlaboul Fawzaïni de Touba
CV ACI	Comités de Veille et d'Alerte Communautaire intégré
DAGAT	Direction des Affaires générales et de l'Administration territoriale
DAGE	Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement
DEPS	Direction des Etablissements Privés de Santé
DEPS	Direction des Etablissements Publics de Santé
DER/FJ	Délégation Générale à l'Entreprenariat rapide de femmes et des Jeunes
DG	Directions Générales
DGAS	Direction Générale de l'Action sociale
DGAT	Direction Générale de l'Administration Territoriale
DGB	Direction générale du Budget
DGID	Direction générale des Impôts et des Domaines
DGPN	Direction Générale de la Police Nationale
DGPSN	Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale
DGTCP	Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique
DIEM	Direction des Infrastructure, de l'Équipement et de la Maintenance
DL	Direction des Laboratoires
DLM	Direction de Lutte contre les Maladies
DN	Directions Nationales
DP	Direction de la Prévention
DPAF	Direction de la Police de l'Air et des Frontières
DPC	Direction de la Protection Civile
DPM	Direction de la Pharmacie et du Médicament

DPRS	Direction Planification de la Recherche et des Statistiques
DPSP	Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection
DQSHH	Direction de la Qualité, de la Sécurité et de l'Hygiène Hospitalière
DRNU	Direction du Registre National Unique.
DS	Districts Sanitaires
DSME	Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant
DSP	Direction de la Sécurité Publique
DST	Direction de la Surveillance du Territoire
EPI	Equipements de Protection Individuelle
EPS	Établissements Publics de Santé
ESS	Economie sociale et solidaire
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
FIMF	Fonds d'Impulsion de la Microfinance
FMI	Fonds Monétaire International
FONGIP	Fonds de garantie des investissements prioritaires
FONSIS	Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques
FORCE COVID-19	Fonds de Riposte et de Solidarité contre les effets négatifs de la COVID-19
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GPP	Groupement Professionnel de l'Industrie du Pétrole au Sénégal
HALD	Hôpital Aristide Le DANTEC
HAAS	Haute Autorité des Aéroports du Sénégal
HAUTCOMGEND	Haut Commandant de la Gendarmerie Nationale
HCNSSM	Haut Conseil National de la Sécurité Sanitaire Mondiale
HDJG	Hôpital Dalal Jamm de Guédiawaye
HOGIP	Hôpital Général Idrissa POUYE
HPD	Hôpital Principal de Dakar
IPD	Institut Pasteur de Dakar
IRESSEF	Institut de recherche en santé, de Surveillance épidémiologique et de Formation
LFI	Loi de finances initiale
LFR	Loi de finances rectificative
LNCM	Laboratoire National du Contrôle des Médicaments
LNERV	Laboratoire National d'Elevage et de Recherche Vétérinaire
LNSP	Laboratoire National de Santé Public
MAER	Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
MAESE	Ministère des Affaires Étrangères et des Sénégalais de l'Étranger
MEA	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
MATSI	Ministère de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur Informel
MCPME	Ministère du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises

MCC	Ministère de la Culture et de la Communication
MCR	Médecin Chef de Région
MDCEST	Ministère du Développement Communautaire, de l'Équité Sociale et Territoriale
MECP	Ministère de l'Économie, de la Coopération et du Plan
MDES	Mouvement des Entreprises du Sénégal
MEFPAI	Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle de l'apprentissage et de l'insertion
MEN	Ministère de l'Éducation Nationale
MEPA	Ministère de l'Élevage et des Productions Animales
MEPC	Ministère de l'Économie, du plan et de la Coopération.
MESRI	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MDCEST	Ministère du Développement Communautaire, de l'Équité Sociale et Territoriale.
MFA	Ministère des Forces Armées
MFB	Ministère des Finances et du Budget
MFFGPE	Ministère de la Famille, Femme, Genre et Protection de l'Enfant
MFPRSP	Ministère de la Fonction Publique et du Renouveau du Service Public
MINT	Ministère de l'Intérieur
MJ	Ministère de la Jeunesse
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime
MSAS	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale
MITTD	Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement
OCB	Organisation Communautaire de Base
OFOR	Office des forages ruraux
OIE	Organisation Internationale de l'Élevage
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OOAS	Organisation Ouest Africaine pour la Santé
ORSEC	Organisation des Secours
PAD	Port autonome de Dakar
PASMFESS	Programme d'Appui sectoriel Microfinance et Economie sociale et solidaire FORCE COVID-19
PCI	Prévention et Contrôle de l'Infection
PFN-RSI	Point Focal National du Règlement Sanitaire International
PFT	Postes Frontières Terrestres
PNA	Pharmacie Nationale d'Approvisionnement
PNBSF	Programme national de Bourses de Sécurité familiale (PNBSF)
PPP	Partenariat Public Privé

PPS	Point de prestation de Services
PRA	Pharmacies Régionales d'Approvisionnement
PRES	Programme de Résilience économique et sociale
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PV	Procès-Verbal.
RCC	Réduction des Risques de Catastrophes
RM	Région Médicale
RNL	Réseau National de Laboratoires
RNU	Registre National Unique
RSE	Responsabilité Sociétale d'Entreprise
RSI	Règlement Sanitaire International
SAMU	Service d'Assistance Médicale d'Urgence
SBH	Sous - Brigades de l'Hygiène
SCR	Services Centraux Rattachés
SDAS	Services Départementaux de l'Action sociale
SECNSA	Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
SEN'EAU	Société de gestion de l'exploitation et de la distribution de l'eau potable en zone urbaine et péri-urbaine.
SENELEC	Société nationale d'électricité
SFD	Système financier décentralisé
SG	Secrétariat Général
SGG	Secrétariat Général du Gouvernement
SMIT	Service des Maladies Infectieuses et Tropicales
SNEIPS	Service National de l'Education et de l'Information Pour la Santé
SNH	Service National de l'Hygiène
SPS	Structures Privées Sanitaires
SRAS	Syndrome respiratoire aigu sévère
SRAS	Services Régionaux de l'Action sociale
SSA	Service de Santé des Armées
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UIES	Universités et institutions d'enseignement supérieur
UNICEF	<i>United Nations International Children's Emergency Fund (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance)</i>
USAID	<i>United States Agency for International Development</i>
VAD	Visite à Domicile
WAO	West African Oils

INTRODUCTION

Conformément au décret n° 2020 – 965 du 17 avril 2020, il a été créé, auprès de SEM le Président de la République, un organe dénommé « Comité de suivi de la mise en œuvre des opérations du FORCE COVID -19 ». Composé de représentants de l'ensemble des forces vives de la nation, ce dispositif essentiel d'une bonne gouvernance du « FORCE COVID-19 », était chargé de suivre, de façon proactive et inclusive, l'ensemble des opérations menées par celui-ci et d'en rendre compte au Président de la République.

Le décret qui a créé le FORCE COVID- 19, a fixé un cadre réglementaire de fonctionnement à travers un conseil stratégique et un comité technique dont les attributions sont clairement définies. Par ailleurs, en complément de ces instances, un comité chargé du suivi de la mise en œuvre des opérations du fonds a été institué sous la présidence d'une personnalité neutre et indépendante qui a contribué à renforcer la crédibilité de cet organe. Dès lors, les conditions d'une gestion transparente des ressources du FORCE COVID-19 ont été garanties par l'encadrement institutionnel et les mécanismes ainsi mis en place par l'autorité.

Ensuite, il est pertinent de noter que, le décret 2020-884 du 1^{er} avril 2020, en ses articles 10 et 11, établit un régime dérogatoire aux dépenses du FORCE COVID-19 en ce qui concerne le contrôle administratif a priori, les visas préalables et le Code des marchés publics. Sous ce rapport, il est important de préciser que les conditions et modalités des appels d'offres, de mise en concurrence des entreprises et la procédure de saisine des instances compétentes devant donner leur avis et approuver les contrats ne relevaient pas de la compétence du Comité. Par conséquent, le Comité n'avait ni une mission d'audit encore moins une responsabilité de vérification des comptes. Les organismes tels que l'Inspection Générale d'Etat et la Cour des Comptes sont habilités à contrôler les organismes à participation financière publique.

Néanmoins, le suivi des dépenses afférentes au fonds, s'est fait sur place et sur pièce, *in situ* et *de visu*. Cette approche a permis d'évaluer l'efficacité des résultats du PRES sur les bénéficiaires. C'est ainsi que des milliers de pages de documents pertinents ont été reçus et analysés. Certaines irrégularités ont été constatées, elles seront précisées selon leur nature et leurs caractéristiques. Des rapprochements budgétaires et des croisements de bases de données ont été effectués, des règles de fonctionnement et des termes de référence ont été définis et des structures d'animation désignées avec leurs indicateurs de performance.

S'agissant des activités de suivi, le Comité a organisé cinq (05) sessions plénières et plusieurs réunions sectorielles, eu des séances de travail avec une trentaine de ministères et autres organismes en charge de la mise en œuvre des opérations du fonds. Il a également échangé avec les ambassadeurs de l'Union Européenne, les représentants de la société civile sénégalaise, du Fonds Monétaire International (FMI), à travers la première et deuxième revue du programme du Sénégal, appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique (ICPE) et le Réseau Paix et Sécurité pour les femmes de l'Espace CEDEAO (RESFECO).

partager des constats sur la mise en œuvre des opérations du FORCE COVID-19 qui ont été clôturées à la date comptable du 31 décembre 2020.

Ce travail a été handicapé par plusieurs facteurs parmi lesquels l'indisponibilité de certains membres qui ont privilégié leurs engagements professionnels au détriment de l'assiduité aux activités du Comité. En outre, la nature dynamique de la mobilisation et du décaissement des fonds a mis en lumière des versions parfois contradictoires entre les montants crédités et les montants reçus par les ministères. Ce qui a entraîné des retards dans la mise à disposition des pièces justificatives. Enfin, l'absence de mécanisme d'évaluation de l'impact du PRES au - delà des effets immédiats sur les bénéficiaires directs a été un facteur limitant.

Le présent rapport narratif et financier qui est une synthèse des deux (02) rapports d'étape, traite de l'impact socio-économique et des conditions générales d'exécution de la mission de suivi avant de formuler des recommandations. Il couvre la période allant d'avril 2020 à mars 2021 et comprend deux parties :

1. la mise en œuvre des opérations du fonds par Axe ;
2. la mise en œuvre des opérations du fonds par ministère et autres organismes.

Il a été élaboré dans le but d'accroître la transparence et la traçabilité des finances publiques et d'assurer un suivi régulier de l'atteinte des objectifs fixés au FORCE COVID-19.

I. IMPACTS DE LA PANDÉMIE SUR LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

La COVID-19 a fait irruption sur le territoire national depuis le **2 mars 2020**. Elle a été déclarée pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé le **11 mars 2020**. Une pandémie de cette ampleur a provoqué non seulement des dépenses imprévues mais a eu aussi des effets macroéconomiques importants. Afin de lutter contre la maladie et surtout contenir sa propagation, l'Etat a pris des mesures fortes d'endiguement qui se sont traduites par des restrictions de libertés publiques et de limitations des activités économiques et sociales. Ainsi, les mesures de fermeture des frontières, le couvre-feu et la distanciation physique ont fragilisé plusieurs couches de la population avec des impacts négatifs sur certains secteurs allant jusqu'à l'arrêt des activités dans d'autres. La COVID-19 a fini de remettre en cause des certitudes et de mettre à rude épreuve les stratégies mises en place par les Etats à tous les niveaux.

Face à l'impérieuse nécessité de prendre en urgence des mesures d'atténuation des effets de cette crise brutale, l'Etat du Sénégal dans sa générosité et par un volontarisme exprimée par les hautes autorités, a mis en place un Programme de Résilience Economique et Sociale (PRES), marqueur de la gestion de la pandémie, doté d'un fonds de **mille milliards de FCFA**, représentant environ **7% du PIB**, afin de renforcer le système de santé et de soutenir les ménages, la diaspora sénégalaise ainsi que les entreprises et leurs salariés.

Le Sénégal, à l'instar des autres pays de la planète est confronté à une crise sanitaire, sociale et économique sans précédent, qui menace de mettre un frein aux progrès enregistrés sur la période récente dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE). La pandémie de la COVID-19 n'a épargné aucune économie et a provoqué un dérèglement du système financier, entraînant des réajustements budgétaires additionnels, en plus de la réduction des recettes fiscales

En effet, le rapport du FMI, « *Perspectives de l'économie mondiale, Avril 2020* »² tablait sur une contraction de l'économie mondiale de **3 %** en 2020, soit un recul bien plus marqué que lors de la crise financière de 2008-09. Ce scénario s'appuyait sur l'hypothèse d'une atténuation de la pandémie au cours du deuxième semestre de 2020. Ce qui ne fut pas le cas. En effet, au premier trimestre de 2020, l'activité économique a affiché une contraction de **1,9%** ; les prix à la consommation ont augmenté de **2,1%** en variation annuelle.

Globalement, à la faveur de la mise en œuvre du programme de résilience, le taux de croissance du PIB est projeté à **1,1%** pour l'année 2020 contre **5,3 %** en 2019. Ces prévisions reposaient sur l'hypothèse d'une reprise progressive de l'activité à partir de fin juin 2020, un retour à la normale sur le dernier trimestre d'une part et, d'autre part, sur la mise en œuvre des mesures de soutien à l'économie. Une pandémie plus longue, une reprise timide de l'activité au dernier trimestre et une contraction plus importante de l'économie mondiale en 2020 entraineraient une baisse plus significative de l'activité économique.

L'analyse de l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur l'économie du Sénégal laisse entrevoir des évaluations qui portent sur une croissance économique légèrement supérieure à **1%** contre

²« Perspectives de l'économie mondiale, FMI, Avril 2020

une projection initiale à plus de **6%** en 2020. Cette situation s'est traduite par un taux de croissance actualisé à **1,9%** en 2020 contre des prévisions initiales de **6,8%**. De même, une frange importante de la population active risque de subir un sous-emploi voire une perte d'emploi temporaire. Par diverses sources, on peut noter les prévisions suivantes :

- les exportations enregistreraient en 2020 une baisse de **16 %** contre une hausse de **9%** en 2019 ;
- les importations accuseraient une forte baisse, estimée à **18%** en 2020 contre une hausse de **6%** en 2019 ;
- les envois de fonds, représentant plus de **10%** du PIB du Sénégal, soit **1 300 milliards** de FCFA, connaîtraient un repli de près de **30%** à la suite de la baisse de l'activité économique dans l'Union Européenne (BCEAO, sur la base d'un confinement qui ne dure pas en Europe) ;
- d'autres secteurs tels que la pêche, l'élevage, et les BTP sont aussi affectés par la pandémie en plus des autres secteurs dont les pertes de recettes sont ainsi listés :
 - restauration : **56 milliards de FCFA** ;
 - hôtels : **40 milliards de FCFA** ;
 - commerce **50 milliards de FCFA** ;
 - transport aérien : **34,3 milliards de FCFA** ;
 - transport terrestre : **24,3 milliards de FCFA** ;
 - enseignement : **1,3 milliards de FCFA**.

A l'évidence, l'impact de la pandémie a été fortement ressenti dans certains secteurs et entraîné l'arrêt des activités dans d'autres. Les secteurs les plus affectés par la crise sont le tourisme et ses activités connexes (hôtellerie, agences de voyage, restauration, etc.), les transports terrestres et aériens, le commerce, les BTP, la culture, les médias, la pêche, l'élevage et l'aviculture. Il en est de même de l'enseignement, du commerce et de l'envoi de fonds des migrants.

Selon le rapport de l'enquête sur l'impact de la COVID-19 en milieu de travail³, réalisé sur un échantillon de **827** entreprises réparties dans **23** branches d'activité et dans les 14 régions du Sénégal, pour un effectif total de **52465** salariés avant la survenue de la pandémie de la COVID-19 avec une masse salariale de **13 428 870 606 FCFA**. Plus de la moitié (**62,88%**) des répondants de l'enquête exercent dans les branches d'activité « éducation » (**29,63%**), « activités d'hébergement et de restauration » (**19,35%**) et « commerce de gros et de détails » (**13,91%**). Les réponses recueillies ont trait à la perception du répondant par rapport à l'impact de la pandémie, la situation du moment du répondant notamment concernant les mesures d'organisation du travail, les principales difficultés rencontrées, les besoins exprimés et les exemples de bonnes pratiques. Globalement, l'impact de la crise est ressenti différemment par les établissements enquêtés. Sous ce rapport, les branches d'activité

³ Rapport de l'impact de la COVID-19 en milieu de travail, Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale (DGTSS), Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions, Juillet 2020.

les plus touchées sont « l'éducation » avec **32,84%**, « les activités d'hébergement et de restauration » avec **21,30%** et « le commerce de gros et de détail » avec **13,16%** du total des entreprises les plus touchées. Selon la forme juridique, trois types de statut concentrent **89,1%** des entreprises « durement affectées ». Il s'agit respectivement « des entreprises individuelles » (**243**), « des sociétés à responsabilité limitée » ou (**SARL**) (**180**) et des « sociétés anonymes » (**SA**) (**110**). Parmi les entreprises affectées, celles employant moins de **25** travailleurs concentrent un effectif de **467** établissements (**56,47%** du total) dont **431** « durement », **35** « faiblement » et **01** « pas du tout affectée ». Il ressort de l'analyse que les structures enquêtées rencontrent principalement des difficultés liées à une trésorerie insuffisante (**720**), une baisse de la demande des consommateurs ou clients (**578**), une perturbation de l'activité des partenaires commerciaux (**574**), l'absence de travailleurs du fait de la pandémie ou des mesures liées à l'état d'urgence (**514**) et un déficit de matières premières (**368**). Selon l'ANSD, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation du mois de décembre 2020 s'est replié de **0,7%** comparé à celui du mois précédent. L'inflation sous-jacente s'est réduite de **0,2%** en rythme mensuel et a progressé **1,3%** en variation annuelle.

Par ailleurs, la quasi-totalité des établissements de transformation déclare que leurs approvisionnements en matières premières, leurs acquisitions de biens d'équipements, leurs productions, leurs parts de marché, leurs chiffres d'affaires ainsi que leurs investissements sont négativement affectés par la pandémie. En outre, près de la moitié d'entre elles (**48,6%**) affirme que la crise sanitaire a affecté leurs emplois permanents ». ⁴L'inflation mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation est évaluée à **2,1%** au premier trimestre 2020 et le déflateur du PIB est projeté à **2% contre 1,2%** dans le PRES et **1,2%** dans le LFI 2020. Globalement, le PIB devrait ressortir à **14 306 milliards FCFA en 2020**, soit un repli de **779 milliards FCFA** par rapport à la LFI 2020.⁵

Tout compte fait, la crise sanitaire a eu un impact significatif sur l'activité des entreprises industrielles. En effet, **92,5%** des entreprises interrogées ont déclaré avoir été impactées par la COVID-19. Parmi celles-ci, l'étude a montré que pour la quasi-totalité d'entre elles (**96,0%**), il s'agit d'un impact négatif. De plus, la majorité de ces unités de transformation (**70,6%**) considère que l'activité s'est dégradée de plus de **25%**.

Au total, au-delà des conséquences au plan sanitaire, la pandémie de la COVID -19 a affecté les fondements de l'activité économique avec des conséquences ressenties par tous les segments de la population sénégalaise.

⁴ANSD : Enquête Covid-19 Industrie (ECI), Novembre 2020

⁵ Rapport de présentation du PRES, MFB

II. CADRE JURIDIQUE DU FORCE COVID -19 ET FONCTIONNEMENT DU COMITE

La mise en place du PRES s'inscrit dans le cadre de la loi d'habilitation n°2020-13 du 02 avril 2020, par laquelle l'Assemblée Nationale a autorisé le Président de la République, conformément à l'article 77 de la Constitution, à prendre toute mesure relevant du domaine de la loi, afin de faire face aux besoins d'ordre économique, financier, budgétaire, sécuritaire et sanitaire, découlant de la pandémie.

Sur le plan institutionnel, pour assurer une gestion rigoureuse des ressources dédiées à la lutte contre la pandémie, SEM le Président de la République, a pris des décisions importantes à la suite du Conseil Présidentiel du 2 mars 2020. Ces mesures ont été encadrées par les instruments juridiques suivants :

- Décret n°2020-781 du 18 mars 2020, portant dérogation au code des marchés publics pour les dépenses relatives à la lutte contre la COVID 19 ;
- Décret n° 2020-830 du 23 mars 2020 proclamant l'état d'urgence sur le territoire national ;
- Décret n°2020-875 du 25 mars 2020, portant réaménagement, à titre provisoire, des horaires de travail dans les services administratifs de l'Etat ;
- Décret n°2020-878 du 26 mars 2020, ordonnant la présentation à l'Assemblée nationale du projet de loi habilitant le PR à prendre, par ordonnance, des mesures relevant du domaine de la loi pour faire face à la pandémie du COVID-19 ;
- Décret n°2020-884 du 1er avril 2020 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Fonds de Riposte et de Solidarité contre les effets de la COVID-19, dénommé FORCE COVID-19 ;
- Décret n° 2020-925 du 03 avril 2020 prorogeant l'état d'urgence sur l'étendue du territoire national ;
- Ordonnance n° 001-2020 du 08 avril 2020 aménageant des mesures dérogatoires au licenciement et au chômage technique durant la période de pandémie de COVID-19 ;
- Décret n°2020-965 du 17 avril 2020 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du « Comité de Suivi de la mise en œuvre des opérations du FORCE COVID-19 » ;
- Décret n°2020-966 du 19 avril 2020 portant nomination du Président du Comité de Suivi de la mise en œuvre des opérations du FORCE COVID-19 ;
- Décret n°2020-977 du 22 avril 2020 portant nomination des membres du Comité de Suivi de la mise en œuvre des opérations du FORCE COVID-19 ;
- Ordonnance n°002-2020 du 23 avril 2020 relative aux mesures fiscales en soutien aux entreprises dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 ;
- Ordonnance n°003-2020 du 23 avril 2020 relative à l'admission en franchise des droits et taxes à l'importation de matériels et équipements sanitaires destinés à la lutte contre la pandémie du COVID-19
- Ordonnance n°004-2020-du 28 avril 2020 portant-modification des prévisions et autorisations de recettes et de dépenses du budget général ;

- Ordonnance n° 0005-2020 du 30 avril 2020 aménageant des mesures dérogatoires au fonctionnement des conseils départementaux, municipaux et de ville ;
- Décret n° 2020-1014 du 03 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sur l'étendue du territoire national ;
- Décret n° 2020-1025 du 11 mai 2020, portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité de Gestion du mécanisme de financement d'un montant de 200 milliards FCFA pour soutenir les entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 ;
- Ordonnance n°006/2020 du 15 mai 2020, autorisant l'aggravation des sanctions aux violations des dispositions prises dans le secteur des transports terrestres pour lutter contre la pandémie ;
- Ordonnance n°07-2020 du 17 juin 2020, modifiant la loi n°2019-17 du 20 décembre 2019, portant loi des finances pour l'année 2020 ;
- Décret n° 2020-1487 du 26 juin 2020, prorogeant l'année scolaire 2019 / 2020 ;
- Décret n° 2020-2297 du 03 décembre 2020, relatif aux trimestres et à la durée des congés et vacances dans les établissements scolaires pour l'année 2020/2021 ;
- Promulgation de la loi n° 2021- 18 modifiant la loi n° 69 - 29 du 29 avril 1969 relative à l'état d'urgence et à l'état de siège, le 19 janvier 2021.

Sur le plan opérationnel, conformément au décret n° 2020-965 du 17 avril 2020, le Comité était chargé de suivre les opérations menées par le « FORCE COVID-19 » et d'en rendre compte au Président de la République, Président du Conseil stratégique. A ce titre, il était chargé du suivi de :

- l'atteinte des objectifs assignés au « FORCE COVID-19 » ;
- la mise en œuvre par le Comité technique, des orientations du Conseil stratégique (inclusion et transparence des opérations) ;
- l'impact qualitatif du soutien du FORCE COVID-19 aux secteurs d'activités affectés par la pandémie ;
- la perception par les populations des interventions du FORCE COVID-19 ;
- le compte-rendu régulier des interventions du Comité au Président de la République ;
- l'information régulière des populations sur les interventions du FORCE COVID-19.

Le tableau suivant présente les instances de gouvernance du FORCE COVID-19 :

	Conseil Stratégique	Comité Technique	Comité de Suivi
Rôle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition / ajustement du cap stratégique ▪ Décisions / Arbitrage du Président de la République 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Point de situation sur l'état d'avancement du projet ▪ Suivi des résultats et décision des actions correctrices ▪ Mise en œuvre des décisions du Conseil stratégique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi des opérations menées par le fonds ▪ Informers les populations ▪ Suivi des résultats et impacts sur les bénéficiaires ▪ Rapport mensuel au Président de la république
Composition	<p align="center">PR</p> <p>MFB, MEPC, SG PR, DC PR, SGG, MSPSE, MFA, MINT, MAESE, MDCEST, MPE, MITTD, MSAS</p>	<p align="center">MFB</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministères sectoriels ▪ Directeurs des structures d'exécution 	<p>Présidé par un officier Général Des représentants de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -MSPSE, BM, MAESE -MDCEST, MEPC, MSAS -Assemblée nationale -HCCT -CESE -Partis politiques -Associations d'élus territoriaux -Société civile -Organisations patronales -Organisations syndicales -Associations de consommateurs.
Périmètre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tout le portefeuille du fonds 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tout le portefeuille du fonds 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tout le portefeuille du fonds
Fréquence	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Hebdomadaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quotidienne 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mensuelle

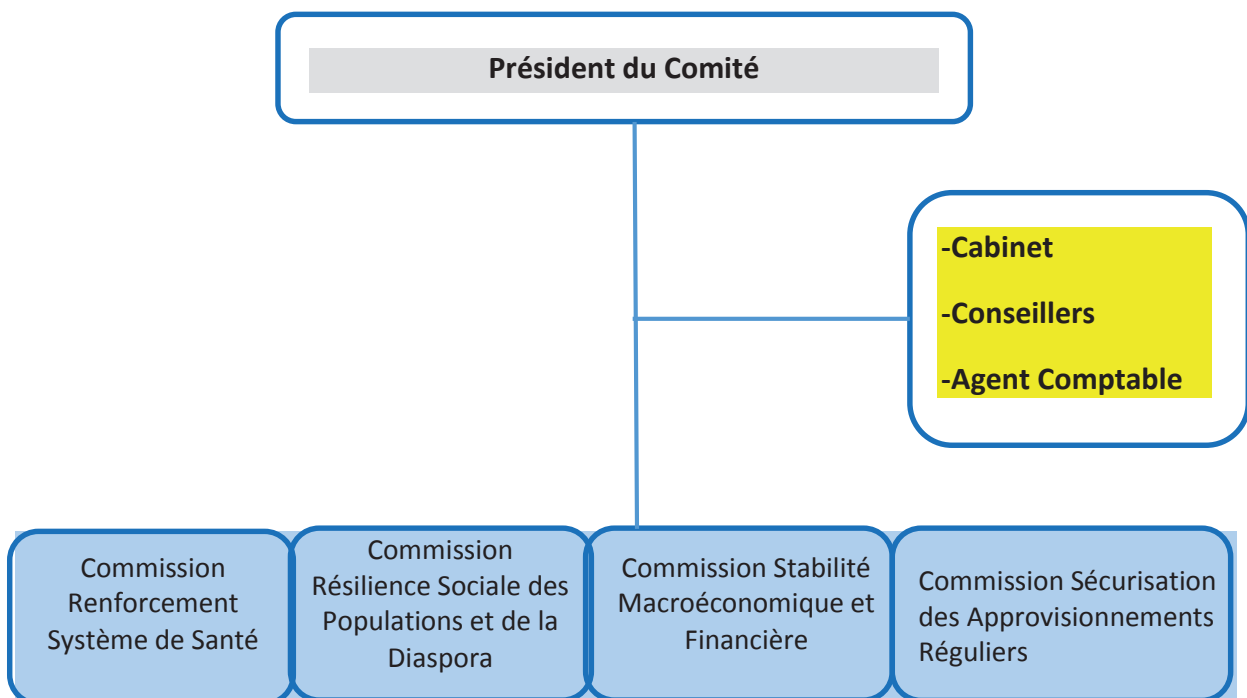
NB : Le cadre réglementaire de fonctionnement du FORCE-COVID a décliné les instances de gouvernance et clarifié les attributions de chaque entité.

En complément de cet encadrement juridique, les membres du Comité ont élaboré des règles de fonctionnement par consensus. Les organes dirigeants qui coordonnent les activités de l'organisation de manière désintéressée, y sont clairement définis. Le Comité est présidé par une personnalité neutre et indépendante nommée par décret au même titre que tous les membres. La liste des membres figure à l'**annexe 2** et les règles de fonctionnement font l'objet de l'**annexe 6** du présent document.

Le Comité de suivi est articulé en quatre (04) commissions :

- 1-Commission Renforcement du système de santé ;
- 2-Commission Résilience Sociale des Populations et de la Diaspora ;
- 3- Commission Stabilité Macroéconomique et Financière ;
- 4- Commission Sécurisation des Approvisionnements en Hydrocarbures, denrées de première nécessité et produits médicaux et pharmaceutiques.

ORGANIGRAMME



Les listes des membres des différentes commissions font l'objet de l'annexe 3.

En plus de ce dispositif, une vingtaine de personnels des Armées, de la Gendarmerie nationale, de la Police nationale, de l'ADIE, de l'ANSD et des médias soutient les activités du Comité. Ils sont tous membres de la « Task Force COVID-19 ». Les officiers supérieurs y jouent le rôle de conseillers

et les personnels de Gendarmerie et de la Police se consacrent à la collecte et au traitement des réclamations et des contentieux. Un officier supérieur est chargé de la communication à côté du porte-parole du Comité. Les agents de l'ADIE s'occupaient des tâches suivantes :

- fournir des ressources humaines d'accompagnement pour la définition, la mise en œuvre et le suivi de toutes les activités technologiques dans le cadre du conseil et de l'appui de l'ADIE au Comité ;
- assurer la coordination de l'acquisition des outils et autres services IT et le suivi de leur mise en œuvre.

La liste des conseillers, des personnels de soutien, des points focaux des organismes bénéficiaires ainsi que des autorités administratives font l'objet des annexes 4 et 5.

III. APPROCHE METHODOLOGIQUE DE SUIVI DES OPERATIONS DU FORCE COVID -19

Le Comité de suivi a organisé des réunions de travail, effectué des visites de terrain, conduit des interviews des principaux acteurs et mis en place une plateforme numérique de suivi des données transmises par les organismes d'exécution. Les points focaux désignés dans tous les ministères comme interlocuteurs ont également permis d'avoir accès aux informations requises dans les délais.

Dans le souci d'agir avec célérité et de manière efficace, les membres du Comité ont participé aux séances plénières, afin de déterminer la méthodologie selon laquelle les activités de suivi seraient conduites. C'est dans ce cadre qu'un plan de travail a été élaboré. Il a identifié clairement les tâches à exécuter et leurs échéances.

Pour rappel, « le suivi est un processus continu qui consiste à surveiller le déroulement d'un programme, projet ou politique et qui s'appuie sur les données collectées pour améliorer la mise en œuvre du programme, projet ou politique, sa gestion et les décisions quotidiennes le concernant. »⁶

Ainsi, la méthodologie adoptée qui sous-tend la conception dudit plan se résume comme suit : suivi *in situ et de visu* assorti de présentation des pièces justificatives. Devant l'urgence, cette démarche s'articulait autour des actions suivantes ;

- élaboration d'un tableau de bord de suivi qui met en exergue le niveau d'avancement des interventions dédiées à la résilience des secteurs impactés de l'économie ;
- rencontres avec les structures de l'Administration centrale impliquées dans la conception et dans l'allocation des budgets retenus (Ministères et autres organismes ciblés) ;
- suivi des interventions envisagées en vue de garantir leur transparence et leur impact qualitatif sur la vie des populations ;
- entretiens avec les acteurs/agents économiques : patronat, employés, banques, structures de santé, secteur informel et autres bénéficiaires ;
- rencontres avec les partenaires techniques et financiers ainsi que les acteurs de la société civile ;
- organisation de visioconférences avec les acteurs extérieurs, y compris avec les ONG ;
- échanges francs et sincères entre les différents intervenants et le Comité pour le partage de toutes les informations nécessaires et utiles ;
- suivi/évaluation de la transparence, de l'impact qualitatif et de la perception des interventions ;
- élaboration d'un questionnaire personnalisable en vue des visites des structures ayant bénéficié du fonds ;
- vérification ciblée au niveau des comités locaux de gestion de la pandémie et de ciblage et de distribution des kits alimentaires ;
- organisation des séances de travail en visioconférence avec les autorités diplomatiques, consulaires et les associations des sénégalais de la diaspora ;

⁶Guide méthodologique d'élaboration et de suivi évaluation des politiques publiques, p 5, Mars 2018.

- échange avec les responsables des mouvements associatifs, des leaders d'opinion et des chefs coutumiers et religieux ;
- collecte d'éventuelles réclamations sur les plateformes digitales et le numéro vert.

31. OBJECTIF GENERAL

Contribuer à la bonne gouvernance du FORCE COVID- 19, à la transparence de sa mise en œuvre et formuler des recommandations visant à améliorer l'intervention de l'Etat en cas de survenance de crise similaire.

32. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- le suivi des interventions en termes de pertinence, d'efficacité, d'efficience et d'impact qualitatif sur la vie des bénéficiaires ;
- l'information régulière des populations ;
- production des comptes rendus et rapports au Conseil stratégique ;
- l'élaboration d'un rapport final narratif et financier.

33. RESULTATS ATTENDUS

Il était attendu du Comité quatre (04) livrables :

1. la synthèse des opérations de mise en œuvre du FORCE COVID-19, en précisant les objectifs visés, les moyens financiers, les délais d'exécution, les résultats obtenus et les difficultés rencontrées ;
2. l'évaluation des visites et rencontres avec les bénéficiaires pour s'assurer qu'il y a eu corrélation entre les objectifs et les dépenses ;
3. le résultat de la mise à disposition des ressources et l'impact des interventions sur les populations et les secteurs impactés ;
4. la formulation de recommandations visant à améliorer l'efficience et l'efficacité des opérations futures similaires du PRES.

34. CHRONOGRAMME

La période d'intervention a été initialement estimée à six (06) mois.

LIVRABLES	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Jan	Fev	Mar
Recueil des données de planification du niveau central (Plans de travail ou d'actions).											
Visites des ministères et autres organismes ayant bénéficié du fonds											
Entretien avec les acteurs et les bénéficiaires, y compris la diaspora par visioconférence.											
Production des comptes rendus et rapports périodiques.											
Croisement des bases de données et collecte d'éventuelles réclamations.											
Début de la rédaction du rapport final											
Séance plénière de présentation du rapport final.											
Présentation du rapport final au Chef de l'Etat.											
Publication du rapport final											

IV. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS DU FORCE COVID -19

Le PRES est décliné en quatre (04) piliers : (i) le soutien du secteur de la santé ; (ii) le renforcement de la résilience sociale des populations ; (iii) la stabilité macroéconomique et financière pour soutenir le secteur privé et maintenir les emplois ; (iv) l'approvisionnement régulier du pays en hydrocarbures, produits médicaux, pharmaceutiques et denrées de première nécessité.

Des actions de suivi ont été ainsi menées dans plusieurs secteurs de l'économie nationale. Elles étaient essentiellement destinées à vérifier les conditions de mise en œuvre du PRES et ont permis des échanges avec l'ensemble des acteurs. Cette démarche a facilité la mise à jour régulière des bases de données du suivi. Les activités menées par les quatre commissions démontrent à suffisance la qualité du travail de suivi. Le tableau de la synthèse des activités menées fait l'objet **de l'annexe 5. Les procès-verbaux et les comptes rendus de toutes les visites et rencontres sont disponibles au siège du Comité.**

A la date du 31 mars 2021, le PRES instrument d'intervention de l'Etat dans la vie économique et sociale du pays pendant la crise sanitaire, affiche un taux d'exécution supérieur à **70%** ; ce qui est appréciable au regard du contexte. Les ressources mobilisées s'élèvent à **773,214 milliards FCFA** et les montants payés à **740 090 570 784 FCFA**. Dès lors, les ressources mobilisées couvrent les

montants des dépenses décaissables. A cela, s'ajoutent les mesures fiscales et douanières d'un montant de **371,6 milliards de FCFA** et une opération de trésorerie, en fonds de garantie, pour **70 milliards de FCFA**. L'**Axe 3** aura été le plus bas en termes de montant payé avec un taux de **57,38 %**. Par ailleurs, il a été noté deux réaménagements de deux budgets prévisionnels au cours de la mise en œuvre. Il s'agit de celui de l'Axe 1 qui est passé de **64,4 milliards FCFA à 77,8 milliards CFA** et celui de la rubrique « apurement des créances des fournisseurs de l'Etat » qui a été revu à **200 milliards FCFA** au lieu de **302 milliards CFA** initialement prévus. Les principes budgétaires tels que l'annualité, l'unité, l'universalité, la spécialité, la sincérité et la soutenabilité ont été respectés.

Enfin, il est important de noter que les dépenses du FORCE COVID-19 bénéficient du régime dérogatoire défini par l'article premier du décret n°2020-876 du 25 mars 2020, complétant l'article 3 du décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014, portant Code des Marchés Publics, modifié par le décret n° 2020-22 du 7 janvier 2020. Partant de ce fait, par dérogation aux dispositions du Règlement général sur la Comptabilité Publique, les opérations du FORCE COVID-19 ont été dispensées de tout contrôle administratif a priori et de tout visa préalable.

Le tableau ci-dessous précise les montants budgétisés, engagés et payés à la date du 31 mars 2021.

AXE PRES	MONTANT INITIAL	MONTANT ENGAGE	MONTANT PAYE	TAUX DE REALISATION	OBSERVATIONS
AXE 1	77800 000 000	112 317 901 060	105 173 901 060	135 ,18 %	
AXE 2	103 000 000 000	97 970 394 087	97 226 486 699	94,39 %	
AXE 3	741 600 000 000	367 443 981 621	424 972 880 820	57 ,38 %	Dont 371,6 milliards non décaissables
AXE 4	77 600 000 000	112 717 302 205	112 717 302 205	145,25%	
TOTAL GENERAL	1000 000 000 000	690 449 094 396	740 090 570 784 F CFA	74 %	

41. AXE 1 : RENFORCEMENT DU SYSTEME DE SANTE.

MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE :

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

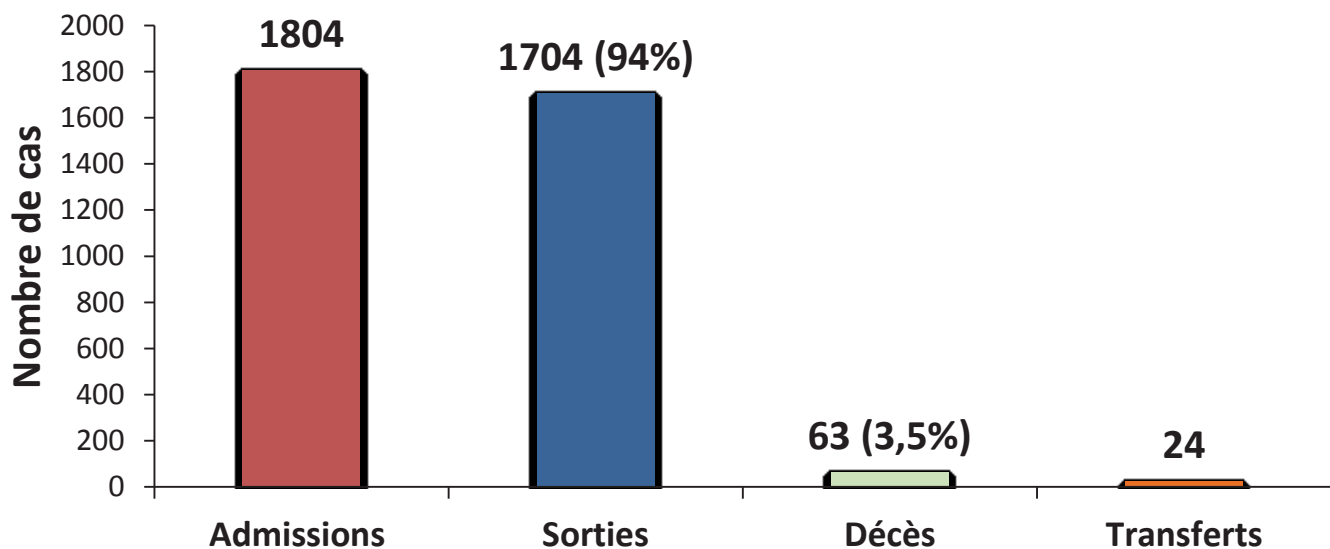
Le Sénégal est engagé dans la lutte contre la pandémie depuis plus d'une année. Le pays reste dans une phase active avec la multiplication du nombre de cas positifs et du nombre de décès depuis le premier cas de contamination le 02 mars 2020.

A cet effet, un plan de riposte a été élaboré par les autorités sanitaires pour juguler la propagation de la maladie dans tout le pays. Ce plan a mis en lumière des insuffisances du système de gouvernance sanitaire en termes de ressources humaines, plateaux techniques, infrastructures et équipements hospitaliers. Si l'on se fie aux statistiques officielles, la courbe de l'épidémie de coronavirus a repris une ascension fulgurante depuis le mois de décembre 2020. C'est ainsi que, depuis cette date, le nombre de cas a franchi la barre des 100 cas par jour en moyenne et **un sénégalais sur 5 a été en contact avec la COVID-19**. Après une année de riposte sanitaire, l'analyse de la situation épidémiologique fait ressortir les chiffres suivants :

- 2 mars 2020 – 16 novembre 2020 : première vague
- 23 novembre 2020 à nos jours : deuxième vague
- 79 districts sanitaires touchés ;
- 47% de cas communautaires ;
- 51% de cas contacts ;
- 2% de cas importés ;
- 2,5% de taux de létalité ;
- 89% de taux de guérison.⁷

A titre d'illustration, la situation de la morbi-mortalité des Centres de traitement de Dakar au **18 octobre 2020** était la suivante :

⁷ Chiffres du Ministère de la santé et de l'action sociale, Mars 2021.



- total admissions : 1804 patients
- âge moyen : 47 ans avec extrêmes 7 jours – 96 ans
- hommes : 52% (944 patients)
- enfants < 15 ans : 12% (211 cas)
- sujets âgés > 60 ans : 31% (565 cas)
- comorbidités : 36% des cas (Diabète, HTA, Asthme, AVC, Obésité...)
- nombre de décès : 63 cas (3,5%)
- étude sur les 47 cas
 - âge moyen : 72 ± 9,3 ans
 - prédominance masculine : 66%
 - cas communautaire : 70% (33 cas)
 - comorbidités (HTA, Diabète) : 85% (40 cas)
 - désaturation à l'admission : 82% (39 cas)
- circonstance de décès : Détresse respiratoire aigüe (30 cas), défaillance hémodynamique/neurologique (8 cas)⁸

⁸ Source MSAS

En ce qui concerne la disponibilité de lits, la situation de mars à novembre 2020 était la suivante :

Période	Lits simples		Total 1	Lits chauds (Oxygène et Réanimation)		Total 2	Total
	Dakar	Régions		Dakar	Régions		
Mars	146	68	214	20	4	24	238
Avril	427	246	673	20	4	24	697
Mai	861	732	1 593	42	11	53	1 646
Juin	840	605	1 445	42	22	64	1 509
Juillet	800	719	1 519	49	37	86	1 605
Août	452	791	1 243	51	49	100	1 343
Septembre	380	440	820	41	49	90	910
Octobre	380	440	820	36	47	83	903
Novembre	92	336	428	16	38	54	482

Pour la deuxième vague, la prise en charge hospitalière a été renforcée à travers le nombre de lits. C'est ainsi qu'au mois de décembre 2020, pour un total de **453 lits**, près de **60%** étaient destinés aux cas sévères et de réanimation.

Au mois de janvier 2021, avec l'évolution des cas de contamination, le nombre de lits destinés à la PEC est passé à **534 lits** soit une hausse de **18%**. Sur les **534 lits** mobilisés à travers **23 Centres de Traitements**, **67%** étaient consacrés à la prise en charge des cas sévère et des cas graves de réanimation. Au mois de février 2021, le nombre de lits mobilisé est passé de **534 à 593 lits**. Le **tableau de répartition des lits par région est précisé en annexe 6**.

B. NARRATIF DES OPERATIONS

Les visites de terrain du Comité de suivi avaient abouti à des recommandations parmi lesquelles l'ouverture de CTE dans les régions périphériques. Les défis tels que l'insuffisance en ressources humaines dans les régions médicales et districts, les plateaux techniques des structures sanitaires régionales très limités ainsi que le manque d'équipements de réanimation au niveau des

régions et la médecine pré-hospitalière (SAMU, **BNSP**) peu présente en dehors de Dakar ont été les problèmes majeurs soulevés.

Toutefois, afin de mieux faire face à ces défis, le Sénégal a opté pour un renforcement des capacités en moyens humains, matériels et financiers. Après analyse, plus d'un quart du montant total de l'investissement est orienté vers la fourniture d'équipements de protection individuelle pour contenir le risque de contamination du personnel médical (**33%**), suivi de l'acquisition de générateurs de production d'hydrogène (**11%**), de l'acquisition de matériel d'intervention pour le Service national d'Hygiène (SNH) et de l'achat de logistique roulante au profit du SNH qui totalise chacune **8%** ainsi que de la fourniture d'équipements techniques, de matériels médicaux et mobilier avec **7%**. Les dépenses portent également sur les acquisitions et réalisations d'ambulances, constructions de cabines, d'équipements des services de réanimation, d'aménagement des CTE par des fournitures de matériel et de mobilier de bureau. Une commission a été mise en place recevoir les dons en nature et en espèces et proposer la répartition.

➤ **Domaine d'intervention :**

- réception dons financiers (espèces, chèques et virement) ;
- réception de dons en nature ;
- stockage des produits ;
- distribution.

➤ **Méthodologie :**

- élaboration d'un manuel des procédures de gestion des dons COVID ;
- mise en place des sous-commissions de réception, de stockage et de distribution ;
- réception de chèques ou espèces avec décharge pour le donateur ;
- réception et constat des virements bancaires avec le DAGE du MSAS ;
- réception en quantité et qualité des dons en nature ;
- élaboration et signature des PV de réception ;
- approbation des PV par un huissier de justice ;
- planification de la distribution envers la cible ;
- mise en place d'un mécanisme dynamique de suivi de la gestion ;
- partage périodique des résultats à tous les niveaux ;
- documentation et archivage.

C. BILAN FINANCIER DE L'AXE 1

Le tableau ci-dessous illustre les montants décaissés au profit de la lutte contre la pandémie de la COVID-19 à la date du 31 mars 2021. Initialement, les prévisions budgétaires pour couvrir toutes les dépenses liées à la riposte dans le secteur de la santé étaient de **64,4 milliards FCFA**. Avec l'évolution de la pandémie, elles ont évolué pour atteindre **77,8 milliards FCFA**, puis **112,317 milliards FCFA** à la date du 31 mars 2021, soit un taux d'exécution de **135,18%**, à l'exclusion des autres dépenses du Pilier 1.

Le tableau ci-dessous fait état de l'exécution budgétaire par rubrique à la date du 31 mars 2021.

PILIER 1	RUBRIQUES	Montant budgétisé	Montant engagé	Montant payé	Taux D'exécution
MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE	Renforcement des moyens d'évacuation de référence	77 800 000 000	58 077 565 250	52 558 482 256	67,55%
	Hôpital Dallal Diam		1 500 000 000	1 500 000 000	1,92%
	Financement Banque Mondiale volet santé		10 611 319 432	10 611 319 432	13,63%
	Financement BID volet santé		15 053 722 089	13 543 044 882	17,40 %,
	Projet de réhabilitation et d'équipement du service des maladies infectieuses et tropicales de l'Hôpital Fann		3 400 000 000	3 400 000 000	4,37%
	Construction et Equipement du Centre International de Formation et de Recherche sur les Agents Infectieux et la Génomique		1 000 000 000	1 000 000 000	1,28 %
	Institut de recherche en santé de surveillance épidémiologique et de formation (IRESSEF)		250 000 000	250 000 000	0,32 %
	Ecole nationale de Développement sanitaire et social		50 000 000	50 000 000	0,06%
	SAMU		2 567 274 843	2 567 274 843	3,29 %
	DAGE/MSAS		1 270 000 000	1 156 234 778	1,48 %
TOTAL MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE		77 800 000 000	93 779 881 614	86 636 366 191	67,40 %
AUTRES MINISTERES ET ORGANISMES (MFA, MEPC, MDIPMI, MJ, MFFGPE, MJ, ITTD, MMG, MFP, MULHP, DER)		77 800 000 000	18 537 534 869	18 537 534 869	23,82 %
TOTAL GENERAL AXE1		77 800 000 000	112 317 416 483	105 173 901 060 FCFA	135,18 %

Pour couvrir toutes les dépenses liées à la riposte contre la COVID-19, le MSAS a, à travers le Pilier 1, dépensé **86 636 366 191 milliards FCFA**. En plus de ce montant, **18 537 534 869 FCFA** ont été payés pour des activités liées à la lutte et non gérées directement par ce ministère. Au total, ce Pilier avait un budget d'un montant engagé de **112 317 416 483 FCFA** et effectivement payé à **105 173 901 060 FCFA** à la date du 31 mars 2021.

Les dépenses du MSAS portant sur les appuis aux structures de santé et sur les acquisitions et réalisations en termes de dotation en ambulances, constructions de cabines, de services médicaux d'équipements et des services de réanimation, aménagement des **CTE** ont été payées. Il s'agit du financement du Plan de préparation à la riposte en cas d'épidémie, mais également de dotations supplémentaires suite à des appels de fonds auprès du MFB pour mettre en œuvre le Plan de contingence multisectoriel de lutte contre le COVID-19.

Ces ressources ont été utilisées pour assurer la sensibilisation et la communication sur la COVID-19, appuyer les différentes structures du MSAS et d'autres secteurs pour la mise en œuvre de leurs activités. Tous les bénéficiaires avaient l'obligation de justifier l'utilisation des fonds reçus. **Les situations financières et les pièces justificatives des dépenses sont disponibles au siège du Comité**. Parmi les acquisitions et réalisations faites, on peut noter :

- l'acquisition d'équipements médicotechniques et d'EPI ;
- la construction, la réhabilitation et l'aménagement de CTE ;
- l'achat des médicaments et autres produits ;

Désignation	Structures bénéficiaires	Observations
Acquisition équipement de réanimation et de soins intensifs pour les CTE	CTE Fann, CTE HED	
Acquisition 10 Ambulances médicalisées	SAMU	
Acquisition d'équipements médicaux et EPI	Structures sanitaires, CTE	
Acquisition d'EPI	Structures sanitaires, CTE et autres secteurs	
Acquisition d'Equipement dialyse individuelle pour les patients COVID	les CTE et services de réanimation	
Acquisition d'une troisième ligne de production d'oxygène pour hôpitaux	Tous les hôpitaux	
Acquisition d'unité de traitement d'air multizone	Les CTE	
Fourniture de matériels et mobilier hospitalier	les hôpitaux et autres CTE	
Équipement d'incinérateur pour le traitement des déchets	CTE	
Renforcement des moyens logistiques roulants du SNH et des autres services	SNH	Camion d'allègement, véhicules et motos
Fournitures d'équipements	SNH	Atomiseurs pulvérisateurs, appareils à grands débit, etc.
Achat Produits Phytosanitaires	SNH	
Achat de kits support de prélèvement de virus et de boîte de transport des échantillons	Instituts et structures sanitaires	
Fourniture matériel et mobilier de bureau	CTE	
Acquisition de matériels informatiques	pour les CTE, Cellules d'alerte et autres services opérationnels	
Acquisition de produit et Matériel d'entretien	CTE, RM et Districts	
Achat de médicaments et divers produits auprès de la PNA	Hôpitaux RM et Districts	

NB : Le point de situation des équipements réalisés et des appuis aux EPS est en annexe 11

POINTS FORTS :

- mise en œuvre d'une plateforme numérique : <http://www.covid19.gouv.sn> ; <http://www.sante.gouv.sn/>;
- approche intégrée et multisectoriel avec l'implication du secteur privé ;
- mise aux normes internationales du Service des maladies Infectieuses et Tropicales (SMIT) du CHU de Fann ;
- gratuité des soins et continuité des services ;
- mise à contribution de 253 contractuels, 285 étudiants et des agents de la CR ;
- anticipation et adaptation dans le cadre de l'approche One Health ;
- ouverture de 38 CTE et 8 sites extra hospitaliers.

POINTS FAIBLES :

- déni de la maladie et l'inconstance des mesures sanitaires qui ont conduit au relâchement des populations dans certaines régions ;
- changement des prix entre la date des offres et la date des achats ;
- équipements changés en cours d'action du fait de nouveautés inexistantes au début du projet ;
- double achat du fait des retards de livraisons ;
- retard de livraison jusqu'à 45 jours du fait du contexte de crise sanitaire ;
- difficultés de motivation et de fidélisation des ressources humaines des personnels de la CRS dans la durée ;
- faiblesse des capacités de mobilisation des ressources financières et des moyens logistiques par rapport à la vision de la CRS ;
- faible équipement des Comités régionaux et départementaux de la CRS (outils informatiques, moyens de communication et logistique roulante ;
- désorganisation de la prise en charge des patients dans les hôtels et autres sites d'hébergement des cas contacts.

RECOMMANDATIONS :

➤ **PREVENTION ET GESTION DE LA PANDEMIE**

- évaluer les mécanismes opérationnels de prévention et de gestion de la pandémie axés sur le plan de contingence COVID, les outils de formation et les mécanismes financiers engagés dans le plan de riposte ;
- combler les gaps en termes de surveillance, de détection et de prise en charge ;
- accentuer les mesures de détection, de contrôle et de veille aux frontières ;
- assurer le renforcement des mesures de prévention et de contrôle de l'infection, l'intensification de la communication et la coordination des interventions de riposte ;
- mettre la prévention et le contrôle des infections au cœur du système de santé ;
- promouvoir les bonnes pratiques et assurer une offre de santé de qualité dans la durée (accompagnement par des inspections régulières, audits de qualité des services, etc.) ;

- redéfinir l'organisation des structures de santé et renforcer les capacités de prise en charge des infections respiratoires graves (réanimation) tant en équipements qu'en formation de personnels qualifiés ;
- suivre l'accompagnement psycho-social des patients et personnes à risque (enfants, femmes enceintes, personnes âgées) ;
- mettre à contribution l'expertise et les capacités des laboratoires disponibles pour participer à la surveillance active de l'épidémie.

➤ **MATERIELS ET EQUIPEMENTS**

- initier des réformes pour trouver des solutions à la faiblesse du plateau technique et préserver les équipements acquis pendant la pandémie ;
- améliorer les plateaux techniques des structures sanitaires éloignées de la capitale pour faire face aux urgences vitales et soins intensifs avec du personnel qualifié et du matériel adéquat ;
- résorber l'insuffisance des équipements de réanimation et d'explorations paracliniques (laboratoires et radiographies) ;
- relever le plateau technique du laboratoire national de santé publique ainsi que les laboratoires régionaux ;
- envisager le relèvement des moyens diagnostiques et thérapeutiques des établissements de santé se référant sur l'évaluation de l'acquisition des équipements de réanimation et de dialyse par rapport aux besoins des hôpitaux ;
- organiser des exercices de simulation et mettre à jour des plans régionaux de contingence ;
- revoir à la hausse le nombre de places et le montant des bourses pour la spécialisation des médecins ;
- évaluer l'acquisition des équipements cruciaux (réanimation, dialyse) par rapport aux besoins.

➤ **INFRASTRUCTURES**

- achever les travaux de construction du Centre d'Excellence en Génomique appliquée à la santé (CEGAS) pour booster la recherche sur les maladies émergentes ;
- implanter des laboratoires aux normes, au niveau de chaque région ;
- mettre en place une stratégie nationale de stockage sécurisé des produits et matériels médicaux d'urgence à pré -positionner dans différents endroits du pays ;
- identifier les insuffisances et les besoins en ressources, équipements et fonds pour la réalisation des plans d'investissement des structures sanitaires ;
- renforcer les laboratoires des hôpitaux publics en réactifs notamment les laboratoires des hôpitaux militaires de Ouakam et Principal ;
- améliorer les conditions de stockage du matériel du COUS et aménager des magasins dans les régions ;
- ouvrir des CTE dans tous les districts sanitaires et accentuer la territorialisation des tests ;
- finaliser le projet de délocalisation de la PNA à Diamniadio ainsi que la constitution de stocks de sécurité et de fonds d'urgence ;
- renforcer l'industrie pharmaceutique locale et disposer de laboratoires mobiles pour couvrir les régions périphériques et réduire les délais d'attente des résultats ;

- renforcer les capacités des acteurs communautaires de la santé pour améliorer leurs interventions en matière de santé, les délégations de tâches et soulager le milieu médical ;
- renforcer les ressources humaines, financières et le plateau technique de HPD pour atteindre les références d'un hôpital de niveau 4.

➤ **RESSOURCES HUMAINES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

- renforcer le personnel des districts sanitaires dont certains couvrant 10.000 km² et ne disposant que d'un seul médecin qui s'absente souvent pour des besoins de formation continue ;
- renforcer les capacités en ressources humaines de la médecine de catastrophe, en particulier dans les districts médicaux et les CTE ;
- recentrer les activités par un redéploiement du personnel vers les zones défavorisées tout en renforçant les équipements médicaux ;
- promouvoir l'intégration de la dimension réduction des risques de catastrophe (RRC) dans l'Enseignement Supérieur et les facultés de Médecine ;
- anticiper sur la saturation des hôpitaux et l'insuffisance des ressources humaines et leur prise en compte ;
- prendre en compte, lors des prochains recrutements du MSAS, les différentes catégories des ressources humaines mobilisées pendant la riposte contre la COVID-19 ;
- renforcer les districts sanitaires en personnel (médecins, techniciens supérieurs) pour faire face aux tâches de consultation, supervision, formation continue et administration ;
- renforcer le SAMU, le COUS et la Direction des laboratoires en personnel ; notamment en médecins pour médicaliser les transports du SAMU ;
- mettre en place un service de maladies infectieuses dans toutes les régions ;
- créer un cadre de concertation entre le MSAS, le MFA, le MFPRSP et les autres parties prenantes pour une gestion plus efficace du personnel de santé ;
- résorber progressivement le déficit chronique en personnels spécialistes ;
- renforcer les capacités du département de la promotion de la santé du MSAS pour appuyer l'éducation et la sensibilisation des communautés sur la problématique des épidémies ;
- envisager la mutation de la section d'hygiène de l'ENDSS en une école autonome ;
- revoir et harmoniser la grille des motivations du personnel de santé par rapport au montant alloué par le FORCE COVID-19.

➤ **EVALUATION DES PERTES DES HÔPITAUX / MECANISMES FINANCIERS**

- entamer une évaluation des dommages et pertes économiques des hôpitaux, de la prise en compte du secteur privé et apurer les dettes hospitalières ;
- prévoir un budget réservé à la maintenance des équipements acquis pendant la pandémie ;
- intégrer le risque de pandémie dans les propositions budgétaires à travers les programmes dédiés ;
- organiser des séances d'évaluations périodiques du fonctionnement des établissements hospitaliers ;
- rechercher des investissements pour la résilience des systèmes d'alerte précoce du MSAS ;

- allouer une quote - part dans les recettes des hôpitaux au volet réduction des risques de pandémie ou de catastrophe ;
- mettre en place des mécanismes spéciaux pour la PNA dans le code des marchés publics ;
- vider les contentieux d'arriérés pour chaque EPS et CTE.
- **SUIVI DES PATIENTS ET APPUIS FINANCIERS AUX NECESSITEUX**
- répertorier les donations remises directement sur le terrain aux bénéficiaires ;
- renforcer les capacités des acteurs communautaires afin de lutter contre la stigmatisation des personnes affectées ;
- régler les créances des hôteliers pour l'hébergement et la prise en charge de l'alimentation des cas contacts ;
- étudier les possibilités d'interventions monétaires sous forme d'aides au profit des grands malades et cas graves ;
- renforcer la visibilité et la redevabilité des activités de la Croix-Rouge sénégalaise ;
- renforcer le maillage du territoire national en matière de médecine pré-hospitalière en améliorant la collaboration SAMU-BNSP ;
- ouvrir des antennes régionales pour le SAMU ;
- renforcer l'appui financier de l'Etat à la Croix Rouge sénégalaise qui joue un rôle crucial dans le dispositif d'alerte et de surveillance, notamment au niveau des postes frontaliers ;
- renforcer la prise en charge psychosociale des malades et la recherche socio-épidémiologique ;
- pérenniser l'ouverture des CTE dans les régions.
- **PROSPECTIVE : REPENSER GLOBALEMENT LE SYSTEME DE SANTE**
- repenser globalement le système de santé pour le rendre fort, résilient et pérenne, à travers l'organisation d'états généraux de la santé pour penser ensemble des solutions durables de la gouvernance sanitaire ;
- évaluer la contribution de la Croix rouge sénégalaise dans l'exécution des plans de contingence du MSAS ;
- actualiser les textes régissant le SNH ;
- rendre fonctionnel le Centre opérationnel de gestion interministériel des crises (COGIC) qui sera un des bras armés de la Direction de la Protection Civile ;
- combler les gaps en termes de recherche, surveillance, de détection et de prise en charge ;
- positionner l'Hôpital Principal parmi les hôpitaux de référence de niveau 4 à l'échelle sous régionale et africaine.

C. OBSERVATIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PILIER 1

Après plus d'une année de lutte, le corona virus résiste toujours face aux stratégies mises en place par l'Etat du Sénégal. Même si, des progrès ont été accomplis dans plusieurs domaines, la fin de la pandémie ne semble pas être proche. C'est pourquoi, le secteur de la santé a bénéficié de plus de **20 milliards F CFA** sur le montant initialement alloué dans le PRES. Ce qui équivaut à plus de **135% de taux d'exécution**. De l'avis du Comité, il y a eu une bonne documentation du processus de gestion de la pandémie par des orientations stratégiques cohérentes, un renforcement de stocks des CTE et structures sanitaires, un appui communautaire pour la riposte locale et un bon taux d'exécution de la distribution des médicaments. Les montants alloués ont été justifiés par les activités menées par le MSAS, en plus d'autres ministères sectoriels tels que le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Famille, le Ministère des Forces Armées ont également bénéficié des fonds destinés au renforcement du système de santé.

Toutefois, les structures sanitaires visitées, en dehors des capitales régionales, sont sous-équipées et ne sont pas outillées pour prendre en charge totalement les cas graves atteints de la COVID-19. Il a été demandé au MSAS, une répartition cohérente des montants alloués suivant les thématiques listés dans le plan de contingence tels que la coordination, la détection précoce, l'isolement rapide, la prise en charge des cas suspects, le renforcement des mesures de prévention et de contrôle de l'infection, l'intensification de la communication et la participation communautaire aux mesures de riposte.

S'agissant du contrôle sanitaire aux frontières, l'étude des données fait apparaître un nombre important de voyageurs entre les mois de novembre, décembre 2020 et janvier 2021 ; ce qui correspond à une augmentation du nombre de cas qui a dépassé 50 par jour. Cette tendance confirmerait une relation entre l'ampleur et la périodicité des mouvements de populations et l'évolution du taux de contamination. A titre d'illustration, le tableau suivant fait le point de la situation à AIBD :

Libellé	Faux tests	Cas positifs	corps sans vie	EVASAN	nombre de vol	Nombre de Pax arrivés	Désinfection des vols
Juillet	0	20	7	6	125	14807	32
Août	0	33	4	6	295	28224	53
Octobre	26	115	5	9	432	44171	24
Novembre	43	5	ND	10	481	44496	29
Décembre	9	9	ND	4	518	61056	ND
Janvier	17	7	12	14	693	63004	28
Février	8	19	6	19	476	36200	26
Mars	93	ND	13	ND	440	31096	20

Source : Statistiques du contrôle sanitaire des frontières aériennes AIBD de juillet 2020 à mars 2021.

Par rapport aux montants prévus pour les quatre axes, les **77,8 milliards FCFA** alloués au renforcement du système de santé représente **7,78 %** du montant global de 1000 milliards du PRES. L'analyse de la poussée d'une seconde vague vers une saturation des hôpitaux avait montré un besoin de relever les ressources nécessaires à une gestion efficiente de la pandémie. En effet, une projection de relever les ressources nécessaires à une gestion efficiente de la pandémie. En effet, une projection de **20%** du fonds, soit environ **200 milliards FCFA**, pour renforcer le secteur de santé permettrait la couverture des dépenses, relatives aux équipements de réanimation pour les cas graves, la protection des personnels soignants et la résilience des hôpitaux. A titre d'exemple, la prise en compte de l'approvisionnement en médicaments par la PNA a été estimée à **6 946 398 546 F CFA**, rien que pour le stock de sécurité pour une durée de 06 mois. Malgré cela, pour certaines structures sanitaires le pourcentage de **47 %** prévu pour les motivations devrait être corrigé et revu à la baisse. Les dépenses devraient être priorisées pour le relèvement des plateaux techniques des établissements hospitaliers, à l'instar du constat fait à HPD.

Pour le développement des plans sectoriels et l'engagement des autres ministères, notamment le Ministère de l'Intérieur ou celui du Développement communautaire et de l'Equité sociale et territoriale, une structure supra pourrait gérer les conséquences socio- économiques en attendant que le Centre opérationnel de gestion interministériel des crises (COGIC) soit fonctionnel.

Par ailleurs, la recherche joue un rôle capital dans l'offre de soin de santé, malheureusement au Sénégal, elle est reléguée au second plan et ne permet pas d'accompagner la santé dans la prise de décision urgente surtout dans le contexte d'apparition de maladies émergentes et ré-émergentes. Dès lors, il est impérieux d'appuyer la réalisation du plan d'investissement du MSAS afin d'augmenter les capacités de diagnostic des structures de santé publique dans la surveillance des maladies émergentes. Enfin, les équipements médicotechniques devraient être bien gérés, entretenues et stockés pour faire face à d'autres urgences sanitaires similaires.

En dernier lieu, la prise en compte des recommandations formulées permettra d'anticiper sur une troisième vague et de renforcer la résilience des hôpitaux dans leurs capacités en prévention et contrôle de l'infection. Dans cette perspective, il est impérieux de mettre en place un dispositif de suivi et évaluation des fonds reçus et distribués aux régions médicales et districts sanitaires.

42. AXE 2 : RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE SOCIALE DES POPULATIONS

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Le Pilier 2 adresse l'inclusion sociale par la mise en œuvre de cinq (5) opérations en appui aux filets sociaux. Il fallait promouvoir la participation inclusive en systématisant la démarche communautaire, facteur clé de succès des opérations d'assistance aux populations, à la diaspora, aux acteurs de la pêche artisanale et de l'élevage.

Ces opérations ont été planifiées ainsi qu'il suit ;

➤ **Distribution de kits alimentaires :**

- enveloppe de **69 milliards FCFA** consacrée à l'achat de vivres pour 1 million de ménages, y compris les « daraas » et ciblant rigoureusement les plus pauvres ;
- kit alimentaire de produits de première nécessité (pâtes alimentaires, riz, savon, sucre) pour une valeur monétaire de **66 000 FCFA par ménage**.

➤ **Modalités de cette mesure résumées ci-dessous :**

- fréquence : une seule fois ;
- champ d'application : couverture nationale ;
- bénéficiaires : 1 000 000 de ménages pauvres initialement ; 100 000 autres ont été ajoutés ;
- budget prévisionnel : 69 milliards FCFA (frais de logistique inclus) ;
- démarrage : le 11 avril 2020.

➤ **APPUI A LA DIASPORA**

Des dotations d'un montant total de **12, 5 milliards FCFA** ont été alloués aux consulats et ambassades qui en ont assuré la répartition et le suivi. La diaspora sénégalaise est principalement répartie entre la France, l'Italie, l'Espagne ; des pays profondément touchés par la pandémie et qui ont mis en place des mesures de confinement total. Les fonds ont constitué une aide pour la diaspora qui a été profondément affectée par cette pandémie.

➤ **Modalités de cette mesure résumées ci-dessous :**

- fréquence : une seule fois ;
- champ d'application : couverture de toute la diaspora sénégalaise répartie dans plus de 140 pays ;
- bénéficiaires : la diaspora sénégalaise remplissant les conditions ;
- budget prévisionnel : 12, 5 milliards FCFA ;
- démarrage : le 7 avril 2020.

➤ **PAIEMENT DE FACTURES D'EAU ET ELECTRICITE**

- Objectif : aide aux couches vulnérables ;
- Soutien destiné aux populations vulnérables ; toute la tranche sociale d'environ **15,5 milliards FCFA** et **3 milliards FCFA** pour deux mois, respectivement pour les factures d'électricité et d'eau.

➤ **Modalités de cette phase résumées ci-dessous :**

- fréquence : bimestrielle ;
- durée : deux mois ;
- champ d'application : couverture nationale ;
- bénéficiaires : tranche sociale ,**975 522 ménages** pour l'électricité et **670 000** ménages pour l'eau ;
- budget prévisionnel : **18,5 Milliards de FCFA**
- démarrage : Mai 2020.

➤ **SOUTIEN A L'ELEVAGE ET AUX PRODUCTIONS ANIMALES**

Le Ministère de l'Elevage a reçu une enveloppe de **deux milliards de FCFA**, en vue d'appuyer dans l'urgence les acteurs des filières animales qui ont été jusque-là considérés comme les couches les plus affectées par les effets de la COVID-19 et les difficultés alimentaires du bétail.

➤ **Modalités de cette mesure résumées ci-dessous :**

- fréquence : une seule fois ;
- champ d'application : couverture nationale ;
- bénéficiaires : tous les acteurs de la filière animale ;
- budget prévisionnel : 2 milliards FCFA ;
- démarrage : Mai 2020.

➤ **SOUTIEN AUX ACTEURS DE LA PECHE ARTISANALE**

Le ministère de la pêche et de l'économie maritime a reçu un montant de **1 milliard FCFA** alloué par le gouvernement du Sénégal pour soutenir les acteurs de la chaîne de valeur de la pêche artisanale. Les entreprises de pêche industrielle ont été invitées à recourir à d'autres mécanismes mis en place par l'Etat du Sénégal.

➤ **Modalités de cette mesure résumées ci-dessous :**

- fréquence : une seule fois ;
- champ d'application : couverture nationale ;
- bénéficiaires : tous les acteurs de la pêche artisanale remplissant les conditions ;
- budget prévisionnel : 1 milliard FCFA ;
- démarrage : le 11 avril 2020.

Pour assurer le suivi de la mise en œuvre des opérations de l'Axe 2, le Comité de suivi, s'est rendu successivement au Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, au Ministère du Développement Communautaire et de l'Equité Sociale et Territoriale, au Ministère de l'Elevage et des Productions animales, Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime, au Ministère de l'Eau et de l'Assainissement ainsi qu'au Ministère du Pétrole et des Energies. Ces ministères ont eu la charge de la mise en œuvre de l'Axe 2 du PRES.

B. BILAN FINANCIER DES OPERATIONS DE L'AXE 2

En ce qui concerne le renforcement de la résilience sociale des populations, y compris nos compatriotes vivant à l'étranger, **97 226 486 699 FCFA** ont été payés sur un montant alloué de **103 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **94,39%**.

PILIER 2	Montant alloué	Montant budgétisé	Montant engagé	Montant payé	Taux d'exécution
Prise en charge factures d'électricité	15 500 000 000	15 500 000 000	15 942 312 704	15 942 312 704	102,85%
Prise en charge factures d'eau	3 000 000 000	3 000 000 000	2 835 797 491	2 835 797 491	94 ,52%
Aide alimentaire d'urgence aux populations	69 000 000 000	69 000 000 000	64 192 283 892	64 192 283 892	93,03%
Appui à la Diaspora	12 500 000 000	12 500 000 000	12 500 000 000	11 756 092 612	94,04%
Soutien à l'élevage et aux productions animales	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	100%
Pêcheurs artisanaux, femmes transformatrices, mareyeurs et aquaculteurs	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	100%
TOTAL	103 000 000 000	103 000 000 000	97 970 394 087	97 226 486 699 F CFA	94,39%

A la fin du suivi de ces opérations, ce bilan financier a permis d'évaluer les économies réalisées sur les budgets alloués.

42.1 NARRATIF DES OPERATIONS EFFECTUEES SUR LE FONDS

➤ **DISTRIBUTION DE KITS ALIMENTAIRES**

42.11 MINISTERE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE, DE L'EQUITE SOCIALE ET TERRITORIALE

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

A l'instar de la communauté internationale, le Sénégal fait face à la pandémie de la COVID-19 qui impacte négativement sur la situation socio-économique des ménages. Dans le cadre du renforcement de la résilience des ménages face à la COVID 19, SEM le Président de la République a pris une décision, à travers une assistance alimentaire aux ménages vulnérables ou impactés par la COVID-19 d'une valeur de 69 milliards FCFA. Cette sous composante du programme de résilience économique et sociale est mise en œuvre par le Ministère du Développement communautaire de l'Équité sociale et territoriale. Face à l'urgence sanitaire, sociale et économique, le gouvernement du Sénégal a mis à profit le RNU, qui est une base de données dynamique obtenue suivant un processus d'identification et de sélection de ménages en situation de pauvreté. Il est fait sur la base d'un questionnaire unifié qui intègre les dimensions de pauvreté, de vulnérabilité, d'économie, d'alimentation et de la composition des ménages. La base de données du RNU, contient à ce jour **588.045 ménages**, soit plus de **30%** des ménages du Sénégal, répartis sur l'ensemble du pays : dans les **14 régions**, les **45 départements**, les **552 communes** et dans tous les villages et quartiers.

B. NARRATIF DES OPERATIONS

Le RNU constitue le socle pour les programmes d'intervention, car permettant un ajustement des cibles en fonction du contexte spécifique de l'intervention comme cela a été fait en 2018, 2019 et 2020 dans le cadre du Plan de National de Riposte (PNR) pour faire face à l'insécurité alimentaire des ménages pauvres. Dans ces conditions, le RNU permet de réaliser le ciblage des populations en situation de vulnérabilité suite au ralentissement économique et aux effets sociaux du fait des stratégies déployées dans la lutte contre la pandémie en permettant de répertorier, de façon objective, les ménages affectés par les mesures d'endiguement et leur permettre d'accéder de façon équitable et transparente aux appuis de l'État et des Partenaires Techniques et Financiers. Face à la gravité de la situation, l'utilisation du RNU a permis de répondre aux exigences de célérité, de précision et d'efficacité, en permettant de :

- sélectionner rapidement les populations bénéficiaires à partir de la base de données ;
- amoindrir les coûts liés à la sélection des populations bénéficiaires ;
- permettre la mise en œuvre efficace des interventions sociales efficaces.

RAPPEL DES PRINCIPES DIRECTEURS

Toutes les interventions se sont basées sur les principes directeurs inhérents à toute intervention d'assistance sociale. Il s'agit de :

- **l'ancrage administratif** : les autorités administratives ont pris des dispositions appropriées afin de permettre aux comités de ciblage et aux différents acteurs impliqués de jouer pleinement leurs rôles dans la mise en œuvre, le suivi et l'intermédiation ;
- **la participation des acteurs** : pour assurer l'appropriation et la pérennisation des actions, les acteurs locaux étaient considérés comme des partenaires à part entière et ont participé effectivement à toutes les étapes (planification, mise en œuvre, suivi, évaluation et capitalisation) ;
- **la prise en compte des dynamiques et connaissances endogènes** : Les populations locales sont détentrices de capital de connaissances qu'il fallait valoriser dans toutes les interventions ;
- **la subsidiarité et l'imputabilité** : elles ont permis de responsabiliser les acteurs intervenant à différents niveaux (local, national), de valoriser les avantages comparatifs et d'instituer la redevabilité de chacun en fonction de ses responsabilités ;
- **la synergie et la complémentarité des actions** : elles se sont faites à travers un partenariat construit entre les différents intervenants pour assurer une efficacité des actions et une efficience dans l'usage des ressources disponibles.

Plusieurs étapes ont marqué le processus de mise en œuvre de ce sous-programme :

- l'acquisition des vivres ;
- le ciblage des bénéficiaires ;
- l'expédition dans les régions et l'acheminement dans les sites de distribution ;
- le lancement des opérations de distribution dans les 14 régions du Sénégal ;
- la distribution aux bénéficiaires.

D'abord, l'option de la distribution de denrées alimentaires s'explique par la nécessité de protéger les ménages vulnérables contre d'éventuels aléas du marché des produits de première nécessité, de préserver leurs moyens d'existence, de respecter et de faire respecter les mesures barrière mais aussi de poursuivre la dynamique d'équité sociale et territoriale enclenchée depuis 2012.

Ensuite, le ciblage d'un 1.000.000 de ménages bénéficiaires, a été effectué suivant deux procédés :

- **558.045 ménages** du Registre national Unique (RNU) ;
- **411.955 ménages** par le biais d'un ciblage communautaire.

Le Président de la République, Président du Conseil stratégique du FORCE COVID-19, a décidé d'y rajouter **100 000** autres ménages bénéficiaires pour prendre en compte les détenteurs de

Cartes d'égalité des chances (CEC), des ménages du Programme national de Bourses de Sécurité familiale (PNBSF) ne figurant pas dans le RNU ainsi que les réfugiés et groupements de chauffeurs. Au total, ce sont **1.100.000 ménages** qui ont bénéficié du programme d'assistance alimentaire.

Un certain nombre de critères ont aidé à une répartition équitable. Il s'agit :

- de la taille de la population ;
- du niveau de pauvreté du quartier ou du village ;
- du nombre de ménages de la localité figurant dans le RNU ;
- de l'impact occasionné par la crise découlant de la pandémie ;
- des conséquences que cette crise pourrait avoir sur la consommation alimentaire, les moyens d'existence et la nutrition.

Cette répartition du quota communal a été sanctionnée par un PV dûment signé par le maire et visé par l'autorité administrative. Au niveau de chaque commune, chaque maire a été saisi au préalable pour stabiliser les listes des villages/quartiers afin de s'assurer qu'aucun hameau ou village n'a été laissé en rade. Les autorités administratives étaient responsables de l'encadrement de tout le processus. Elles ont été ainsi représentées à toutes les étapes du processus par des personnes de l'administration qu'elles ont désignées à cet effet. Des kits alimentaires dont la composition était la suivante ont été distribués à chaque bénéficiaire :

- 100 kg de riz ;
- 10 kg de sucre ;
- 18 barres de savon ;
- 10 litres d'huile ;
- 10 kilos de pâtes alimentaires.

Pour la distribution, les relais communautaires ont été mis à contribution pour assurer un meilleur suivi de l'opération avec décharge de fiches de distribution mises à leur disposition et les FDS en ont assuré la supervision. La matrice des responsabilités des comités est l'objet de **l'annexe 7**.

L'acheminement de toutes ces denrées évaluées à **150.000 tonnes** s'est effectué avec près de **4000 rotations de camions et un bateau** jusqu'aux points de distribution avancés dans les communes pour être le plus proche des bénéficiaires. Il est important de préciser que les opérations de ciblage, du transport secondaire ainsi que celles de la distribution dans le respect des gestes barrières ont été coordonnées et supervisées par l'administration territoriale, en collaboration avec les maires des communes. Elles ont mobilisé plus de **5.000** personnes.

Cette opération d'acquisition de denrées alimentaires a concerné **110 millions de kilogramme de riz, 11 millions de litres d'huiles, 11 millions de kilogrammes de pâtes alimentaires, 1 million 100 paquets de savons, 11 millions de kilogrammes de sucre**, correspondant ainsi à **20 à 25 repas** pour l'ensemble de la population du Sénégal.

Au plan administratif, les procédures de marchés publics ont mis en concurrence plus d'une centaine de fournisseurs. A l'issue de l'avis de commande ouverte et de la soumission des offres, les listes des adjudicataires retenus étaient les suivantes :

NUMERO	FOURNISSEURS	CONTACTS TELEPHONIQUES	QUANTITE OFFRE	OBSERVATIONS
<u>R I Z</u>				
1	AVANTI	77 824 67 12	45 000 T	150 avenue Lamine Guèye, Dakar
2	GROUPE BAMBOUCK	77 680 42 18	5 000 T	Quartier Fass Thiéckène Koungeul
3	AFRI AND CO	77 342 98 99	30 000 T	150 avenue Lamine Guèye, Dakar
4	CCMN	33 821 82 80	30 000 T	7 Rue Sergent Malamine, Dakar 14037
<u>SAVON</u>				
1	ETS MDC	338242779	20 000 P	Cité Keur Gorgui Sicap Sacré-Cœur 3
2	SAF INDUSTRIES	338205081 / 771209795	10 000 P	Km 2, Bld du Centenaire Commune de Dakar
3	A.N.D GROUP	77 540 6263	10 000 P	Keur Massar rond-point près station Shell
4	COSEDI	33 849 56 06	200 000 P	18 Rue Alfred Goux Dakar
5	ADN GROUP	77 639 78 48	200 000 P	03 Avenue Jambaars Dakar plateau
6	GROUPE BAMBOUCK	77 680 42 18	10 000 P	Quartier Fass Thiéckène Koungeul
7	E B B T	33 823 83 22	10 000 P	25, rue Fleurus x Escarfait, Dakar
8	GLOBAL TRADERS	77 876 37 63	100 000 P	Lot 28 Cité de la Renaissance Ouakam, Dakar
9	SENE-OUEST SARL	33 832 36 66	10 000 P	Z.I. Route géographique prolongée, Dakar
10	ETS SERIGNE CHEIKH IBRA MBACKE	77 639 15 86	20 000 P	Parcelles assainies U19 villa n°130, Dakar
11	KRAMEX GIE	33952 2737 / 77 732 0627	50 000 P	88, bis rue Douamont, Thiès
12	SSE	773635818	20 000 P	132 Rue Moussé Diop, Dakar
13	AGRICOM SENEGAL	338278918/ 776375434	20 000 P	Cité foire imm. G lot 1 RDC, Dakar
14	A.F.B GROUP	33 825 85 68 / 77 732 06 27	30 000 P	HLM II Villa n° 662, Dakar
15	NVS SARL	33 823 06 66	70 000 P	40, Rue Jules Ferry – 1 ^{er} étage, Dakar
16	WAGUE AGROBUSINESS	77 520 20 28	200 000 P	15, Rue Alfred Goux x Lamine Gueye, Dakar

P A T E S ALIMENTAIRES				
1	WAGUE AGROBUSINESS	77 520 20 28	1 000 T	15, Rue Alfred Goux x Lamine Gueye, Dakar
2	NMA SANDERS	33 879 00 00	2 000 T	KM 11, Route de Rufisque, Dakar
3	ADN GROUP	77 639 78 48	1 000 T	3 Avenue des Jambaars, Dakar
4	A.B.F GROUP	33 825 25 68	1 000 T	HLM II Villa n° 662, Dakar
5	ATHEM ET MEURICE S.A.S	33 842 14 11	1 000 T	55 Avenue Hassan II, 9 ^{ème} étage, Dakar
6	ABC SUARL	77 644 30 82	1 000 T	11 Rue Malang Djily Mbaye, Dakar
7	COSEDI	33 849 56 06	1 000 T	18 Rue Alfred Goux, Dakar
8	COMSES	77 653 54 53	1 000 T	Liberté 6, Sud Foire, Dakar
9	ABF SOLUTIONS	33 822 76 06	1 000 T	N°201 Lot Impôts et Domaines, Patte D'oise, Dakar
SUCRE				
1	CSS	33 938 23 23	500 T	Richard Toll
2	DAKAR DISTRIBUTION DENREES	77 325 72 10	600 T	Rue 23X 18 Médina, Dakar
3	SARDI	77639 08 25/77638 37 29	5 000 T	Zone Industrielle Sud, Rocade fan-Bel Air, Dakar
4	ADN GROUP	77 639 78 48	1 000 T	3 Avenue des Jambaars, Dakar
5	ABC SUARL	77 644 30 82	900 T	11 Rue Malang Djily Mbaye, Dakar
6	SACI DISTRIBUTION SARL	33 823 02 90	2 000 T	Parcelle n° 80, Dalifort Forail, Dakar
HUILE				
1	S A I T	33 842 26 46	1 000 000 L	Marché annulé par désistement
2	SONACOS	33 849 17 00	250 000 L	32-36 Rue Calmette, Dakar
3	WAGUE AGROBUSINESS	77 520 20 28	1 000 000 L	15 Rue Alfred Goux, Dakar
4	COSEDI	33 849 56 06	600 000 L	18 Rue Alfred Goux, Dakar
5	ADN GROUP	77 639 78 48	550 000 L	3 Avenue des Jambaars, Dakar
6	SARDI	776390825/776383729	5 000 000 L	Zone Industrielle Sud, Rocade fan-Bel Air, Dakar
7	GLOBAL TRADERS	77 876 37 63	140 000 L	Lot 28, Cité de la Renaissance, Ouakam, Dakar
8	ABC SUARL	77 644 30 82	500 000 L	11 Rue Malang Djily Mbaye, Dakar
9	AZ CHALLENGE	33 822 82 27	180 000 L	N°16 Cité Tobago VDN, Dakar
10	COMSES	77 653 54 53	600 000 L	Liberté 6, Sud Foire, Dakar
11	SIAGEM SA	33 832 94 94	174 240 000 L	LotZE1/E Scat Urban / Hann Mariste

NB : Des fournisseurs tels que le Groupe Bambouck, Wagué Agrobusiness, ABF Group, ADN Group, SARDI, COMSES, ABC Suarl ont été attributaires d'au moins deux marchés d'acquisition de denrées alimentaires en procédure d'urgence

C. BILAN FINANCIER DES OPERATIONS

Les opérations de distribution des kits alimentaires ont tenu en haleine beaucoup de sénégalais compte tenu l'ampleur de l'opération et des suspicions autour de la sélection des fournisseurs de riz. Après un croisement minutieux des données, il ressort que des économies ont été faites. En effet, sur **69 milliards FCA** de budget prévisionnel, seuls **64 150 834 604 FCFA** ont été dépensés, soit un solde de **4 849 165 396 CFA**. Toutes les pièces justificatives de ces dépenses sont disponibles au siège du Comité. **Le tableau ci-dessous fait la synthèse des montants engagés et effectivement dépensés à la date comptable du 31 décembre 2020 :**

Il convient de relever que le MDCEST a exécuté physiquement tous les marchés liés à l'aide alimentaire. Ce ministère aura exécuté, sous sa tutelle **80,750 milliards FCFA** répartis comme suit :

- **64,150 milliards FCFA** d'aide alimentaire ;
- **16,6 milliards FCFA** d'obligations impayées au titre de l'Axe 3 (Dettes dues aux EPS : Plans Sésame, Dialyse et césarienne / ACMU ; aux districts (Initiative de gratuité des soins pour enfants âgés de moins de 5 ans) ACMU et aux mutuelles / ACMU. **La liste des bénéficiaires est disponible au siège du Comité.**

Nature des dépenses	Programmes et Projets	Montant	
Dettes dues aux EPS (Plans Sésame, Dialyse et césarienne) / ACMU	EPS	16 600 000 000 FCFA	
Dettes dues aux districts (Initiative de gratuité des soins pour enfants âgés de moins de 5 ans) / ACMU	EPS		
Dettes dues aux mutuelles / ACMU	MUTUELLES		

Rubriques		Quantités Livrées et Facturées	Montant
Acquisitions	Riz	110 001,5 tonnes	30 250 412 500
	Huile	10 846 710 litres	11 277 355 500
	Sucre	10 893 tonnes	7 477 240 626
	Pates	10 973 tonnes	6 535 461 990
	Savon	1 084 435 packs	4 180 454 825
Transport Primaire et Manutention	Convoyage des denrées pour le transport de Dakar vers les capitales régionales		1 847 731 740
	Carburant des camions des Acteurs des Transports routiers du Sénégal		35 951 600
	Frais de mission des chauffeurs		8 858 750
	Carburant Camions CSA		8 442 950
Transport Secondaire et Manutention	Frais de manutention pour le déchargement dans les régions et départements		163 566 000
	Frais de manutention pour le chargement et le déchargement du bateau COSAMA		6 706 000
	Transport des lieux de stockage dans les régions et départements vers les sites de distribution au niveau des communes		574 281 822
Autres dépenses de Biens et services	Frais d'impression de bons d'enlèvement		172 675 851
	Autres dépenses de communication (production et la diffusion capsules, de sketchs, de publi-reportages et de spots publicitaires)		72 810 000

Convention avec la Der/FJ			1 000 000 000
Dépenses de coordination et de suivi-évaluation	Appui aux comités de ciblage dans les 14 régions		140 000 000
	Rémunérations des cinq mille (5000) vérificateurs recrutés		353 990 000
	Indemnisation des téléopérateurs pour la gestion des différentes réclamations		1 450 000
Divers	Acquisition de matériels informatiques, Entretien et réparation du parc de véhicules lourds et légers du CSA		43 444 450
TOTAL			64 150 834 604 FCFA

**LISTE DE CONTRATS CONCLUS PAR LE MDCEST POUR L'ACQUISITION ET LE TRANSPORT DE DENREES DANS LE
CADRE DE L'AIDE ALIMENTAIRE D'URGENCE A LA DATE DU 17 AOUT 2020**

Acquisition denrées

	N° Contrat	Contractants	Objet	Montant
1	N°RIZ-001/2020 du 10 avril 2020	MDCEST/AVANTI SUARL	Acquisition et manutention au chargement de 30 000 tonnes de riz brisé non parfumé	9 625 000 000 FCFA TTC
2	N°RIZ-002/2020 du 10 avril 2020	MDCEST/Entreprise CCMN	Acquisition et manutention au chargement de 350 000 tonnes de riz brisé non parfumé	8 250 000 000 FCFA TTC
3	N°RIZ-003/2020 du 15 avril 2020	MDCEST Entreprise GROUPE BAMBOUCK SURL	Acquisition et manutention au chargement de 5 000 tonnes de riz brisé non parfumé	1 375 000 000 FCFA TTC
4	N°RIZ-004/2020	MDCEST/Entreprise AFRI AND CO	Acquisition et manutention au chargement de 30 000 tonnes de riz brisé non parfumé	8 250 000 000 FCFA TTC
5	N°005-2020 du 15 avril 2020	MDCEST/ Entreprise COSEDI	Acquisition et manutention au chargement de : - Huile : 600 litres - Pâtes alimentaires : 1 000 tonnes - Savon : 200 000 packs	2 005 000 000 FCFA TTC
6	N°006/2020 du 22 avril 2020	MDCEST/Entreprise ADN GROUP	Acquisition et manutention au chargement de : - Huile : 500 000 litres - Sucre : 1 000 tonne - Pâtes alimentaires : 1 000 tonnes - Savon : 200 000 packs	2 580 000 000 FCFA TTC
7	N°007/2020 du 22 avril 2020	MDCEST/Entreprise COMPAGNIE SENEGALAISE DE SERVICES ET DE TRAVAUX	Acquisition et manutention au chargement de : Pâtes alimentaires : 1 000 tonnes Huile : 600 000 litres	1 220 000 000 FCFA TTC
8	N°008/2020 du 22 avril 2020	MDCEST/Entreprise GLOBAL TRADERS	Acquisition et manutention au chargement de : Pâtes alimentaires : 1 000 tonnes Savon : 100 000 packs Huile : 140 000 litres	1 112 000 000 FCFA TTC
9	N°009/2020 du 22 avril 2020	MDCEST/Entreprise ETS SERIGNE CHEIKH IBRA MBACKE	Acquisition et manutention au chargement de 20 000 packs de savon	80 000 000 FCFA TTC

10	N°010/2020 du 22 avril 2020	MDCEST/Entreprise AZIZ BUSINESS COMPANY Suarl (ABC Suarl)	Acquisition et manutention au chargement de : Huile : 500 000 litres Sucre : 900 tonnes Pâtes alimentaires : 1 000 tonnes	1 741 000 000 FCFA TTC
11	N°011/2020 du 22 avril 2020	MDCEST/Entreprise SAF INDUSTRIES	Acquisition et manutention au chargement de 10 000 packs de savon	26 000 000 F CFA TTC
12	N°012/2020 du 22 avril 2020	MDCEST/Entreprise DAKAR DISTRIBUTION DENREES (3D)	Acquisition et manutention au chargement de 600 tonnes de sucre	414 000 000 FCFA TTC
13	N°013/2020 du 22 avril 2020	MDCEST/Entreprise ETS AFB	Acquisition et manutention au chargement de : Pâtes alimentaires : 1 000 tonnes Savon : 30 000 packs	711 000 000 F CFA TTC
14	N°014/2020 du 22 avril 2020	MDCEST/Entreprise SARDI SARL	Acquisition et manutention au chargement de 5 000 tonnes de sucre	3 450 000 000 FCFA TTC
15	N°015/2020 du 22 avril 2020	MDCEST/Entreprise SARDI SARL	Acquisition et manutention au chargement de 5 000 000 litres d'huile	5 250 000 000 FCFA TTC
16	N°016/2020 du 22 avril 2020	MDCEST/Entreprise WAGUE AGRO-BUSINESS	Acquisition et manutention au chargement de : Pâtes alimentaires : 1 000 tonnes Savon : 200 000 packs Huile : 1 000 000 litres	2 420 000 000 FCFA TTC
17	N°017/2020 du 23 avril 2020	MDCEST/Entreprise COMPAGNIE SUCRIERE SENEGALAISE (CSS)	Acquisition et manutention au chargement de 500 tonnes de sucre	331 022 500 FCFA TTC
18	N°018/2020 du 23 avril 2020	MDCEST/Entreprise NOUVELLE MINOTERIE AFRICAINE (NMA)	Acquisition et manutention au chargement de 2 000 tonnes de pâtes alimentaires	1 152 000 000 FCFA TTC
19	N°020/2020 du 24 avril 2020	MDCEST/Entreprise SONACOS	Acquisition et manutention au chargement de 500 000 litres d'huile	508 500 000 FCFA TTC
20	N°021/2020 du 24 avril 2020	MCDEST/Entreprise SIEGEM SA	Acquisition et manutention au chargement de 180 000 litres d'huile	174 240 000 FCFA TTC

21	N°022/2020 du 24 avril 2020	MDCEST/Entreprise AZ CHALLENGE	Acquisition et manutention au chargement de 180 000 litres d'huile	169 920 000 FCFA TTC
22	N°023/2020 du 24 avril 2020	MDCEST/Entreprise ATHEM ET MEURICE S.A.S	Acquisition et manutention au chargement de 1 000 tonnes de pâtes alimentaires	595 000 000 FCFA TTC
23	N°026-2020 du 22 avril 2020	MCEST/Entreprise ETS MDC	Acquisition et manutention au chargement de 20 000 packs de savon	73 160 000 FCFA TTC
24	N°027-2020 du 27 avril 2020	MDCEST/Entreprise KRAMEX GIE	Acquisition et manutention au chargement de 50 000 packs de savon	195 000 000 FCFA TTC
25	N°028-2020 du 27 avril 2020	MDCEST/AGRICOM SENEGAL	Acquisition et manutention au chargement de 20 000 packs de savon	78 000 000 FCFA TTC
26	N°030-2020 du 28 avril 2020	MDCEST/Entreprise E.B.B.T	Acquisition et manutention au chargement de 10 000 packs de savon	39 000 000 FCFA TTC
27	N°031-2020 du 28 avril 2020	MDCEST/Entreprise SMA Sarl	Acquisition et manutention au chargement de 10 000 packs de savon	39 000 000 FCFA TTC
28	N°032-2020 du 28 avril 2020	MDCEST/Entreprise SENE OUEST SARL	Acquisition et manutention au chargement de 10 000 packs de savon	34 220 000 FCFA TTC
29	N°033-2020 du 28 avril 2020	MDCEST/ROSE TRAITEUR	Acquisition et manutention au chargement de 10 000 packs de savon	36 580 000 F CFA TTC
30	N°034-2020 du 28 avril 2020	MDCEST/Entreprise SSE	Acquisition et manutention au chargement de 20 000 packs de savon	76 000 000 FCFA TTC
31	N°035-2020 du 28 avril 2020	MDCEST/Entreprise NVS SARL	Acquisition et manutention au chargement de 70 000 packs de savon	273 000 000 FCFA TTC
32	N°036-2020 du 28 avril 2020	MDCEST/GROUPE BAMBOUCK SURL	Acquisition et manutention au chargement de 10 000 packs de savon	38 000 000 FCFA TTC
33	N°037-2020 du 29 avril 2020	MDCEST/Entreprise SENAME SARL	Acquisition et manutention au chargement de 750 000 litres d'huile	750 000 000 FCFA TTC
34	N°038-2020 du 30 avril 2020	MDCEST/Entreprise AZ CHALLENGE	Acquisition et manutention au chargement de 2 000 tonnes de sucre	1 350 000 000 FCFA TTC
TOTAL ACQUISITION DENREES				54 582 642 500 FCFA

✚ Transport de denrées

N°	N° Contrat	Contractants	Objet	Montant
1	N° T 001/2020 du 10 avril 2020	MDCEST/ Entreprise URBAINE D'ENTREPRISE	Transport de 45 404 tonnes de denrées alimentaires de Dakar vers les autres régions	691 804 000 FCFA TTC
2	N° T 002/2020/Pâtes/ huile/savon/sucre du 10 avril 2020	MDCEST/ Entreprise URBAINE D'ENTREPRISE	Transport de 20 438 tonnes denrées alimentaires (huile, sucre, savon, pâtes alimentaires) à partir des dépôts des fournisseurs vers les départements du Sénégal	418 960 675 F CFA TTC
3	N° T 002/2020/RIZ du 10 avril 2020	MDCEST/ Entreprise URBAINE D'ENTREPRISE	Transport de 37 650 tonnes de riz à partir des dépôts des fournisseurs vers les départements du Sénégal	338 175 000 FCFA TTC
4	N° T 003/2020 du 27 avril 2020	MDCEST/Entreprise COOPERATIVE NATIONALE D'ENTREPRISES DE TRANSPORT ET DE MARCHANDISES DU SENEGAL (CNETM)	Transport de 5 160,4 tonnes de denrées alimentaires (riz, huile, sucre, savon, pâtes alimentaires) à partir des dépôts des fournisseurs vers les départements du Sénégal	49 605 000 FCFA TTC
5	N° T 004/2020 du 15 mai 2020	MDCEST/Entreprise AFRICAN QUALITY MOVER	Transport de 7 498 tonnes de denrées alimentaires (riz, huile, sucre, savon, pâtes alimentaires) à partir des dépôts des fournisseurs vers les départements du Sénégal	68 912 477 FCFA TTC
6	N° T 005/2020 du 15 mai 2020	MDCEST/ Entreprise SUPER SALE SARL TRANSPORT ET LOGISTIQUE	Transport de 7 620 tonnes de denrées alimentaires (riz, huile, sucre, savon, pâtes alimentaires) à partir des dépôts des fournisseurs vers les départements du Sénégal	72 818 968 FCFA TTC
7	N° T 006/2020 du 15 juin 2020	MDCEST/ Entreprise GROUPE BAMBOUCK SURL	Transport de 2 900 tonnes de denrées alimentaires (riz) à partir des dépôts des fournisseurs vers les départements du Sénégal	36 210 041 FCFA TTC
8	N° T 007/2020 du 06 mai 2020	MDCEST/ Entreprise 2 DAY'S AUTO SARL	Transport de 1 091,077 tonnes de denrées alimentaires (riz, huile, sucre, savon, pâtes alimentaires) à partir des dépôts des fournisseurs vers les départements du Sénégal	16 582 175 FCFA TTC
9	N° T 008/2020 du 06 mai 2020	MDCEST/ Entreprise TRANSPORT SADY SARL	Transport de 5 109,7 tonnes de denrées alimentaires (riz, huile, savon, pâtes alimentaires) à partir des dépôts des fournisseurs vers les départements du Sénégal	61 609 500 FCFA TTC

10	N° T 09/2020 du 28 mai 2020	MDCEST/ Entreprise DOMINUS SERVICES	Transport de 79,67 tonnes de denrées alimentaires (pâtes alimentaires) à partir des dépôts des fournisseurs vers les départements du Sénégal	1 075 545 F CFA TTC
11	N° T 010/2020 du 10 juin 2020	MDCEST/Entreprise DAROU SALAM PRESTATIONS ET SERVICES	Transport de 120,967 tonnes de denrées alimentaires (savon et pâtes alimentaires) à partir des dépôts des fournisseurs vers les départements du Sénégal	3 617 620,25 FCFA TTC
12	N° T 11/2020 du 15 juin 2020	MDCEST/Entreprise SONACOS S.A	Transport de 1 000 tonnes de denrées alimentaires (huile) à partir des dépôts de la SONACOS S.A vers le département de Dakar et sa banlieue	5 000 000 FCFA TTC
13	N° T 012/2020 du 23 juin 2020	MDCEST/ Entreprise SUPER SALE SARL TRANSPORT ET LOGISTIQUE	Transport de denrées alimentaires (riz, huile, sucre, savon, pâtes alimentaires) à partir des dépôts des fournisseurs vers les départements du Sénégal	80 000 000 FCFA TTC
14	N° T 013/2020 du 23 juin 2020	MDCEST/ Entreprise MAGIC TRANSIT TRANSPORT LOGISTIQUE	Transport de denrées alimentaires (riz, huile, sucre, savon, pâtes alimentaires) à partir des dépôts des fournisseurs vers les départements du Sénégal	5 970 265 FCFA TTC
15	N° T 014/2020 du 29 juin 2020	MDCEST/ Entreprise KHELCOM TRANSPORT	Transport de denrées alimentaires (riz, huile, sucre, savon, pâtes alimentaires) à partir des dépôts des fournisseurs vers les départements du Sénégal	28 027 325,5 FCFA TTC
16	N° T 015/2020 du 30 juin 2020	MDCEST/Entreprise GROUPE BAMBOUCK SURL	Transport de 4 771, 8 tonnes de denrées alimentaires (riz, huile, sucre, savon, pâtes alimentaires) à partir des dépôts du CSA de la capitale régionale de Tambacounda vers les communes de la dite région	71 878 772 FCFA TTC
17	N° T 016/2020 du 02 juillet 2020	MDCEST/Entreprise SOCOTRA SARL	Transport et manutention de 2 334,042 tonnes de denrées alimentaires (riz, huile, sucre, savon, pâtes alimentaires) à partir des dépôts des fournisseurs vers les départements du Sénégal	20 754 732 FCFA TTC
18	N° T 017/2020 du 02 juillet 2020	MDCEST/Entreprise AZIZ BUSINESS CAMPAGNY SUARL	Transport et manutention de 1 030,995 tonnes de denrées alimentaires (riz, huile, sucre, savon, pâtes alimentaires) à partir des dépôts des fournisseurs vers les départements du Sénégal	11 038 531 FCFA TTC
19	N° T 018/2020 du 02 juillet 2020	MDCEST/Entreprise 2HL SARL	Transport et manutention de 1 098,63 tonnes de denrées alimentaires (riz, huile, sucre, savon, pâtes alimentaires) à partir des dépôts des fournisseurs vers les départements du Sénégal	12 614 699 FCFA TTC
20	N° T 019/2020 du 02 juillet 2020	MDCEST/Entreprise TRANSPORT SADY SARL	Transport de 8 350 tonnes de denrées alimentaires (riz, huile, sucre, savon, pâtes alimentaires) à partir des dépôts des fournisseurs vers les départements du Sénégal	86 000 000 FCFA TTC

21	N° T 0020/2020 du 10 juillet 2020	MDCEST/ Entreprise COOPERATIVE NATIONALE D'ENTREPRISES DE TRANSPORT ET DE MARCHANDISES DU SENEGAL (CNETM)	Transport de 225 tonnes de denrées alimentaires (riz, huile, sucre, savon, pâtes alimentaires) à partir des dépôts des fournisseurs vers les départements du Sénégal	2 542 500 FCFA TTC
22	N° T 021/2020 du 15 juillet 2020	MCEST/Entreprise AFRICAN QUALITY MOVER	Transport de denrées alimentaires (riz, huile, sucre, savon, pâtes alimentaires) à partir des dépôts des fournisseurs vers les départements du Sénégal	24 980 052 FCFA TTC
23	N° T 022/2020 du 05 août 2020	MDCEST/Entreprise TRANSPORT SADY SARL	Transport de 1 100 tonnes de denrées alimentaires (riz, huile, sucre, savon, pâtes alimentaires) à partir des dépôts des fournisseurs vers les départements du Sénégal	10 794 250 F CFA TTC
TOTAL TRANSPORT				2 118 972 127,75 FCFA
TOTAL GENERAL				56 501 614 627,75 FCFA

Toutes les pièces justificatives afférentes aux marchés de l'aide alimentaire sont disponibles au siège du Comité.

POINTS FORTS :

- priorité accordée aux régions méridionales, orientales et septentrionales compte tenu de l'arrivée précoce de la saison des pluies;
- bonne connaissance du programme par les populations ;
- globalement, les ménages sont satisfaits du programme de distribution de l'aide alimentaire, de la qualité et de la quantité des denrées distribuées ;
- niveau important d'accès à la commande publique avec l'acquisition et le transport des kits alimentaires ;
- utilisation du RNU des ménages pauvres et en situation de vulnérabilité comme base du ciblage des bénéficiaires de l'aide alimentaire d'urgence.

POINTS FAIBLES :

- dysfonctionnements au plan organisationnel et logistique au début des opérations ;
- retard dans la mise à disposition d'outils de collecte (listes de ciblage et d'émargement) ;
- absence d'un dispositif fiable de mise à jour des données des ménages ;
- délai du ciblage communautaire jugé trop court par certaines autorités administratives ;
- retard dans les opérations de distribution au centre et dans la région de Dakar ;
- capacité financière limitée de certains transporteurs et fournisseurs et absence de coordination du transport ;
- difficulté de mobiliser des manœuvres en période d'état d'urgence et de couvre-feu pour le déchargement des camions ;

- faiblesse du nombre d'entreprises attributaires par rapport aux soumissionnaires, **notamment pour le riz (4 /30)** ;
- incompréhensions et interrogations sur les TDR des vérificateurs ;
- absence d'enquête préalable pour déterminer les besoins réels spécifiques à chaque région ;
- kits parfois incomplets à cause de l'indisponibilité de certaines denrées, notamment les pâtes alimentaires ;
- retard dans paiement des prestataires de services et non respects des engagements par certains fournisseurs
- insuffisance du nombre de kits par rapport à tous les ménages vulnérables au Sénégal.

RECOMMANDATIONS :

- donner au CSA une plus grande autonomie administrative et financière ;
- recruter un personnel qualifié et renforcer les capacités du CSA en planification et d'organisation d'opérations logistiques d'envergure ;
- faire une étude comparative de l'aide alimentaire et du cash transfert ;
- proposer la réalisation d'une opération d'aide alimentaire d'environ 15 000 tonnes chaque année à la veille de la période de soudure compte tenu des constats faits par le Comité dans le monde rural ;
- réexaminer les procédures pour améliorer les délais de mise en œuvre des opérations d'aide alimentaire ;
- réhabiliter les infrastructures de stockage du CSA, en construire d'autres et récupérer les magasins aliénés ;
- mettre en place un stock national de sécurité alimentaire, mécanisme essentiel de la stabilité et de la stratégie de résilience ;
- tester la capacité du secteur privé national à répondre à des commandes de masse venant notamment de l'Etat ;
- concevoir au niveau ministériel un schéma global et cohérent de pilotage des opérations d'aide alimentaire, faisant intervenir toutes les structures pertinentes du MDCEST et d'autres acteurs extérieures ;
- assurer la transparence et le respect des procédures notamment en matière de passation des marchés quel que soit le contexte (Etat d'urgence) ;
- assurer du respect des dispositions légales ou réglementaires en matière de contrats administratifs quel que soit le contexte ;
- assurer le contrôle qualité des produits en les faisant certifier par les structures habilitées (Direction du Commerce intérieur) ;
- veiller à la fiabilisation et à la mise à jour continue du RNU, à son élargissement à tous les ménages vivant au-dessous du seuil de pauvreté (plus de 1.100.000 ménages) et à l'optimisation de son utilisation par d'autres projets et programmes sociaux ;

- mettre un accent particulier sur la communication et l'information des acteurs afin de renforcer la légitimité sociale ;
- procéder à des évaluations qualitatives et quantitatives du RNU et renforcer son ancrage institutionnel ;
- promouvoir l'inclusive participation en systématisant la démarche communautaire, facteur clé de succès des politiques, stratégies et programmes opérations d'assistance des populations ;
- affecter le reliquat du montant alloué à relever les moyens de transport et de stockage du CSA ;
- privilégier les denrées produites localement dans les campagnes de distribution alimentaire (mil local, produits maraichers, produits avicoles, etc.) ;
- poursuivre la sensibilisation des fournisseurs et veiller à la qualité des emballages ;
- acquérir de nouveaux gros porteurs pour renforcer la capacité d'emport du CSA.
- disposer des moyens financiers conséquents pour la collecte, la transmission, le traitement, l'analyse et la diffusion des informations visant à aider à la prise de décision des autorités dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- fixer des normes d'achat au prix du marché lors de l'acquisition des stocks de céréales de bonne qualité ;
- mettre en place des banques céréalières au niveau des départements pour disposer à tout moment de stocks stratégiques.

➤ APPUI A LA DIASPORA

42.12 MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

La pandémie de la COVID-19, inédite à bien des égards, a bouleversé nos systèmes d'organisation. C'est pourquoi, pour réduire ses impacts négatifs qui ont fini d'éprouver nos Etats, de nombreux pays ont déployé des plans pour contenir la pandémie et protéger leurs populations par l'instauration de mesures barrières. Le confinement, la distanciation sociale, la fermeture des frontières, et autres dispositions prises par les autorités étatiques ont considérablement impacté sur les activités socio-économiques dans presque tous les domaines d'activités. Ainsi, le gouvernement, à travers le MAESE s'était résolument engagé à mettre en œuvre l'opération FORCE COVID-19 Diaspora avec une enveloppe de **12,5 milliards de FCFA** qui visait à apporter aide et assistance aux différentes catégories de nos compatriotes impactés par la pandémie et à renforcer leur résilience.

Pour rappel, le dispositif de mise en œuvre de l'assistance ainsi que le mécanisme de gestion des ressources, étaient structurés autour de deux paliers : d'une part, une cellule de crise instituée au niveau de l'Administration centrale à Dakar, présidée par le Secrétaire d'Etat chargé des sénégalais de l'Extérieur et, d'autre part, des comités de gestion installés dans les juridictions diplomatiques, sous la présidence des Ambassadeurs.

La démarche du MAESE a été guidée par les principes de transparence, d'équité, de célérité et surtout de reddition des comptes. Par ailleurs, une plateforme et un centre d'appels ont été mis en place pour faciliter les inscriptions des demandeurs, répondre à l'objectif de transparence et surtout assurer une bonne communication.

Ces dispositifs techniques, ont prouvé leur pertinence et efficacité dans la mesure où l'exploitation des bases de données a révélé, qu'à la date de clôture de la plateforme, le **31 mai 2020**, **200 141** sénégalais de l'Extérieur répartis dans **140 pays**, se sont inscrits. Pour ce qui concerne le centre d'appels (Call-center), **18.633 appels** ont été enregistrés à la date du **22 juillet 2020**, jour de clôture de ses activités.

B. NARRATIF DES OPERATIONS

Les opérations se sont déroulées en trois phases, qui se présentent ainsi qu'il suit :

La première, du 07 au 29 avril 2020, dite d'urgence, pour laquelle un montant de **726 millions FCFA** a été transféré aux Ambassades et Consuls, pour la prise en charge des cibles prioritaires constituées de compatriotes bloqués, de malades, de familles des personnes décédées de la COVID-19, ainsi que d'étudiants non allocataires en situation de précarité.

S'agissant de la deuxième phase, du 30 avril au 29 juin 2020, la somme de **5.253.744.000 F CFA** a été versée aux 50 comités de gestion installés dans les juridictions diplomatiques. Elle concerne, en plus des cibles prioritaires, tous les autres compatriotes impactés par la pandémie qui n'ont pas bénéficié d'aides ou d'allocations de leurs pays d'accueil dans le cadre des soutiens apportés dans un contexte délicat. Ainsi, en se fondant sur l'évaluation issue de la première phase, un recentrage des

aides a été opérée sur l'Afrique. Lancée à partir du **1^{er} juillet 2020**, la troisième phase a mobilisé une enveloppe de **5 307 766 750 FCFA** pour prendre en charge **72 554** compatriotes.

Globalement, sur les trois phases **11 756 092 612 FCFA** ont été mobilisés pour prendre en charge **125 465** sur les **135 579** compatriotes éligibles. Les demandes émanant de nos compatriotes résidant en Afrique et régulièrement inscrits ont été intégralement satisfaites. Les inscriptions sur la plateforme ont mis en exergue la dispersion de la diaspora ainsi que les difficultés liées au paiement des bénéficiaires. La gestion des réclamations a été prise en compte par le centre d'appels.

Au chapitre des rapatriements et raccompagnements vers les pays de résidence, une parfaite synergie des actions a prévalu entre les ministères de la Santé, de l'Intérieur, des Transports aériens et des missions diplomatiques accréditées à Dakar. S'y ajoutent des pays partenaires et les compagnies aériennes à l'instar d'Air Sénégal, Air France, Turkish Airlines, Delta Airlines, Brussels Airlines, Iberia et Emirates qui ont permis et facilité une mise en œuvre cohérente de l'ensemble des opérations.

Au final **12 584** compatriotes ont été rapatriés, dont **8 465** en provenance d'Afrique, **3 216** d'Europe, **652** d'Amérique et **251** d'Asie. Quant aux opérations de convoiement vers les pays de résidence, elles ont concerné **5 203** sénégalais de l'Extérieur, majoritairement vers l'Italie, la Belgique et l'Espagne. A la date du 22 juillet 2020, il a été organisé **41 vols dont 29 de rapatriement et 12 de convoiements** vers l'Italie subventionnés par l'Etat. Les corps de **179 personnes décédées de la COVID-19** ont pu être rapatriés, dont 69 au départ de la France. **La liste du nombre d'inscrits ainsi que celui des bénéficiaires est disponible au siège du Comité.**

A ce jour, le Sénégal est le seul pays en Afrique à aider sa diaspora par un fonds de résilience sociale pour faire face à la pandémie. **Toutefois, l'Etat a reconnu qu'il ne pouvait pas prendre en charge à 100% tous les sénégalais de la diaspora.**

C. BILAN FINANCIER DE L'OPERATION

Pour un budget de **12 500 000 000 F CFA**, **11 756 092 612 FCA** ont été effectivement payés. Les allocations aux bénéficiaires ont été faites comme suit :

- **500 Euros ou 500 Dollars** à toute personne atteinte de la COVID19 ;
- **200 Euros ou 200 Dollars** à tous les étudiants non boursiers ;
- **2.000 Euros ou 2.000 Dollars** aux décès liés ou pas à la COVID19 ;
- **50.000 Francs CFA** pour toutes personnes nécessiteuses en Afrique ;
- **650.000 Francs CFA** pour les décès en Afrique.

Les transferts de Fond s'effectuent directement de la Caisse du Trésor au Compte des Ambassades. Le comptable au niveau des ambassades est un agent fonctionnaire rattaché directement au Ministère des Finances. L'ambassadeur est le Président du comité. Dans chaque pays on donne la somme de X Francs correspondant à X personnes inscrites.

Bilan des bénéficiaires de l'assistance de « Force Covid-19 » Diaspora

CONTINENT	EFFECTIFS
Afrique	96 466
Europe	26 678
Amérique	1 115
Asie	1 206
TOTAL	125 465 soit un taux d'exécution des objectifs de 92,54%

Rapatriement et convoiement des sénégalais de l'extérieur

Vols organisés dont 29 rapatriements et 12 convoiements	41
Compatriotes rapatriés	12 584
Sénégalais convoyés vers leurs pays de résidence (Belgique, Espagne, Italie essentiellement)	5 203
Corps rapatriés	156

	TOTAL EFFECTIF	POURCENTAGE
AFRIQUE	96 466	76,88%
EUROPE	26 678	21,26%
ASIE	1 206	0,88%
AMERIQUE	1 115	0,96%

POINTS FORTS :

- mise en œuvre de la plateforme digitale d'inscription et mise à disposition d'un Guide d'utilisation de la plateforme ;
- utilisation du centre d'appel en privilégiant les langues nationales ;
- inclusion des associations de sénégalais, des « dahiras » et des Attachés militaires dans les comités ;
- taux de mobilisation et de consommation des montants satisfaisants.

POINTS FAIBLES :

- absence de statistiques fiables sur le nombre de ressortissants sénégalais résidant à l'étranger ;
- retard dans la mise en place des fonds et du remboursement des billets d'avions ;
- opérations« FORCE COVID 19 diaspora ont ralenti les activités habituelles de certaines ambassades ;
- absence de consultations du MAESE avec les ambassades en amont du processus ;
- difficultés liées à l'obtention de justificatifs (marchands ambulants) et à la non maîtrise de l'outil informatique indispensable à l'inscription sur la plateforme ;
- tous les inscrits n'ont pas bénéficié de l'aide, par exemple en Espagne où 76844 ressortissants sénégalais ont été recensés, 12400 inscrits sur la plateforme et seuls 3734 ont bénéficié de l'aide ;
- frais d'envoi par la poste ou par transfert d'argent non pris en compte pour les non-détenteurs de compte bancaire ;
- défaut de compte bancaire pour la majorité des compatriotes évoluant dans le secteur informel ;
- blocage de certains paiements pour des raisons de limite de plafond de transfert ;
- difficultés d'évaluer la situation de vulnérabilité des demandeurs
- contestations sur les critères de l'octroi de l'aide et le ciblage des bénéficiaires par des soupçons de politisation au début de l'opération ;
- différence des montants alloués aux bénéficiaires en fonction des régions (Europe-Afrique-Amérique) ;
- difficultés dans les pays d'accueil ne disposant pas d'ambassades ;
- nombre important d'immigrés en voyage au Sénégal n'ont pas pu bénéficier de l'aide ;
- frustration des inscrits sur la plateforme et qui n'ont pas pu bénéficier de l'appui ;
- frais de fonctionnement des comités envoyés à certaines ambassades et pas à d'autres ;
- particularité des lois financières dans certains pays non prise en compte ;
- regroupement/ attroupements et non-respect des mesures barrières au niveau de certaines ambassades qui ont opté pour le paiement par cash ;
- perte de change important sur les montants reçus par les ambassades (par exemple 8% pour les USA) ;

RECOMMANDATIONS :

- faciliter l'accès à la plateforme pour des futures opérations similaires ;
- profiter de l'opportunité pour mettre à jour la cartographie des sénégalais de l'extérieur ;
- communiquer avec les inscrits et non- bénéficiaires de l'appui à la diaspora ;
- intégrer les spécificités financières des pays d'accueil avant le lancement d'une opération de cette envergure ;
- apporter des améliorations significatives au dispositif existant de l'immatriculation consulaire ;
- mettre en place une organisation plus agile et alerte pour anticiper la gestion des crises.

➤ PAIEMENT DE FACTURES D'ELECTRICITE

42.13 MINISTERE DU PETROLE ET DES ENERGIES.

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Dans le cadre de la mise en œuvre du PRES pour lutter contre la pandémie et atténuer ses impacts économiques et sociaux, le Chef de l'Etat a bien voulu décider de la prise en charge, par le gouvernement, des factures d'électricité des clients de la « tranche sociale » pour un bimestre, aussi bien pour ceux de SENELEC que pour les concessionnaires d'électrification rurale. Cette mesure concernait tous les clients domestiques des opérateurs (SENELEC et les concessionnaires d'électrification rurale) quel que soit le mode de facturation dont la consommation bimestrielle était inférieure à **250 kWh**.

Face à la vitesse de propagation de la maladie à coronavirus, des mesures de confinement ont été prises dans les pays fortement impactés ; ce qui a eu comme conséquence un brusque ralentissement de l'économie mondiale. Ainsi, pour assurer une bonne exécution de sa mission, le Comité s'était appuyé sur des points focaux au niveau de structures étatiques pour recueillir les informations utiles à sa mission. A cet effet, le Secrétaire général du MPE a été désigné pour le secteur de l'Energie.

B. NARRATIF DES OPERATIONS

Dans le cadre de sa mise en œuvre, l'opération devait toucher **1 080 975** clients de SENELEC et **29 702** clients des concessionnaires d'électrification rurale. Au niveau de SENELEC, les montants dus ont été payés par l'Etat. En ce qui concerne les concessionnaires d'électrification rurale, les demandes de paiement ont été introduites après la validation des données par l'ASER. **Les fichiers de la SENELEC et de l'ASER sont disponibles au siège du Comité.**

Tous les opérateurs ont montré leur adhésion à cette mesure de haute portée sociale. Il est heureux de noter que durant toute cette période, l'approvisionnement en électricité a été globalement assuré par les différents opérateurs. Au-delà de ces mesures sociales concernant le secteur de l'électricité, la COVID-19 a eu également des impacts au niveau du sous-secteur des hydrocarbures, notamment avec les mesures de confinement décrétées à travers le monde. Ces mesures ont eu, entre autres, comme conséquences, un ralentissement, voire un arrêt des travaux dans les pays où la plupart des équipements de production nécessaires aux projets pétroliers et gaziers sont construits. Cela a affecté certains des projets avec les compagnies pétrolières. Les conséquences de ces problématiques sur le Sénégal sont multiples et peuvent être résumées comme suit :

- les grandes compagnies pétrolières partenaires des projets en cours (BP et WOODSIDE), résistent relativement correctement aux pressions financières résultant de la baisse des cours mondiaux. C'est moins le cas pour d'autres compagnies qui éprouvent des difficultés ;
- les chantiers de réalisation des projets sont ralentis avec des retards variant de quelques mois à une année sur le planning initialement prévu. Ainsi, le démarrage de la production de la phase 1 du projet GTA est repoussé à 2023 au lieu de 2022 ;

- le *licensing round*, sur les douze (12) blocs offshore libres du Sénégal, lancé en novembre 2019, a été réaménagé pour tenir compte de la faible attractivité de ce genre d'opérations dans un contexte de difficultés économiques des acteurs du secteur. La clôture initialement prévue en juillet 2020 a ainsi été prolongée, pour l'heure, à septembre 2020. Il est attendu un impact négatif sur le niveau des bonus obtenus.

En définitive, il fallait travailler pour avoir un secteur énergétique résilient d'une part, et former des ressources humaines locales d'autre part, pour pouvoir faire face aux chocs exogènes. C'est tout le sens du contenu local qui permet d'avoir des champions nationaux solides et pouvoir compter sur nous-mêmes, pour relever les défis du secteur.

C. BILAN FINANCIER DES OPERATIONS

Le budget prévisionnel avait prévu des montants respectifs de **15 338 739 000 FCFA** et **437 594 927 FCFA**, soit un montant global de **15 776 333 927 FCFA** pour 1 110 677 bénéficiaires dans tout le pays. Le MPE a exécuté sous sa tutelle **213,758 milliards FCFA** répartis comme suit :

- **15,942 milliards FCFA** de renforcement de la résilience sociale des populations (factures d'électricité) ;
- **108,267 milliards FCFA** d'obligations impayées. (Voir Axe 3) ;
- **89 548 531 810 FCFA** de pertes commerciale et compensations tarifaires (Voir Axe 4)

Pour la prise en charge des factures d'électricité, le bilan au 31 décembre 2020 s'établissait comme suit :

DESIGNATION	MESURES	MONTANT
SENELEC	Prise en charge factures d'électricité de la tranche sociale	15 500 000 000
COMSEL	Idem	252 693 484
EDR	Idem	23 589 450
SCL	Idem	128 418 213
ERA	Idem	37 611 557
TOTAL		15 942 312 704 FCFA

POINTS FORTS :

- approvisionnement régulier de l'électricité pendant toute la période en revue ;
- mesure de prise en charge des factures globalement appréciée par les bénéficiaires.

POINTS FAIBLES :

- retard dans le traitement des dossiers des opérateurs qui a eu un impact négatif sur leurs activités ;
- taux d'électrification rurale relativement moyen (54%).

RECOMMANDATIONS :

- planifier pour un secteur énergétique plus résilient ;
- poursuivre la mise en œuvre des projets d'électrification rurale.

➤ PAIEMENT DES FACTURES D'EAU

42.14 MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Avec l'avènement de la pandémie, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations était de facto érigé au rang de priorité afin de soutenir une riposte efficace par les gestes barrières, en particulier le lavage des mains. Au Sénégal, il y a deux systèmes de gestion de l'eau : le périmètre urbain et le milieu rural.

En milieu urbain, il a été payé à SEN EAU, deux factures pour la prise en charge pour un bimestre de consommation sur la tranche sociale. Il s'agit des deux factures ci-jointes correspondant aux secteurs impairs et pairs :

1-facture 2020/05/0044 du 13 mai 2020 de SEN'EAU d'un montant de **1 119 492 538 FCFA**.

2-facture 2020/06/0100 du 10 juin 2020 de SEN'EAU d'un montant de **1 077 320 953 FCFA**

En milieu rural, l'existence de plusieurs modes de gestion rend la prise en charge plus compliquée ; tous les gestionnaires des ouvrages hydrauliques n'ayant pas un fichier clients fiable. Les délégataires de service public, mieux organisés, verront leurs factures prises en charge, comme en milieu urbain, soit à hauteur de **20 m³**, pour **125 685** abonnés et un montant total de **638 984 000 FCFA**.

B. BILAN FINANCIER DES OPERATIONS

Le MEA a exécuté, sous sa tutelle, **20,160 milliards FCFA** répartis comme suit :

- **2,835 milliards FCFA** de résilience sociale des populations (factures d'eau) ;
- **8,805 milliards FCFA** d'obligations impayées (**Voir Axe3**) ;
- **8,818 milliards FCFA** de la sécurisation de l'approvisionnement en eau (**Voir Axe 4**).

Dates	Libellés	Facturation	Montant
17/06/2020	368 3 107 OV1413 TRF B O DGCPT T	Facturation 2 ^{ème} bimestre 2020 Secteurs impairs - Domestiques	1 119 492 538
09/07/2020	368 3 107 OV1595 TRF B O DGCPT	Facturation 2 ^{ème} bimestre 2020 Secteurs Pairs - Domestiques	1 077 320 953
TOTAL			2 196 813 491 FCFA

En milieu rural, l'existence de plusieurs modes de gestion rend la prise en charge plus compliquée ; tous les gestionnaires des ouvrages hydrauliques n'ayant pas un fichier clients fiable. Les délégataires de service public, mieux organisés, ont perçu en contrepartie des **20 m³** de prises en charge des **125 685** abonnés la somme de **638 984 000 FCFA** détaillé comme suit :

DSP	Nombre de sites	Abonnés Domestiques	Tranche Sociale (20m3)	Prix Abonnés Domestiques	Montant
SEOH	17	21 118	20	275	116 149 000
SOGES	85	7 128	20	250	35 640 000
AQUATECH	90	33 544	20	250	167 720 000
FLEXEAU	139	63 895	20	250	316 625 000
TOTAL	331	125 685			638 984 000 FCFA

L'Office des Forages ruraux (OFOR) a proposé la réalisation de travaux d'optimisation et de renforcement des systèmes d'alimentation en eau pour les localités du monde rural relevant de la gestion des Associations d'usagers de forages (ASUFOR) ou sous gestion transitoire. A cet effet, une requête d'un montant d'environ **3,3 milliards FCFA** a été envoyée au MFB pour des travaux urgents de dépannage et de renouvellement des forages, d'extension des réseaux, de réalisation de bornes fontaines et de branchements sociaux. Les dossiers d'appel d'offres concernant ces travaux ont été élaborés et l'OFOR est dans l'attente de la notification des crédits

Pour les autres régions non encore affermées (Matam, Louga, Fatick, Kédougou, Sédhiou, Kolda Ziguinchor et une partie des régions de St-louis et de Fatick), l'Office des Forages ruraux a proposé la réalisation de travaux d'optimisation et de renforcement des systèmes d'alimentation en eau pour les localités du monde rural relevant de la gestion des ASUFOR ou placés sous gestion transitoire.

En plus des factures d'eau, le MEA a exécuté sous sa tutelle un montant de **8 505 729 983 FCFA d'obligations impayées dont** la répartition est la suivante :

Projets et programmes	Entreprises		Montant
Projet de dépollution de la Baie de HANN	Consortium d'Entreprises (CDE)	Obligations Impayées	26 374 407 FCFA
Projet de Réhabilitation des stations d'épuration	Consortium d'Entreprises (CDE)	Obligations Impayées	90 102 986FCFA
Projet d'Assainissement de Fatick	Consortium d'Entreprises (CDE)	Obligations Impayées	256 693 106FCFA
Projet d'Assainissement de la Cité Soleil	Consortium d'Entreprises (CDE)	Obligations Impayées	838 464 522FCFA
Projet d'Assainissement de Sédhiou			125 000 000FCFA
Projet d'Assainissement de Kaffrine			250 000 000FCFA
Projet de Protection de la langue de Barbarie	Eiffage	Obligations Impayées	2 266 408 634FCFA
Programme Décennal de lutte contre les inondations	CIRA SA et SVTP	Obligations Impayées	3 072 484 584FCFA
Programme d'urgence d'alimentation en eau potable de Dakar	Programme d'urgence d'alimentation en eau potable de Dakar	Obligations Impayées	1 580 201 744FCFA
TOTAL			8 505 729 983 FCFA

POINTS FORTS :

- mesure globalement appréciée par les bénéficiaires ;
- projet de dépannage des forages, de renouvellement, d'extension des réseaux et de réalisation de bornes fontaines et de branchements sociaux en milieu rural.

POINTS FAIBLES :

- retard dans la mise en œuvre du programme dans le périmètre rural ;
- panne récurrentes des forages et perturbation de la distribution dans le périmètre rural ;
- distribution de l'eau perturbée dans le périmètre urbain pendant la période en revue ;
- disparités dans les systèmes de gestion de distribution de l'eau en milieu rural.

RECOMMANDATIONS :

- réorganiser la distribution de l'eau en milieu rural en harmonisant le mode de gestion ;
- encadrer les gestionnaires des ouvrages hydrauliques n'ayant pas un fichier clients fiable ;
- finaliser la réalisation de travaux d'optimisation et de renforcement des systèmes d'alimentation en eau pour les localités du monde rural ;
- structurer et accompagner les comités villageois de gestion des forages.

organisée en faveur des acteurs de la filière avicole qui étaient rudement affectés par les mesures de restriction prises pour endiguer la pandémie de Covid-19. Par ailleurs, il faut noter que seule la filière avicole dispose d'une interprofession qui doit regrouper tous les acteurs de la filière. **Les tableaux de la mise en place de l'aliment de volaille par région, par département et par société sont disponibles au siège du Comité**

Après concertation avec les instances dirigeantes de cette organisation, il a été convenu de limiter la distribution aux producteurs de chair qui étaient confrontés à de sérieuses difficultés d'écoulement de leurs produits. Après vérifications, **2499 aviculteurs** ont été recensés par les services déconcentrés des 14 régions du Sénégal. Il a été proposé d'attribuer gratuitement à chaque acteur cinq (05) sacs d'aliment poulet de chair "croissance", en appui quel que soit la taille de l'exploitation. Sur cette base, la répartition de l'aliment volaille a été effectuée et notification faite aux deux sociétés pour procéder à la mise en place auprès des commissions départementales de distribution d'aliment bétail, présidées par les Préfets. A la date du 02 octobre 2020, la distribution avait concerné 40 départements où des producteurs de poulets de chair ont été recensés. **Le tableau de la répartition de l'aliment de volaille par département et par fournisseur est disponible au siège du Comité.**

En définitive, l'opération de sauvegarde du bétail a été bien déroulée. La distribution aux ayants droit a été aussi globalement bien exécutée sous le contrôle des Préfets qui assuraient la présidence des Commissions départementales de distribution de l'aliment bétail mises en place depuis 2012.

C. BILAN FINANCIER DES OPERATIONS

Le Ministère de l'Élevage a mené des opérations de distribution des aliments de bétail d'un montant de **2 000 000 000 FCFA**. Pour la première fois l'Opération de Sauvegarde du Bétail (OSB) a inclus l'appui en aliment de volaille aux aviculteurs. L'opération a commencé le 09 mai et a pris fin le 20 juin 2020, soit **41 jours** et les achats ont concerné **8471 tonnes** d'aliments de bétail et **666 tonnes** d'aliments de volaille.

Au moment de la visite du Comité de Suivi, la distribution était en cours dans les **45** départements du pays au profit des **2527 aviculteurs** ciblés par les services régionaux de l'élevage alors que l'inter profession des aviculteurs du Sénégal n'avait fourni qu'une liste de **663 aviculteurs**.

Par ailleurs, au titre de l'African Risk Council (ARC), un montant de **3 milliards FCFA** a été accordé au Ministère pour venir en aide aux sinistrés du secteur de l'élevage. La Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) est un mécanisme novateur d'assurance contre les phénomènes météorologiques extrêmes, conçu pour aider les États membres de l'Union africaine à résister contre les effets néfastes du changement climatique et à s'en remettre.

Les informations relatives aux opérations sauvegarde du bétail et d'appui aux aviculteurs financées à partir d'une enveloppe de **deux milliards de FCFA** a été utilisée comme suit :

- achat de **8471 tonnes** d'aliment bétail pour un montant de **1 800 087 500 FCFA** ;

- achat d'aliment volaille pour un montant de **194 800 000 FCFA**.

Ainsi, à la date du 18 janvier 2021, sur l'enveloppe globale de **2 000 000 000 FCFA**, **1 994 705 000 FCFA** ont été dépensés.

POINTS FORTS :

- mise en place du crédit revolving pour faire face aux urgences ;
- satisfaction de la majorité des éleveurs ;
- distribution gratuite aliment de volaille a été bien appréciée.

POINTS FAIBLES :

- absence de statistiques fiables sur les éleveurs, le cheptel et la volaille ;
- ciblage sur les éleveurs plutôt que sur le bétail ;
- insatisfaction des acteurs de la filière avicole non-affiliés à l'interprofession ;
- filière porcine non prise en compte dans ce sous- programme ;
- quota alloué aux départements ruraux(Rufisque) plus faible que les départements urbains (Dakar ou Pikine).

RECOMMANDATIONS :

- apurer la dette due aux provendiers qui est en instance depuis 2018 ;
- structurer les filières de l'élevage et de l'aviculture ;
- améliorer la gestion statistique du cheptel.

➤ SOUTIEN AUX ACTEURS DE LA PECHE ARTISANALE

42.16 MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE MARITIME

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

La pandémie a eu des effets multiples sur le secteur de la pêche au Sénégal. En effet, des bouleversements ont été constatés dans toutes les chaînes de production et de distribution des produits de la mer. Toute la chaîne de valeur a été perturbée par la fermeture des frontières maritimes, le couvre-feu et la restriction des mouvements sur le territoire national. Partant de cette situation de crise sanitaire mondiale, l'Etat se devait d'appuyer un des secteurs les plus affecté par la mise à disposition d'un fonds destiné à soulager les acteurs de la pêche artisanale et à l'aquaculture.

B. NARRATIF DES OPERATIONS

La mise à disposition des fonds s'est faite par une ligne de *crédit revolving* selon les modalités suivantes en cinq (05) étapes majeures :

- Etape 1 : Réunion d'informations et de partage avec l'ensemble des Gouverneurs de Régions et des Chefs de Services Régionaux des Pêches et de Surveillance ;
- Etape 2 : Signature circulaire relative aux modalités de mise en œuvre du fonds de résilience destiné aux acteurs de la pêche artisanale et à l'aquaculture ;
 - nature du financement ;
 - cibles ;
 - composition du dossier ;
 - modalités de collectes des dossiers ;
 - chronogramme d'exécution.
- Etape 3 : Mise à disposition aux Gouverneurs de l'ensemble des documents afférents au processus ;
- Étape 4 : Mise en œuvre du processus au niveau territorial ;
- Étape 5 : collecte et traitement des dossiers par le Comité ad hoc national.

C. BILAN FINANCIER DES OPERATIONS

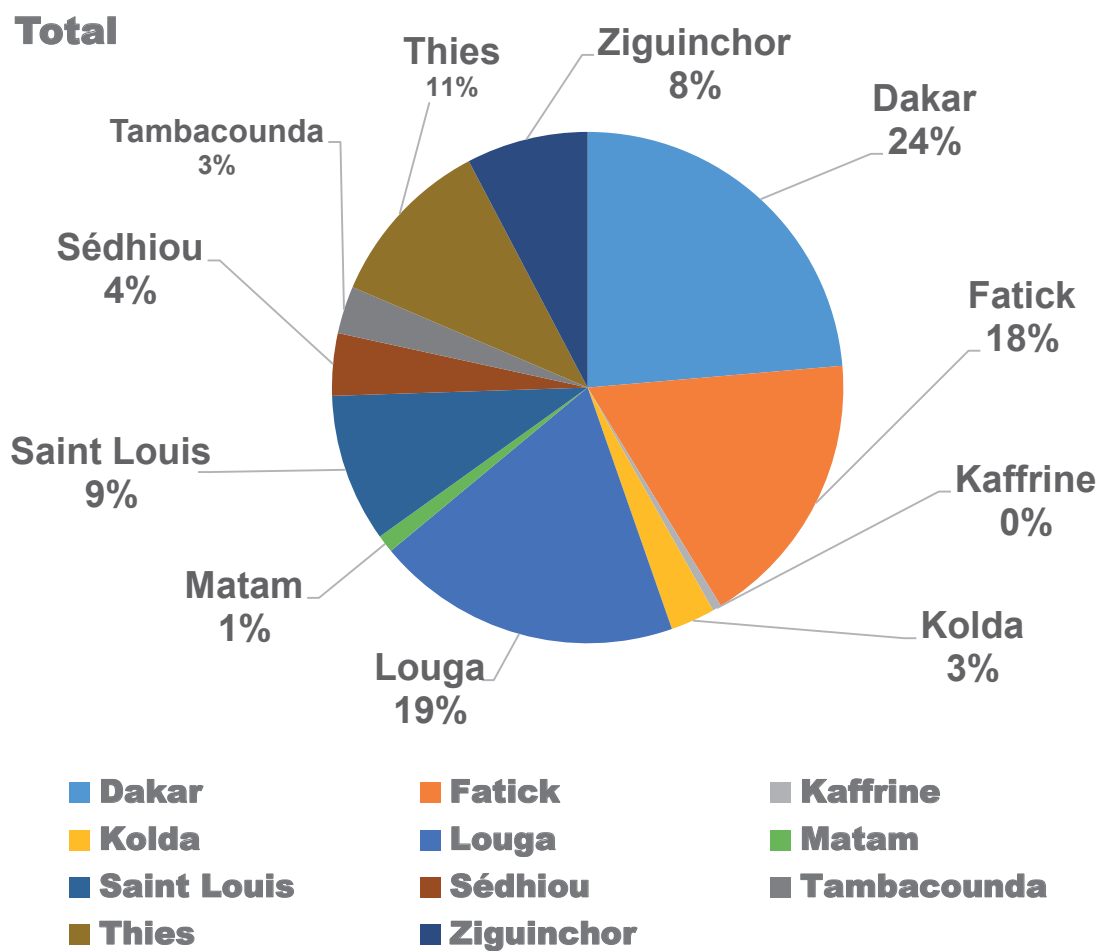
En plus de l'appui au secteur d'une valeur de 1 milliard F CFA, il a été rajouté 1 **593 962 626 FCFA** sur le règlement d'obligations impayées à la BICIS. (**Voir Axe3**), soit un total de **2 593 962 626 FCFA** dont la répartition par demande, par sous-secteur et par région est la suivante :

RUBRIQUES	NOMBRE DE DOSSIERS		
	LOT 1	LOT 2	TOTAL
RECUES	604	122	726
REJETS	268	14	282
RECEVABLES	336	108	444
ACCORDES	279	105	384
A REEXAMINER	57	3	60

Région	Montant Demande
Dakar	1 313 476 498
Fatick	2 261 590 000
Kaffrine	40 100 000
Kolda	166 002 500
Louga	134 500 000
Matam	278 295 000
Saint Louis	6 906 129 610
Sédhiou	149 004 040
Tambacounda	63 468 596
Thies	665 086 565
Ziguinchor	494 770 270
Total général	12 472 423 079

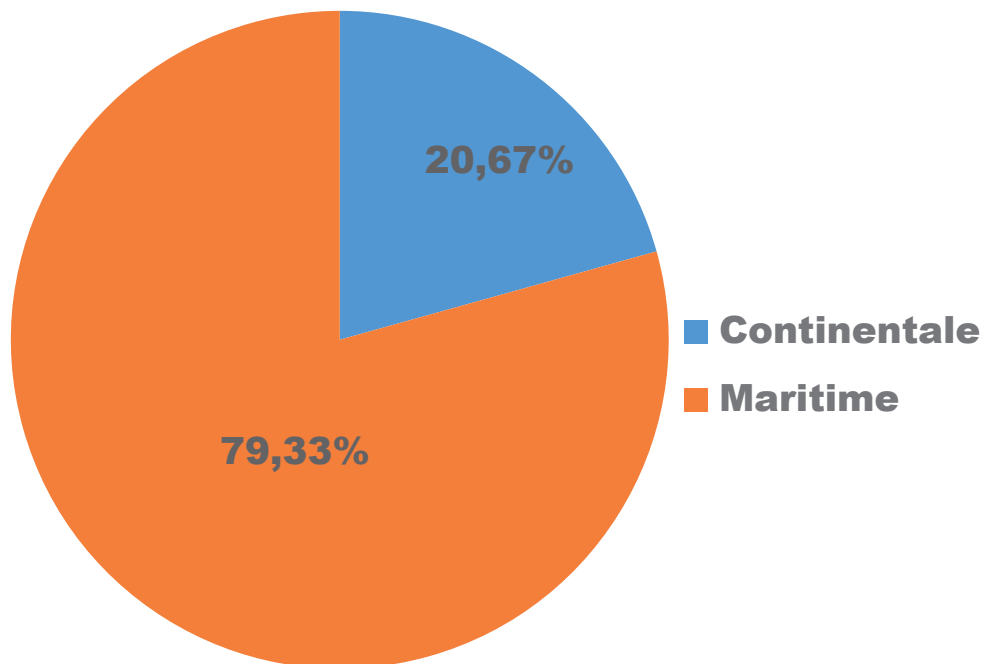
RUBRIQUES	ACCORDES	MONTANT
LOT 1	279	464 500 000
LOT 2	105	352 500 000
TOTAL	444	817 000 000 FCFA

Graphique de répartition des demandes



Demandes Financées par Sous -Secteur de Pêche		
Étiquettes de lignes	Total Accordé	%Montant Accordé
Continentale	151 000 000	20,67%
Kafrine	9 000 000	1,23%
Kolda	32 900 000	4,50%
Matam	14 000 000	1,92%
Saint Louis	37 000 000	5,07%
Sédhiou	25 000 000	3,42%
Tambacounda	33 100 000	4,53%
Maritime	579 500 000	79,33%
Dakar	131 000 000	17,93%
Fatick	111 000 000	15,20%
Louga	26 500 000	3,63%
Saint Louis	77 000 000	10,54%
Thiès	121 000 000	16,56%
Ziguinchor	113 000 000	15,47%
Total général	730 500 000 F CFA	100,00%

Total



	NOMBRE DE DOSSIERS		
	LOT 1	LOT 2	TOTAL
Reçues	604	122	726
Rejets	268	14	282
recevables	336	108	444
Accordés	279	105	384
A réexaminer	57	03	60

POINTS FORTS :

- gestion participative et inclusive du fonds alloué par le biais des Conseils Locaux de la Pêche Artisanale (CLPA) ;
- option du fonds revolving compte tenu du faible montant alloué au secteur ;

POINTS FAIBLES :

- faible montant alloué à l'un des secteurs les plus affecté par la pandémie
- pêche continentale non suffisamment prise en compte selon les acteurs ;
- absence de statistiques fiables des acteurs de la pêche artisanale ;
- nombre important de rejets de dossiers (282/ 726) ;

RECOMMANDATIONS :

- réorganiser et moderniser le secteur qui baigne dans une certaine informalité ;
- mettre en place un cadre de concertation des acteurs de la pêche artisanale ;
- mettre en place un fonds pour faire face aux urgences similaires à la pandémie de la COVID 19 ;
- promouvoir l'aquaculture qui semble être mieux organisée que la pêche artisanale.

42.2 OBSERVATIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PILIER 2

➤ **La distribution des kits alimentaires :**

L'Etat s'est engagé pour une valeur de **69 milliards FCFA** de vivres à distribuer aux couches les plus vulnérables. Les denrées sont composées de riz, d'huile, de pâte alimentaire, de sucre et de savon destinés à un million de ménages. Les ménages sont choisis à partir du Registre national unique à hauteur de **588 045 ménages** et à partir du ciblage communautaire pour **441 955 ménages**. Chaque ménage devait recevoir un kit alimentaire composé de 100 kg de riz, 10 litres d'huile, 10 kg de pâte alimentaire, 10 kg de sucre et 18 morceaux de savon. Les points du suivi ont porté prioritairement sur le ciblage des bénéficiaires, les opérations d'achats de vivres, de transport, de livraison, de réception des commandes et de distribution.

➤ **Le ciblage des bénéficiaires :**

Les bénéficiaires comprenaient ceux issus du RNU et du ciblage communautaire. Ces derniers ont fait l'objet de quotas déterminés à partir de la carte de pauvreté dressée par l'ANSD. Pour les bénéficiaires issus du RNU, les contestations et revendications provenaient habituellement des erreurs d'inclusion, d'exclusion et de doublons même si les dernières certifications faites en liaison avec la BM auraient permis une fiabilité de 97 %.

Pour le ciblage communautaire effectué sous la supervision des autorités administratives et des maires, les contestations provenaient souvent de la remise en cause de la composition du comité de ciblage que les acteurs politiques ou sociaux non sollicités s'évertuaient à dénoncer. Il a gagné en célérité grâce à l'option de faire un ciblage institutionnel à partir RNU pour **588 045 ménages** et un ciblage communautaire sous forme de listes d'extension pour **411 055 ménages**. La liste extension issue du ciblage communautaire n'a eu aucun reproche particulier et a servi parfois à corriger des erreurs de la liste du RNU (**exclusion, non-inclusion, doublons**, etc.). L'autre difficulté résidait dans la perception que les populations non bénéficiaires avaient du caractère inclusif de l'aide en vivres.

Compte tenu des revendications inévitables, il était impératif que le MDCEST mette en place un système de gestion des réclamations impliquant aussi bien le niveau décentralisé des communes (maires), arrondissements (sous-préfets) et départements (préfets), que le niveau central du ministère. Les solutions apportées à travers le système de gestion des réclamations ont été transmises au Comité de suivi.

➤ **Les opérations d'achats de vivres et de transport :**

Les procédures de marché relatives à l'achat de vivres et au transport avaient soulevé beaucoup d'interrogations et ont fait l'objet de débats publics sans mettre fin aux allégations et suspicions de dysfonctionnements. En fait, les marchés de gros du riz et du transport constituent des marchés de type oligopolistique où la concurrence n'est qu'apparente. Pour les acteurs publics, il était plus indiqué de mener des opérations préalables de concertation avec les acteurs dominants tels que les syndicats pour le transport ou les importateurs de riz, avant toute opération d'envergure dans les deux secteurs. A cette situation, il faudra ajouter l'impertinence de la commande et la distribution du riz étuvé inconnu de la majorité des consommateurs sénégalais.

➤ **Les opérations de livraison et de réception des commandes :**

Les quantités commandées en riz, huile, lait, pâte alimentaire et savons devraient être livrées dans les conditions et les délais contenus dans les prescriptions techniques du marché. A ce niveau, les capacités financières, techniques et logistiques des fournisseurs constituaient des points faibles à corriger. Car, les défaillances dans les domaines précités ont conduit à dévier les marchés et porter préjudice aux bénéficiaires. Le calendrier des livraisons par denrées ainsi que les PV de réceptions au niveau local sont disponibles par copies ou ampliation. Les différences entre quantités commandées et celles livrées devraient être notées dans les PV et au cas échéant être remboursées.

➤ **Les opérations de distribution ;**

Sous la supervision des autorités administratives, les opérations de distribution ont été effectuées par les comités de distribution, composés essentiellement de personnalités locales. Le Comité de suivi, en liaison avec les gouverneurs de région, préfets et sous-préfets, avait reçu les calendriers de distribution et avait constaté des retards notamment dans la région de Dakar. D'autres imperfections d'ordre organisationnel, logistique et fonctionnel ont été également constatées, notamment les conditions de stockage et de sécurisation des denrées. Au total, 960 332 kits ont été distribués sur les 964 149 initialement programmés, soit un taux d'exécution de 99,60 %.

➤ **L'évaluation externe :**

Comme indiqué dans la première partie, il est souhaitable qu'une opération de cette envergure fasse l'objet d'une évaluation externe pour satisfaire à l'exigence de transparence, de mesure d'impact sur les cibles et d'appréciation du mode opératoire utilisé. Cette évaluation est sans préjudice du suivi interne et des actions éventuelles des services de l'Etat dédiés au contrôle.

Dans l'ensemble, l'importance de l'opération aura révélé plusieurs points faibles du secteur privé national en termes de disponibilité de denrées en grande quantité, de conditionnement et de transport dans des délais courts. Il est vrai que le Sénégal dispose d'une stratégie nationale de sécurité alimentaire et de résilience (**SNSAR 2015-2035**) mais certains aspects de son opérationnalisation restent toujours insatisfaisants. C'est ce qui explique d'ailleurs, les errements notés au début des opérations lors de la répartition des rôles entre les différents acteurs (Ministère, administration territoriale et FDS). De ce fait, les opérations se sont déroulées sans une planification visible au niveau stratégique. Le Ministère et l'administration territoriale, sur beaucoup d'aspects, n'étaient pas sur la même longueur d'onde. La pomme de discorde majeure était la prise en compte du transport secondaire et la gestion locale de la manutention. Les manquements notés dans les deux niveaux ont eu des impacts négatifs sur l'exécution des opérations, notamment sur la durée et la rupture dans l'approvisionnement de certaines denrées, principalement la pâte alimentaire et parfois le sucre.

En outre, des avaries, des vols, des pertes de manutention et les mauvaises conditions de stockage des denrées ont été constatés par les équipes du Comité. La durée d'immobilisation des camions au niveau des lieux de déchargement a été anormalement longue du fait de la difficulté de mobiliser des manutentionnaires au niveau des régions, surtout celles à fortes canicules. Le transport secondaire effectué sous la responsabilité des gouverneurs vers les communes de même que les compléments à faire pour les denrées manquantes a retardé les opérations de distribution directe aux ménages. Cette situation a beaucoup influé sur le coût de la manutention qui est passé de **800 FCFA** la tonne à pratiquement **1500 FCFA**, ou parfois **2 000 F CFA** la tonne.

Fort heureusement, les Forces Armées (**Armée et Gendarmerie**) ont apporté un concours efficace en prenant en compte respectivement les opérations de logistique et de sécurisation des convois. A cela, s'ajoute l'engagement remarquable des autorités administratives et la contribution des élus locaux et toutes les collectivités locales.

Visiblement, le CSA, chargé de la conduite des opérations, n'avait ni les moyens humains, ni les moyens matériels pour conduire ce genre d'opération. De plus, structurellement, il n'est plus adapté pour la gestion de la sécurité alimentaire qui a beaucoup évolué avec les mutations de l'environnement stratégique internationale et même sous régionale. Cette structure nationale chargée de la gestion des stocks nationaux de sécurité dispose d'une capacité de stockage de **84 000 tonnes et de 71 magasins** répartis dans les quatorze (14) régions du pays. L'insuffisance des denrées allouées, associée la perte de produits lors de leur acheminement à destination a fait que beaucoup de personnes impactées par la pandémie n'ont pas pu bénéficier de l'aide alimentaire, excepté dans la région de Kédougou où il a été noté des réserves en vivres grâce à la généreuse contribution des sociétés minières. Par ailleurs, les opérations de distribution gratuite de denrées ont occasionné des pertes de clientèle pour des commerçants détaillants.

Enfin, il serait souhaitable de réduire les risques permanents de conflits d'intérêts, de chevauchement de missions ou de duplications d'actions rendant le domaine de la sécurité alimentaire difficile à gérer. Quasiment, tous les ministères sectoriels ont eu une fonction directe ou indirecte qui touchait à la sécurité alimentaire.

➤ **La distribution d'aliments de bétail et de volaille :**

En complément de la distribution de vivres, l'Etat s'était engagé à allouer aux éleveurs des aliments de bétail et de volaille pour une valeur de **2 milliards FCFA**. Cette opération de sauvegarde du bétail est habituellement menée sous forme d'une forte subvention du sac d'aliment de bétail (à hauteur de **65%**.) Le reliquat supporté par l'éleveur contribue à alimenter un fonds *de crédits revolving* cogéré avec les Maisons de l'Eleveur. **La répartition ainsi que les quantités distribuées sont disponibles au siège du Comité.**

Le Ministère en charge de l'Elevage a fourni son plan « Opération sauvegarde du bétail » ainsi que le calendrier des distributions. La perception de l'aide et son effectivité ont fait l'objet d'évaluation auprès des Maisons de l'éleveur et de leurs adhérents. D'après les données collectées, l'opération de sauvegarde du bétail s'est bien déroulée et les mises en place ont été bouclées dans la première décade du mois de juillet 2020. La répartition a été aussi globalement bien exécutée sous le contrôle des Préfets qui assuraient la présidence des commissions départementales de distribution de l'aliment bétail mises en place depuis 2012. Des registres manuscrits ont été tenus au niveau de toutes les commissions de distribution pour inscrire les bénéficiaires.

➤ **La prise en charge des factures d'eau de la tranche sociale :**

Dans le cadre du programme de renforcement de la résilience, l'État a pris l'engagement de payer les factures d'eau et d'électricité pour respectivement **3 et 15,5 milliards F CFA**. Pour l'eau, l'Etat avait décidé de prendre en charge les factures de **662 000 ménages** de la tranche sociale pour un bimestre, soit une valeur de **3 milliards FCFA**.

A cet effet, la SEN'EAU a mis en place un système de prise en compte, pour les ménages urbains et périurbains concernés, de la consommation de **20m³** à faire figurer comme avoir sur la facture du bimestre échu en avril ou du bimestre échu en mai 2020. Par contre, pour le monde rural les disparités dans les systèmes de gestion de la distribution de l'eau avaient d'emblée posé un problème de traçabilité des montants annoncés. En tout état de cause, le Comité de suivi s'est rapproché du Ministre en charge de l'eau pour les informations relatives au système de prise en compte préconisé et mis en œuvre par la SEN'EAU.

Les points de vérification ont porté notamment sur l'accès au système de gestion de la facturation de SEN'EAU, les sondages auprès des ménages bénéficiaires et des comités villageois de gestion des forages.

➤ **La prise en charge des factures d'électricité de la tranche sociale :**

L'Etat avait décidé de prendre en charge les dépenses d'électricité des **975 522 ménages** de la tranche sociale pour une valeur de **15, 5 milliards FCFA**. Plus spécifiquement, la mesure touche **506 203** clients en post paiement et **469 319** clients en prépaiement (WOYOFAL) et couvrait le bimestre mars-avril 2020.

Il faut noter que la tranche sociale de SENELEC concernait les ménages dont la consommation bimestrielle était comprise entre **0 et 250 KW**. Au-delà des 250 KW, l'utilisateur était tenu

de payer toute sa facture. Il en est de même pour les commerces et les entreprises, qui n'étaient pas concernées par cette mesure. Compte tenu de l'immédiateté de la mesure préconisée par le Chef de l'Etat lors de son discours du 3 avril 2020, les clients qui avaient déjà payé leur facture ont eu un avoir auprès de SENELEC tandis que les clients dont les factures n'étaient pas encore arrivées à échéance, une déduction du montant payé par l'Etat a été effectuée. Pour les clients de WOYOFAL en prépayé, la SENELEC avait positionné automatiquement le montant en KW de la tranche sociale. Les points de vérification ont porté notamment sur l'accès au système de gestion de la facturation de la SENELEC, et les sondages auprès des ménages bénéficiaires. A ce sujet, **le fichier électronique des bénéficiaires peut faire l'objet de consultations au siège du Comité.**

➤ **Le soutien aux sénégalais de la Diaspora :**

En appui à la forte colonie des sénégalais de l'extérieur, l'Etat avait mis une enveloppe de **12,5 milliards FCFA** sous forme de transferts. A cet effet, le MAESE avait mis en place une plateforme sur laquelle devaient s'inscrire les expatriés qui souhaitaient bénéficier de cette aide. De même, un centre d'appels a été installé au ministère pour informer et assister les expatriés qui le souhaitaient. Au vu des inscriptions sur la plateforme, le MAESE avait fait effectuer des versements aux agents comptables chargés des paiements en liaison avec les comités de paiement. Il a été relevé un doute et un scepticisme quant l'effectivité et à l'efficacité d'une telle mesure au début de l'opération.

Pour rappel, les juridictions diplomatiques jouissent d'une autonomie de gestion et disposent à cet effet d'un agent comptable placé auprès de l'ambassadeur mais relevant du ministère des finances. Au niveau de chaque juridiction il a été créé un comité de paiement présidé par l'ambassadeur et comprenant le consul général, le chargé d'affaires sociales, le député de la diaspora, l'attaché militaire, les représentants des associations de ressortissants sénégalais, etc.

Le Comité devait s'assurer du respect de la procédure budgétaire de l'exécution des fonds, du bon fonctionnement de la plateforme, de son accessibilité et de sa compatibilité avec les interfaces. Pour une meilleure transparence, les versements et les paiements effectués devraient figurer en temps réel sur la plateforme. Installé depuis le 27 avril 2020, le centre d'appels regroupait plusieurs lignes capables d'apporter des informations ou une assistance pour l'inscription sur la plateforme aussi bien en français que dans les langues nationales comme le Diola, le Mandingue, le Poular, le Sérère ou le Wolof.

Des séances de visioconférences avec les pays recevant le plus grand nombre de sénégalais (France, Italie, Espagne et Etats-Unis), il ressort que **les 2/3 des inscrits sur la plateforme n'ont pas pu bénéficier de l'aide.** En outre, un défaut d'infrastructures de paiement et de schéma comptable a été à l'origine des difficultés à absorber et à distribuer les montants reçus.

➤ **Appui aux pêcheurs artisanaux, femmes transformatrices, mareyeurs et aquaculteurs :**

Au Sénégal, le secteur de la pêche artisanale joue un rôle important sur le plan économique et social. Il est non seulement pourvoyeur de protéines animales mais pourvoie également à des emplois et génère des revenus à des milliers d'individus. Malheureusement, il est difficile à structurer et à

organiser compte tenu de son caractère informel. Le Ministère de la pêche et de l'économie maritime a reçu un montant de **1 milliard de FCFA** alloué par le gouvernement du Sénégal. Une Convention tripartite (MPEM-DER-CMS) : **1 milliard de FCFA** supplémentaire.

Le système de prêts bancaires initiés par le ministère ne semble pas susciter l'engouement de tous les acteurs dont certains auraient privilégié la subvention des acteurs d'un secteur aussi impacté que les autres.

En définitive, le Pilier 2 qui concentrait essentiellement l'inclusion sociale et les filets sociaux, a connu un niveau d'exécution supérieur à **94%**. Il a permis le renforcement de la résilience sociale des populations et d'appuyer substantiellement les acteurs de l'élevage et de la pêche artisanale pendant cette période de vulnérabilités et d'incertitudes. En raison du contexte, l'approche participative, basée sur les comités locaux, les chefs religieux et coutumiers, a été la plus efficace et la plus inclusive.

42.3 APPRECIATION GENERALE DES POPULATIONS SUR MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS DU PILIER 2

En plus des rencontres avec les populations bénéficiaires dans les régions périphériques, une visite de terrain le 19 mai 2020 à Pout, dans la région de Thiès a permis d'apaiser le climat social car la population s'impatientait pour réceptionner les denrées alimentaires dont le retard a été noté dans la livraison. Des cas similaires de contestations ont eu lieu à Keur Barka, dans la région de Saint-Louis et à Thiakhar dans la région de Diourbel où il y a eu un refus de percevoir l'aide alimentaire d'urgence. Certains maires ont déploré le fait de ne pas être bien intégré dans le processus de recensement et de distribution. Ils ont dénoncé le recrutement des vérificateurs qui venaient d'autres localités avec des termes de références non clairement définis. En outre, d'autres ont soutenu que certaines autorités administratives n'avaient pas pris en compte le travail de mise à jour du RNU pourtant cette base de données pourrait être considérée comme un vecteur d'inclusion sociale. C'est pourquoi, il serait souhaitable de l'institutionnaliser et de finaliser son processus de mise à jour dans les 14 régions.

Lors des autres visites de terrain dans les départements, les préfets ont rassuré les membres du Comité de la bonne qualité du riz dont la rumeur avait fini d'installer un malaise dans les opérations de distribution. Des documents d'analyse du MCPME ont été remis au Comité de suivi qui attestaient que le riz incriminé était du riz étuvé et donc de meilleure qualité. Enfin, l'implication d'acteurs non qualifiés a pollué les opérations de distribution. C'est pourquoi, Il est indispensable qu'une opération de cette envergure fasse l'objet d'une évaluation externe pour satisfaire à l'exigence de transparence, de mesure d'impact sur les cibles et d'appréciation du mode opératoire utilisé. Cette évaluation est sans préjudice du suivi interne et des actions éventuelles des services de l'Etat dédiés au contrôle.

Selon une enquête de l'ANSD du 03 juin au 19 juillet 2020, intitulée COVID-19 : Suivi de l'impact sur le Bien-être des ménages,⁹ une large majorité des ménages apprécie les mesures économiques et sociales édictées par le gouvernement en riposte à la COVID-19. Les mesures de soutien aux entreprises et de protection de l'emploi semblent cependant être les moins appréciées. Dans

⁹COVID-19 : Suivi de l'impact sur le Bien-être des ménages, ANSD, juin 2020

le même document, publié dans le Bulletin numéro 1, septembre 2020, les ménages sont globalement satisfaits des mesures préventives prises vis-à-vis de la COVID-19, la fermeture des marchés restant néanmoins la moins appréciée. Cette tendance a été confirmée par l'évaluation post-distribution de l'aide alimentaire qui confirme que **93,8%** des bénéficiaires sont satisfaits et **1,2%** ont déclaré n'avoir pas reçu la totalité des denrées composant le kit. En outre, **5,3%** sont un peu satisfaits et des ventes des produits de l'aide ont été constatées dans certains centres urbains.¹⁰

L'appui à la diaspora a été bien apprécié mais jugée insuffisante. S'agissant de la prise en charge des factures d'eau et d'électricité, elle a été globalement ressentie par la tranche sociale. Enfin, l'appui à la pêche artisanale et à l'élevage a reçu un écho favorable malgré la modicité des montants alloués à chaque secteur.

Enfin, la gestion des réclamations a été prise en compte au niveau des ministères, notamment le MAESE par l'installation d'un centre d'appels et le MDCEST par l'installation d'un numéro vert. En plus des **233 réclamations** parvenues au MDCEST, le Comité de suivi a reçu et traité **vingt-sept (27) cas de réclamations** relatifs à la distribution des kits alimentaires, à la prise en charge de l'électricité et à la non subvention d'activités impactées. Le tableau des réclamations et des contentieux est en **annexe 8**.

¹⁰ Evaluation post-distribution du programme de l'aide alimentaire contre les effets de la COVID-19 d'avril 2020, ANSD, décembre 2020

43. AXE 3 : PRESERVATION DE LA STABILITE MACROECONOMIQUE ET FINANCIERE

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Le troisième Axe à hauteur de **741,6 milliards de FCFA**, reposait sur la préservation de la stabilité macroéconomique et financière par un soutien des entreprises en vue de maintenir l'activité économique et les emplois. Les mesures qui y sont proposées visaient à préserver la trésorerie des entreprises pour la couverture des dépenses prioritaires et essentielles à travers un programme d'injection de liquidités, un mécanisme de financement et des mesures fiscales et douanières pour les secteurs les plus affectés par cette crise sanitaire. Les ressources totales dédiées à cet axe comprennent notamment :

- **302 milliards FCFA, revus à 200 milliards FCFA**, au titre des paiements dus aux fournisseurs de l'Etat ;
- **200 milliards FCFA** de remise partielle de la dette fiscale ;
- **171, 6 milliards CFA** de TVA suspendue, suppression de paiement d'impôts, etc.
- **100 milliards FCFA** de soutien aux secteurs les plus touchés ;
- **70 milliards FCFA** pour le mécanisme de garantie auprès des banques.

Les mesures d'accompagnement sur le plan financier et fiscal ont été mises en œuvre à travers le Pilier 3 relatif à la sauvegarde de la stabilité macroéconomique et financière pour soutenir le secteur privé et maintenir les emplois. Le gouvernement avait mis en place une plateforme disponible sur le site covid19@economie.gouv.sn destinée à informer et à orienter les entreprises sur les mesures d'ordre financier, fiscal, douanier, social et sécuritaire, élaborées dans le cadre du PRES.

Un comité de gestion du mécanisme de financement d'un montant de **200 milliards FCFA** pour soutenir les entreprises affectées par la pandémie de COVID-19 a été mis en place. A la mi-juin 2020, le financement global approuvé s'élevait à **5 milliards FCFA**, dont 580 millions pour les PME et **4.407 millions de FCFA** pour les grandes entreprises. Ces crédits ont servi à maintenir **5041 emplois**.

Par ailleurs, le Fonds de garantie des investissements prioritaire (FONGIP) n'était pas en reste dans la lutte contre les effets économiques et financiers du COVID-19. En effet, cette institution avait lancé deux nouveaux produits financiers : un sous-fonds de garantie pour les entreprises en difficultés et un autre sous-fonds de garantie pour les crédits immobiliers en souffrance. S'agissant de la première mesure, l'objectif visé est de garantir « partiellement » des crédits court-terme en faveur des entreprises impactés par la crise sanitaire. C'était un découvert « exceptionnel » destiné à faire face aux charges courantes ne pouvant pas être reportées ou suspendues par l'entreprise. Pour les bénéficiaires, il s'agissait, notamment, des TPE et des PME réalisant un chiffre d'affaires inférieur à **2 milliards de FCFA** par an. La présentation de la demande se faisait par l'intermédiaire d'une banque partenaire. Concernant la seconde mesure, elle portait sur une garantie des prêts immobiliers pour assurer les échéances de remboursement des ménages impactés par la COVID-19. Ce type de produit était destiné aux ménages, aux particuliers et aux entreprises ne pouvant pas honorer le remboursement de leur prêt immobilier à cause de la crise sanitaire.¹¹

¹¹ Communiqué du FONGIP

B. NARRATIF DES OPERATIONS

Rencontres avec les parties prenantes :

➤ Le patronat

Le patronat regroupé autour du CNP, de la CNES et du MEDES a reçu une équipe du Comité le 14 juillet 2020 autour des problèmes de :

- la fiscalité ;
- l'accès au crédit bancaire ;
- retard dans la sortie des ordonnances devant accompagner les mesures prises en faveur des entreprises surtout en matière de licenciement ;
- la lenteur dans le règlement de la dette intérieure a aussi été évoqué ;
- la diversification de la commande publique ;

A toutes ces préoccupations, les membres ont apporté les réponses disponibles au fur et à mesure de la disponibilité des informations/solutions.

➤ Les banques et établissements financiers

Les secteurs bancaires et établissements financiers ont été saisis à travers l'Association Professionnelle des Banques et des Etablissements Financiers (APBEFS) qui avaient fourni des informations importantes au Comité. Selon elle, les banques et établissements financiers ont accordé des reports et suspensions d'échéances de crédits amortissables aux personnes physiques et morales impactées sans intérêts, ni pénalités, ni frais, conformément au programme mis en place par la BCEAO qui, pour l'occasion, a pris d'importantes mesures d'accompagnement dont notamment :

- le relèvement du volume des ressources dédiées aux refinancements en faveur des établissements de crédits ;
- l'élargissement du champ des entreprises éligibles au mécanisme des accords de classement ;
- l'instauration d'un dispositif de reports d'échéances de crédits amortissables ;
- la baisse des tarifs des opérations en monnaie électronique pour inciter à leur utilisation ;
- l'adoption d'un taux d'intérêts fixe de refinancement au guichet BCEAO d'abord de 2,5% puis 2%.

A titre indicatif, le montant des reports d'échéances de crédits amortissables au Sénégal s'élevait à **64,7 milliards de francs CFA, soit 49%** du montant total des reports enregistrés au niveau de l'UEMOA est estimé à **135 milliards de francs CFA**. A côté de ces reports, l'APBEFS a activement contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre du mécanisme de financement destiné aux entreprises affectées d'un montant de **200 milliards de francs CFA** mis en place par l'Etat avec la garantie de ce dernier à hauteur de **70 milliards de francs CFA** (50 milliards pour les PME et 20 milliards FCFA pour les grandes entreprises), à l'abri d'un Accord-cadre signé conjointement par le Ministre en charge de l'Economie et l'APBEFS. Ces financements ont été mis à la disposition des entreprises impactées par la

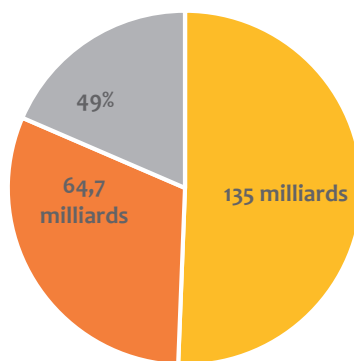
pandémie selon des critères d'éligibilité définis. Les figures ci-dessous montrent l'état d'exécution du Mécanisme de financement destiné aux entreprises affectées et la situation des reports d'échéances de crédits amortissables accordés.

C. BILAN FINANCIER DES OPERATIONS

Tableau récapitulatif de la mise en œuvre du mécanisme de financement de 200 milliards de francs CFA à la date du 17 juillet 2020

Nombre de demandes reçues	49	Montant total des crédits accordés	7 milliards FCFA	PME : 2,4 milliards pour 30 entreprises GE : 5,6 milliards pour 11 entreprises
Nombre de demandes acceptées	41	Total des garanties octroyées	1,82 milliards FCFA	
Taux d'approbation des demandes	83,7 %	Nombre de demandes accordées par régions	Dakar	36
			Thiès	1
			Ziguinchor	2
			St-Louis	2
Nombre de demandes non acceptées	8	Nombre d'emplois consolidés	8 338	

Montants des reports d'échéances de crédits amortissables



■ UEMOA ■ Sénégal ■ Part du Sénégal dans le montant total des reports au sein de l'UEMOA

Le Pilier 3 est subdivisé en quatre (04) rubriques avec des montants dédiés : Paiement dus aux fournisseurs de l'Etat, appui direct aux secteurs de l'Etat les plus touchés, mécanisme de financement des entreprises affectées par la COVID -19 et la remise partielle de la dette fiscale au 31 décembre 2020. Le tableau ci-après montre leur état d'exécution.

**EXECUTION BUDGETAIRE DU PILIER 3 DU PRES PAR RUBRIQUE A LA DATE
DU 31 DECEMBRE 2020**

RUBRIQUES	Montant alloué	Montant engagé	Montant payé	Taux d'exécution
Paiements dus aux fournisseurs de l'Etat	200 000 000 000	271 758 909 541	269 538 909 541	134,76%
Mesures fiscales	241 600 000 000	0	59 748 899 199	24,73
Soutien aux entreprises affectées	100 000 000 000	70 685 072 080	70 685 072 080	70,68%
Mécanisme de financement aux entreprises affectées	200 000 000 000	25 000 000 000	25 000 000 000	12,5 %
TOTAL	741 600 000 000	367 443 981 621	424 972 880 820 FCFA	57,30%

Source : Ministre des Finances et du Budget

A ce niveau, il importe de préciser que le Ministère a informé du règlement de la quasi-totalité des obligations impayées retenues à **269 377 909 541 FCFA**. Il s'agit des compensations tarifaires en faveur de la SENELEC (**27,5 milliards FCFA**), des arriérés de paiement dus aux établissements supérieurs d'enseignement privés (**7,3 milliards FCFA**) et des échéances dues au titre des facilités faites par le système financier pour la construction de l'Université Amadou Moctar MBOW et le programme national d'urgence d'électrification rurale. Par ailleurs, un accent a été mis sur le soutien aux entreprises affectées dans les secteurs des transports, du tourisme et de l'agriculture pour un montant de **70,685 milliards FCFA**.

43.1 PAIEMENTS DUS AUX FOURNISSEURS DE L'ETAT

Le PRES avait prévu les paiements des dettes dus aux fournisseurs, prestataires de services et autres contractants de l'Etat. Le montant initial de **302 milliards FCFA** prévu pour le paiement a été revu à **200 milliards FCFA** dans le cadrage macro-budgétaire retenu dans le programme économique et financier appuyé par l'Instrument de Coordination de la Politique Economique (ICPE) conclu avec le FMI. C'est ce cadrage qui sous-tend la Loi de Finances Rectificative (LFR) 2021 approuvée par Ordonnance n° 07-2020 modifiant la loi n° 2019-17 du 20 décembre portant Loi de Finances Initiale (LFI) pour l'année 2020. Finalement les **200 milliards FCFA** prévus ont été exécutés à hauteur de **269,538 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **134,76%**.¹²(Voir tableau n° 5). **Les obligations impayées ont connu un niveau d'exécution supérieur aux prévisions.**

43.2 APPUI DIRECT AUX SECTEURS DE L'ETAT LES PLUS TOUCHES

Des secteurs comme le transport terrestre et aérien, le tourisme, l'enseignement et le commerce ont été fortement impactés par la crise sanitaire. C'est pourquoi, Il a été prévu une enveloppe de **100 milliards FCFA** spécifiquement dédiée à l'appui direct des secteurs de l'économie les plus durement touchés par la crise selon des modalités à définir en concertation avec les départements sectoriels concernés. Cet appui a été exécuté à hauteur **70,685 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **70,6%**. (Voir tableau n° 6)

43.3 MECANISME DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES AFFECTEES PAR LA COVID-19

Le mécanisme de financement mis en place en partenariat avec les banques locales, visait à aider les entreprises affectées par la crise à obtenir des crédits de trésorerie ou d'investissement pour couvrir les besoins urgents et incompressibles grâce à la mise à disposition d'une facilité de **200 milliards FCFA**, avec une ligne de garantie de l'Etat et de ses partenaires. En contrepartie de la facilité, les entreprises devaient s'engager à maintenir leurs employés ou à payer au minimum **70% des salaires des employés** mis en chômage technique. Deux guichets de **100 milliards FCFA** chacun étaient prévus:

- un guichet pour les Petites et Moyennes Entreprises (PME) ;
 - un guichet pour les grandes entreprises (GE) ;
- **Pour le guichet dédié aux PME**, le chiffre d'affaires annuel était compris entre **cent (100) millions FCFA** et **deux (2) milliards FCFA**. La première étape de l'entrée en vigueur du mécanisme fut la signature de l'Accord-Cadre entre l'Etat et l'ABPEFS. Cet Accord-cadre, signé le **29 avril 2020** a fixé les modalités du mécanisme de financement, notamment les critères d'éligibilité, les conditions d'octroi du crédit, les conditions applicables aux entreprises bénéficiaires, le comité de gestion et les rôles des parties prenantes. Deux avenants qui introduisent le FONGIP en tant que signature ainsi qu'une rehausse des quotités de garantie

¹² Source : MFB du Sénégal, janvier 2021

bénéficiaires, le comité de gestion et les rôles des parties prenantes. Deux avenants qui introduisent le FONGIP en tant que signature ainsi qu'une rehausse des quotités de garantie pour les PME et les GE ont suivi afin d'améliorer le dispositif. L'Etat et ses partenaires ont mis à la disposition des banques sous forme de dépôts numéraires non rémunérés une enveloppe de cinquante (50) milliards FCFA. Ces dépôts qui seront nantis au profit des banques participant au mécanisme de financement serviront également de garantie. En cas de décision favorable sur les demandes qui leur seront soumises, les banques s'étaient engagées à injecter deux fois le montant déposé, sous forme de crédits en faveur des PME visées à l'abri des montants déposés en garantie. Ainsi, la quotité de garantie de l'Etat pour cette tranche dédiée aux PME sera de 50% des impayés ;

- **Pour le guichet dédié aux grandes entreprises**, le chiffre d'affaires annuel était supérieur à **deux (2) milliards FCFA**. Une enveloppe de **vingt (20) milliards FCFA** sous forme de dépôts non rémunérés sera placée par l'Etat auprès des banques pour servir de garantie. En cas de décision favorable sur les demandes qui leur seront soumises, les banques s'engagent à octroyer cent **(100) milliards FCFA** de crédits en faveur des grandes entreprises visées à l'abri des montants déposés.

La très petite entreprise (TPE) ayant un chiffre d'affaires inférieur à cent **(100) millions FCFA** et domiciliée dans une banque ou un Système Financier Décentralisé (SFD) de la place sera couverte par un autre mécanisme géré par le FONGIP. La série de mesures a concerné tout particulièrement les PME. Il s'agissait d'identifier rapidement les besoins en accompagnement et soutien à ces dernières, afin de mieux cibler la nature et l'ampleur des réponses à leur apporter.

A ce jour, **10 banques** ont signé les conventions de garantie et travaillé avec le FONGIP dans le mécanisme en envoyant des dossiers de demande de garantie. Trente-quatre **(34) SFD** ont également bénéficié d'une ligne de refinancement FONGIP, dont 33 ont déjà signé les conventions de refinancement et de garantie. **(Le rapport d'exécution du mécanisme est disponible au siège du Comité).**

Au bilan, le taux de réalisation du mécanisme de financement de **200 milliards FCFA** en soutien aux entreprises affectées reste faible. Dans le cadre de la LFR 2020, il a été retenu une opération de trésorerie de **70 milliards de CFA** exécutée à hauteur de **25 milliards de FCFA**, soit un taux de réalisation de **35,7%**, au titre du mécanisme de garantie auprès du système financier au profit des entreprises affectées. **(Voir tableau n° 4).**

A ces mesures, s'ajoutent les reports d'échéances de la BCEAO qui ont porté sur un encours de plus de **300 milliards FCFA**.¹³

¹³ Source : Ministère de l'économie, du plan et de la coopération

POINTS FORTS :

- mise en place de canal de transmission des dossiers au Comité de Gestion au sein du MEPC via une plateforme développée www.kiiraay.fongip.sn ;
- la soumission directe de dossiers par les banques avec des codes d'accès respectifs ;
- élaboration et validation avec l'APBEFS des conventions de garantie individuelle et de portefeuille signé avec chaque banque ;
- élaboration et validation de la convention de nantissement des dépôts ;
- élaboration et validation avec l'APSPD des conventions de refinancement et de garantie à signer avec les SFD.

POINTS FAIBLES :

- le mécanisme ne finance que des projets bancables ;
- l'économie informelle n'a pas été prise en compte alors qu'elle est la plus vulnérable ;
- conditions de crédits (taux d'intérêt de 3,5%) jugées peu favorables par les banques ;
- complexité du mécanisme et manque d'informations simples et pratiques ;
- retard des notifications envoyées aux banques.

RECOMMANDATIONS :

- rendre plus attractif le mécanisme de financement;
- revoir les critères d'éligibilité et les conditions d'octroi du crédit.

43. 4 MESURES FISCALES AU PROFIT DES ENTREPRISES

Elles comprennent la remise partielle de la dette fiscale d'un montant de **200 milliards FCFA** et d'autres mesures telles que la TVA suspendue, suspension de paiement d'impôts, les exonérations fiscales, etc. Le montant alloué aux autres mesures fiscales s'élève à **171, 6 milliards FCFA**.

Le 10 avril 2020, la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) a informé les usagers que la mesure consistant à accorder un différé du paiement des impôts et taxes jusqu'au 15 juillet 2020 était effective. Elle concernait :

- les particuliers et les petites et moyennes Entreprises (PME), dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur ou égal à 100 millions de francs CFA ;
- les entreprises évoluant dans les secteurs les plus impactés par la pandémie de la COVID-19, à savoir le tourisme, la restauration, l'hôtellerie, le transport de personnes, l'éducation, la culture, l'agriculture et la presse, quel que soit leur niveau de chiffre d'affaires.

Le différé de déclaration et de paiement portait sur tous les impôts et taxes exigibles sur la période d'avril à juin 2020. Toutefois, pour faciliter le suivi de leurs transactions, un dispositif de dépôt en ligne des déclarations fiscales a été proposé aux usagers, qui étaient libres d'y souscrire, sans obligation de s'acquitter des paiements correspondants avant le 15 juillet 2020. Les entreprises qui ne sont pas visées par ce différé de déclaration et de paiement, notamment celles qui utilisent les téléprocédures, sont tenues de souscrire leurs obligations de déclaration et de paiement dans les délais requis. A cet effet, le MFB a diffusé les circulaires suivantes :

- Circulaire n°017 du 17 avril 2020 relative au délai de liquidation et de paiement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) suspendue dans le cadre du Code des investissements ;
- Circulaire n°018 du 17 avril 2020 relative à la procédure de traitement des demandes de restitution de TVA ;
- Circulaire n°019 du 17 avril 2020 relative à l'interprétation de l'article 4 du CGI (dons ou numéraires, chèques, virements bancaires ou postaux ou toute autre forme dans les comptes ouverts par l'Etat).

Pour la mise en œuvre de ce volet de l'Axe 3 du PRES, l'administration des douanes avait pris des mesures importantes conformément à l'**Ordonnance n°003 du 23 avril 2020** relative à l'admission en franchise des droits et taxes à l'importation de matériels et équipements sanitaires destinés à la lutte contre la pandémie. A cet effet, un guide sur les mesures fiscales et douanières pendant la pandémie, disponible au siège du Comité, a été élaboré par le MFB :

- remise partielle de la dette fiscale constatée aux 31 décembre 2019, due par les entreprises et les particuliers, pour un montant global de **200 milliards FCFA** ;
- délai général de paiement de la TVA suspendue recouvrée par la douane et les services fiscaux de 12 à 24 mois ;

- remises et suspensions d'impôts aux entreprises qui maintiennent leurs travailleurs en activité ou à payer plus de **70% du salaire** des employés mis en chômage technique. Le bilan financier de cette mesure à la date du 31 décembre 2020 est illustré par **les tableaux (7, 8, 9 et 10)**.

Pour la demande de remise gracieuse COVID, 97 dossiers ont été déposés et 82 retenus. Sur un montant global de la dette demandée de **21 088 522 288 FCFA**, seuls **6 965 114 244 FCFA** ont été accordés par le MFB. S'agissant de la demande de restitution de crédit TVA, sur 186 demandes pour un montant de **60 995 935 569 FCFA**, 173 dossiers ont été retenus pour une restitution d'un montant de **48 804 531 076 FCFA**.

Enfin, pour la demande de subvention COVID, sur 159 dossiers pour un montant de **4 762 488 267 FCFA**, 89 ont été retenus pour un montant de **3 979 263 879 FCFA**. La question qui revenait souvent au cours des échanges était la suivante : Pourquoi faire une remise fiscale de **200 milliards FCFA**, soit 1/5 de l'enveloppe à quelques entreprises ?

POINTS FORTS :

- effort appréciable de l'Etat pour les entreprises ;
- mise en place d'un numéro vert : **818 00 11 11** et d'un site internet de la DGID : www.impotsetdomaines.gouv.sn.

POINTS FAIBLES :

- recours timide à ce mécanisme ;
- communication insuffisante sur les mesures fiscales.

RECOMMANDATIONS :

- revoir tout le dispositif de remise partielle de la dette fiscale ;
- organiser une campagne d'information et d'explication sur les mesures fiscales et douanières avant le début d'opérations similaires.

43.5 OBSERVATIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PILIER 3

Globalement, le taux d'exécution du Pilier 3 est le plus faible du PRES. Il dépasse légèrement **55%**. En effet, certains aspects de la mise en œuvre de ce Pilier ont connu une avancée timide. Seule l'économie formelle a été prise en compte et il a été noté l'absence de programme destiné spécifiquement à la jeunesse qui constitue **69%** de la population.¹⁴

S'agissant du mécanisme de financement qui a duré 9 mois (mars-décembre 2020), il a permis d'octroyer :

- **3,955 milliards de FCFA** au profit de **38 SFD et TPE** ayant permis d'impacter **10036** bénéficiaires dont **7354** femmes et **2166** jeunes pour le guichet 1 ;
- **12,68 milliards de CFA** au profit de **69 PME et 18 GE**, ce qui a permis de maintenir **13297 emplois** pour le guichet PME et GE.

Au total **10 banques** ont utilisé le mécanisme pour un total financement mobilisé de **12,68 milliards FCFA** dont **7,696 milliards FCFA** effectivement mis en place. Il faut noter que ce faible taux d'utilisation du mécanisme s'explique par le recours aux reports d'échéances offerts par la BCEAO mais également aux conditions de crédits (taux d'intérêt de 3,5%) jugées peu favorables par les banques. Le modèle de garantie basée sur des dépôts nantis a été jugé favorable par les banques et cela a constitué un élément déclencheur pour plusieurs banques, qui, jusque-là n'avaient encore jamais fait appel à la garantie du FONGIP.

En ce qui concerne les mesures fiscales, des difficultés ont été constatées dans la compréhension et la matérialisation de toutes les mesures malgré un réaménagement de la réglementation fiscale. Cette situation a mis en exergue les difficultés d'accompagner les entreprises informelles.

Concernant l'apurement des créances des fournisseurs de l'Etat, toutes les entreprises n'ont pas été payées intégralement probablement à cause de la revue à la baisse du montant initialement budgétisé (**200 milliards de FCFA au lieu de 302 milliards.**)

Au total dans les prévisions, l'Axe 3 avait mobilisé plus de **70%** du budget du PRES pour appuyer les entreprises mais il a connu le taux d'exécution le plus bas. Les mesures de soutien aux entreprises semblent être les moins appréciées. C'est pourquoi, il fallait simplifier le mécanisme de financement des entreprises pour le rendre plus attractif et revoir les critères d'éligibilité à ce financement. En somme, revoir tout le dispositif de remise partielle de la dette fiscale et élaborer une stratégie financière intégrale face aux risques de catastrophes similaires à la pandémie.

¹⁴Source : ANSD, Projections démographiques 2019.

54. AXE 4 : APPROVISIONNEMENT REGULIER EN PRODUITS MEDICAUX, PHARMACEUTIQUES, DENREES DE PREMIERE NECESSITEET EN HYDROCARBURES.

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Le quatrième Axe du programme est transversal et vise à assurer un approvisionnement régulier du pays en hydrocarbures, produits médicaux, pharmaceutiques, et denrées de première nécessité. Il a été mis en œuvre essentiellement par cinq ministères : le MPE, le MCPME, le MSAS, le MEA et le MAER. A cet égard, une attention particulière a été portée sur la lutte contre toute pénurie artificielle et hausse indue des prix afin d'appuyer le pouvoir d'achat des ménages. Ici, il est question de la sécurisation du marché intérieur par une batterie de mesures qui visent en priorité les importations d'hydrocarbures, de produits médicaux, pharmaceutiques et de denrées de première nécessité. A cela s'ajoute, la facilitation liée aux opérations douanières et une suspension provisoire de réexportation de denrées alimentaires ou d'autres produits stratégiques en vue d'assurer un approvisionnement régulier du marché domestique pendant la pandémie.

En vue de l'élaboration du rapport final, les membres de la commission approvisionnement régulier en hydrocarbures, produits médicaux, produits pharmaceutiques et denrées de première nécessité avaient procédé à quelques auditions, à des visites de terrain et à un recueil d'informations à partir des points focaux. Ainsi, la commission mise en place au mois de mai 2020, a eu à mener les activités suivantes :

- ✓ réunion de prise de contact entre les membres et définition des TDR ou des méthodologies de travail le 14 mai 2020 ;
- ✓ rencontre avec le Groupement Professionnel de l'Industrie du Pétrole au Sénégal –GPP le 26 mai 2020 ;
- ✓ rencontre avec les Grossistes Pharmaceutiques le 27 mai 2020 ;
- ✓ rencontre avec la direction de la SAR le 29 mai 2020 ;
- ✓ rencontre avec le Point Focal du Ministère du Commerce et des PME ;
- ✓ rencontre avec le point focal du Ministère de l'Energie et du Pétrole (le Secrétaire Général et ses collaborateurs) le 9 juin 2020.

Pour mieux mener les activités de suivi, la commission s'était fixé les objectifs suivants :

- assurer le suivi des stocks et de l'approvisionnement régulier et correct du pays durant toute la période de la pandémie en denrées de première nécessité, en hydrocarbures, en produits médicaux et pharmaceutiques ;
- alerter sur tout risque de ruptures sur les produits stratégiques de base ;
- remonter à temps toutes difficultés de tout ordre (administratif, financier, logistique, social) des producteurs et des importateurs et qui pourraient provoquer des pénuries ou des tensions sur les denrées de première nécessité, les hydrocarbures, les produits médicaux et pharmaceutiques ;
- faire des rapports périodiques (mensuels) sur l'état des stocks et des approvisionnements en cours.

- **Avoir des points focaux au niveau des Ministères**
 - du Commerce et des PME ;
 - des Energies et du Pétrole ;
 - de la Santé.

- **Auditionner dans un premier temps les producteurs et les importateurs suivants :**
 - Grossistes Pharmaceutiques et la PNA ;
 - le Groupement Professionnel de l'Industrie du Pétrole au Sénégal (GPP) et la SAR ;
- **Rencontre avec les Grossistes Pharmaceutiques** dans le but d'avoir leur perception de la situation des stocks et des approvisionnements durant la période de la pandémie et connaître les difficultés éventuelles du secteur ;
- **Les Grossistes répartiteurs** qui étaient tous représentés ont soulevé les points ci-dessous :
 - le respect des engagements qu'ils ont eu à prendre devant les autorités pour éviter les ruptures en médicaments et produits pharmaceutiques ;
 - la part de 85% des approvisionnements des produits médicaux et pharmaceutiques qu'ils assurent. Les 15% restants sont pris en charge par la PNA ;
 - le rôle important qu'ils jouent dans l'importation, la distribution et le transport des médicaments jusqu'au niveau des pharmacies et officines les plus éloignées ;
 - l'impact sur leurs activités à cause des difficultés actuelles du fret aérien et maritime ;
 - le ralentissement de leurs activités dues à la forte baisse (d'environ - 40%) de la fréquentation des pharmacies ;
 - le sur-stockage actuel pour une durée d'environ 6 à 7 mois (habituellement, ils avaient des stocks de 2 à 3mois) ;
 - l'impact très négatif de cette situation sur leur trésorerie ;
 - les difficultés qu'ils risquent d'éprouver pour les remboursements auprès des banques et le paiement des impôts (même s'ils ont fait l'effort d'être à jour de leurs déclarations et paiements) ;
 - la prise en charge de frais supplémentaires liés au transport du personnel et la logistique déployée pour la livraison des médicaments afin de maintenir l'approvisionnement correct des pharmacies.

B. BILAN FINANCIER DES OPERATIONS

Sur les **77,6 milliards FCFA** initiaux, **112,717 milliards FCFA** ont été exécutés soit un taux de réalisation de **145, 25%** et un dépassement de plus **35 milliards FCFA (voir tableau n° 11)**.

En plus de la sécurisation des circuits d'approvisionnement, sa mise en œuvre a particulièrement concerné le règlement des compensations tarifaires, des pertes commerciales des pétroliers et de l'éclairage public comme indiqué sur le tableau récapitulatif ci-dessous :

	MINISTERES	BENEFICIAIRES	INTITULE DU PROJET	MONTANT
1	MINISTERE DU COMMERCE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	MICOMPME	approvisionnement régulier du pays en denrées de première nécessité	1 000 000 000
Sous-Total MINISTERE DU COMMERCE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES				1 000 000 000
2	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL	SAED	acquisition de moissonneuses batteuses, installation de tentes bâchées, lutte anti-aviaire	1 850 000 000
3				1 200 000 000
4		SAED	approvisionnement régulier du pays en denrées de première nécessité	10 000 000 000
5		ANIDA		300 000 000
Sous-Total MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL				13 350 000 000
6	MINISTERE DU PETROLE ET DES ENERGIES	SAR	pertes commerciales	4 721 658 346
7		FSE	pertes commerciales	9 690 757 164
8		SAR	pertes commerciales	27 745 000 153
9		SAR	pertes commerciales	8 431 306 784
10		SAR	pertes commerciales	15 000 000 000
11		SENELEC	compensations tarifaires	23 959 809 363
Sous-Total MINISTERE DU PETROLE ET DES ENERGIES				89 548 531 810
12	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	SONES	Factures d'eau	8 818 770 395
Sous-Total Ministère de l'Eau et de l'Assainissement				8 818 770 395
TOTAL AXE 4				112 717 302 205 FCFA

44.1. APPROVISIONNEMENT REGULIER EN PRODUITS MEDICAUX ET PHARMACEUTIQUES

MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Compte tenu des tensions prévisibles d'approvisionnement en médicaments et produits pharmaceutiques liés à la pandémie, il fallait s'adapter au nouveau contexte par l'encadrement de l'importation et de la distribution des médicaments d'intérêt sanitaire et stratégique. Dans ce cadre, des membres du Comité ont rencontré la Directrice de la PNA le 07 juillet 2020. Au cours de cette rencontre, la Directrice de la PNA a d'abord fait une présentation mettant en exergue les points ci-après :

- la contribution efficace de sa structure dans la riposte contre la pandémie du COVID 19 ;
- la mise en place de la task-force d'urgence autour de la Direction pour le suivi des activités de la riposte ;
- la mise en place d'une plateforme de vidéo-conférence pour les réunions de coordination ;
- la mise en place d'une plateforme de commande en ligne pour éviter le déplacement des clients ;

Ensuite, elle a précisé que les acquisitions ont été faites sur la base d'une estimation des besoins des structures bénéficiaires en tenant compte du personnel de santé (soignant et personnel d'appui) en fonction dans les structures sanitaires publiques, des CTE, des FDS et du secteur privé médical et pharmaceutique. A cela, s'ajoutent les besoins des structures de l'Etat (Ministères et Directions) dont le personnel administratif serait en contact avec le grand public et de ce fait pourrait être exposé face à la propagation du virus. A ce titre, les besoins en masques filtrants respiratoires destinés au personnel soignant (10 000 agents) seraient de **600 000 masques par mois** à raison de deux (02) par jour et par personne, soit un coût estimatif de **1 800 000 000 F CFA**. Les besoins en masques chirurgicaux pour le personnel d'appui des structures sanitaires (7 000 agents) seraient de **460 000 masques par mois** à raison de deux (02) masques par jour et par personne, soit un coût estimatif de **154 600 000 F CFA**.

A titre indicatif, les commandes de la PNA s'élevaient à **10 914 717 640 F CFA** entre le 2 mars et le 2 juillet 2020. L'ajustement des commandes en fonction de l'évolution de la maladie avec un renforcement portant principalement sur des équipements de protection, des dispositifs médicaux, des consommables et des médicaments essentiels dont l'hydroxy chloroquine et l'azithromycine actuellement utilisés dans la prise en charge thérapeutique de la COVID-19. Toutefois, Il est important de noter qu'en raison du contexte sanitaire certaines livraisons ont connu quelques retards. La distribution est assurée à travers les PRA, au niveau des CTE, des hôpitaux et des régions médicales. Pour ce faire, la PNA a effectué :

- cent neuf (109) transferts vers les (onze) 11 PRA du pays qui couvrent les 14 régions pour la mise à disposition des produits de santé dont ceux destinés à la lutte contre la COVID-19 en terme de prévention et de prise en charge des cas ;
- quatre-vingt-deux (82) transferts de routine vers les PRA régulièrement inscrits dans le plan d'approvisionnement ;
- vingt-sept (27) transferts en urgence.

Les livraisons aux structures bénéficiaires se font sur la base des besoins exprimés par le MSAS et des bons de commandes validés par la Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement (DAGE). Néanmoins, pour une utilisation efficace et rationnelle des ressources, les mises à dispositions ont été réalisées de manière graduelle dans les cinquante-deux (52) structures du pays, y compris des réceptifs privés comme la Clinique du Golf, centre aéré de Guéréo, hôtel Novotel, la base militaire de Thiès et au niveau des quatorze (14) régions médicales.

B. NARRATIF DES OPERATIONS

Le Comité a effectué une visite à la PNA le vendredi 17 juillet 2020. L'objectif de cette rencontre consistait à faire l'évaluation des stocks et à voir les conditions de travail. Pour rappel, la PNA est un outil stratégique de mise en œuvre de la politique pharmaceutique nationale dédiée à l'approvisionnement, au stockage, à la distribution des médicaments et produits essentiels au bénéfice des structures sanitaires publiques, parapubliques et des organismes de la société civile qui participent à l'offre de service de santé. Elle emploie 194 personnels au niveau central et dans les succursales régionales. Sa mission a eu un impact direct dans la riposte contre la COVID-19. Elle continue d'assurer la distribution de produits de santé à travers les **11 Pharmacies Régionales d'Approvisionnement (PRA)** au niveau des CTE et des régions médicales. Cet établissement de niveau 3 dans la hiérarchie des structures sanitaires gère plus de **1000 références en médicaments** essentiels génériques et 90% de ces produits sont importés sur le marché international. Ce stock de sécurité nécessite la mobilisation des fonds à hauteur de **6 946 398 546 F CFA** et concerne le stock de **76 produits spécifiques pour 06 mois de stock**. Les quatre-vingt-trois (83) autres produits ayant plus de 06 mois de stock n'ont pas fait l'objet d'estimation de coût pour le stock de sécurité.

La PNA connaît des difficultés d'ordre structurel et fonctionnel. En effet, elle est logée dans les anciens bâtiments qui servaient d'entrepôts à l'ancienne Afrique Occidentale Française (AOF), d'où des conditions de stockage aux antipodes des normes internationales dans ce domaine. Par ailleurs, elle est soumise aux contraintes des procédures des marchés pour un souci de transparence, ce qui freine la célérité des commandes. Les procédures d'acquisition peuvent aller de 6 mois à 1 an. Elle a en stock des milliers de produits et reçoit 2 à 3 containers par semaine d'où des difficultés dans le dépotage et le stockage avant le dispatching dans les régions. Comme alternative, elle a recours aux magasins du CSA qui sont inadaptés.

La PNA fait souvent appel à ses fonds propres pour acquérir la logistique et l'investissement dans les PRA. Elle a des difficultés dans la mobilisation des ressources et les subventions du MSAS sont insuffisantes. Ne disposant pas de stock de sécurité, elle essaie d'en mettre en place à partir de son

budget. Par ailleurs, certains programmes de l'Etat sont financés et tardent à être remboursés. Ainsi, le montant de la dette cumulée de l'Etat s'élève à plus d'un milliard de francs CFA. Lors de la visite des locaux, des failles ont été notées dans les conditions de stockage, l'exiguïté des locaux, le non-respect des normes et des problèmes d'aération.

La structure a noué un partenariat fécond avec les grossistes privés pour réaliser certains produits et leur permettre d'acquérir des molécules rares. Le contrôle qualité est également assuré par un laboratoire et les médicaments périmés sont incinérés par une commission. A ce titre, **159 produits traceurs** de routine devraient avoir un niveau de stock d'au moins de 06 mois. Ce stock de sécurité nécessite la mobilisation des fonds à hauteur de 6 946 398 546 F CFA et concerne le stock de 76 produits spécifiques pour 06 mois de stock. Les quatre-vingt-trois (83) autres produits ayant plus de 06 mois de stock n'ont pas fait l'objet d'estimation de coût pour le stock de sécurité.

A la suite de la PNA, le Comité a rencontré un spécialiste de santé publique venu représenter le Directeur de l'Approvisionnement du MSAS. Dans le cadre des échanges, les points ci-dessous ont été notés :

- le démarrage rapide de la prise en charge du plan de résilience sans attendre le soutien des partenaires ;
- l'efficacité des stratégies sanitaires de l'Etat qui a démarré avec 12 lits à l'hôpital de Fann et qui est parvenu à gérer presque 7000 malades à un moment de la pandémie ;
- la bonne décision de l'Etat de faire des Traitements extra –hospitaliers ;
- la bonne décision du MSAS consistant à procéder à la priorisation de la distribution des équipements de protection ;
- les difficultés pour avoir les besoins réels du fait de l'évolution non encore maîtrisée de la maladie ;
- les difficultés d'approvisionnement dues à des tensions au niveau international sur certains produits et à des les délais de livraison non maîtrisés.

C. BILAN FINANCIER DES OPERATIONS

Pour la couverture financière de ces commandes, la PNA a reçu du MSAS des virements successifs dont le cumul s'élève en date du 02 juillet 2020 à la somme de **1 400 000 000 FCFA**, par tranches de **200 millions FCFA**, ce qui a servi à réaliser des équipements et produits au profit des centres de santé, des districts et CTE. Ainsi, la PNA a reçu soixante-onze (71) bons de commandes pour un montant s'élevant à **1 382 941 395 FCFA** à la date du 02 juillet 2020. Sur ce montant total des bons de commandes, **1 278 326 127 FCFA** ont été exécutés, soit un taux de **92,44%**. L'exécution est répartie comme suit :

- structures d'aide au diagnostic : **9 137 760 F CFA** ;
- 14 régions médicales : **291 264 710 F CFA** ;
- 27 CTE : **599 719 012 F CFA** ;

- 14 structures non érigées en CTE à Dakar : **170 120 505 F CFA** ;
- 12 EPS non érigés en CTE au niveau des autres régions : **208 084 140 FCFA**.

Le secteur privé et autres structures de l'Etat ont été également approvisionnés pour un montant total de **305 111 885 F CFA**. Il s'agit de :

- l'appui spécifique des structures privées et publiques au MSAS pour un montant de **173 979 725 F CFA** ;
- la commande des structures décentralisées et institutions de l'Etat en matériels de prévention destinés à leurs personnels pour un montant de **131 132 160 F CFA**. Il s'agit particulièrement des FDS (Gendarmerie, Police, Douane...) et autres structures de l'état (ANAM, ANAT, DCMP, DGCPT, ARMP, ONFP, ONAS, CEREEQ, IRD, Cour des Comptes, Ministère du commerce, Ministère du tourisme et des transports aériens, Ministère des infrastructures, etc.) ;

Pour les autres institutions de l'Etat telles que l'Assemblée Nationale, le Haut Conseil du Dialogue Social, le Conseil Economique Social et Environnemental. La PNA a distribué du 02 mars 2020 au 02 juillet 2020 :

- masques chirurgicaux : 2 944 000 UN ;
- masques FFP2 : 150 004 UN ;
- masques KN95 : 67 610 UN ;
- masques barrières : 284 675 F CFA ;
- gels hydro alcooliques : 147 083 FL/500 ;
- gants d'examens en latex : 12 866 200 UN ;
- gants chirurgie latex : 390 922 UN ;
- combinaison à capuche : 10 159 UN ;
- thermo flash : 1 493 UN ;
- hydroxy Chloroquine comprimés : 4 106 B/30 ;
- azithromycine comprimés 500MG : 1 222 B/3.

Le décret n°2020-781 du 18/03/2020 portant dérogation au code des marchés publics pour les dépenses relatives à la lutte contre le COVID-19 a permis à la PNA d'acquérir des médicaments essentiels nécessaires à la riposte contre la COVID-19 sans passer par les longues et contraignantes procédures de passation des marchés aux quelles elle est assujettie en temps normal. Ainsi, il s'avère nécessaire pour le futur d'exempter la PNA des procédures de passation de marchés pour l'acquisition de médicaments et produits essentiels pour faire face aux pénuries et aider à la mobilisation des ressources dédiées à la PNA dans le cadre du plan de contingence.

POINTS FORTS :

- une couverture des produits de santé inscrits dans les prévisions pour la prise en charge des cas étaient disponibles à la PNA à 96 % ;
- une bonne disponibilité en matériels de protection (Masques chirurgicaux, masques FFP2, gel et solution hydro alcoolique) nonobstant les tensions liées aux restrictions à l'importation de certains produits de santé appliqués par certains pays ;
- un ajustement du plan d'acquisition aux nouveaux besoins de la COVID-19 pour les produits appartenant au portefeuille PNA et les produits hors portefeuille PNA (EPI) ;
- une bonne planification des commandes a conduit à une bonne satisfaction des clients ;
- une bonne coordination sous-tendue par un partage d'information en temps réels ;
- une réalisation dans les délais des recommandations du CNGE à l'endroit de la PNA ;
- une acquisition rapide d'hydroxy-chloroquine et azithromycine (250 et 500 mg) en quantités suffisantes pour la prise en charge correcte des cas ;
- une mise en place d'un mécanisme de transferts en urgence dans les 24h pour couvrir les PRA ;
- une mobilisation dans les délais des fonds alloués à l'approvisionnement des structures sanitaires.

POINTS FAIBLES :

- la non- maîtrise des besoins nationaux réels au début de la pandémie ;
- la non -prise en compte des besoins du personnel du secteur privé médical et pharmaceutique ;
- le renchérissement des coûts d'achat de médicaments et produits essentiels ;
- 90% des produits sont importés sur le marché international ;
- l'annulation de certaines commandes du fait des restrictions des pays exportateurs ;
- les aléas survenus dans les commandes déjà confirmées ;
- l'exigence par certains fournisseurs d'acomptes avant livraison ou de paiement dès réception des produits ;
- l'existence de tension de trésorerie susceptible de prolonger les délais de paiement du fait des grandes quantités commandées ;
- la non maîtrise du calendrier et du contenu des dons des produits de santé reçu par le MSAS pouvant occasionner des sur stockages et des péremptions éventuelles ;
- la lenteur des procédures de marché qui impactent sur l'approvisionnement en médicaments ;
- le sur-stockage de produits pour une durée d'environ 7 mois couvrant les besoins durant cette période de pandémie. La durée de stockage habituelle de produits pharmaceutiques est de 2 mois ;
- les conditions de stockage des médicaments ne répondent plus aux normes internationales.

RECOMMANDATIONS :

- mettre en place un stock de sécurité d'au moins six (06) mois pour les 107 produits essentiels considérés comme produits traceurs nécessaires pour la protection individuelle et collective ainsi que la prise en charge thérapeutique des patients ;
- assurer un stock de sécurité concernant les trente-neuf (39) produits spécifiques sur les cent sept (107) produits traceurs de la COVID-19 afin d'éviter le trafic et la vente de faux médicaments;
- réaliser les équipements de protection (masques, gants, de charlottes etc..), des consommables et des médicaments essentiels génériques (hydroxy chloroquine, azythromicine...) destinés aux agents de santé dans les CTE et dans les autres structure sanitaires ;
- procéder au paiement par l'Etat de ses créances pour les programmes de vaccination et de dialyse ;
- réviser les statuts de la PNA pour un plus grand rayonnement dans le secteur ;
- relancer l'industrie pharmaceutique locale pour garantir une souveraineté dans ce domaine ;
- envisager la délocalisation de la PNA sur le site dédié à Diamniadio.

44 .2 APPROVISIONNEMENT REGULIER EN DENREES DE PREMIERE NECESSITE

MINISTERE DU COMMERCE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Les mesures de lutte contre la pandémie de la COVID-19 prises un peu partout dans le monde ont provoqué un net recul des échanges internationaux avec une baisse du commerce mondial de marchandises estimée entre **13%** et **32%** selon l'évolution de la pandémie. ¹⁵ En effet, tant du côté de l'offre que de la demande, elles ont entraîné un double choc qui s'est traduit par une perturbation des chaînes d'approvisionnement et une contraction généralisée de la demande, à l'échelle mondiale.

Le Sénégal n'est pas resté à l'écart de ces mesures de riposte face à une maladie dont les conséquences qui, au-delà du domaine strictement sanitaire, continuent d'affecter sérieusement des pans entiers de notre tissu économique et social. En effet, les différentes mesures conservatoires prises à la suite de la proclamation de l'état d'urgence (fermeture des frontières terrestres et aériennes, interdiction de circuler et couvre-feu) ont eu comme effets immédiats soit un ralentissement ou carrément un arrêt d'activité de plusieurs secteurs stratégiques de notre économie.

Les secteurs les plus fortement touchés sont notamment : le transport pris globalement, le tourisme, l'hôtellerie et la restauration, l'éducation, le commerce, les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'industrie ainsi que l'ensemble des activités économiques à fortes connexions avec les marchés extérieurs. Par conséquent, il fallait prendre des mesures fortes visant à faire face à des perturbations prévisibles.

La première d'entre elles a consisté à assurer, quelle que soit l'évolution de la situation, l'approvisionnement correct du marché en denrées de consommation courante, afin de stabiliser les prix et rassurer les ménages. Cette mesure a été prise en concomitance avec des actions fortes de renforcement de la régulation, de la surveillance et du contrôle des marchés. Ces actions ont porté notamment sur des secteurs aussi sensibles que ceux de la boulangerie et de la commercialisation des masques et de produits sanitaires tels que les gels hydro-alcooliques.

Ensuite, il fallait contribuer au maintien de la stabilité des prix par un approvisionnement correct et une bonne régulation des marchés, ainsi que par le renforcement de la protection des consommateurs et l'amélioration de la distribution, en particulier, celle des produits locaux.

Enfin, il fallait mettre à niveau la réglementation sur les mesures commerciales correctives afin de prémunir la production nationale contre les pratiques commerciales illicites qui risquent de s'amplifier avec la baisse des cours mondiaux de certains produits et la persistance des mesures de restriction des échanges.

¹⁵ Source : Rapport annuel de l'Organisation Mondiale du Commerce, 2020

B. NARRATIF DES OPERATIONS

En cette période de crise sanitaire, le MCPME avait pour mission l'approvisionnement du pays en denrées de première nécessité. A ce jour, le marché est régulièrement approvisionné sans rupture de stocks, spéculation et hausse des prix. Aucun dysfonctionnement n'a été signalé dans la distribution selon les constats faits par le Comité dans les 45 régions du pays. Les visites des marchés et les données transmises par le point focal du MCPME, montrent que le Sénégal a disposé d'un stock satisfaisant de denrées de première nécessité et autres produits stratégiques. Le niveau des stocks et des prix était dans l'ensemble satisfaisant. Concernant le riz non parfumé, l'huile et le sucre cristallisé, les prix étaient stables suite à l'application de l'arrêté du 22 mai 2013.

Par ailleurs, le ministère a créé la plateforme de commerce électronique qui permet d'accéder facilement aux sites web des petites et moyennes entreprises (PME) productrices de biens essentiels. Cette plateforme facilite la distribution des produits alimentaires, d'hygiène et de santé nécessaires. Elle fédère les PME et encourage les entreprises plus traditionnelles à se connecter : <https://ecommerce-covid.sn/>¹⁷. Les structures de veille, de surveillance et d'alerte qui sont mises en place au niveau des ministères font correctement leur travail avec beaucoup de professionnalisme. Les tableaux ci-après donnent la situation en fin juin 2020.¹⁸

¹⁶ Source : Ministère du commerce et des PME

¹⁷ Source : Ministère du commerce et des PME

¹⁸ Source : Ministère du Commerce et des PME

Relevé des prix et stocks en fin juin 2020

Désignation		Stock	Prix importateur		Prix demi-gros		Prix au détail		
			Min	Max	Min	Max	Min	Max	
Riz	Brisé non parfumé	40.735 T			275 000 F	300.000 F	300 F	400 F	
	Brisé Parfumé ordi	6.708 T			300.000 F	390.000 F	400 F	500 F	
	Parfumé de luxe	2.842 T			460.000 F	500.000 F	500 F	500 F	
	Local	1.475 T			255.000 F	300 000 F	275 F	300 F	
Huile	En Fûts	10.400 L			155.000 F	160.000 F	900F	925 F	
	Bouteilles (20L)	1.714.070 L			14.000 F	19.500 F	15.000 F	20.000 F	
	Bouteilles (5L)	871.680 L			18.750 F	20.000 F	5.000 F	6.500 F	
	Seaux (15 L)	101.988 L			16.000 F	17.000 F	300 F	350 F	
Sucre	En morceaux	417 T			3.350 F	3.500 F	750 F	800 F	
	Cristallisé	2.760 T			27.700 F	28.000 F	575 F	650 F	
Lait en poudre	En vrac	25k g	1.137 T			46.000 F	70.000 F	2.750 F	3.500 F
		10k g	352 T			20.000 F	30.000 F	2.750 F	3.500 F
	Sachet	500 g	187 T			26.500 F	26.800 F	1.400 F	1.600 F
		400 g	6 T			14.000 F	14.500 F	1.150 F	1.600 F
		22,5 g	80 T			7.500 F	9.500 F	85 F	100 F
Farine		3.916 T			340.000 F	364.00 F	300 F	450 F	
Oignon	Local	3.066 T			6.500 F	10.000 F	300 F	500 F	
	Importé	00 T			7.500 F	8.000 F	300 F	500 F	
Pomme de terre	Locale	926 T			9.500 F	10.000 F	300 F	500 F	
	Importée	00 T							
Tomate	Pot de 2,2 kg	17.471 TB			13.700F/ta b	15500F/tab	2. 500F	2.600F	

	Pot de 0,8 kg	19.848 TB			11.200f/tab	13250f/tab	1.000 f	1.100 f
Gaz	2,7kg	23.034 B			1.270 f	1695 f	1.155 f	1.745 f
	6 kg	68.455 B			3.195 f	3.620 f	2885f	3.705 f
Fer (q)		88.263 Q			42.000 F/Q	58000 F/Q	49.000	58.000
Savon	120g	19.424 Cts			3 500 F	3 750 F	125 F	175 F
	350g	46.482 Cts			3 500F	4 000F	250F	400F
Ciment	SOCOCIM	3.334 T			62.000	75 000F	3.000 F	3.750 F
	CDS	1.858 T			61.000F	73 000F	3.000 F	3.500 F
	DANGOTE	756 T			51.500 F	67.500 F	3.000 F	3.800 F

Analyse de l'évolution du marché

❖ RIZ

	Semaine passée				Semaine actuelle			
	Prix demi-gros		Prix au détail		Prix demi-gros		Prix au détail	
	Min	Max	Min	Max	Min	Max	Min	Max
Brisé non parfumé	275 000 F	300.000 F	300 F	400 F	275 000 F	300.000 F	300 F	400 F
Brisé parfumé ordi	300.00 F	390.000 F	400 F	500 F	300.00 F	390.000 F	400 F	500 F
Bisé parfumé luxe	460.000 F	500.000 F	500 F	500 F	460.000 F	500.000 F	500 F	500 F
Riz local	255.000 F	300 000 F	275 F	300 F	255.000 F	300 000 F	275 F	300 F

Le riz est suffisamment disponible sur le marché. Les prix pratiqués aussi sont acceptables.

❖ HUILE :

	Semaine passée				Semaine actuelle			
	Prix demi-gros		Prix au détail		Prix demi-gros		Prix au détail	
	Min	Max	Min	Max	Min	Max	Min	Max
En fûts	155.000 F	160.000 F	900F	925 F	155.000 F	160.000 F	900F	925 F
Bouteille (5L)	16.000 F	20.000 F	4.500 F	6.500 F	16.000 F	20.000 F	4.500 F	6.500 F
Sachet	16.000 F	18.000 F	300 F	350 F	16.000 F	18.000 F	300 F	350 F

Bonne disponibilité du produit sur le marché, prix stables.

❖ **SUCRE :**

	Semaine passée				Semaine actuelle			
	Prix demi-gros		Prix au détail		Prix demi-gros		Prix au détail	
	Min	Max	Min	Max	Min	Max	Min	Max
En morceaux	3.350 F	3.500 F	750 F	800 F	3.350 F	3.500 F	750 F	800 F
Cristallisé	27.700 F	28.000 F	575 F	650 F	27.700 F	28.000 F	575 F	650 F

L'approvisionnement du marché est satisfaisant, les prix respectés.

❖ **FARINE :**

	Semaine passée				Semaine actuelle			
	Prix demi-gros		Prix au détail		Prix demi-gros		Prix au détail	
	Min	Max	Min	Max	Min	Max	Min	Max
Farine	3.350 F	3.500 F	750 F	800 F	3.350 F	3.500 F	750 F	800 F

Les stocks en farine sont suffisants

❖ **OIGNON :**

	Semaine passée				Semaine actuelle			
	Prix demi-gros		Prix au détail		Prix demi-gros		Prix au détail	
	Min	Max	Min	Max	Min	Max	Min	Max
Local	6.000 f	11.000 f	300 f	500 f	6.500 f	10.000 f	300 f	500 f
Importé	f	f	f	f	f	f	f	f

❖ **LAIT EN POUDRE :**

	Semaine passée				Semaine actuelle			
	Prix demi-gros		Prix au détail		Prix demi-gros		Prix au détail	
	Min	Max	Min	Max	Min	Max	Min	Max
Sac 25kg	46.000 F	70.000 F	2.750 F	3.500 F	46.000 F	70.000 F	2.750 F	3.500 F
Sac 10kg	20.000 F	30.000 F	2.750 F	3.500 F	20.000 F	30.000 F	2.750 F	3.500 F
Sachets 22,5g	7.500 F	9.500 F	85 F	100 F	7.500 F	9.500 F	85 F	100 F
Sachet 400g	14.000 F	14.500 F	1.150 F	1.600 F	14.000 F	14.500 F	1.150 F	1.600 F
Sachet 500g	26.500 F	26.800 F	1.400 F	1.600 F	26.500 F	26.800 F	1.400 F	1.600 F

C. BILAN FINANCIER DES OPERATIONS

Le MCPME a reçu **1 milliard FCFA** du fonds. La répartition des dépenses est la suivante :

Fournisseurs	Intitulé de la dépense	Montant
AZKHAR	Support de communication plateforme JAAYMA MBURU	48 338 700
AZKHAR	Achat de tricycles pour la plateforme JAAYMA MBURU	51 866 900
E,B,K	Achat thermo flash	5 467 530
EMPORIUM	Consultance projet pilote JAAYMA MBURU	2 106 600
NEOSHIFT	Installation points JEJE phase pilote	15 000 000
AZKHAR	Achat de motoculteurs	10 000 000
E,B,K	Achat de tracteurs pour appuyer les filières les filières agricole	26 000 000
NEOSHIFT	Installation points JEJE phase finale	15 000 000
A,T,T	Achat de tracteurs pour appuyer les filières les filières agricole	40 302 900
AZKHAR	Renforcement de capacité technique des organisations féminines	29 500 000
Univers Multiservices	Support de communication pour les points JEJE	20 000 000
BELEL MULTISERVICES	Achat de tracteurs pour appuyer les filières les filières agricole	44 794 400
I,B,G	Achat de tracteurs pour appuyer les filières les filières agricole	199 962 800
Bouattour Equipement et Services	Achat de cahaine HPLC thermo scientific ultimate	22 136 800
GEDICOM	Lancement de la campagne de l'exportation de l'anacarde	13 000 000
Auto Distribution	Réparation de véhicules	15 000 000
TAR Multiservices	Cérémonie de lancement des plateformes e-commerce	19 500 000
S,B,T Sarr Business Trading	Caravane de sensibilisation sur la Transformation	18 640 171
SUNUPOWER	Séminaire de formation sur le e-commerce et l'e-logistique	14 993 768
S.B.T Sarr Business Trading	Séminaire de d'information sur la nouvelle réglementation du	24 989 957
E.T.S Mamadou Sarr	Cérémonie de réception officielle des équipements pour le	4 996 356
Global Multiservices Trading	Achat de masques et gels	5 203 800

ADIGRAPH	Installation des Points JEGE	15 094 460
ASS Yacine	Achat de masques et gels	997 100
GAINDE 2000	Mise en œuvre de la phase-1 du projet plateforme e-commerce	25 000 000
Compagnie des travaux généraux	Achat de Gels	1 990 424
GIE GSDE	Réparation de véhicules	10 000 000
BELEL MULTISERVICES	Achat de masques	3 000 000
TOTAL CASTOR	Achat carburant	65 000 000
OUMAR BOUNE KHATABE	Achat consommables pour le laboratoire	10 000 000
MOUHAMADOU SARR	Campagne de communication sur les denrées de première nécessité	10 000 000
IM POWER	Frais de prélèvement d'échantillons	5 000 000
BIRANE DIENE	Sensibilisation et distribution de gels et masque	7 000 000
GESSM	Achat masques	991 200
Auto Distribution	Réparation véhicules	10 000 000
ECHOS, COM	Point de presse	1 180 000
ZIK FM	Diffusion de bandes annonces	2 124 000
DAKAR ACTU	Bannière 960*200 px	442 500
SEN TV	Diffusion publireportage	5 947 200
RTS	Diffusion de sports de sensibilisation COVID-19	10 025 280
GFM	Diffusion de publireportage	10 322 640
GFM	Bandeau à la UNE	1 416 000
KLUTCH Services	Achat de micros	342 200
EMEDIA INVEST	Diffusion spots Radio	460 200
SOCIAL NET LINK	Prestation de services	1 400 000
G,T,C	Insertion bannière " JAYMA MBURU"	150 000
DUDU	Vidéo et publication pour sensibiliser le grand public	2 350 000

TAR Service	Achat de produits d'entretien pour la COVID-19	3 380 000
STAR OIL	Achat de carburant	5 200 000
ELTON	Achat de carburant	5 000 000
ADAASSMO TRADING GROUP	Formation Renforcement de capacité des acteurs de la boulangerie	14 999 999
GEHOT COMPANY	Campagne de sensibilisation, modernisation t assainissement du secteur de la boulangerie.	20 000 000
ENTREPRISE 2M	Acquisition prototypes de baguette boxe pour le programme JAAYMA MBURU	4 890 000
BAYADA & CO MULTISERVICES	Achat de réactif et de milliers de cultures pour l'ANAC	14 956 800
MAKA MULTISERVICES	Equipement des points JEJE ruraux (3points)	14 990 000
KDIDI TRADING	Achat de baguettes box pour le projet JAAYMA MBURU	10 000 000
OUMAR BOUNE KHATABE MULTISCES	Organisation CRD dans les régions de Saint Louis, Kolda, Tambacounda et Ziguinchor	20 000 000
OUMAR BOUNE KHATABE MULTISCES	Mise en place raye d'expositions produites locaux pour 5 points JEJE	18 350 000
ADIGRAPH	Achat divers matériels pour équipement de bureau	5 484 640
UNIVERS MULTISERVICES	Réparation de véhicules	4 532 609
TOTAL		998 817 934 FCFA

POINTS FORTS :

- bonne coordination du Ministère du Commerce et des PME ;
- niveau de stocks des denrées de première nécessité satisfaisant pendant la pandémie ;
- mise en place d'une cellule de veille pour l'approvisionnement du marché ;
- surveillance renforcée du marché intérieur pour contrôler les niveaux de stocks et des prix des denrées de première nécessité ;
- veille stratégique sur les mesures prises par les partenaires du Sénégal dans le cadre de l'exportation et l'importation de certains produits ;
- bonne durée de couverture de la demande intérieure avec les niveaux de stocks actuels et attendus ;
- mise en place d'une plateforme d'accès rapide aux sites E-commerce du Sénégal.

POINTS FAIBLES :

- forte dépendance des importations, représentant 44,7% de la demande du pays ;
- filière volaille fortement impactée en mai 2020 ;
- faible capacité de stockage (magasins et chambres froides).

RECOMMANDATIONS :

- effectuer une veille stratégique sur les mesures prises par les partenaires du Sénégal dans le cadre de l'exportation de certains produits ;
- construire des magasins de stockage dans un partenariat public-privé ;
- assurer l'accès des consommateurs à des produits de bonne qualité sur toute l'étendue du territoire national ;
- maintenir les prix des principales denrées de première nécessité à leur niveau d'avant la crise sanitaire ;
- constituer des stocks de sécurité pour les produits de première nécessité en facilitant les opérations commerciales ;
- renforcer la surveillance du marché intérieur ;
- renforcer très fortement la valorisation des produits locaux ainsi que le consommateur local, afin de réduire notre dépendance alimentaire aux importations ;
- revoir la forme actuelle de la plateforme de e-commerce afin de la rendre plus visible et plus accessible.

44.3 APPROVISIONNEMENT REGULIER EN HYDROCARBURES

MINISTERE DU PETROLE ET DES ENERGIES

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Les membres du Comité ont reçu du point Focal du Ministère de l'Énergie et du Pétrole les données relatives aux stocks et approvisionnements en hydrocarbures au mois de juin 2020. Pour les hydrocarbures, les capacités de stockage étaient les suivantes :

- Gasoil : 48 jours ;
- Jet : 23 jours ;
- Super carburant : 21 jours ;
- Fuel : 28 jours.

Dans le cadre des activités, le Comité a rencontré le Groupement Professionnel de l'Industrie du Pétrole au Sénégal –GPP le 26 mai 2020. La situation se présentait comme suit : ¹⁹

Produits	Stock disponible en fin de Mois Juin	Commandes en juillet et en cours			Demande mensuelle estimée
		Production SAR	Importation	total approvisionnement	
Gaz Butane (T)	7 998		20 000	20 000	15 660
SUPER (m3)	4 556	10 234	19 079	29 313	20 141
ESS. ORDI (m3)	3 640	6 756	6 757	13 513	7 850
JET A1 (m3)	24 019		8 537	8 537	14 444
GASOIL (m3)	75 109	70 503	43 601	114 104	86 789
DIESEL (T)	1 604	4 464		4 464	4 158
FO 180 (T)	2 313	1 395	5 000	6 395	4 031
FO 380 (T)	29 169	59 796	40 000	99 796	52 528

On a noté des disponibilités de stocks pour tous les produits en fin juin 2020 et même si on y ajoute les approvisionnements attendus, on note que les besoins sont couverts pour deux ou parfois trois mois. Sur les points forts du système d'approvisionnement, il est important de signaler :

- un approvisionnement en produits pétroliers bien planifié grâce à un programme d'importation actualisé tous les quinze jours, doublé d'un suivi permanent ;

¹⁹ Source : Ministère du pétrole et des énergies

- un délai court de traitement des demandes d'autorisation d'importation ;
- une augmentation de la demande en gasoil avec la reprise de la circulation interurbaine.

Toutefois, il est important de souligner au courant du mois de juin 2020, l'approvisionnement correct du pays en produits pétroliers a connu un certain nombre de difficultés qui n'ont pas engendré des tensions ou rupture de produits pétroliers. Il s'agit :

➤ **Du redémarrage tardif du reforming de la SAR :**

Le tanker de pétrole brut de 950.000 barils de la SAR, a enregistré une vingtaine de jour de retard pour son déchargement. Ceci a occasionné un arrêt des unités de Distillation et de Reforming de la SAR, respectivement le samedi 23 mai et le mardi 2 juin 2020. Cet arrêt de la raffinerie pour défaut de charge a eu un effet négatif sur la disponibilité du FO380 BTS, causant des tensions dans l'alimentation en combustibles des centrales IPP. De plus, le redémarrage tardif de la production de supercarburant (reprise la semaine du 29 juin au 3 juillet 2020), après près d'un mois d'arrêt, a entraîné une baisse des stocks de ce produit en deçà de 10 jours de consommation.

➤ **Du temps de planche des navires :**

L'arrêt de production de la SAR n'a pas été très ressenti sur l'approvisionnement en gasoil. En effet, pour ce produit, d'importantes quantités planifiées en importation sont arrivées aux dates prévues. Cependant, les importateurs ont connu de petites difficultés liées un déficit de « creux » des dépôts réceptionnaires, dû essentiellement à la baisse de consommation de gasoil consécutive aux mesures restrictives dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. Avec ce déficit, certains tankers ont planché plusieurs jours au Port de Dakar.

Bien que les importations des produits pétroliers ne souffrent pour l'instant d'aucun retard lié à des problèmes financiers des différents titulaires de licence d'importation, ces derniers risqueraient de souffrir des mêmes maux que la SAR, si les montants dus au titre des pertes commerciales ne sont pas remboursés dans les meilleurs délais. Une telle situation perturberait l'approvisionnement correct du pays en produits pétroliers (carburants, combustibles, etc.).

B. BILAN FINANCIER DES OPERATIONS

Le MPE a exécuté sous sa tutelle dans l'Axe 4 un montant de **89 548 531 810 FCFA**. La répartition des dépenses est indiquée sur le tableau ci-dessous :

Activités	Entreprises	Nature des dépenses	Montant
Appui aux activités liées au COVID-19	SAR	pertes commerciales	4 721 658 346
Appui aux activités liées au COVID-19	FSE	pertes commerciales	9 690 757 164
Appui aux activités liées au COVID-19	SAR	pertes commerciales	27 745 000 153
Appui aux activités liées au COVID-19	SAR	pertes commerciales	8 431 306 784
Appui aux activités liées au COVID-19	SAR	pertes commerciales	15 000 000 000
Appui aux activités liées au COVID-19	SENELEC	compensations tarifaires	23 959 809 363
TOTAL			89 548 531 810 CFA

POINTS FORTS :

- les niveaux des stocks et des approvisionnements sont très corrects et permettent de couvrir largement les besoins ;
- la bonne planification des approvisionnements ;

POINTS FAIBLES :

- la non maîtrise des besoins nationaux réels ;
- faible capacité de stockage physique ne permettant pas de profiter de la période de surabondance mondiale ;
- difficultés de la SAR pour l'ouverture des lettres de crédit à l'arrivée de ses tankers (pétrole brut et fuel oil 380) ;
- non-apurement de la totalité des pertes commerciales par l'Etat qui constitue le risque majeur pour un approvisionnement correct du marché ;
- retard sur les grands projets pouvant renforcer la production de pétrole et de gaz et les capacités de stockage ;
- arrêt des unités (distillation et reforming) de la SAR pour défaut de charge (épuisement total de son stock de pétrole brut). Le dernier arrêt a été enregistré en mars 2020.

RECOMMANDATIONS :

- mettre en place une cellule de veille pour l'approvisionnement du marché ;
- faire un plaidoyer pour le paiement par l'Etat du reliquat des dettes dues à la SAR et aux GPP.

44.4 OBSERVATIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PILIER 4

Le Pilier 4, avec un montant initial alloué de **77 600 000 000 FCFA**, a connu des dépenses d'un montant de **112 717 302 205 FCFA**, soit un taux d'exécution de **145,25%**. Les dépenses ont gravité autour de l'acquisition de moissonneuses batteuses, l'installation de tentes bâchées, la lutte anti-aviaire, les pertes commerciales, les compensations tarifaires et la sécurité des approvisionnements en produits médicaux et pharmaceutiques, denrées de première nécessité et en hydrocarbures.

Au mois de mai 2020, le Comité avait considéré que la situation des stocks et de l'approvisionnement en denrées de première nécessité, en hydrocarbures, en produits médicaux et pharmaceutiques était satisfaisante. Les structures de veille, de surveillance et d'alerte qui sont mises en place au niveau des ministères font correctement leur travail avec beaucoup de professionnalisme. Il n'y a pas eu de hausse, ni de spéculation pendant la période en revue même si les acteurs de la filière avicole avaient des difficultés pour la conservation des produits arrivés à maturité. Les taux de couverture des besoins sont garantis pour :

➤ **5 mois pour les produits médicaux et pharmaceutiques ;**

L'évaluation exhaustive des intrants nécessaires à la riposte tant en ce qui concerne le volet prévention que pour le volet traitement, a été faite par la PNA. Cette évaluation a permis de sélectionner **cent sept (107) produits prioritaires** et de procéder aux commandes nécessaires dans le but d'une part de renforcer les stocks existants, d'autre part de rendre disponibles les produits ne figurant pas dans la gamme des produits distribués par la PNA. Pour mieux faire face, la structure a mis en place un système d'astreinte permettant de fonctionner 24 h/24 et 07j/7 au niveau central et régional. Ce système est doublé avec une plateforme de communication pour renforcer le partage des informations sur la disponibilité des produits de prévention et de lutte contre la COVID-19 à travers un Bulletin d'Information Produits (BIP). La couverture des besoins des structures sanitaires et des centres de traitement (CTE) identifiés par le MSAS à travers les bons de commande. Sur le plan de l'approvisionnement, la stratégie a consisté à renforcer les stocks pour la réponse de la COVID-19.

➤ **Pour les denrées de première nécessité :**

- deux (02) mois et demi pour le riz ;
- un (01) mois pour l'huile ;
- quatre (04) mois pour le sucre ;
- trois (03) mois pour le blé ;
- trois (03) mois pour le lait en poudre ;
- un (01) mois pour le gaz butane.

➤ **Pour les hydrocarbures et malgré les faibles capacités de stockage :**

- Gasoil : 48 jours ;
- Jet : 23 jours ;
- Supercarburant : 21 jours ;
- Fuel : 28 jours.

Les grossistes, les producteurs et les importateurs sont globalement entrain de respecter leurs engagements consistant à avoir des stocks suffisants pour l'approvisionnement régulier et correct du pays. Toutefois, la situation de baisse généralisée des consommations a créé de sérieuses difficultés aux secteurs du commerce, des médicaments, des produits pharmaceutiques et des hydrocarbures. Pour ce dernier secteur, la reprise du trafic interurbain a amélioré la demande. C'est pourquoi, afin d'éviter les risques de pénurie et surtout préparer la relance économique post COVID-19, il serait souhaitable que les actions suivantes soit prises :

- le paiement par l'Etat des dettes dues à la SAR et aux GPP ;
- une aide aux grossistes pharmaceutiques dans le cadre du soutien à l'emploi ;
- la mise d'un stock de sécurité d'au moins six (06) mois pour les 107 produits essentiels considérés comme produits traceurs nécessaires à la protection individuelle et collective ainsi que la prise en charge thérapeutique des patients ;
- l'autorisation à la PNA d'acquérir des médicaments essentiels nécessaires à la riposte contre la COVID-19 sans passer par les longues et contraignantes procédures de passation des marchés ;
- l'appui au projet de délocalisation de la PNA à Diamniadio pour améliorer les conditions de stockage et de distribution de médicaments et produits essentiels sur l'ensemble du territoire national ;

En raison des restrictions faites par certains pays partenaires sur l'exportation des produits finis et des matières premières, des pénuries de médicaments peuvent survenir dans les mois à venir et compromettre significativement la disponibilité de certains produits de santé particulièrement ceux utilisés dans l'anesthésie, la réanimation, les antibiotiques et la prise en charge les maladies chroniques non transmissibles.

**V. MISE EN OEUVRE DES OPERATIONS DU
FORCE COVID-19 PAR LES AUTRES
MINISTERES**

(Tableau n° 3)

51. MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Conformément à l'article premier du décret 2020-884 du 1^{er} avril 2020, le FORCE COVID-19 a été créé au sein du Ministère des Finances et du budget. A cet effet, ledit ministère qui préside le comité technique, est chargé de la mobilisation des ressources du Fonds et l'ordonnancement des dépenses sur la base des décisions du Conseil stratégique. A cet effet, il a pris une série d'actes réglementaires en application de l'Ordonnance n°002-2020 du 23 avril 2020, relative aux mesures fiscales en soutien aux entreprises pendant la pandémie.

B. MOBILISATION DES RESSOURCES DU FONDS FORCE-COVID-19

Le Fonds de riposte et de solidarité contre les effets du COVID-19 (FORCE-COVID-19) a enregistré des ressources d'un montant de **773,214 milliards FCFA** provenant :

❖ **d'appuis de nos Partenaires Techniques et Financiers (PTF)** pour un montant de **651,006 milliards FCFA** répartis ainsi qu'il suit :

- FMI : **266 milliards francs CFA** ;
- Union Européenne : **81,068 milliards francs CFA** ;
- Allemagne : **65,596 milliards FCFA** ;
- Banque Mondiale : **71,542 milliards FCFA** ;
- Banque Africaine de Développement (BAD) : **57,6 milliards FCFA** ;
- Agence Française de Développement (AFD) : **33,27 milliards FCFA** ;
- Banque Islamique de Développement (BID) : **51,83 milliards FCFA** ;
- Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) : **22,1 milliards francs CFA** ;
- Japon : **1,5 milliard FCFA** ;
- UEMOA : **500 millions FCFA**.

❖ **De financement interne de l'Etat pour un montant de 102,25 milliards FCFA** ; après un réaménagement budgétaire encadré par plusieurs instruments dont la Circulaire n°022 du MFB du 05 mai 2020, relative au gel de lignes de dépenses pour le financement de la lutte contre la COVID-19.

❖ **De l'élan de solidarité des sénégalais pour un montant de 19, 958 milliards FCFA**, traçable sur le site : <https://www.sentresor.org/app/uploads/DETAIL-FONDS-COVID-19-10-04-2020-BON.pdf>

C. DEPENSES EFFECTIVES DU FONDS FORCE-COVID-19

Le PRES, affiche des dépenses décaissables et des mesures fiscales et douanières avantageuses pour l'entreprise. **(Voir tableau 1)**.

❖ **Dépenses décaissables**

Les dépenses décaissables du PRES, d'un montant de **690 449 094 396 FCFA**, connaissent un niveau d'exécution (base paiement) d'un montant de **740 090 570 784 FCFA**. La répartition des prévisions et des paiements se présente comme suit :

Pilier 1: 77,8 milliards FCFA.

Ce pilier a été exécuté à hauteur de **105 173 901 060 FCFA**, soit un taux de réalisation de **135 ,18%**. C'est à travers ce pilier qu'il a été mis en œuvre les projets suivants :

- réhabilitation et Equipement du service des maladies infectieuses et tropicales(SMIT) de l'Hôpital Fann ;
- construction et équipement du Centre International de Formation et de Recherche sur les Agents Infectieux et la Génomique ;
- réhabilitation de l'hôpital Matlaboul Fawzeny de Touba ;
- acquisition de masques ;
- activités de prévention et de lutte contre la COVID -19 : acquisition d'appareils thermo flash, de distributeur autonome de gel hydro-alcoolique, acquisition de matériels et de produits de nettoyage, impression de supports de communication, opérations d'aménagement, de salubrité et d'hygiène.

Pilier 2: 103 milliards FCFA.

Ce pilier connaît un niveau d'exécution de **97 226 486 699 FCFA**, soit un taux de réalisation de **94,39%**. Les principales réalisations de ce pilier sont les suivantes :

- l'aide alimentaire d'urgence aux populations ;
- l'appui à la diaspora ;
- la prise en charge de la tranche sociale des factures d'électricité ;
- le paiement la tranche sociale des factures électricité en milieu rural ;
- la prise en charge factures d'eau ;
- le soutien à l'élevage et aux productions animales ;
- l'appui aux pêcheurs artisanaux, femmes transformatrices, mareyeurs et aquaculteurs.

Pilier 3:741, 6 milliards FCFA

Ce pilier connaît un niveau d'exécution de **424 972 880 820 FCFA**, soit un taux de réalisation de **49 ,38%** suivant la répartition ci-après :

- obligations impayées pour **200 milliards FCFA**, au lieu de **302 milliards FCFA** initialement prévus ;
- appui aux entreprises affectées pour **100 milliards FCFA** ;
- mise en place d'un mécanisme de garantie auprès du système financier au profit des entreprises d'un montant de **200 milliards FCFA** ;
- mesures fiscales et douanières pour une enveloppe globale de **241 milliards de FCFA**.

Pilier 4: 77,6 milliards FCFA.

Le pilier 4 a été exécuté en dépassement pour un montant de **112 717 302 205FCFA**, soit un taux de réalisation de **145,5%**. Sa mise en œuvre a particulièrement concerné le règlement des compensations tarifaires, des pertes commerciales des pétroliers et de l'éclairage public.

Le MFB a exécuté des obligations impayées de **27,635 milliards FCFA** notamment des échéances de paiement avec les banques : BSIC, SYNAPSIS, C2AD, DACOS INTERNATIONAL TRADING, ECOBANK, BOA, SGS, COTECNA, SEN PRESTIGE.

Programmes et Projets	Entreprises	Nature des dépenses	Montant
Echéances immeuble SICAP	BSIC		1 500 000 000
Audit fichier solde	SYNAPSIS	Obligations Impayées	206 481 120
Audit fichier solde	C2AD	Obligations Impayées	207 381 901
	DACOS INTERNATIONAL TRADING	Obligations Impayées	54 719 612
	ECOBANK	Obligations Impayées	521 000 000
Echéance SONACOS	BOA	Obligations Impayées	1 699 254 280
	SGS	Obligations Impayées	9 017 839 749
	COTECNA	Obligations Impayées	1 000 000 000
	SEN PRESTIGE	Obligations Impayées	35 000 000
	SGS	Obligations Impayées	6 893 389 328
Echéances cartes d'identité biométriques	ECOBANK	Obligations Impayées	6 500 000 000
TOTAL			27 635 065 990 FCFA

POINTS FORTS :

- mobilisation rapide des ressources financières du PRES ;
- proposition de mesures dérogatoires sur les marchés publics ;
- élaboration d'un guide sur les mesures fiscales et douanières.

POINTS FAIBLES :

- non concordance des chiffres du MFB et ceux des autres des ministères bénéficiaires ;
- retard de décaissement pour certaines urgences ;
- faiblesse de l'information du contribuable sur les politiques financières publiques.

RECOMMANDATIONS :

- élaborer une stratégie financière intégrale face aux risques de catastrophes ;
- expliquer aux ministères et autres organismes le caractère exceptionnel des dépenses du PRES.

52. MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

La pandémie de la COVID-19 n'a épargné aucune économie sur la planète. Au Sénégal, les mesures de fermeture des frontières, le couvre-feu et la distanciation physique préconisée ont accentué l'impact de la pandémie sur certains secteurs et entraîné l'arrêt des activités dans d'autres.

Face à l'impérieuse nécessité de prendre en urgence des mesures d'atténuation des effets de la crise de la COVID-19, le Gouvernement a mis en place un Programme de résilience économique et sociale, doté d'un fonds de mille (1000) milliards de FCFA, afin de renforcer le système de santé et de soutenir les ménages, la diaspora sénégalaise ainsi que les entreprises et leurs salariés.

Le gouvernement a mis en place une plateforme disponible sur le site covid19@economie.gouv.sn destinée à informer et à orienter les entreprises sur les mesures d'ordre financier, fiscal, douanier, social et sécuritaire, élaborées dans le cadre du PRES.

B. BILAN FINANCIER DES OPERATIONS

C'est le MEPC qui assure la tutelle du FONSIIS et du FONGIP. Par conséquent, la réhabilitation de l'hôpital Matlaboul Fawzeny de Touba exécutées par le FONSIIS pour **3,230 milliards FCFA** et les ressources du FONGIP ayant servi de garantie au financement accordé par le système bancaire aux entreprises pour **9 milliards FCFA**, sont répertoriées au MEPC. Le Ministère a reçu un montant global de **12 230 000 000 FCFA**, avec une enveloppe initiale de **7 milliards FCFA**, complétée par une rallonge de **5 milliards FCFA**. Ce montant global est réparti entre deux dispositifs de financement :

- **7 milliards FCFA** pour le dispositif de financement aux entreprises affectées en rapport avec les banques. Le montant total prévu pour ce dispositif est de **200 milliards FCFA** ;
- **5 milliards FCFA** pour le dispositif de financement géré par le FONGIP.
 - **S'agissant du premier dispositif de financement**, les banques sélectionnées étaient au nombre de six (06). Il s'agit de la BNDE, BIS, BGFI, BCI, CBAO et ORABANK. A ce jour, elles ont accordé des financements à 34 entreprises impactées par la pandémie de la COVID-19 sur un total de 42 ayant effectivement déposé leur dossier. Au total, les emplois impactés sont au nombre de **7 535 (emplois directs)**.

Toutefois, le Ministère a décidé d'alimenter ce dispositif au fur et à mesure que les banques approuvent les dossiers de crédits. C'est le principe adopté pour éviter que les banques reçoivent le montant global et ne traitent pas les dossiers.

- **En ce qui concerne le second dispositif** géré par le FONGIP, il est destiné au secteur informel, les TPE, via essentiellement les sociétés de microfinance. Ainsi, une trentaine de société de microfinance dont certaines sont des mutuelles ont reçu un financement de 5 milliards à un taux de 1,5 voire 2%. Elles doivent prêter, à leur tour, aux ayants droit à un taux n'excédant pas 9%.

Par ailleurs, sur la base des informations portées à la connaissance du Comité, notamment par les responsables d'entreprises impactées, il a été noté des lenteurs dans le traitement bancaire des dossiers de certaines entreprises. Cette situation est due principalement à la lourdeur des critères d'éligibilité des entreprises affectées.

En somme, ces entreprises ont bénéficié d'un soutien optimal. Ce qui a permis de limiter les conséquences de la pandémie sur le tissu socio-économique sénégalais. Les tableaux ci-dessous illustrent les montants décaissés à la date du 31 décembre 2020.

Tableau de répartition du montant des 12 milliards FCFA issu du FORCE COVID-19 entre les deux dispositifs de financement

Dispositif géré par les banques		Dispositif géré par le FONGIP	
Montant alloué	7 milliards	Montant alloué	5 milliards
Nombre de banques sélectionnées	6	Nombre de sociétés de microfinance touchées	Une trentaine
Nombre d'entreprises financées	34	Taux d'intérêt appliqué aux sociétés de microfinance	Entre 1,5 et 2%
Nombre d'emplois impactés	7 535 (emplois directs)	Taux d'intérêt appliqué aux bénéficiaires	Inférieur ou égal à 9%
Montant des reports	135 milliards	-----	-----

Source : Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération.

Programmes	Type de dépenses	Entreprises	Montant
Fonds d'appui à l'économie sociale et solidaire	appui aux entreprises affectées	appui aux entreprises affectées	500 000 000
	appui aux entreprises affectées	appui aux entreprises affectées	500 000 000
Mesures de soutien aux établissements hôteliers impactés (à travers le crédit hôtelier) -BNDE	Etablissements Hôteliers	Soutien aux entreprises affectées	5 000 000 000
	Etablissements Hôteliers	Soutien aux entreprises affectées	5 000 000 000
FONGIP	Appui aux activités liées au COVID-19	Soutien au Très Petites Entreprises (TPE)	5 000 000 000
		Soutien aux SFD	2 000 000 000
		Soutien aux SFD	2 000 000 000
BNDE	appui aux transports aériens	soutien au secteur privé (transports aériens)	5 000 000 000
TOTAL			25 000 000 000 FCFA

➤ **Fonctionnement du mécanisme :**

- financement global de 200 milliards réparti en 2 guichets ;
- guichet PME (CA entre 100 millions et 2 milliards) de 100 milliards dont 50 milliards FCFA ; de garantie de l'Etat (quotité de garantie de 50%) ;
- guichet GE (CA supérieur à 2 milliards FCFA) de 100 milliards FCFA dont 20 milliards de garantie de l'Etat (quotité de garantie de 20%).

➤ **Conditions d'octroi de crédits :**

- taux de sortie : 3,5% ;
- maturité : entre 3 et 6 ans ;
- différé de paiement : 12 mois
- montant maxima l : masse salariale brute ;
- charges éligibles : salaires nets, charges fixes incompressibles.

➤ **Conditions aux entreprises :**

- maintenir ses employés et leurs salaires ou leur payer au moins 70% du salaire net en cas de chômage technique ;
- utiliser fonds qui lui seront remis pour payer les salaires et les coûts fixes pour une durée de 3 mois ;
- ne pas payer des dividendes avant le règlement de toutes les échéances dues au titre du prêt pour l'exercice écoulé, ni rembourser un prêt d'actionnaire, ni payer intérêts sur CCA ;
- rembourser le prêt dans son intégralité.

➤ **Critères d'éligibilité :**

- entreprise affectée par la pandémie de la COVID-19 ;
- être immatriculée au RCCM avant 29 février 2020 ;
- avoir au moins 5 employés en CDI ou CDD ;
- avoir perdu au moins 33% de son chiffre d'affaires ;
- disposer d'états financiers ;
- ne pas bénéficier des concours de l'Etat dans fonds similaires.

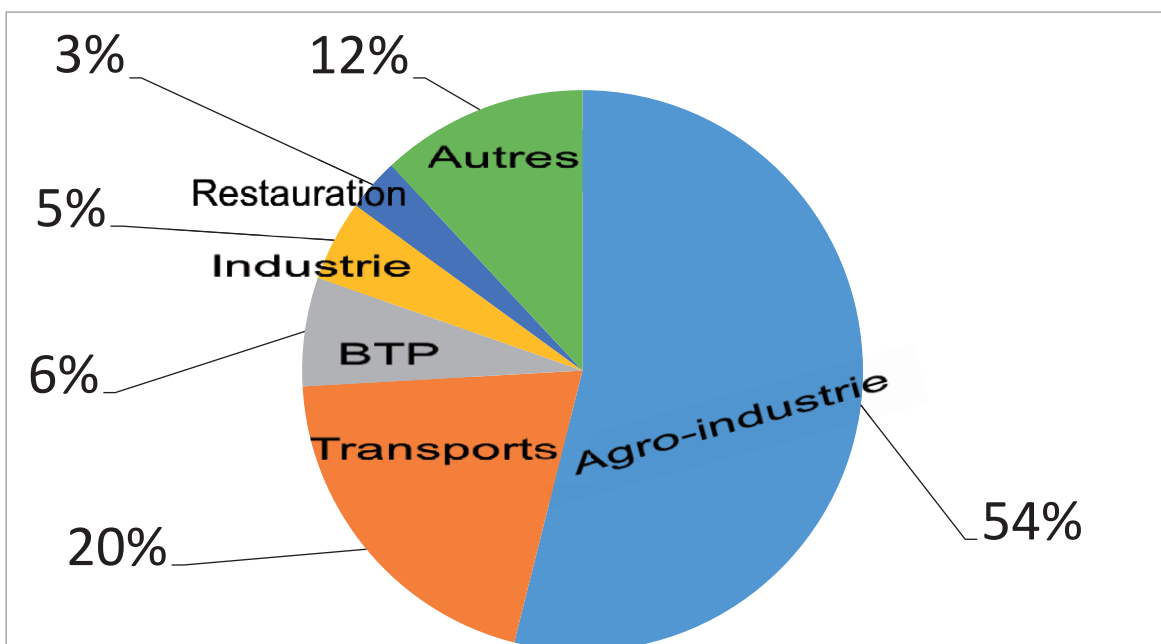
➤ **Pour les entreprises :**

- les entreprises ont recours au dispositif de report des échéances et au recouvrement de leurs créances ;
- critères d'éligibilités difficiles à démontrer, notamment les justificatifs de perte de 33% du chiffre d'affaires et se doter d'états financiers des 3 derniers exercices ;
- délai de préparation et de mise en œuvre du mécanisme.

➤ **Pour les Banques :**

- faiblesse du taux d'intérêt de 3,5% par an ;
- faiblesse des quotités de garantie (20% pour les grandes entreprises et 50% pour les PME) ;
- coûts liés à la mise en œuvre du mécanisme (coût des ressources et autres charges) ;
- incertitude sur l'accès à une liquidité suffisante et sur des délais équivalents à la durée des concours et à des taux d'intérêts convenables ;
- conversion des crédits de trésorerie à court terme en crédits d'investissements à court et moyen termes en relation avec la réglementation prudentielle ;
- coût de la ressource BOAD élevé et enveloppe insuffisante pour toute la zone.

➤ **Répartition du financement validé par secteur :**



POINTS FORTS :

- mise en place d'un mécanisme de financement des entreprises impactées ;
- augmentation des quotités de garantie pour les PME de 50% à 60%
- augmentation des quotités de garantie pour les grandes entreprises de 20% à 40%.

POINTS FAIBLES :

➤ **Secteur bancaire :**

- la difficile cohabitation entre les efforts d'accompagnement et de financement des entreprises impactées par la COVID-19 et le respect strict du dispositif prudentiel sous contrôle du régulateur ;
- le faible niveau des recouvrements de créances sur la clientèle qu'elle soit publique ou privée ;
- le niveau élevé des taux de rémunération des dépôts, les DAT notamment, pendant que les banques, en réponse aux sollicitations reçues notamment de l'Etat, ont consenti à baisser les taux de crédit jusqu'au niveau historique de 3,5% l'an.

➤ **Entreprises impactées :**

- difficultés exprimées par des entreprises impactées, pour bénéficier du mécanisme de financement des 200 milliards de francs CFA en relation avec les banques ;
- lourdeur des critères d'éligibilité ;
- lenteurs notées dans le traitement des demandes adressées à certaines banques.

RECOMMANDATIONS :

- renforcer la liquidité des banques affectées par la baisse des mouvements de la clientèle, l'impact des reports d'échéances de crédits en termes de trésorerie et les décaissements opérés par la clientèle à l'annonce de l'état d'urgence ;
- mettre à profit la période de la pandémie de la COVID-19 pour élargir la base de données des mutuelles (SFD) ;
- appuyer les opérateurs économiques et les acteurs de l'économie solidaire et sociale à aller vers la formalisation ;
- rationaliser et renforcer les structures nationales de financement ;
- œuvrer pour un plan régional de relance des économies nationales porté par les Etats auprès de la BCEAO.

53. MINISTERE DE LA CULTURE ET LA COMMUNICATION

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Face à la pandémie de la COVID 19 qui a engendré un désastre économique et social grandissant, SEM le Président de la République a engagé tous les secteurs socioéconomiques dans une stratégie nationale de riposte. La pandémie n'a pas touché que les activités quotidiennes de création des artistes. De nombreuses petites, moyennes et grandes entreprises culturelles ainsi que des institutions culturelles ont vu leur survie menacée par des annulations ou des reports de programmes. Sur ses instructions, le Ministère a identifié une série d'actions pour relancer l'économie culturelle et créative d'une part, et, d'autre part, pour apporter un soutien à la presse. Celles-ci concernent, l'appui aux acteurs du secteur, aux espaces de diffusion et aux entreprises culturelles et créatives et l'appui à la presse.

B. NARRATIF DES OPERATIONS

Le fonds est piloté par deux instruments : un Comité de Pilotage et des sous-comités sectoriels au nombre de 13 correspondant aux différents sous-secteurs des arts et de la culture. Le Comité de Pilotage oriente la stratégie, arbitre la répartition des financements selon les priorités et propositions transmises par les représentants des sous-comités, au nombre de deux (Président et rapporteur), qui siègent dans cette instance. Il est présidé par Monsieur le Ministre de la Culture et de la Communication. Les sous-comité sectoriels constituent les instances de base regroupant les représentants des acteurs des sous-secteurs chargés de déterminer leur mode opératoire pour atteindre leur cible, les critères d'éligibilité aux aides et les modalités de mise à disposition des montants prévus notamment les comptes devant recevoir les virements.

Pour les événements culturels (spectacles, festivals, expositions, Projections...) annulés ou reportés, des subventions significatives seront accordées aux promoteurs en vue d'atténuer les dommages ou pertes subis à partir d'un réaménagement interne des crédits du Ministère. Ces axes répertoriés après une large consultation des acteurs et opérateurs culturels, toutes filières confondues, ont généré un cadre qui a facilité la répartition des montants alloués par le Chef de l'Etat pour renforcer les capacités de riposte du secteur culturel face aux effets polymorphes de la pandémie.

Un processus minutieux d'identification des ayants-droit potentiels a, en outre, permis la définition des critères de répartition de même que la fixation des montants à allouer aux bénéficiaires potentiels. Les structures et les professionnels des différentes filières des arts vivants, des arts visuels, de la mode et du stylisme, des cultures urbaines, du Livre et de l'Édition, du Patrimoine, du Conte, des communicateurs traditionnels et des artistes vivants avec un handicap. Les structures et professionnels des filières de production, distribution/exploitation, de festivals et de promotions cinématographiques et audiovisuelles.

C. BILAN FINANCIER DES OPERATIONS

Le MCC a exécuté, sous sa tutelle, **7,715 milliards FCFA** de subvention aux entreprises culturelles dont **2,5 milliards FCFA** d'appui financier supplémentaire aux artistes, décidé en fin d'année par le Président de la République. Après arbitrage du comité de pilotage, le fonds a été ainsi réparti :

N° d'ordre	Organisations	Nombre de bénéficiaires	Montant	Total
1	Musique	8343	122 000	1 017 846 000
2	Arts Visuels	1128	125 000	141 000 000
3	Cultures Urbaines	1430	100 000	143 000 000
4	Mode et stylisme	96	100 000	9 600 000
5	Cinéma et audiovisuel créatif	743	125 000	92 875 000
6	Patrimoine	16	125 000	2 000 000
7	Conte	119	100 000	11 900 000
8	Théâtre	5696	100 000	569 600 000
9	Danse	4000	100 000	400 000 000
10	Livre et Lecture	337	125 000	42 125 000
11	Communicateurs Traditionnels		50 000 000	50 000 000
12	Omissions et réclamations			20 054 000
TOTAL				2 500 000 000 FCFA

La répartition du fonds pour ce sous-secteur s'est effectuée entre trois entités principales du théâtre et avec l'appui des centres culturels régionaux. Le recensement des acteurs a permis de dénombrer **6050** bénéficiaires. Un cahier des charges renfermant les exigences de transparence et de bonne gouvernance dans la répartition de ce fonds a été signé par les différents groupements identifiés. **Les listes des bénéficiaires ainsi que les numéros de chèques sont disponibles au siège du Comité.** A titre d'illustration, pour le sous-secteur de la presse traditionnelle la répartition est la suivante :

PRESSE TRADITIONNELLE		
BENEFICIAIRES	NUMERO CHEQUE	MONTANT
Agence de Presse Sénégalaise(APS)	609880	55 000 000
Groupe SSPP le Soleil	609881	35 000 000
Sud Communication	609883	21 000 000
Groupe Walfadjri	609884	30 000 000
Groupe Futurs Médias	609885	45 000 000
Excaf télécom	609888	25 000 000
Origines S.A 2STV	609889	27 000 000
Groupe Promo Consulting	609890	25 000 000
3M Universel	609896	15 000 000
E-Média	609949	15 000 000
Africa 7	644694	10 000 000
D-Média		30 000 000
TOTAL		333 000 000 FCFA

POINTS FORTS :

- mise en place d'un Comité de Pilotage et de 13 sous-comités sectoriels correspondant aux différents sous-secteurs des arts et de la culture ;
- la quasi-totalité des bénéficiaires ont magnifié la démarche transparente et inclusive adoptée par la tutelle qui leur a permis d'être en amont et en aval de la décision ;
- vote de la loi portant sur le statut de l'artiste et des professionnels de la culture le 30 décembre 2020 pour mettre fin à l'informel.

POINTS FAIBLES :

- l'administration territoriale n'a pas été associée à la gestion des fonds alloués à la presse et aux acteurs de la culture ;
- dénonciation des critères de définition des montants de l'aide à la presse ;
- absence de données fiables sur le nombre d'acteurs de la culture, notamment les musiciens et les danseurs ;

- la SODAV a restitué **532 570673 FCFA** au ministère à cause des problèmes internes entre les bénéficiaires ;
- soupçons de détournement de la ressource et d'usage de faux documents pour la distribution de l'aide destinée aux instrumentistes ;
- discordances lors de la répartition des fonds pour cause de base de données non réactualisées.

RECOMMANDATIONS :

- réorganiser le secteur de la culture et de la communication à travers un dispositif institutionnel ;
- affiner le ciblage et le répertoire des bénéficiaires ;
- dissocier l'aide habituelle à la presse à l'appui pendant la pandémie ;
- inviter les groupes de presse à souscrire au mécanisme de financement des entreprises.

54. MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Dans le cadre de la riposte contre la COVID-19, les écoles et établissements scolaires, publics et privés, ont été fermés le 16 mars 2020 sur décision du Chef de l'Etat. Conformément à ces instructions, le Ministère de l'Education nationale a organisé, avec l'ensemble des acteurs-clé du système éducatif (syndicats d'enseignants, parents d'élèves, organisations de la société civile, représentants de l'enseignement privé, etc.) des concertations ayant permis, entre autres, d'évaluer l'impact de la COVID-19 sur les établissements d'enseignement privés.

B. NARRATIF DES OPERATIONS

Par souci d'équité et de transparence, le Ministre a, dès la mise à disposition de la première tranche de la subvention, positionnée dans le compte n° NSN 750 01090 000000499071 35 MEN/SUBVENTION ECOLES PRIVEES. Il a rencontré les acteurs et partenaires de l'enseignement privé réunis au sein de la Fédération de l'Education et de la Formation (FEF), qui constitue l'organe patronal du sous-secteur pour les informer et partager avec eux sur les modalités de répartition de cet appui financier.

Ensuite, il a signé la première lettre circulaire sous le numéro ; 001449MEN/SG/DEP du 19 mai 2020, adressée aux Inspecteurs d'Académie pour les instruire de coordonner la collecte de données sur les écoles et établissements privés impactés. Ainsi, une commission inclusive, regroupant des Directions et services centraux et décentralisés, élargie au patronat de l'enseignement privé, représenté par la Fédération de l'Education et de la Formation (F.E.F) a été mise en place pour définir objectivement les critères et la clé de répartition de l'enveloppe.

➤ **Composition de la commission :**

- Présidente : Madame le Secrétaire général du MEN ;
- le 1er Conseiller technique du MEN (membre) ;
- le Chef de la Division de l'Enseignement Privé (rapporteur) ;
- la Direction de l'Administration générale et de l'Equipement (01) représentant ;
- la Direction de la planification et de la Réforme de l'Education (01) représentant ;
- la Direction de l'Enseignement Elémentaire (01) représentant ;
- la Direction de l'Enseignement moyen secondaire général (01) représentant ;
- la Direction des Ressources humaines (01) représentant ;
- la Direction de la Formation et de la Communication (01) représentant ;
- le Système d'Information et de Management de l'Education nationale ;
- l'Inspecteur d'Académie de Pikine Guédiawaye (Coordonnateur des IA) ;
- la Fédération de l'Education et de la Formation (01) représentant.

A l'issue des différentes séances de travail de la commission (les 24 et 30 juin et le 07 juillet 2020), présidées respectivement par Mme la Secrétaire générale du MEN, le Directeur de l'Administration générale et de l'Équipement (DAGE) du MEN et le Chef de la Division de l'Enseignement Privé (DEP), la situation des écoles privées a été partagée, des critères et la clé de répartition de la subvention définis selon le tableau ci-après :

1. Existence juridique

- établissement privé reconnu ;
- établissement privé autorisé ;
- établissement privé fonctionnant avec un récépissé de dépôt en bonne et due forme.

2. Manifestation d'intérêt

- remplir correctement le formulaire du MEN ;
- faire viser le formulaire par l'autorité compétente ;
- avoir déposé la demande dans les délais impartis.

NB : La définition du choix des critères d'éligibilité est adossée aux dispositions de la loi 94-82 du 23 décembre 1994 modifiée et le décret n° 2005-29 du 10 janvier 2005 fixant les conditions d'ouverture et de contrôle des établissements d'enseignement privés.

➤ Clé de répartition de la subvention :

1. Elève : 60%
2. Enseignant permanent : 40%

NB : un montant forfaitaire de **(300 000 FCFA)** a été accordé à tout établissement éligible.

➤ Délibération :

Conformément aux critères et la clé de répartition définis, après avoir examiné les demandes formulées, les conclusions suivantes ont été retenues :

- nombre de demandes formulées : 1571 ;
 - nombre de demandes recevables : 1454 ;
 - nombre de demandes rejetées : 117.
- #### ➤ Motifs de rejets :
- absence de référence juridique ;
 - formulaires non visés par l'autorité compétente ;
 - formulaires non validés par le MEN ;
 - non- respect des délais.

C. BILAN FINANCIER DES OPERATIONS

Le MEN a reçu un montant alloué de **3 000 000 000 FCFA**. La subvention en deux tranches, a été répartie comme suit :

- **1 000 000 000 FCFA**, représentant le montant de la première tranche ;
- **2 000 000 000 CFA**, correspondant à l'enveloppe supplémentaire de la 2ème tranche.

A l'issue des quatre rencontres de la commission (les 10 et 27 août, les 09 et 11 septembre 2020), présidées respectivement par la Secrétaire générale du MEN, le DAGE du MEN, le CT4 du MEN et le Chef de la DEP, la situation des établissements demandeurs pour la seconde tranche de la subvention a été étudiée et largement partagée. En outre, les conclusions suivantes ont été retenues :

- nombre de demandes formulées : 1038 ;
- nombre de demandes recevables : 989 ;
- nombre de doublons (0 franc) signalés : 26 ;
- nombre de demandes rejetées : 23 ;
- **Les motifs de rejets :**
 - absence de référence juridique ;
 - absence de visas de l'autorité compétente ;
 - utilisation de formulaires non validés par le MEN ;
 - non-respect des délais impartis.
- **Compilation des deux tranches de la subvention :**
 - nombre de demandes formulées : 2584 ;
 - nombre de demandes recevables : 2418 ;
 - total rejets : 166 ;
 - total enseignants permanents concernés : 15 912.
 - total élèves concernés : 710 057.
 - montant le plus élevé alloué : 8 000 000 FCFA.
 - montant le plus faible alloué : 670 000 FCFA.

NB : la liste des établissements ayant bénéficié des fonds ainsi les montants alloués sont disponibles au siège du comité.

POINTS FORTS :

- bonne répartition géographique du montant alloué ;
- mise en place d'une commission inclusive ;
- implication en amont de la Fédération de l'Education et de la Formation (FEF) dans le processus.

POINTS FAIBLES :

- conflit entre parents d'élèves et les écoles privées ;
- nombre de rejets de demandes (166) important.

RECOMMANDATIONS :

- encadrer et évaluer l'enseignement privé au Sénégal ;
- régler de manière définitive le conflit entre parents d'élèves et écoles privées.

55. MINISTERE DE LA JEUNESSE

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Pendant la pandémie, il y a eu suspension de toute activité de rassemblement. Ce qui a été à l'origine de la réaffectation des ressources initialement destinées à l'organisation de la Semaine de la Jeunesse, aux activités de riposte contre le coronavirus. (Soit **150 000 000F CFA** sur le budget d'investissement). Afin de mieux faire face à la crise sanitaire, le ministère a élaboré un Plan d'action sectoriel Jeunesse de lutte contre la COVID-19.

Au titre de la contribution à la sensibilisation des populations, le Ministère a mis 150 volontaires du Service Civique National à la disposition du MSAS. Ces volontaires ont pu servir de relais de communication et de sensibilisation à l'endroit des ménages.

A Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque, les activités de sensibilisation des équipes conjointes du Service Civique National/SNEIPS ont pu toucher plus de **10 000 ménages**, tandis qu'à l'intérieur du pays, les volontaires des régions de Thiès, Saint-Louis, Fatick et Kolda ont été utilisés localement par les médecins-chefs de région. Les activités déroulées sont essentiellement centrées sur l'appui aux initiatives des associations et groupements qui s'activent dans les différentes communautés par la sensibilisation, les formations, la remise de matériels de protection, etc.

B. NARRATIF DES OPERATIONS

Cet appui s'est généralement matérialisé par la remise de kits sanitaires, autres matériels de protection et des enveloppes financières selon les expressions des besoins. Les structures déconcentrées du Ministère ont été mises à contribution pour l'identification des activités des mouvements et associations. Au titre des appuis en subvention, remise de matériels et produits sanitaires, le Ministère a touché cent (100) structures, mouvements et associations de jeunes sur l'ensemble du territoire. Le Conseil National de la Jeunesse et ses démembrements, très actifs dans la sensibilisation de leurs pairs et des populations sur le terrain, a également reçu du Ministère de la Jeunesse une subvention de **15 000 000 FCFA**, en vue de le soutenir dans ses nombreux efforts.

Cette action vise à recenser les activités portées par les services centraux et déconcentrés du Ministère pour une participation effective à la riposte conformément aux orientations du MSAS. Elle a permis aussi de renforcer les capacités sectorielles aux niveaux local et déconcentré. L'objectif de départ était d'apporter un appui financier à 200 jeunes, en vue d'atténuer l'impact des effets économiques néfastes de la pandémie sur leur situation professionnelle ou économique. Cet appui, d'un montant plafond de 500 000 FCFA, a été fait sur la base d'une expression de besoins en matériels, outils et intrants liés à l'activité économique et professionnelle. Les structures déconcentrées du Ministère ont été également mises à contribution pour l'identification des initiatives et projets individuels à appuyer. Le respect du principe d'équité territoriale a permis de dépasser largement l'effectif initial visé.

➤ Type de projets par secteurs d'activités



Les demandes reçues sont portées par des jeunes du secteur agricole qui s'activent dans la production maraîchère, l'aviculture, l'élevage, la transformation céréalière, etc.

Les activités de commerce et services sont dominées par le commerce de produits vestimentaires, décoratifs, la restauration, le transport etc. Quant aux activités numériques elles restent marquées par l'infographie, la sérigraphie, le multimédia, la réparation et maintenance informatique, etc.

Les autres demandes d'appuis provenaient des jeunes des différents métiers (plomberie, mécanique auto, menuiserie, expression artistique etc.). Au total, plus de **1063 jeunes des 45 départements** ont bénéficié des appuis à la résilience économique déroulés parallèlement aux activités de sensibilisation, de prévention et de protection contre la COVID-19. Cette action consistait à relayer la communication du MSAS par la sensibilisation à travers les organes de presse audiovisuels et les réseaux sociaux par la diffusion de capsules, de spots et de publipostage. Les autres natures de dépenses exécutées étaient la manutention et le transport des produits, mais aussi la sécurisation du site d'entrepôt. En effet, l'exiguïté du magasin du Ministère avait amené l'autorité à décider la location d'un site sécurisé pour la réception des produits, denrées et matériels destinés principalement à la distribution communautaire.

Aujourd'hui le stock de produits est recentré au niveau du Ministère qui continue d'appuyer quotidiennement les associations et mouvement qui en font la demande. Ces opérations nécessitent toujours de la manutention et la mobilisation de logistique pour l'acheminement des livraisons aux associations bénéficiaires.

C. BILAN FINANCIER DES OPERATIONS

Le MJ a reçu un montant de **500 millions de FCFA** pour l'appui aux activités de lutte contre la pandémie. En plus de ce montant, le ministère, à travers l'ANPEJ, a bénéficié de **383 432 041 FCFA** pour le règlement des obligations impayées, ce qui fait un total de **883 432 041 FCFA** payés à la date du 31 janvier 2021. La répartition par des dépenses par composante d'actions est la suivante :

POINTS FORTS :

- activités de sensibilisation, de prévention et de protection contre la COVID-19 ;
- contribution à la sensibilisation des populations par 150 volontaires du Service Civique National.

POINTS FAIBLES :

- absence de mobilisation générale de la jeunesse ;
- appui financier à 200 jeunes, jugé insuffisant et mal réparti.

RECOMMANDATIONS :

- utiliser les ressources dédiées aux autres activités de jeunesse pour soutenir les actions de lutte contre la pandémie.

Dépenses par composante d'actions	Montants décaissés	Observations
Acquisition et distribution de kits alimentaires et de produits et matériels de protection anti-COVID aux associations, ménages.	233 705 674 F CFA	Cumul des commandes réceptionnées (kits et denrées alimentaires, matériels et produits sanitaires) pour la distribution communautaire, les structures sanitaires ; scolaire, associations, mouvements etc.
Appui aux initiatives collectives de riposte contre la COVID	40 700 000 F CFA	Cumul des appuis financiers aux Associations, Groupements, Collectivités etc.)
Appui aux activités des services centraux et déconcentrés	69 315 700 F CFA	Cumul des commandes en Produits et matériels sanitaires mis à la disposition des 14 services régionaux et 45 services départementaux, et autres appuis financiers dans le cadre de leurs actions territoriales.
Soutien aux activités économiques des jeunes	135 574 000 F CFA	Cumul des appuis financiers accordés aux jeunes au niveau des 45 départements dans le cadre de la résilience et de la relance de leurs activités professionnelles ou économiques.
Communication, coordination et suivi	18 238 830 F CFA	Cumul des frais de communication et autres activités connexes (Spots, capsules, publipostage sur la COVID 19, Webmaster, etc.)
Autres charges et dépenses liées à la riposte	10 810 400 F CFA	Cumul des autres dépenses et charges liées aux activités sectorielles de riposte contre COVID-19 (manutention; transport ; sécurité des produits etc.)
Total	508 344 604 F CFA	Le dépassement de 8 344 604 F CFA sur l'enveloppe initial s'explique par l'utilisation des ressources dédiées aux autres activités de jeunesse pour soutenir le plan d'action (Vacances citoyennes ; Semaine de la Jeunesse)

56. MINISTERE DES FORCES ARMEES

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

A l'instar de la plupart des pays du monde, les impacts de la pandémie de la COVID 19 ont lourdement éprouvé les systèmes de santé et entraîné une désorganisation du fonctionnement normal des institutions nationales et de la vie publique.

Face à cette crise sanitaire majeure, les Armées et la Gendarmerie, principaux leviers des pouvoirs publics, ont joué un rôle de premier plan en participant activement à la riposte face à la pandémie. La contagiosité et le taux de létalité liés à cette pandémie requièrent un engagement permanent des différentes composantes des Armées dont les capacités et des implantations géographiques sur le territoire national justifient la résilience nécessaire dans la gestion de cette crise majeure.

En effet, les Armées et la Gendarmerie disposent d'aptitudes opérationnelles découlant de la mise en œuvre de doctrines d'emploi, d'une organisation, d'équipements et de personnel. Ainsi le format des Armées permet de faire face à cette crise et également de participer activement à la prise en charge de la santé des populations dans ce contexte d'épidémie.

Par ailleurs, les Armées et la Gendarmerie ont joué un rôle central dans la mise en place d'un dispositif opérationnel dans le cadre du couvre-feu visant à faire respecter les dispositions de l'Etat d'Urgence. Dans le domaine sanitaire, les Armées ont élaboré un plan d'urgence conforme au protocole édicté. A cet effet, des actions de sensibilisation et un dispositif de prise en charge précoce ont été menées au sein des centres médicaux de garnison (CMG), Centres Médicaux Interarmées (CMIA) et Hôpitaux militaires dans toute l'étendue du territoire.

B. NARRATIF DES OPERATIONS

Les réalisations majeures, en appui aux actions du gouvernement dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 ont consisté à rendre effective l'application des mesures d'hygiène et de soutenir le MSAS sur les thématiques relatives au plan de lutte.

➤ Dans la phase préparatoire, les activités suivantes ont été conduites :

- le renforcement de la surveillance épidémiologique ;
- la formation des équipes d'investigation des personnels de santé ;
- l'identification des Centres de traitement épidémiologique ;
- la conduite d'exercices de simulation des équipes médicales ;
- le recensement militaire des comorbidités ;
- l'élaboration des plans de contingence au niveau national essentiellement pour appuyer les actions du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale dans la riposte ;
- la participation aux réunions du Comité national de gestion de l'épidémie et du Centre des opérations d'urgence sanitaire (COUS) ;
- la contribution à l'élaboration des stratégies au sein du Comité national de gestion de l'épidémie ;
- la participation aux comités régionaux de gestion des épidémies ;

➤ **Dans la phase riposte, les mesures suivantes ont été prises :**

- la mise en œuvre de procédure d'alerte précoce dans la définition de cas suspects de patients ;
- la constitution d'une force d'intervention par le déploiement de ressources humaines et matérielles ;
- la mise en œuvre de moyens de communication par la Direction des Transmissions et des moyens de sensibilisation par la Direction des relations publiques des Armées (DIRPA) ;
- la conduite des soins conformément aux normes et protocoles de même que le suivi médical des patients civils et militaires mis en quarantaine ;
- la mise à disposition de sites de prise en charge extrahospitalière de grande capacité, et de personnel (centres de Touba, Guéreo, Thiès, et hangar des pèlerins) ;
- le déploiement du personnel de santé militaire dans les CTE ;
- le développement des capacités pour le dépistage par le Laboratoire de l'Hôpital Militaire de Ouakam (HMO) qui dispose de l'aptitude technique pour faire les tests ;
- l'identification de salles d'isolement des patients suspects au niveau de l'ensemble du territoire national ;
- la mise à disposition d'un Hôpital Militaire de Campagne (HMC) à Touba et son déploiement à Touba du 15 avril au 12 juin 2020 ;
- l'activation de la Cellule Centrale de Coordination des Situations d'Urgence (CCCOSU) à l'EMGA pour la coordination et gestion des urgences avec un concept de soutien décentralisé au niveau des Zones militaires.

➤ **Au bilan, les actions majeures et faits saillants ci-dessous ont été enregistrés :**

- un nombre global de 1149 patients ont été admis dont 694 patients asymptomatiques âgés de 6 mois à 59 ans au CTE de Guéreo et 455 patients asymptomatiques âgés de 2 mois à 86 ans à Thiès ;
- un effectif de quatre-vingt-trois (**83**) personnels de santé a été engagé avec l'hôpital mobile de campagne qui a comptabilisé quatre mille quatre cent trente-cinq (4435) consultations, cinq cent quatre (504) analyses radiologiques et biologiques et dix-sept (17) évacuations sanitaires ;
- les capacités des sites de prise en charge extrahospitalière répertoriées fait état de 160 lits pour le camp de Thiès, 200 lits pour le CTE de Guéreo et 24 lits pour le Camp de Dakar Bango ;
- l'Armée de l'Air a effectué un total de vingt-deux sorties, soit 68 heures 25 minutes de vol pour assurer des évacuations sanitaires, le déploiement de l'antenne médicale et la surveillance des frontières ;
- l'Hôpital militaire de Ouakam a effectué un nombre global de deux mille vingt-sept tests (2027) dont mille trois cent soixante-quinze (1375) pour les voyageurs et six cent cinquante-deux (652) gratuits.

En outre, l'impact socio-économique de la pandémie a engendré la demande d'appui du Ministère du Développement communautaire pour l'acheminement des denrées vers les communes abritant les ménages vulnérables. Les Armées ont mobilisé six (06) plateformes et dix (10) camions dès le 11 avril 2020, pour l'enlèvement des denrées.

Par ailleurs, les Armées ont été sollicitées pour le stockage des kits alimentaires et une partie des quotas de Yoff, Saint-Louis et Ziguinchor dans les emprises militaires. Des personnels ont été mis à disposition pour la planification, la conduite des activités d'expédition des denrées et la supervision du convoi de **130 000 tonnes** de denrées. La participation des Armées dans ces opérations de distribution de denrées, qui ont concerné les 552 collectivités territoriales réparties sur l'ensemble du territoire national, se résume essentiellement comme suit :

- **Appui technique** : un officier supérieur a été mis à la disposition du ministère pour accompagner le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) dans la planification et la conduite de l'acheminement de 148 000 tonnes de denrées vers les 45 départements du Sénégal.
- **Appui transport des denrées** : Les Armées ont mis à contribution une quinzaine de camions de transport logistique d'une capacité d'emport de 600 tonnes. Ces camions, essentiellement déployés à Dakar, ont permis d'accélérer les opérations avec une capacité d'expédition journalière de 1200 tonnes de denrées.
- **Mise à disposition de lieu de stockage** : Des locaux ont été réquisitionnés dans les cantonnements, notamment au BATRAIN et à Ziguinchor, pour pallier un déficit capacitaire des magasins du CSA.
- **Sécurisation des lieux de distribution** : compte tenu de la situation sanitaire, il a été jugé opportun de multiplier et sécuriser les sites de distribution pour éviter les rassemblements des foules. Exceptée l'acquisition des denrées, les Armées ont été présentes dans tout le processus d'exécution de cette opération complexe au regard des difficultés rencontrées.

Depuis le 24 mars 2020, les unités de la Gendarmerie nationale sont engagées pour la prévention et la gestion de la pandémie ainsi que le respect de l'application des décisions prises par les autorités. A cela, s'ajoute la sécurisation des sites de chargement et de stockage des denrées alimentaires d'urgence et des convois de distribution.

De plus, les unités Gendarmerie ont joué un rôle déterminant dans l'application du décret 2020-830 du 23 mars 2020 proclamant l'état d'urgence sur le territoire national, et du décret 2021-99 du 30 janvier 2021 modifiant les décrets 2020-1262 du 16 octobre 2020 et 2020-1310 du 29 octobre 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Elles ont participé à faire respecter la mesure d'interdiction de la circulation des personnes, des véhicules ou des biens dans certains lieux et à certaines heures ; l'interdiction des cortèges, défilés, rassemblements et manifestations sur la voie publique et la fermeture de lieux publics et lieux de réunions. Un accent particulier a été mis sur la surveillance du port obligatoire du masque

dans les services de l'administration publique, les services du secteur privé, les lieux de commerce et les moyens de transport.

C. BILAN FINANCIER DES OPERATIONS

Le MFA a reçu un financement de **1 899 999 830FCFA** au titre du plan d'action contre la COVID-19 dont **1 750 000 000 FCFA** pour l'Hôpital Principal. A l'exception de HPD, les montants alloués à la Gendarmerie et aux Armées ont soutenu l'alimentation, à raison de 2500 FCFA / homme/Jour et à l'achat de carburant à raison de 655FCFA /litre de gasoil. Ces fonds ont contribué à financer les trois axes de la riposte de HPD :

- le renforcement des équipements de la « Réanimation COVID-19 » pour la prise en charge des cas graves ;
- la protection du personnel soignant ;
- la résilience de l'hôpital.

Le tableau ci-dessous donne la répartition des dépenses de HPD :

SERVICE	DESIGNATION	MONTANT	STATUT	FOURNISSEUR	OBSERVATIONS
Equipement Réanimation COVID	27 pousSES seringues	29 369 600	Livré et Payé	MMH	
	1 Electrocardiographe	800 000	Livré et Payé	Technologie Services	
	17 moniteurs vista 120 15 C et V3 et 23 moniteurs vista 120 A V3	243 356 542	Livré et Payé	MMH	
	15 Respirateurs	461 449 605	Livré et Payé	SSIM	
	10 Moniteurs pour Réanimation	20 000 000	Livré et Payé	Delta Médical	
	23 PousSES seringues, 4 moniteurs, 5 Analyseurs gaz du sang et accessoires	73 050 000	Livré et Payé	Delta Médical	
	TOTAL PARTIEL Equipement Réa	828 025 747			
Résilience HPD	02 Echographes Doppler maternité	94 000 000	Livré et Payé	Carrefour Médical	
	01 Echographe Doppler cardiaque	79 000 000	Livré et Payé	Carrefour Médical	
	01 Echographes portable cardiaque	48 000 000	Livré et Payé	Carrefour Médical	
	01 Cooling système IRM	59 019 748	Livré partielle	CCE	
	01 Respirateur Amagnétique	50 000 000	Livré et Payé	MMH	
	01 Onduleur	64 317 590	Livré et Payé	Richard Equipements.	
	01 Injecteur de produit de contraste	49 000 000	Livré et Payé	Carrefour Médical	
	01 Craniotomie	54 000 000	Livré et Payé	Tech. Services	
	TOTAL PARTIEL Résilience HPD	497337338			
Equipement de protection individuelle (EPI)	Equipement de protection individuelle	84 620 000	Livré et Payé	ETS	
	Equipement de protection individuelle	258 602 500	Livré et Payé	SENFOM	
	Equipement de protection individuelle	6 480 000	Livré et Payé	E3S	
	TOTAL PARTIEL EPI	349 702 500			
Fonctionnement CTE/REA	20 Poubelles à pédale SAU	1 180 000	Livré et Payé	Morodi Equipements	
	1 Imprimante multifonction et 2 ordinateurs portables	1 652 000	Livré et Payé		
	10 Cartouches HP multifonction	708 000	Livré et Payé		
	1 Machine à laver	1 947 000	Livré et Payé		
	16 Talkie-walkie Linge	2 832 000	Livré et Payé		

	Mobilier et accessoires pour le SAU	13 699 800	Livré et Payé		
	30 Chaises visiteur	1 593 000	Livré et Payé		
Fonctionnement CTE/Boufflers	Machine à laver 22 k avec sèche-linge	2 212 500	Livré et Payé	E3S	
	Fontaine a eau avec réfrigérateur	123 900	Livré et Payé		
	Fourniture et pose de rideaux	856 892	Livré et Payé		
	Accès point TP Link 450 Mëga	472 000	Livré et Payé		
	Distributeur gel	285 560	Livré et Payé		
	Distributeur de tasse à jeter	21 240	Livré et Payé		
	Carton tasse à jeter	29 500	Livré et Payé		
	Tissu pour confection de masques	896 800	Livré et Payé		
	Matériel mobilier	4 796 700	Livré et Payé	Marodi Equipements	
	Matériels d'exploitation	111 038	Livré et Payé		
	Achat téléviseurs et microonde	1 268 630	Livré et Payé		
	Achat petit matériel et Outillage	442 500	Livré et Payé		
	Fourniture et installation caméra de surveillance	11 800 000	Livré et Payé		
	Alimentation	1 411 256			
	Alimentation patients hospitalisés	5 843 714			
		9 439 161			
	Kit personnels HPD	9 103 700	Livré et Payé	E3S	
		TOTAL PARTIEL Fonctionnement Réa, Boufflers et prise en charge personnels	72 726 891		
TOTAL		1 747 792 476 FCFA	Le reliquat de 2 207 524 FCFA a été utilisé pour compléter le montant de 250 000 000 FCFA du MSAS, destiné à l'acquisition d'un appareil de mammographie.		

POINTS FORTS :

- satisfaction unanime des autorités et des populations sur les prestations des FDS ;
- contribution déterminante dans l'opération de convoyage, de sécurisation, de stockage des kits alimentaires ;
- engagement des moyens sur fonds propres avec un appui en carburant ;
- contribution des Armées et de la Gendarmerie au fonds FORCE COVID-19, à hauteur de 20 millions de FCFA ;
- plus de 80% du montant alloué à HPD a servi à l'acquisition de matériels pour relever le plateau technique ;
- taux de guérison de 90% des malades de la COVID-19 à HPD.

POINTS FAIBLES :

- baisse des recettes de HPD, HMO et des autres structures sanitaires militaire ;
- capacité de transport logistique de la Gendarmerie et des Armées jugé insuffisant.

RECOMMANDATIONS :

- faire le plaidoyer pour un apurement de la dette hospitalière de HPD ;
- améliorer les capacités d'emport de la Gendarmerie et des Armées.

57. MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Dès l'apparition des premiers cas au Sénégal, le Chef de l'Etat a pris, le 14 mars 2020 des mesures fortes pour lutter efficacement contre la propagation de la COVID-19. C'est ainsi que SEM le Président de la République a donné la pleine mesure de la gravité de la pandémie et indiqué le caractère multisectoriel de la réponse qu'il convenait d'y apporter, par le respect strict et sans concession des prescriptions médicales et sanitaires édictées par les services compétents. A cet effet, le ministère a établi un plan d'action pour dérouler des activités visant à soutenir les acteurs vulnérables du secteur minier, particulièrement les femmes et les jeunes, qui s'activent dans l'orpaillage.

B. NARRATIF DES OPERATIONS

➤ **La chronologie des actions qui encadrent l'implication du ministère sont les suivantes :**

- mesures gouvernementales prises dès le 02 mars 2020 avec l'apparition des premiers cas ;
- 16 mars 2020 : Circulaire n°00000518/MMG/CAB/DC/md demandant aux Gouverneurs de Région de faire arrêter toutes les activités d'orpaillage ;
- 23 mars 2020 : discours du Président de la République instaurant l'état d'urgence et le couvre-feu ainsi que la création du Fonds FORCE COVID-19 ;
- 17 mars 2020 : convocation d'une réunion avec les sociétés minières ;
- 25 mars 2020 : prise de l'arrêté n° 022/GR.KDG/AA portant suspension de toutes activités d'orpaillage dans les régions de Kédougou et Tambacounda ;
- 09 avril 2020 : remise de la contribution du secteur dans la lutte contre le COVID-19.
- 21 mai 2020 réunion avec les chefs de services de Kédougou, Tambacounda, Matam et Thiès via Zoom ; identification des besoins en rapport avec les chefs de services et les Gouverneurs de région ;
- 10 et 17 septembre 2020 remise de l'aide alimentaire et du matériel.

➤ **Choix des activités :**

- soutien direct aux populations vivant dans les zones d'exploitation minières et aux orpailleurs ;
- acquisition de denrées alimentaires ;
- acquisition de produits d'hygiène et de protection ;
- acquisition de masque.

➤ **Investissement en équipements générateurs de revenus :**

- acquisition de tricycles ;
- acquisition de presses à huile ;
- construction d'un Centre de traitement pour l'orpillage à Kédougou ;
- équipement du centre de traitement pour l'orpillage.

C. BILAN FINANCIER DES OPERATIONS

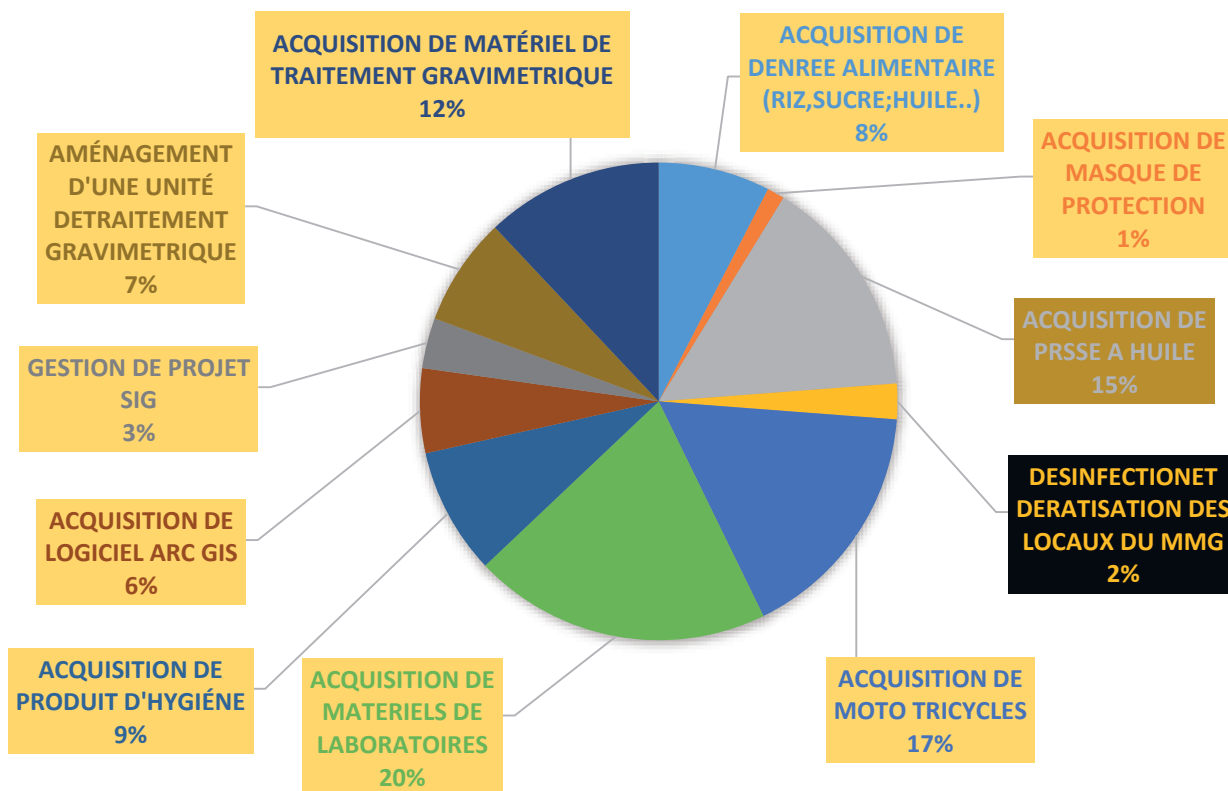
Le Ministère a reçu une dotation d'un montant de **1 000 000 000FCFA** par arrêté de transfert de crédit n°009569 du 05 mai 2020. En procédure interne, il y a eu une sélection à partir de la base de données du Ministère :

- demande de facture pro-forma ;
- bon de commande ;
- contrat ;
- livraison ou service fait ;
- paiement.

L'enveloppe attribuée a permis spécialement d'appuyer l'activité des zones Ministère impactées en apportant des soutiens directs aux populations et orpilleurs par la distribution de denrées alimentaire (huile, sucre, riz etc.), de produit d'hygiène et de prévention, de masque de protection, de matériel roulant (tricycles), de faire des investissements par l'installation d'équipements générateurs de revenus, de presse à huile et la construction et l'équipement d'un centre de traitement gravimétrique pour l'orpillage. Le tableau ci-dessous détaille la nature des dépenses et la répartition des montants engagés par nature des dépenses.

Nature des dépenses	Montant
Acquisition de denrée alimentaire (riz, sucre, huile)	75 543 900
Acquisition de masque de protection	11 800 000
Acquisition de presse à huile	149 989 800
Opération de désinfection et de dératization des locaux du Ministère	24 021 260
Acquisition de motos tricycles	165 200 000
Acquisition de matériel de laboratoire (investissement)	201 125 823
Acquisition de produits d'hygiène et de protection	85 500 000
Acquisition de logiciel ARC GIS pour traitement de données géologiques et minières	57 091 822
Gestion de projet SIG (système d'information géographie niveau I et II)	33 984 000
Construction d'une unité de traitement de traitement gravimétrique	73 200 000
Acquisition de matériels de traitement gravimétrique	119 870 000
Carburant pour transport	2 673 395
TOTAUX	1 000 000 000 FCFA

REPARTITION DES ACTIVITES EN % DU BUDGET TOTAL



En somme, **69%** du budget a été orienté spécialement vers l'appui de l'activité des zones impactées représentant un montant de **681 103 700 F CFA** et le reste est orienté à l'investissement au sein du département pour faciliter l'accès à l'information des données géologique et minières, la formation des agents et le renforcement des capacités du groupe des laboratoires et d'analyse par l'implantation de matériels de dernière génération générateurs de revenus. Cette partie représente **30%** du budget pour un montant de **316 222 905 F CFA**.

POINTS FORTS :

- tentative de modernisation du secteur qui baigne dans l'informalité ;
- circulaire n°00000518/MMG/CAB/DC/md demandant aux Gouverneurs de Région de faire arrêter toutes les activités d'orpaillage ;
- contribution financière des acteurs de la filière au FORCE COVID -19, à hauteur de **6 milliards FCFA**.

POINTS FAIBLES :

- absence d'organisation des orpailleurs, des exploitants miniers, des jeunes et des femmes;
- absence de bases de données des populations et acteurs autour des exploitations minières ;
- déficit d'information des populations sur les activités minières au Sénégal ;

RECOMMANDATIONS :

- encadrer et surveiller les sites d'orpaillage au Sénégal où 18 nationalités ont été recensées ;
- renforcer la RSE au profit des populations locales ;
- lutter contre la pollution et la déforestation des sites d'orpaillage.

58. MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DES PETITES ET MOYENNES INDUSTRIES

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

La crise sanitaire a mis en exergue la place et le rôle de premier plan de l'industrie dans les stratégies de développement national. En effet, l'industrie a été un secteur fortement touché par le COVID-19 avec ses conséquences sur l'économie nationale. Selon l'enquête de l'ANSD du mois de novembre 2020, la crise sanitaire a eu un impact significatif sur l'activité des entreprises industrielles. En effet, **92,5% des entreprises** interrogées ont déclaré avoir été impactées par la pandémie. Parmi celles-ci, l'étude a montré que pour la quasi-totalité d'entre elles (96,0%), il s'agit d'un impact négatif. De plus, la majorité de ces unités de transformation (70,6%) considère que l'activité s'est dégradée de plus de 25%. Par ailleurs, la quasi-totalité des établissements de transformation déclare que leurs approvisionnements en matières premières, leurs acquisitions de biens d'équipements, leurs productions, leurs parts de marché, leurs chiffres d'affaires ainsi que leurs investissements sont négativement affectés par la pandémie. En outre, près de la moitié d'entre elles (48,6%) affirme que la crise sanitaire a affecté leurs emplois permanents.²⁰

Certaines entreprises ont dû faire face à une baisse d'activités voire parfois à un arrêt total de production, à cause de la diminution des commandes, des problèmes de distribution et de commercialisation, des difficultés d'approvisionnement en matières premières, de l'indisponibilité de la main-d'œuvre surtout pendant la période de confinement. Cela s'est traduit par une baisse de recettes et des difficultés de trésorerie, alors que certaines charges sont restées invariables comme la prime fixe d'électricité. C'est une situation extrêmement difficile à laquelle la plupart de nos industries a été confrontés, même si certaines d'entre elles comme celles de la branche agroalimentaire ou de la chimie s'en sont bien tirées. A l'image des autres secteurs comme le tourisme, le commerce, les transports, l'industrie n'a pas été aussi épargnée par la COVID-19.

B. NARRATIF DES OPERATIONS

Suite à l'adoption de la norme NS 15 -014 et de la décision du gouvernement de rendre obligatoire le port du masque dans les lieux de rassemblement, notamment les lieux de culte, les transports, les marchés, le Ministère a mis en place un comité multisectoriel qui s'est réuni plusieurs fois, pour voir comment rendre disponibles et accessibles aux sénégalais les masques barrières. Les masques barrières et les gels hydro-alcooliques sont jusqu'ici les principaux moyens de lutte contre le

²⁰Enquête Covid-19 Industrie (ECI), ANSD, Novembre 2020

COVID-19. Du coup, beaucoup d'entreprises qui étaient en arrêt d'activités se sont reconverties dans la production de masques barrières et de gels hydro-alcooliques devenue une activité très lucrative. Les artisans-tailleurs des marchés et des quartiers durement affectés par la pandémie s'y sont également mis, chacun à sa façon, sans maîtriser les règles et normes de confection d'un masque. Il en est de même pour les gels hydro-alcooliques dont les saisies opérées par les services du commerce ont montré que non seulement il y en a qui sont inefficaces face au virus mais qu'ils pouvaient même être nocifs pour la santé. L'Association sénégalaise de Normalisation, la norme NS-15-014 sur les masques barrières et la norme NS-ARS 1470 sur les gels hydro-alcooliques, pour garantir au consommateur que ces deux produits ont été fabriqués conformément aux spécifications techniques édictées et que leur utilisation ne nuit pas à la santé.

D'autres structures de l'Etat ont participé à ce programme. Il s'agit principalement du Ministère chargé de l'Artisanat et de la Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide des Femmes et des Jeunes. A la date de la visite du Comité, le ministère avait distribué **3 565 500 masques** ainsi qu'il suit :

- Ministère de l'intérieur : 500 000
- Ministère de l'Education nationale : 551 000
- Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement : 100 000
- Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants : 300 000
- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : 1 000 000
- Divers : 1 114 500

S'agissant de l'industrie pharmaceutique, le département a activement pris part à l'élaboration de la stratégie nationale de développement de l'industrie pharmaceutique et pilote, en rapport avec les ministères chargés des finances et de la santé, le dossier de la relance des activités de MEDIS Sénégal qui est en arrêt d'activités depuis le mois de janvier 2020. Deux projets structurants ont été annoncés par la tutelle :

- signature, le jeudi 04 septembre 2020, un MOU avec le groupe INNOVA, pour la réalisation en PPP, du projet PHARMAPOLIS qui est une plateforme industrielle exclusivement dédiée aux entreprises pharmaceutiques et biomédicales.
- projet de création d'un pôle industriel pour accueillir toutes les activités liées au domaine médical et positionner le Sénégal comme un hub régional dont l'objectif premier est de satisfaire les besoins nationaux.

Pour les entreprises de la métallurgie, le ministère a pu obtenir du MFB, l'arrêt des exonérations sur le fer importé et bien d'autres acquis qu'elles réclamaient depuis fort longtemps.

C. BILAN FINANCIER DES OPERATIONS

Le programme des dix millions de masques barrières avait reçu un montant global de **2 500 000 000 FCFA**, pour un nombre de **6 250 000 masques barrières certifiés** à produire et distribuer gratuitement aux sénégalais. **La répartition des dépenses du programme s'établit comme suit :**

Nature de la dépense	Fournisseurs	Quantité de masque	Montant
Confection masques barrières à plis	SOCIETE SENEGALAISE DE NATTES EN PLASTIQUE	1.345.000	538.000.000
Confection masques barrières à plis	ENTREPRISE NICOROI	50.000	20.000.000
Confection masques barrières à plis	SOKA MOUSSE	1.000.000	400.000.000
Confection masques barrières à plis	COMPAGNIE MAROCO SENEGALAISE DE TEXTILE	250.000	100.000.000
Confection masques barrières à plis	WEST AFRICA TEXTILE LTD (C et H)	3.485.000	1.394.000.000
Confection masques barrières à plis	AFRITEX GROUP	120.000	48.000.000
TOTAL		6 250 000	2.500.000.000 FCFA

En plus du programme de confection des masques, le MDIPMI a accompagné les entreprises dans le dispositif de financement de deux cents **(200) milliards FCFA** de l'Axe 3. **(Voir également le tableau 4).**

Etat d'exécution du mécanisme de financement à la date du 08 septembre 2020.

Bilan global au 08 septembre 2020	
Total de dossiers reçus	82
Grandes Entreprises	15
PME/PMI	54
Nombres de dossiers acceptés	70
Nombres de dossiers refusés	12
Taux d'approbation	85 ,4%
Total financement validé	8,65 milliards
Total garantie accordée	3,93 milliards
Nombre emplois consolidés	10685
Part Grandes entreprises dans le financement	6,33 Mds
Part PME/PMI dans le financement	2,32 Mds
Nombre de banques Partenaires	8

N°	Régions	Nombres de dossiers par région	Dossiers Industries par région
1	Dakar	63	11
2	Thiès	1	0
3	Ziguinchor	3	1
4	Saint-Louis	3	1
TOTAL		70	13

N°	Banques partenaires	Nombre de dossiers par banques	Montant de décaissement par banque
1	ORABANK	2	44 400 000
2	BANK AGRICOLE	1	33 000 000
3	CBAO	12	217 620 141
4	BIS	1	105 940 000
5	BGFI BANK	3	25 862 015
6	BCI	1	16 468 967
7	ECOBANK	1	113 724 225
8	BNDE	49	2 037 269 430
TOTAL			2 594 283 778 F CFA

Industries Financées	
PATISEN	3 000 000 000
SOTRAMAP	71 450 973
BA EAU BAB	253 095 000
LA SENEGALAISE DE PARFUMERIE ET DE COSMETIQUE	24 259 000
WIN INDUSTRIES	111 757 444
AMSATA PLASTIQUE	20 000 000
SATREC	300 000 000
INASEN	138 690 000
Compagnie Agricole de Saint-Louis (CASL)	404 000 000
SODECA	82 344 834
SOLEIL VERT	15 538 632
RENOV INDUSTRIE	96 596 520
NSIC SARL	72 500 000
TOTAL INDUSTRIE	4 589 950 973 FCFA

POINTS FORTS :

- accompagnement des entreprises industrielles dans le mécanisme de financement ;
- projet de plateforme industrielle exclusivement dédiée aux entreprises pharmaceutiques et biomédicales ;
- projet de la relance des activités de MEDIS Sénégal ;
- enquête relative à l'impact de la COVID-19 sur le secteur de l'industrie ;
- distribution gratuite de 3 565 500 masques ;
- élaboration de normes NS-15-014 sur les masques barrières et NS-ARS 1470 sur les gels hydro-alcooliques.

POINTS FAIBLES :

- conditions de confection et de distribution du nombre de masques à clarifier ;
- relance timide des activités industrielles.

RECOMMANDATIONS :

- actualiser la stratégie de développement industriel en tirant les enseignements de la COVID-19 ;
- intensifier les mesures d'accompagnement des entreprises industrielles ;
- finaliser les projets élaborés dans le cadre de la relance de l'industrie pharmaceutique ;
- poursuivre et évaluer la confection et la distribution des masques.

59. MINISTERE DU TOURISME ET DES TRANSPORTS AERIENS

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Le tourisme et le transport aérien font partie des secteurs d'activités les plus impactés par la crise sanitaire. Le transport aérien a connu la pire crise de son histoire .C'est ainsi qu'en trois (3) mois, la compagnie Air Sénégal aurait enregistré des pertes de 30 millions d'Euros du chiffre d'affaires.²¹Afin de faire face à la crise, l'Etat a mis à la disposition du ministère un fonds pour soutenir le secteur des transports aériens et les entreprises de la chaîne de valeur touristique et hôtelière. Ce fonds a contribué au financement de 123 agences de voyages, 353 établissements d'hébergement (toutes catégories confondues), 245 restaurants, 1 167 guides et artisans, et 2 structures de soutien représentées par les parcs et réserves.

B. NARRATIF DES OPERATIONS

Créé par arrêté interministériel n°19013/MEFP/MT du 19 décembre 2016, modifié le n°000375/MEFP/MT du 09 janvier 2019, le crédit hôtelier et touristique est destiné à mettre à la disposition des acteurs du secteur du tourisme un instrument de financement efficace et adapté, leur permettant d'accéder au crédit à des conditions souples et de développer le tourisme dans des zones encore restées en marge.

➤ **Objectifs du CHT :**

Destiné à apporter un accompagnement aux entreprises du secteur hôtelier et touristique, le Crédit hôtelier et touristique a pour objectifs de financer les projets de :

- rénovation et d'extension d'établissements d'hébergement touristique ;
- renouvellement et d'acquisition d'équipements pour les entreprises touristiques ;
- création d'entreprises touristiques ;
- renforcement de fonds de roulement.

➤ **Organisation, fonctionnement et modalités de gestion du CHT**

Deux structures sont chargées de la mise en œuvre du dispositif du CHT :

- le comité de gestion ;
- le secrétariat permanent.

➤ **Rôle du comité de gestion du CHT :**

Placé sous l'autorité du Ministre du tourisme, il est chargé :

- de définir les conditions d'éligibilité au financement du CHT ;

²¹ Déclaration du Ministre du Tourisme et des Transports Aériens, 08 mai 2020

- d'établir les critères de sélection des entreprises hôtelières et touristiques éligibles ;
- de statuer sur les demandes de financement reçues ;
- de statuer sur toutes questions relatives au CHT, soumises par le Ministre chargé du Tourisme ;
- Il peut s'adjoindre, à titre consultatif, l'expertise, de tout organisme ou de toute personne dont le concours est jugé utile eu égard à sa compétence ou à son expérience reconnue.

➤ **Composition du comité de gestion :**

Le Comité de gestion du CHT est composé de onze (11) membres. Présidé par un (1) représentant désigné du Ministre chargé du tourisme, il comprend en outre :

- deux (2) représentants du Ministère en charge des finances ;
- un (1) représentant du Ministère en charge des PME ;
- un (1) représentant de la banque partenaire (BNDE) ;
- un (1) représentant du Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP) ;
- un (1) représentant du Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS) ;
- trois (3) représentants du secteur privé touristique (SPIHS, FNOTSIS, SAVTS) ;
- un (1) Secrétaire permanent désigné par le Ministre en charge du tourisme.

➤ **Cooptation de 4 membres :**

- Ministère en charge de l'Economie ;
- FONSIS ;
- CT Ministre ;
- DRT ;

➤ **Le secrétariat permanent :**

Son organisation et ses règles de fonctionnement sont fixées par arrêté du Ministre en charge du Tourisme. Dirigé par un Secrétaire permanent désigné, il est chargé de :

- recevoir et vérifier la conformité des dossiers de demande de financement, aux critères fixés par le Comité de gestion ;
- enregistrer les dossiers recevables ;
- faire l'instruction des dossiers ;

- préparer tous les documents utiles pour la tenue des réunions du Comité de gestion ;
- assurer le suivi du traitement des dossiers, de la mise en place des crédits au profit des entreprises ainsi que des remboursements et des procédures de contentieux, le cas échéant ;
- préparer toute correspondance relative au fonctionnement du Comité de gestion ;
- préparer les réunions et dresser les comptes rendus ainsi que les rapports du Comité de gestion, notamment les projets de rapport périodiques à l'attention du Ministre chargé du tourisme.

➤ **Convention MTTA - BNDE :**

En application de l'article 4 de l'arrêté interministériel portant mise en place du CHT qui stipule que les ressources sont domiciliées dans les livres d'une banque partenaire, cette convention a été signée le 06 janvier 2017 par le Ministre en charge du Tourisme et le Directeur Général de la BNDE, sur approbation du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan.

➤ **Objet de la Convention :**

- fixer les termes et conditions du partenariat entre le Ministère et la BNDE pour la gestion opérationnelle du CHT, en relation avec le Comité de gestion, des demandes de financement dans les délais et selon les critères d'éligibilité établis ;

➤ **Engagements du Ministère :**

- domicilier dans son compte « crédit hôtelier et touristique » ouvert à la BNDE, les dotations budgétaires, les ressources éventuelles mises à la disposition par la banque et toutes autres ressources allouées, devant constituer les fonds du CHT ;
- assurer le bon fonctionnement du Comité de gestion et de son Secrétariat permanent en vue d'une instruction des demandes de financement dans les délais et selon les critères s d'éligibilité établis.

➤ **Engagements de la BNDE :**

- assurer la gestion opérationnelle du CHT domicilié dans ses comptes (Compte de tiers) ;
- analyser et donner son avis sur les demandes de crédit transmises par le Secrétariat permanent dans un délai de dix (10) jours ouvrés pour les demandes émanant d'entreprises existantes et quinze (15) jours ouvrés pour les demandes des nouvelles entreprises ;
- apporter son expertise technique pour l'instruction des dossiers de demande de crédit soumis au Comité de gestion ;
- recevoir les avis favorables définitifs du Comité de gestion et préparer les conventions de crédit à la signature du porteur de projet et du Président du Comité de gestion ;
- le cas échéant, assurer la formalisation des assurances et garanties consenties ;

- mettre en place les crédits accordés par le Comité de gestion conformément aux conditions de Crédit ;
- effectuer toutes procédures concernant le remboursement des prêts et les contentieux nés des défauts de remboursement.

➤ **Financement du PRES par le CHT :**

- **Objectifs** : financer les besoins en fonds de roulement (BFR) pour 3 mois ;
- **Cibles** : toute la chaîne de valeur du tourisme (Etablissements d'hébergement touristique, agences de voyages et de transport touristique, restaurants, guides touristiques, acteurs dans les sites touristiques comme les artisans) ;
- **Budget** : 15 milliards FCFA ;
- **Montant mis à disposition** : 10 milliards FCFA ;

➤ **Dépenses effectuées :**

- **Financement :**

- Fonctionnement : 158 570 000 FCFA
- Commissions BNDE : 120 530 000 FCFA

➤ **Activités du CHT dans la mise en œuvre du PRES :**

- une réunion d'informations avec les acteurs du tourisme présidée par le Ministre ;
- une réunion d'orientation avec le comité de gestion présidée par le Ministre ;
- deux réunions du comité de gestion sur les critères d'éligibilité, les conditions de financement, les pièces administratives et les procédures de financement en rapport avec les orientations du Ministre ;
- une cérémonie de lancement des financements du PRES au Ministère présidée par le Ministre, en simultané et en visioconférence dans les 14 régions du Sénégal sous la direction des gouverneurs ;
- dix-huit réunions du comité de gestion d'examen des demandes de financement ;
- une cérémonie de remise de financement au Ministère présidée par le Ministre, en simultané et en visioconférence dans les 14 régions du Sénégal sous la direction des gouverneurs ;
- une cérémonie d'évaluation avec le secteur privé au Ministère présidée par le Ministre, en simultané et en visioconférence dans les 6 pôles touristiques sous la direction des Chefs de Services régionaux du Tourisme ;
- mise en place d'une plateforme digitale du PRES mis en place par le ministère du Tourisme et des transports aériens : <http://sn-pres.com/accueil>

➤ **Conditions de financement :**

➤ **Montant plafond :**

- six cent millions (600) pour les hôtels 4 étoiles et plus ;
- deux cent millions (200) pour les hôtels 2 et 3 étoiles ;
- cent millions (100) pour toutes les autres structures ;
- cinq cent mille (500 000) pour les personnes physiques comme les guides et artisans.

➤ **Durée de remboursement : 96 mois (8 ans)**

- différé : 24 mois (2 ans) ;
- taux d'intérêt : 3,5% (2% pour les personnes physiques).

➤ **Pièces administratives demandées :**

- une requête de financement adressée au Ministre en charge du tourisme avec mention de tous les contacts (adresse complète, contacts téléphoniques et courriels) ;
- statuts de l'entreprise (GIE, GPF, Coopérative, SUARL, SARL, SA...) ;
- extrait RCCM ;
- extrait NINEA ;
- copie CNI ou Passeport du demandeur ;
- trois (3) dernières factures d'eau, d'électricité, de téléphone et de toute autre charge fixe ;
- agréments, autorisations ou accords obtenus ;
- trois (3) derniers états de paie des salaires ;
- contrat de location s'il y a lieu.

➤ **Conditions à remplir après accord de financement et avant décaissement de la BNDE :**

- formalisation de la garantie ;
- caution personnelle à hauteur du montant accordé ou nantissement du fonds de commerce et/ou du matériel d'exploitation ;
- ouverture d'un compte bancaire à la BNDE ;
- signature d'une convention de crédit avec inscription, dans les conditions particulières, du caractère public des deniers.

➤ **Détail des dépenses de fonctionnement :**

Il est prévu à l'article 5d e l'arrêté interministériel modifié n°000375/MEFP/MT du 09 janvier 2019 de création du CHT un guichet fonctionnement du Comité de gestion et du Secrétariat du permanent (frais d'organisation des réunions, motivations, dépenses de communication, achats de matériels et fournitures de bureau, etc.), doté au maximum de **5%** des ressources allouées.

C. BILAN FINANCIER DES OPERATIONS

Le MTTA a bénéficié d'un montant de **45 710 537 080 FCFA** dont le financement d'Air Sénégal qui a porté finalement sur **24 830 210 280 FCFA**. Les dépenses de fonctionnement d'un montant de **158 570 000FCFA**, soit 1% des ressources allouées, se déclinent comme suit :

- frais d'organisation de réunions et comités CHT : **55 090 000 FCFA**
- matériel et consommables de bureau : **27 130 000 FCFA ;**
- marketing et communication : **24 530 000 ;**
- cabinet de conseil et d'accompagnement : **51 820 000 FCFA.**

NB : Les tableaux suivants font le point des entreprises ayant bénéficié du CTA et CHT.

**Crédit du Transport Aérien
Programme de Résilience Économique et Sociale (PRES)**

TABLEAU DES FINANCEMENTS ACCORDES

	Structure	Domaine d'activité	Nombre d'employés	Montant attribué (FCFA)
1	TRANSIT ATLANTIC	Fret aérien	10	13 345 614
2	TRANSFRET	Fret aérien	28	48 549 258
3	SNAT	Fret aérien	39	42 884 306
4	SALOUM TRANSIT LOGISTIC	Transit	11	20 003 562
5	ETOILE TRANSIT	Transit	5	8 845 381
6	GLOBAL SARL	Prestation de Sce TA	157	467 961 854
7	IFPNC	Formation	36	60 489 162
8	EXPERTS ASSOCIES	Suret�	105	121 197 079
9	SFT	Fret aérien	5	6 435 017
10	SMART SENEGAL SERVICES	Prestation de Sce TA	28	31 067 680
11	MAZIZA	Fret aérien	18	28 880 684
12	TRANSGLOBAL	Fret aérien	21	51 727 817
13	SENECARTOURS	Prestation de Sce TA	426	432 398 836
14	EFFITRANS	Fret aérien	30	32 952 784
15	2W LOGISTIQUE	Fret aérien	5	7 038 873
16	GLOBEX/FEDEX	Fret aérien	28	41 467 968
17	HAYOMA	Prestation de Sce TA	5	10 014 011
18	SECUBAG	Prestation de Sce TA	29	54 266 740
19	AVICO	Transport aérien de passagers	7	97 160 747
20	SECCO CATERING	Prestation de Sce TA	47	63 265 418
21	COMATRA	Fret aérien	7	15 627 899
22	ARC EN CIEL	Transport aérien	11	32 245 353
23	ANTA AIR	Transport aérien de passagers	4	19 788 725
24	INFINITE	Prestation de Sce TA	31	268 447 742
25	SHS	Handling	43	164 823 516
26	AIR TECHNOLOGY	Prestation de Sce TA	52	161 035 954
27	IDEAL TRANSIT	Fret aérien	3	7 526 665
28	SICASS	Suret�	51	33 752 144
29	2AS TECHNICS	Prestation de Sce TA	18	168 104 758
30	GLOBAL AIR SERVICE	Fret aérien	11	33 063 376
31	AAA	Transport aérien de passagers	24	30 152 652
32	TRANSAIR	Transport aérien de passagers	78	1 960 198 182

33	IZYCAB	Navette transport	41	25 000 000
34	I-VOLUTIV	Navette transport	25	0
35	HORIZON TRANSIT	Transit	6	4 200 000
TOTAL			1 445	4 563 019 760 FCFA

NB : Les extraits de compte BNDE sont disponibles au siège du Comité.

S'agissant du mécanisme mis en place pour soutenir les agences et entreprises du portefeuille de l'Etat, sur les **5 milliards FCFA**, **4 522 921 473 FCFA** ont été répartis aux structures suivantes compte tenu du rôle essentiel qu'elles jouent dans l'économie du tourisme et des transports aériens :

- **AHS et ANACIM** respectivement **47 369 625 FCFA** et **1 376 250 000 FCFA** ;
- **AIBD et ADS** respectivement **332 500 000 FCFA** et **1 120 000 000 FCFA** ;
- **HAAS et ASPT** respectivement **336 164 488 FCFA** et **297 000 000 FCFA** ;
- **SAPCO et BEA** respectivement **640 000 000 FCFA** et **35 000 000 FCFA** ;
- **Représentant OACI et Agents** d'appui aux transports aériens respectivement **18 750 000 FCFA** et **290 262 360 FCFA** ;
- **ENFHT et CSPT** respectivement **10 250 000 FCFA** et **19 375 000 FCFA**.

Au total, ces montants injectés ont permis la préservation de **1 793 emplois**.

Enfin, en ce qui concerne le dispositif destiné au Hub d'Air Sénégal dans l'opérationnalisation de son plan de développement, sur les **45 milliards FCFA** prévus, **24 830 210 280 FCFA** ont été mobilisés à ce jour. Ce qui a permis de sauvegarder plus de 300 emplois directs, de maintenir la flotte aérienne de 8 avions et ainsi permettre à la direction d'Air Sénégal S.A de faire face à ses engagements. Le lancement de certains projets aéronautiques dont le centre de maintenance aéronautique (MRO) et l'institut de formation aux métiers aéronautiques a été également effectué.

Par ailleurs, concernant les **12 milliards FCFA** destinés au paiement des hôtels réquisitionnés, les montants communiqués au département en charge du Tourisme par le Ministère de la Santé et de l'Action, font état de **6 799 318 950 FCFA** engagés, **3 752 380 000 FCFA** payés, pour **74 réceptifs** soit un reliquat de **3 046 938 950 F CFA**.

Crédit hôtelier et touristique Programme de Résilience Économique et Sociale (PRES)		
TABLEAU RECAPITULATIF DES FINANCEMENTS ACCORDES PAR REGION		
Région		Montant attribué (FCFA)
1	Dakar	5 361 548 634
2	Thiès	2 162 468 719
3	Diourbel	26 500 000
4	Fatick	300 259 000
5	Kaffrine	10 600 000
6	Kaolack	168 752 000
7	Kédougou	81 298 000
8	Kolda	66 092 487
9	Louga	35 500 000
10	Matam	51 900 000
11	Saint-Louis	426 425 000
12	Sédhiou	22 850 000
13	Tambacounda	151 755 000
14	Ziguinchor	459 817 000
TOTAL		9 299 265 840 FCFA NB : liste des bénéficiaires disponible au siège du Comité

POINTS FORTS :

- prise en compte des secteurs les plus touchés par la pandémie ;
- appui apprécié par la majorité des acteurs du secteur.

POINTS FAIBLES :

- le CHT ne couvrait que 3 mois, donc impossibilité de relancer les activités avant fin 2020 ;
- certaines agences de voyage ne trouvent pas leur compte dans le CTA ;
- certains réceptifs hôteliers ont décliné l'offre qu'ils jugent complexe, inefficace et peu adapté au contexte ;
- conditions contraignantes et difficiles à remplir pour beaucoup d'hôtels ;
- réceptifs hôteliers du Cap Skiring trouvent les conditionnalités peu intéressantes.

RECOMMANDATIONS :

- éviter la double prise en charge des artisans par deux ministères ;
- renouveler le crédit hôtelier pour les charges de la reprise ;
- faire le plaidoyer pour l'apurement des dettes dues aux hôteliers.

70. MINISTERE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

La lettre n° 022/MULHP/SG du 14 avril 2020 portant gestion des risques urbains relatifs à la prévention sanitaire, assortis d'un plan COVID-19 proposé par le MULHP au Fonds de riposte et de solidarité contre les effets du corona virus, formalise les opérations dudit ministère dans la lutte. Il s'agit essentiellement de l'aménagement, du nettoyage, de la désinfection des marchés et du renforcement du système de collecte des déchets.

B. NARRATIF DES OPERATIONS

➤ **Le plan du ministère se déclinait en actions dont les principales sont les suivantes :**

- curage, désinfection et protection de canaux à ciels ouverts ;
- aménagement des sites libérés avec 2000 bacs de sécurisation ;
- mise en place de 50 points de collecte d'ordures normalisés ;
- consolidation des acquis en matière d'hygiène publique :
- nettoyage et désinfection des marchés et autres lieux et établissements recevant du public ;
- désencombrement, nettoyage et surveillance des sites ;
- mitigation des risques ;
- mise en place de 100 points de propreté et équipements en produits et matériels de protection ;
- dotation en matériels de protection aux 2600 agents et 1800 récupérateurs de la décharge publique de Mbeubeuss ;
- prise en charge des mesures d'urgence, de prévention des pollutions, des infections et autres maladies endémiques des populations riveraines à la décharge de Mbeubeuss ;
- sensibilisation et formation des comités locaux de salubrité sur les bonnes pratiques acquises dans la lutte contre la COVID-19.

➤ **Pour la bonne gouvernance du montant alloué, les actions suivantes ont été faites :**

- mise en place d'un comité de suivi de l'exécution du fonds de riposte FORCE COVID-19 sous la coordination du DAGE ;
- désignation des points focaux des services bénéficiaires ;
- réunion de partage sur les dispositions applicables à l'exécution des fonds ;
- tenue de réunions de suivi tous les 15 jours ;
- état d'exécution transmis tous les 15 jours au MFB.

➤ **Réalisations :**

UCG

- curage manuel de canaux à ciel de 17 067 ml ;
- curage mécanique de 3 539 ml à Rufisque ;
- superficie de 2 963 m2 d'alentours aménagés et de dépôts enlevés ;
- 50 PRN livrés dont 40 dans la région de Dakar et 10 dans les autres régions ;
- équipement de 355 bacs à ordures de 660 litres ;
- 10 000 masques lavables livrés ;
- 10 000 laves main de 500ml et 4000 casquettes livrés ;
- recrutement de 124 « Faggu girl » mis en faction au niveau des points de propreté des marchés.

DGCVHP

- 1000 bacs à fleurs déjà produits ;
- acquisition de matériels et produits de nettoyage et de désinfection destinés aux marchés ;
- au niveau des 14 régions (1500 cartons de 50 gants, 1500 paquets de 50 masques chirurgicaux ;
- 1150 cartons de 12 gels antiseptiques de 500 ml, 1100 cartons de 12 bouteilles de savon liquide de 1 litre, 1100 cartons de 12 bouteilles d'eau de javel, 117 appareils pulvérisateur avec liquide désinfectants sol surface) ;
- 300 dispositifs lave main avec accessoires ;
- 80 thermos flash ;
- 60 distributeurs de gel désinfectant.

DGCVHP

Opérations de désencombrement des sites de juin à septembre 2020 :

- Cité Mixta ;
- Axe pharmacie Golf ;
- Cité des douanes ;
- Marché Sandaga ;
- Zone industrielle de Colobane ;
- Avenue Bourguiba (axe Biscuiterie) ;
- Champ de course ;
- Ville de Touba ;
- Ville de Rufisque ;
- Ville de Pikine et garage des Baux Maraichers ;
- Sécurisation des sites de SICAP Liberté 6, Massalijkoul Djinane et zone industrielle.

DGCVHP

- formation des comités locaux de salubrité des marchés dans les régions de Dakar et Sédhiou ;
- conception de supports de communication « JAPP CI » dans le cadre de la campagne de sensibilisation contre la COVID 19.

DGCH

- études de faisabilité et business plan marchés pilotes.

C. BILAN FINANCIER DES OPERATIONS

Le MULHP a exécuté sous sa tutelle un montant de **32 460 262 500 FCFA**, réparti comme suit :

- **7 500 000 000 F CFA** pour les activités liées à la lutte contre la pandémie ;
- **24 960 262 500 F CFA** d'obligations impayées.

La lettre n°2920 MFB/DGB/DPB/DS, du 15 mai 2020, portant situation d'exécution des ressources du COVID-19 avait alloué au département une enveloppe d'un montant total de **7 500 000 000 F CFA** répartie comme suit :

- loyer des bâtiments administratifs à usage de bureau pour un montant de **5 milliards de F CFA** ;
- mobilisation et versement des fonds dans le compte de dépôt de l'AGPBE (décision de versement n° BE 20-115111/BE n°20-129475/ md20-026253 et md20-044534) ;
- unité de coordination de la gestion des déchets (UCG) pour un montant d'un **(01) milliard de F CFA** ;
- direction générale du cadre de vie et de l'hygiène publique (DGCVHP) pour un montant d'un **(01) milliard de F CFA** ;
- direction générale de la construction et de l'habitat pour un montant de cinq cent millions **(500 000 000) de F CFA**.

En plus de ce montant, il y a eu règlement, pour le compte de l'AGPBE, des arriérés de location bâtiments administratifs à usage de bureau, du programme d'urgence 2000 logements (MRAZI/BHS) et de la construction de la cité ministérielle (sphères ministérielles à Diamniadio ; il s'agit des loyers payés à Envol Immobilier et Teylium properties). Ce qui fait un montant de **24 960 262 500 FCFA**.

NIVEAU D'EXECUTION DU BUDGET ALLOUE

ACTIONS	BUDGET PREVU	MONTANT EXECUTE	TAUX D'EXECUTION	OBSERVATIONS
Mise en place de 50 points de collectes d'ordure normalisés (PRN)	400 000 000	369 316 872	92%	
Mise en place de 100 « points-propreté » (Equipement, produits et matériels de protection)	60 000 000	46 350 000	77%	Paielement des FAGGU GIRL jusqu'au mois de décembre 2020
Dotation en matériel de protection aux 2600 agents de l'UCG et aux 1800 récupérateurs de Mbeubeuss.	30 000 000	29 500 000	98%	
Prise en charge des mesures d'urgences de prévention des pollutions, des infections et autres maladies endémiques des populations riveraines à la décharge de Mbeubeuss	30 000 000	29 946 560	99%	
MONTANT TOTAL	1 000 000 000 FCFA	932 564 342 FCFA	93%	

DIRECTION GENERALE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITAT

ACTIONS	BUDGET PREVU	MONTANT EXECUTE	TAUX D'EXECUTION	OBSERVATIONS
Travaux d'aménagement des sites de recasement du marché	500 000 000	20 000 000	4%	<p>-Le site aux champs de course est densément occupé et la prise de possession difficile</p> <p>-Prospection pour la recherche de nouveaux sites et de marchés à construire (Sédhiou)</p>

DIRECTION GENERALE DU CADRE DE VIE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

RESP.D'ACTIVITES	ACTIVITES/DEPENSES	Budget prévu	Montant exécuté	Taux exécution	Observations
DPUEP	Production de 200 bacs à fleurs de 400kg	200 000 000	199 748 713	99,87%	
Direction générale du cadre de vie et de l'Hygiène publique (DGCVHP)	Nettoyage et désinfection des marchés et autres lieux et établissements publics recevant du public	340 310 000	339 960 124	99,90%	
Direction de la Lutte contre les Encombrements (DLE)	Désencombrements, désinfection nettoyage, surveillance des sites	353 190 000	253 910 120	71,89%	
Direction de la Sensibilisation et du Partenariat Institutionnel (DSPI)	Sensibilisation et formation des comités locaux de salubrité sur les bonnes pratiques acquises dans la lutte contre la COVID-19	106 500 000	95 125 540	89,32%	
MONTANT TOTAL		1 000 000 000 FCFA	888 744 497 FCFA	88,87%	

Location bâtiments administratifs à usage de bureau	AGPBE	Obligations Impayées	17 370 402 500
Programme d'urgence 2000 logements (MRAZI/BHS)	BHS	Obligations Impayées	1 000 000 000
TOTAL			18 370 402 500 FCFA

POINTS FORTS :

- nettoyage et désinfection des marchés et autres lieux et établissements publics recevant du public ;
- mise en place de 50 points de collectes d'ordure normalisés (PRN).

POINTS FAIBLES

- suspension provisoire des opérations de désencombrement ;
- absence de suivi de la mise en place des bacs à fleurs de 400 de kilos

RECOMMANDATIONS :

- poursuivre les opérations de désencombrement, de nettoyage et de désinfection ;
- renforcer la sensibilisation et la formation des comités locaux de salubrité dans la lutte contre la propagation du coronavirus ;
- étendre aux autres régions les programmes de gestion des risques urbains relatifs à la prévention sanitaire.

61. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

La pandémie de la COVID 19 nécessite, en plus des actions engagées par le gouvernement du Sénégal pour la lutte contre la propagation du virus sur le territoire national, la prise de mesures urgentes pour soutenir l'économie nationale affectée dans sa globalité et maintenir le cap des efforts consentis. Les acteurs du sous-secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont subi les effets négatifs de la COVID 19 notamment la fermeture des universités. Les mesures restrictives édictées pour la lutte contre la COVID 19 ont eu des impacts sur les travaux de construction en cours, le calendrier universitaire, l'organisation du baccalauréat, la prise en charge des étudiants du privé et les dépenses imprévues liées à la prise en charge des transports des étudiants dans leurs régions respectives ainsi qu'à l'achat des matériels et produits d'entretien nécessaires à la lutte contre la COVID.

B. NARRATIF DES OPERATIONS

Le principe de répartition du fonds est effectué, d'une part, sur la base de critères d'éligibilité définis en collaboration avec le Cadre Unitaire des Organisations des Etablissements Privés d'Enseignement supérieur du Sénégal (CUDOPES) et de l'autre, sur le nombre d'étudiants ainsi que le statut des EPES. Les critères suivants ont été retenus :

- avoir un agrément provisoire (AP), un agrément définitif (AD) ou une habilitation
- avoir transmis les données statistiques 2018/2019 (nombre d'étudiants, d'enseignants et de personnel administratif) ;
- être à jour sur la plateforme mesristat.com.

Sur les cents six (**106**) EPES sélectionnés, cent deux (**102**) ont déposé leurs fiches au MESRI soit un montant de six cents quatre-vingt-neuf mille (**689000**) FCFA. Le MESRI a mis en place un observatoire national des sciences, des technologies et de l'innovation pour la riposte contre la COVID-19 (OCOVID19). L'observatoire a permis de mobiliser toute l'expertise nationale se trouvant dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les institutions de recherche, en développant deux stratégies :

- organisation de panels de réflexion par des séminaires à travers la plateforme de l'Université Virtuelle du Sénégal ;
- lancement d'un appel à projets pour un financement rapide, en demandant aux chercheurs de s'organiser en équipes pour la proposition de projets de grandes envergures et pluridisciplinaires.

C. BILAN FINANCIER DES OPERATIONS

Le MESRI a bénéficié d'un fonds de sept cent millions (**700 000 000**) FCFA pour appuyer les Etablissements privés d'Enseignement supérieur (EPES) dans le cadre de leur fonctionnement suite aux difficultés rencontrées lors de la fermeture des campus pédagogiques. En plus de cet appui, le

MESRI a supervisé le paiement des bourses, des dettes dues aux restaurateurs de l'UCAD, aux EPES et aux entreprises chargées de la construction de l'Université Amadou Makhtar Mbow (UAM) de Diamniadio et de ses résidences, à hauteur de **20 296 646 402 FCFA. (Voir tableau 3).**

Programmes et Projets	Entreprises	Nature des dépenses	Montant
COUD/UCAD	Restaurateurs COUD	Obligations Impayées	2 152 639 717
Construction résidences Université Amadou Makhtar Mbow (UAM) de Diamniadio	Diverses entreprises	Obligations Impayées	500 000 000
Etablissements Supérieurs d'Enseignement Privés	Diverses entreprises	Obligations Impayées	3 861 800 000
Construction Université Amadou Makhtar Mbow (UAM) de Diamniadio	SUMMA	Obligations Impayées	6 210 000 000
Paiement bourses des étudiants	ECOBANK	Obligations Impayées	7 322 206 685
Paiement bourses des étudiants	ECOBANK	Obligations Impayées	250 000 000
TOTAL			20 296 646 402 FCFA

Statut de l'EPES	Nombre des EPES	Montant
Habilitation institutionnelle	36	392 000 000
Agrément définitif	30	239 000 000
Agrément provisoire	36	58 000 000
Total	102	689 000 000 FCFA

Le Département a accompagné les étudiants de la Faculté des sciences et technique (UCAD), de l'École supérieure polytechnique (EPT-UCAD), de la Faculté des sciences et techniques (FSTUCAD), de l'École polytechnique de Thiès (EPT) et de l'Université Assane Seck de Ziguinchor (UASZ) à la production de gels hydro alcooliques et respirateurs artificiels. De même, les centres de recherche et d'essai ont produit des prototypes de machines lave-main, d'eau de javels et de savons. Le MESRI a distribué aux 444 centres d'organisation du Baccalauréat ainsi qu'aux inspections d'académie des kits d'hygiène et des machines lave-main afin de leur permettre de prendre les dispositions nécessaires pour faire face à la pandémie. En outre, Il a mené d'importantes actions de dons de gels hydro-alcooliques suite à leur production par les laboratoires des universités de Dakar, de Thiès et de l'EPT.

- 1500 litres à la sous-préfecture de Dakar plateau ;
- 1500 litres à l'ESP de l'UCAD à la mairie de Guédiawaye.

Des formations se sont tenues dans certains centres de recherche et d'essai afin de produire des dispositifs de lave main permettant aux populations des localités concernées de prendre les mesures nécessaires pour la lutte contre la COVID - 19.

POINTS FORTS :

- formation des apprenants et du personnel sur les gestes barrières ;
- achat de licence *Microsoft éducation* pour l'enseignement à distance ;
- mise en place de plateformes de cours (MOODLE, ZOOM) ;
- réalisation d'un dispositif de décontamination de masques (capacité 30 masques / 5 mn) ;
- réalisation de prototype de respirateur artificiel et de machine lave-main et dispensateur de gel ;
- campagne de sensibilisation des acteurs, des étudiants en particulier, sur les mesures barrières et sur le respect du protocole sanitaire spécifique aux universités ;
- implication en amont du processus du Cadre Unitaire des Organisations des Etablissements Privés d'Enseignement supérieur du Sénégal.

POINTS FAIBLES :

- formation des étudiants en médecine et d'autres acteurs sociaux sur la prise en charge psycho social des malades ;
- dettes dues aux établissements privés d'enseignement supérieur (EPES).

RECOMMANDATIONS :

- mettre en place et rendre fonctionnel l'Observatoire sur la COVID-19 (OCOVID-19) ;
- poursuivre la recherche de financement des projets inscrits dans le plan d'action de la COVID-19 ;
- encourager la créativité dans les Ecoles Polytechniques de Dakar et Thiès ;
- continuer d'assurer la connectivité dans les universités pour favoriser l'enseignement à distance ;
- faire le plaidoyer pour l'achèvement des chantiers de construction des autres universités ;
- envisager le paiement des sommes dues aux EPES au titre des arriérés.

62. MINISTERE DE L'INTERIEUR

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie, en plus du pilotage, de la gestion et de la coordination administrative, le Ministère a engagé la Police Nationale et la BNSP. Il a également pris des arrêtés sur le couvre-feu, les restrictions de circulation et le respect des mesures barrières. Les services du ministère ont également participé à des campagnes de sensibilisation. A ce sujet, il est important de noter le crucial joué par l'administration territoriale dans la coordination de la lutte contre la pandémie et pendant les opérations de distribution des kits alimentaires.

Pendant les différentes périodes de couvre-feu, la police nationale a effectué des patrouilles diurnes nocturnes et interpellé plus de 20000 personnes pour non-respect du couvre – feu et du port du masque et pour violation sur le transport interurbain.

Dans le protocole de gestion des décès, la BNSP était chargée d'assurer le transport des corps sans vie vers les structures de santé pour des tests sérologiques et vers les cimetières pour leur inhumation par la Croix Rouge. Les cas contaminés ayant largement dépassé les capacités de transport des structures sanitaires, le spectre des missions s'est considérablement élargi du fait de l'absence de services d'urgence pré-hospitalière du MSAS dans plusieurs localités du pays.

B. BILAN NARRATIF DES OPERATIONS

Au niveau des instances de gestion de la pandémie, la BNSP était représentée dans le comité national de Gestion des Epidémies et dans les comités régionaux par les Commandants de Groupements. Au plan interne, elle s'est organisée afin de s'adapter en mettant en place un dispositif COVID-19. Ainsi dès le 06 février 2020, avec les tendances au niveau mondial et africain, une prise de dispositions d'anticipation et de planification avec vingt (20) ambulances et trois cents (300) sapeurs-pompier. Ensuite, avec l'apparition du premier cas positif le 02 mars 2020, vingt-six (26) ambulances, trois (03) corbillards et mille (1000) éléments ont été mobilisés et les gardes des unités renforcées.

Face à la progression de la maladie et la survenue des cas communautaires, la Brigade a renforcé son dispositif : trente-huit (38) ambulances, six (06) corbillards et plus de mille (1000) éléments. Tous les moyens ont été mobilisés et le Groupement des unités spécialisées a participé à la gestion des corps sans vie. Toutefois, l'engagement de la Brigade obéit à des impératifs notamment la protection des personnels, la continuité et la couverture en mode dégradé des activités opérationnelles courantes.

Afin de se conformer aux directives du MSAS, la Brigade a pris des mesures de prévention et de protection individuelles et collectives. Dans les casernes, les dispositions particulières suivantes ont été respectées. **Sur le plan opérationnel**, des règles d'engagement suivantes ont été établies :

- renforcement des gardes d'incendie des unités opérationnelles ;
- affichage au niveau des Centres de réception des appels d'une liste questionnaires à demander aux appelants (BOT et PCO) ;
- port systématique de gants et masques pour toutes interventions pour secours à victimes pour les ambulances classiques ;
- équipement de toutes les ambulances réservées coronavirus en EPI complets et de thermo flash ;

- compte rendu systématique des chefs d'agrès face à un corps sans vie avec suspicion de coronavirus ;
- désinfection des ambulances au retour d'intervention en caserne ;
- prise de contact avec les régions médicales pour la formation des personnels et le soutien logistique en EPI.

Malgré ces mesures, à la date du 11 mai 2020, le personnel de la caserne de Touba a été touché avec quarante-sept (47) infectés. Un dispositif de continuité des activités a été immédiatement mis en place. L'essentiel des opérations de la Brigade relatives à la gestion du COVID 19 a concerné :

- le transport des corps sans vie au niveau local et ceux venant de l'étranger (domicile ou voie publique vers les structures sanitaires, d'hôpital à hôpital, de AIBD à l'hôpital Fann ou vers les lieux d'inhumation selon les corps arrivés de l'étranger ou non) ;
- le transport de malades testés positifs à la COVID-19, entre différentes structures sanitaires (exemple : Sédhiou à Kaolack) ;
- le renforcement des CTE pour la prise en charge des cas asymptomatiques ;
- le transport pré-hospitalier des malades pendant les heures de couvre-feu.

C. BILAN FINANCIER DES OPERATIONS

Le MINT a reçu **2 600 000 000 FCFA** pour le Programme Sûreté et Sécurité Nationale dont **500 000 000 FCFA** pour le plan **ORSEC**, répartis entre les Armées et la BNSP. Les moyens financiers mis à la disposition de la Police nationale dans le cadre de la lutte contre la pandémie, la gestion de l'Etat d'urgence et du couvre-feu, ont été destinés à :

- la prise en charge de l'alimentation des fonctionnaires engagés, par le paiement de la Prime Globale d'Alimentation (PGA) allouée aux Auxiliaires de Police, aux élèves de l'Ecole nationale de Police, et aux fonctionnaires de Police en manœuvre hors garnison, à raison de deux mille (2 000) FCFA/jour, pour un montant de **560 954 000 FCFA** ;
- l'achat de carburant destiné aux services concernés pour un montant de **52 400 000 FCFA** ;
- l'achat de masques, gel, thermo flash, de matériels de protection individuelle pour un montant de **56 791 940 FCFA** ;
- la désinfection des bâtiments et locaux de la DGPN pour un montant de **13 960 000 FCFA**.

La répartition des montants alloués au Programme Sûreté et Sécurité Nationale entre les FDS est la suivante :

Institutions	Montant alloué	DEPENSES EFFECTUEES			Reliquat à répartir	clé de répartition	Montants reçus
		Achat de masques	Acquisitions de serveurs	Logiciels de gestion des autorisations de circuler			
GENDARMERIE	2 000 000 000	5 750 000	16 284 000	13 703 800	1 949 012 200	41%	799 095 002
POLICE		9 750 000				36%	701 644 392
ARMEE		3 500 000				18%	350 822 196
BNSP		2 000 000				5%	97 450 610
TOTAL	2 000 000 000 FCFA	50 987 800 FCFA				100%	1 949 012 200 FCFA

S'agissant du Plan ORSEC 2020, la répartition des montants était la suivante :

Libellé des dépenses	Bénéficiaires	Montant	Pièces justificatives
Equipement de protection individuel (bottes cuissardes, bottes, caoutchouc, gants longues manches, gants courtes manches)	ABSO TRADING SARL	19 997 106	<ul style="list-style-type: none"> - Marché n° 2272 du 10/11/2020 relatif à l'acquisition d'équipement de protection individuelle ; - Bordereau de livraison du 20/11/2020 ; - Procès-verbal de réception n° 87 en date du 1^{ère} décembre 2020 ; - Facture définitive n° 011/11/2020 du 20/11/2020 ; - Chèque n° 0296407 du 03/12/2020.
Prise en charge de paiement des primes pour l'alimentation des militaires à solde spéciale progressive et à solde dans le cadre de la mise en œuvre du Plan ORSEC 2020	BNSP	204 969 000	<ul style="list-style-type: none"> - La lettre n° 002 du 02/11/2020 relative à la demande de visa adressée au Trésorier général ; - Déclaration de quittance ; - Certificat administratif n° 0002620/BNSP/EM du 28/10/2020 ; - Décret n° 025447 de la 27/10/2020 portant fixation des taux de la Prime globale d'Alimentation et des suppléments alloués au personnel de la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers.
Prise en charge de l'Etat de perception des Allocations acquises dans le cadre du Plan ORSEC au profit du Centre Comptable des Armées.	ARMEES	152 613 750	<ul style="list-style-type: none"> - La lettre n° 002 du 02/11/2020 relative à la demande de visa adressée au Trésorier général ; - L'Etat de perception des allocations acquises au titre du Plan ORSEC 2020 ; - Décret n° 28-362/PR/MFA du 17/06/1982 portant règlement sur l'Administration et la Comptabilité des Corps de troupe des armées et de la Gendarmerie nationale.
Acquisition de tuyaux souples au profit de la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers	KOUNTA FALLL	124 940 700	<ul style="list-style-type: none"> - Marché n° 2189 du 12/11/2020 relatif à l'acquisition de tuyaux souples ; - Bordereau de livraison en date du 25/11/2020 relatif à l'acquisition de tuyaux souples ; - Procès-verbal de réception n° 87 du 08 décembre 2020 ; - Facture définitive n° 30009/20KLF01 ; - Chèque n° 0296411 du 03/02/2020.
TOTAL GENERAL		502 520 556 FCFA	

NB : Les 2.520.556 FCFA constituent le complément de la TVA sur l'acquisition d'équipements de protection individuelle payé sur les ressources logées dans le même compte de dépôt intitulé « Equipement Caserne des Sapeurs-pompiers » objet du virement par arrêté n° 020546 du 15 septembre 2020 portant transfert de crédits sur la gestion 2020.

POINTS FORTS :

➤ **Anticipation :**

- existence de matériels de protection individuelle adaptés contre la COVID-19 dans les stocks de la BNSP ;
- dotation des hommes en équipement de protection individuelle ;
- sensibilisation régulière des personnels sur les mesures d'hygiène, les gestes barrières et les règles d'engagement opérationnel ;
- formation continue des personnels désignés pour les interventions.

➤ **Réversibilité et adaptation :**

- continuité de la distribution des secours incendie-sauvetage, secours à victimes, nautiques, RBC, sauvetage déblaiement, malgré la gestion de la COVID-19 ;
- secours à victimes à domicile pendant les heures de couvre-feu ;
- transfert de corps sans vie venant de l'extérieur vers l'hôpital de Fann puis vers les lieux d'inhumation sur l'ensemble du territoire national ;
- renforcement des corbillards surtout avec l'augmentation des décès et des corps sans vie venant de l'étranger ;
- bonne gestion des protestations contre les mesures de restrictions pendant le couvre-feu en juin 2020.

POINTS FAIBLES :

- faiblesse des effectifs pour assurer un service et une présence effective à l'échelle du territoire national ;
- deux (2) régions administratives, vingt-deux (22) départements et des zones à risques ne disposent pas encore de caserne de Sapeurs-Pompiers ;
- montant alloué à la BNSP relativement faible (5%) de l'allocation du MINT ;
- équipements globalement insuffisants et entretien insuffisamment pris en charge du fait de la faiblesse des ressources financières disponibles ;
- faiblesse de l'intégration de la BNSP dans la planification et la préparation de la gestion de la pandémie ;
- interventions des Sapeurs-Pompiers non sécurisées (ambulance attaquée) ;
- insuffisance de sensibilisation des populations sur le travail de la BNSP, notamment le transport des corps sans vie vers les lieux d'inhumation difficultés d'admission des corps sans vie dans les morgues ;
- fatigue des personnels de la Police et de la BNSP, engagés en permanence depuis le début de la pandémie ;

RECOMMANDATIONS :

- harmoniser les procédures entre la Police et la Gendarmerie, surtout en cas de catastrophe sanitaire ; elles ne relèvent pas de la même autorité ;
- construire les infrastructures du Groupement Santé et Secours Médicaux de la BNSP pour une meilleure prise en charge des malades en cas d'épidémie ou de pandémie ;
- renforcer les ressources budgétaires santé et secours médicaux de la BNSP en vue de mettre à niveau les stocks ;
- intégrer davantage la BNSP dans la planification et la gestion des épidémies, pandémies et catastrophes ;
- acquérir les équipements de protection individuelle pour les Sapeurs-Pompiers et les Policiers ;
- renforcer la sensibilisation des populations sur l'action des acteurs pour une meilleure compréhension ;

63. MINISTERE DE LA MICROFINANCE ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Malgré l'Avis n° 008 - 04 - 2020 de la BCEAO, relatif aux mesures en faveur des institutions de microfinance, le secteur est resté très affecté. « La quasi-totalité des SFD interrogés, soit 94,7% déclare que leurs activités sont impactées par la pandémie. En effet, plus de la moitié (60,5%) pointe un fort impact tandis que 34,2% parmi les interrogés parlent d'effets modérés. Le reste des répondants (3,3%) s'y attendent si la crise dure plus longtemps »²². Le Ministère en charge de ce secteur avait mis en place un Programme d'Appui sectoriel Microfinance et Economie sociale et solidaire (PASM/ESS), logé au Fonds d'Impulsion de la Microfinance (FIMF) du même département, et destiné aux Systèmes financiers décentralisés (SFD) isolés et aux acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS). Les taux d'intérêts appliqués par les SFD bénéficiaires à leurs clients/membres impactés par la COVID-19 sont les suivants :

- le taux d'intérêt appliqué au SFD bénéficiaire est de 0% ;
- le taux effectif global appliqué par le SFD au membre/client est de 3% l'an tout frais compris.

A la date du 30 juin 2020, le MMESS avait accordé un montant de **442 millions FCFA** à dix-neuf (**19**) SFD, répartis dans neuf (**09**) régions du Sénégal, soit un taux d'exécution de **88,4%** du montant reçu. Le département a informé que d'autres SFD ont été déjà identifiés dans les régions de Diourbel, Louga et Saint-Louis.

²²Enquête sur l'impact de la COVID-19 sur les SFD, FIMF, Avril 2020

B. BILAN FINANCIER DES OPERATIONS

Le Ministère a bénéficié d'une enveloppe de **1 000 000 000 FCFA**, en deux tranches de **500 millions FCFA** chacune pour accompagner la résilience des SFD et des ESS. Les tableaux ci-dessous montrent la part représentative des montants alloués par région, la dénomination des SFD, leurs localités d'implantation ainsi que les montants demandés et accordés.

A/ Tableau récapitulatif des subventions aux acteurs ESS :

Zone	Région	Montant
Centre	Diourbel	40 300 000
	Fatick	27 700 000
	Kaffrine	19 800 000
	Kaolack	20 200 000
Nord	Louga	34 250 000
	Matam	27 900 000
	Saint-Louis	80 750 000
Ouest	Dakar	44 100 000
	Thiès	13 100 000
Sud	Kédougou	36 000 000
	Kolda	21 600 000
	Sédhiou	22 200 000
	Tambacounda	28 200 000
	Ziguinchor	33 900 000
TOTAL		450 000 000 CFA

B/ Tableau récapitulatif des refinancements aux SFD

Régions	SFD	Localité	Montant
Thiès	MEC UNACOIS POUT	Pout	10 000 000
	MEC DOLJI	Thiès	20 000 000
	MEC PROPEM	Mbour	20 000 000
Dakar	MEC FGY	Grand Yoff	15 000 000
	MEC FECYS	Sébikhotane	15 000 000
	MEC FECOB	Bargny	15 000 000
	MECCOM HLM 5	Marché HLM 5	15 000 000
	CMS	Rufisque/ Grand Yoff	30 000 000
	MEC UNACOIS KM	Keur Massar	15 000 000
Louga	MECES	Dahra Djolof	40 000 000
Matam	MEC BAMTAARE	Matam	30 000 000
Kaffrine	CMS	Kaffrine	50 000 000
Fatick	MEC LE SINE	Fatick	15 000 000
	MEC SANT YALLA	Gossas	15 000 000
Kaolack	MEC SAXUM JIGUENE	Nioro	10 000 000
	MECAT	Kaolack	20 000 000
	CMS	Ndiafatte	17 000 000
Kolda	MFK	Kolda	20 000 000
Ziguinchor	MEC KAREMBENOR	Kafountine	20 000 000
Sedhiou	CMS	Sédhiou	3 000 000
Tambacounda	MEC APROVAG	Tamba	50 000 000
Saint-Louis	PROPAS	Saint-Louis	30 000 000
	AAP	Podor	10 000 000
TOTAL			485 000 000 FCFA

C/ Etat des dépenses de fonctionnement

Rubriques	Montant
Carburant	5 942 506
Location avion	12 001 000
Communication	5 938 400
Frais de réception	1 405 765
Entretien et réparation de véhicules	8 995 000
frais de route	347 900
Hébergement et Restauration	7 365 173
Location de véhicules	5 845 000
Logistique (bâche, sonorisation, réception délégation)	2 566 735
Transport	230 000
Produit de lutte contre la COVID-19 (gel/masques)	12 579 318
frais bancaire	504 396
TOTAL	63 721 193 FCFA

Tableau récapitulatif (A, B et C)

Désignation	Montant
Refinancement	485 000 000
Subvention acteurs ESS	450 000 000
Fonctionnement	63 721 193
Solde	1 278 807
TOTAL	1 000 000 000 FCFA

Source : Ministre de la Microfinance et de l'Economie sociale et solidaire

Au regard des informations fournies, les membres du Comité ont relevé les données factuelles relativement à l'exécution des montants reçus. Ils ont constaté une absence de critères de répartition scientifiques préalablement définis, permettant de déterminer les montants destinés au financement des SFD. Aussi, pour s'assurer que les montants accordés aux SFD ont été effectivement remis aux bénéficiaires impactés, il a été demandé au ministère le transfert de l'état nominatif des bénéficiaires pour vérification.

POINTS FORTS :

- la célérité dans la mobilisation des ressources allouées au ministère (l'intégralité de l'enveloppe a été reçue) ;
- le rythme d'exécution satisfaisante des montants reçus ;
- la mise à disposition des fonds aux SFD bénéficiaires selon une procédure transparente (traçabilité des montants alloués) ;
- la prise en compte du critère géographique, à travers le maillage du territoire national, dans le cadre de la répartition des fonds ;²³
- mise en place, par le ministère, d'un dispositif de suivi périodique des indicateurs de performance des SFD, et l'exigence du transfert de l'état nominatif des bénéficiaires impactés.

POINTS FAIBLES :

- montant alloué à la microfinance jugé insuffisant par les acteurs ;
- acteurs du secteur du commerce non-satisfait des critères de répartition ;
- difficultés à satisfaire les 303 institutions de microfinance ;
- taux d'intérêt jugé élevé par certains acteurs économiques ;
- manque de lisibilité du système financier décentralisé.

RECOMMANDATIONS :

- revoir les critères d'éligibilité de l'accès aux financements ;
- élargir la base de données des mutuelles des SFD ;
- maintenir le différé de 9 mois pour les remboursements des financements accordés ;
- stabiliser la base de données des SFD avant de les accompagner dans un processus de digitalisation ;
- territorialiser les offres de financement décentralisé et accroître leur accès ;
- initier des formations sur l'inclusion financière et inverser la perception des acteurs économiques.

²³Excepté Sédhiou car il n'existe pas de SFD isolés identifiés dans la région. Le ministère, sur la base des informations internes dont il dispose, a pris l'option de n'accorder que des subventions dans la région de Sédhiou, compte tenu, du reste, de la réalité économique qui y prévaut.

64. MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE, DU GENRE ET DE LA PROTECTION DES ENFANTS

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Pour contribuer à l'atteinte des objectifs, le **MFFGPE** avait élaboré une stratégie sectorielle de riposte articulée autour des trois (03) axes d'intervention ci-après :

- le renforcement de la résilience des ménages très vulnérables par une allocation des moyens de subsistance ;
- le renforcement de la résilience des unités économiques des femmes du secteur informel par une allocation de couverture partielle de pertes de recettes ;
- le retrait et retour en famille des enfants en situation de rue.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de l'axe 2 de la stratégie sus- indiquée, le **MFFGPE** a jugé opportun de mettre en œuvre, un projet d'appui permettant aux femmes « entrepreneures » de se prémunir des effets pernicieux de la COVID-19. Le ministère a aussi mobilisé une partie de ses ressources pour soutenir, dans une phase pilote, les activités des femmes entrepreneures du secteur informel.

B. NARRATIF DES OPERATIONS

Ce projet a ciblé mille (1 000) bénéficiaires, promotrices d'une unité de production informelle ou d'activités génératrice de revenus, fortement ou moyennement impactées, pratiquement en situation de cessation d'activité ou qui continuent de dérouler leurs activités et ayant un besoin réel de fonds de roulement. Dans sa phase de pilote, le projet est expérimenté dans les départements de Dakar, Pikine, Rufisque ; Guédiawaye, Mbacké, Mbour, Tuvaluane et Thiès.

Les femmes entrepreneures sont plus présentes dans les secteurs d'activités ci-après :

- transformation céréales locales ;
- transformation des produits halieutiques ;
- saponification, javellisation ;
- restauration ;
- maraichage ;
- aviculture ;
- couture ;
- coiffure,
- vannerie ;
- tannerie ;
- cordonnerie ;
- broderie traditionnelle ;
- embouche ;
- petit commerce.

Dans le souci de bien réussir cette présente phase de pilote avant le passage à l'échelle, une démarche participative, inclusive et itérative a été adoptée avec les différentes parties prenantes. Les coordonnatrices des Centres départementaux d'Assistance et de Formation pour la Femme (**CEDAF**), à l'aide des fiches de collecte, ont proposé une base de données de référence qui renseigne sur l'identité, la localisation, la nature de l'activité et les contacts des bénéficiaires potentielles. Deux (02) ateliers d'harmonisation tenus aux **CEDAF** de Dakar et de Thiès, ont permis à la commission de ciblage, composée des représentants de différentes structures du ministère, de partager les termes de référence (TDR) ; les outils de collecte en vue de stabiliser la base de données de référence des bénéficiaires.

Préalablement aux enquêtes de terrain, les missions d'information effectuées par l'administration du FNEF et des directeurs du CENAF et de la DEP auprès des préfets, ont permis d'échanger, globalement, sur la contribution du **MFFGPE** à la riposte contre la COVID-9. Les échanges ont été aussi l'occasion de passer e revue, les objectifs, les critères de ciblage, les conditions de financement et de rappeler les orientations relativement à la transparence, l'équité et l'inclusion dans le processus de ciblage des bénéficiaires du projet.

A partir d'un échantillonnage fait sur la base de données de référence, des visites de terrain ont été menées sur le lot de **deux cents (200)** projets dans les huit (08) départements. Les autres bénéficiaires potentielles ont été interviewées par téléphone. Au total, cet exercice a permis, d'une part, de recueillir les données pertinentes sur les unités de production informelle ou les activités génératrices de revenus, et d'autre part, de réactualiser la base de données de référence.

Sous la direction des autorités administratives (Préfets), les visites de terrain effectuées auprès des unités de production informelles identifiées à partir de la base de données de référence, ont permis dans chaque département de disposer d'une liste pré-validée de bénéficiaires. Les bénéficiaires présélectionnées sont réparties ainsi qu'il suit :

- **Huit cent quatre-vingt-dix (890)** bénéficiaires sélectionnées parmi les promotrices d'unité de production informelle intervenant dans divers secteurs d'activités ;
- **Cent dix (110)** bénéficiaires choisies parmi des « groupes spéciaux » organisés autour des quais de pêche de Soumbédioune, de Yoff, de Hann, de Ndeppe, de Bargny, de Yenne, de Mbour, de Joal ainsi que les vendeuses du marché central aux poissons, du marché diola, du réseau des quatorze (14) marchés de Guédiawaye de même que les tanneuses, les vanneuse et brodeuses de Mékhé.

➤ **Ciblage par département :**

DEPARTEMENTS	NOMBRE DE BENEFICIAIRES PAR DEPARTEMENT
Dakar	240
Pikine	131
Guédiawaye	88
Rufisque	84
Thiès	82
Mbour	81
Tivaouane	140
Mbacké	159

Source : *Rapports visites activités femmes informelles MFFGPE Juin 2020*

➤ **Ciblage par secteur d'activités :**

SECTEURS D'ACTIVITES	NOMBRE DE BENEFICIAIRES
Restauration	137
Coiffure	103
Couture	41
Transformation	48
Mareyage	108
Artisanal	13
Maraichage	24
Saponification	11
Aviculture	30
Commerce	49
Embouche	21

Source : *Rapports visites activités femmes informelles MFFGPE, Juin 2020*

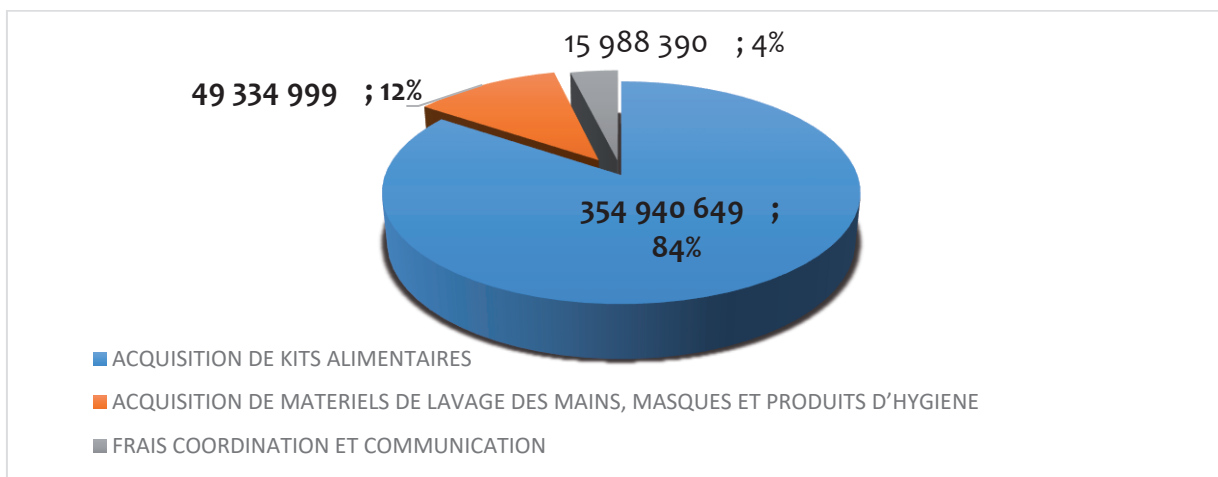
Vingt-quatre (24) unités de production informelles au total, relevant des secteurs d'activités diverses (restauration, coiffure, couture, cordonnerie, broderie, vannerie, tannerie, transformation des produits agricoles et halieutiques, embouche, commerce). Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des visites effectuées.

Départements	Nature unité économique visitée
Dakar	<ul style="list-style-type: none"> • Quai de pêche de Yoff ; • Quai de pêche de Hann Bel Air ; • Salon de coiffure sacré cœur 3.
Pikine	<ul style="list-style-type: none"> • Unité de céréales locales à Keur Massar ; • Unité de saponification à Sicap Mbao (maison de la femme).
Rufisque	<ul style="list-style-type: none"> • Unité de transformation de céréales locales à Gorom ; • Visite périmètre maraicher Keur Ndiaye LO ; • Quai de pêche de Bargny.
Guédiawaye	<ul style="list-style-type: none"> • Unité de céréales locales de Ndiarème Limamoulaye ; • Atelier de couture à Wakhinane Nimzatt.
Thiès	<ul style="list-style-type: none"> • Transformation produit halieutique à Kayar ; • Unité de transformation céréales locales Pout ; • Visite périmètre maraicher Darou Salam Hersen.
Tivaouane	<ul style="list-style-type: none"> • Unité de transformation de peau (tanneuses) ; • Unité de transformation de vanne (vanneuses) ; • Unité de broderie traditionnelle (brodeuses) ; • Atelier de cordonnerie.
Mbour	<ul style="list-style-type: none"> • Unité de transformation de produits halieutiques à Joal ; • Atelier de couture à Somone ; • Restaurant à Mbour.
Mbacké	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier de couture à Mbacké ; • Restaurant à Mbacké ; • Unité de transformation d'arachide en Ségol à Kael ; • Embouche ovine à Baïla, Taïf.

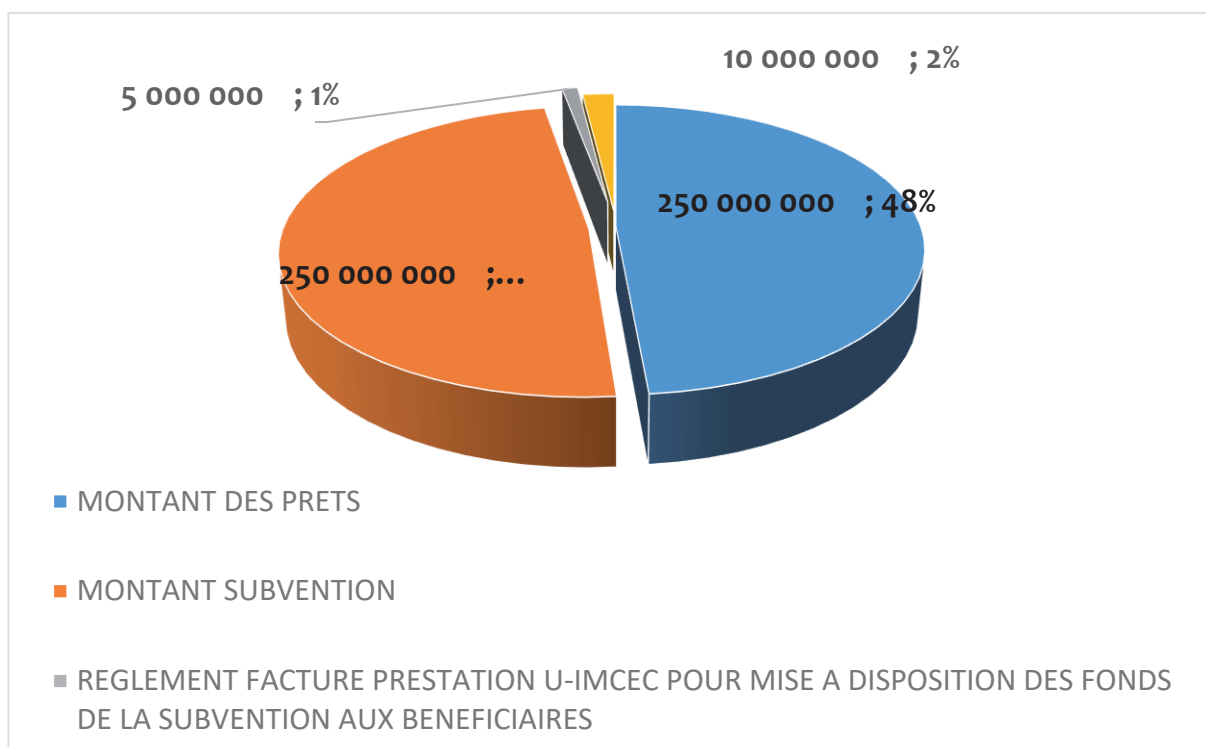
C. BILAN FINANCIER DES OPERATIONS

Le montant global du financement de ce plan est de **750 millions FCFA**. Ce plan, décliné en trois (03) composantes, a pour objectif général de contribuer à la résilience socio-économique des ménages, des groupes vulnérables et des unités économiques des femmes. A ce jour, les montants prévus pour chaque composante ont connu un **taux d'exécution de 100%**.

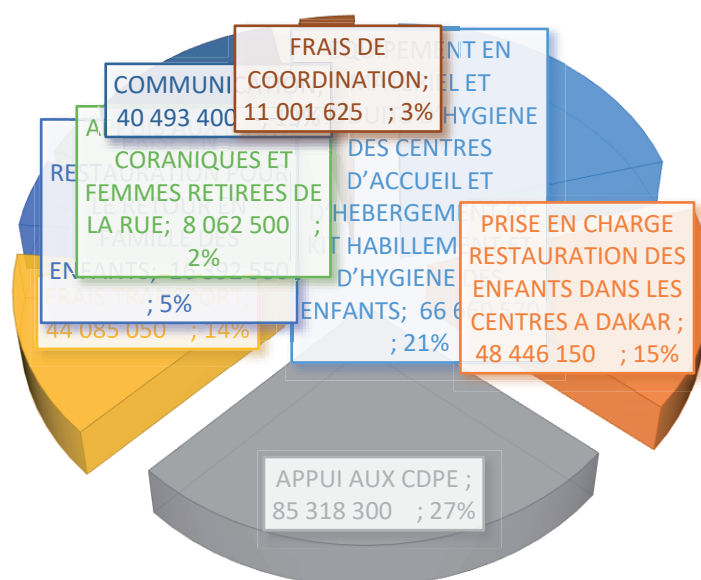
COMPOSANTE 1 : ALLOCATION EN MOYEN DE SUBSISTANCE DES FEMMES TRES VULNERABLES



COMPOSANTE 2 : APPUI AUX UNITES ECONOMIQUES DES FEMMES DU SECTEUR INFORMEL



COMPOSANTE 3: PROTECTION D'URGENCE DES ENFANTS VULNÉRABLES



POINTS FORTS :

- élaboration d'un plan de riposte sur ressources internes du ministère ;
- taux d'exécution des programmes satisfaisant ;
- prise en compte unités de production informelle ;
- transparence, équité et inclusion dans le processus de ciblage des bénéficiaires ;
- implication des autorités administratives dans tout le processus.

POINTS FAIBLES :

- prise en compte partielle des enfants de la rue pendant la pandémie ;
- les régions frontalières ne sont pas prises en compte dans le projet.

RECOMMANDATIONS :

- budgétiser les programmes destinés à la consolidation des acquis du PRES par la prise en charge de la dimension genre ;
- renforcer le système de protection des enfants de la rue en période de pandémie ;
- poursuivre les opérations de retrait et de retour en famille des enfants en situation de rue.

75. MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DES TRANSPORTS TERRESTRES ET DU DESENCLAVEMENT

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

La pandémie de la COVID-19 a permis de mettre en lumière la vulnérabilité de notre système de transport qui est dans un tournant décisif. C'est pourquoi, dès le 25 mars 2020, des mesures fortes ont été prises pour endiguer la propagation du virus. Certaines mesures ont été prises dans les transports terrestres, destinées à protéger les usagers et les professionnels du secteur qui les fréquentent quotidiennement. Ces décisions fortes, qui vont de l'arrêt systématique au ralentissement de l'activité, ont largement impactés l'ensemble des acteurs du secteur.

C'est fort de ce constat que, le Président de la République a décidé, à travers les fonds du « FORCE COVID-19 », d'accorder une enveloppe aux impactés des transports routiers.

B. NARRATIF DES OPERATIONS

Un dispositif de gestion a été mis en place au niveau central et déconcentré. Il concerne la mise en place d'un comité technique et la nomination d'un gestionnaire du compte. Dès l'annonce par le PR de la mise en place d'un fonds de riposte et de solidarité contre les effets de la COVID-19, le ministère avait mis en place, par arrêté n° 9453 du 27 avril 2020 un comité de gestion des ressources allouées au secteur des transports terrestres chargé de procéder aux arbitrages relatifs à la destination des fonds, préparer les dossiers relatifs à l'exécution des dépenses et assurer le suivi des règlements des dépenses. Le Comité est ainsi composé :

- le Ministre des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement (Président) ;
- le Secrétaire d'Etat au Réseau ferroviaire (vice Pdt) ;
- le SG ;
- le DC ;
- le DAGE ;
- le DR ;
- le DTR ;
- CETUD ;
- DDD ;
- AGEROUTE ;
- AFTU ;
- taxis AIBD ;
- taxis urbains ;
- gares urbaines ;
- gares interurbains.

Dans un souci de transparence et de méthode, le MITTD a, par lettre circulaire n°174/MITTD/SG du 19 mai 2020 demandé à l'ensemble des gouverneurs de région de mettre en place un comité régional de gestion des fonds de la COVID-19 dédiés au sous-secteur des transports routiers,

chargé de coordonner les opérations de mise à disposition des ressources aux ayants-droit, afin d'assurer une gestion transparente et participative desdits fonds, impliquant notamment les bénéficiaires.

Le Comité est ainsi composé :

- le gouverneur (Président) ;
- le Chef du Bureau régional des Transports routiers ;
- le Contrôleur régional des Finances ou le représentant du Trésor public dans la région ;
- le Président régional des Transporteurs ;
- le Président de la Gare routière régionale ;
- un représentant des syndicats de transports ;
- un représentant de la société civile.

Les procédures comptables sont celles fixées par l'Arrêté n° 21136 du 21 novembre 2017 portant conditions d'ouverture, de fonctionnement et de clôture des comptes de dépôts auprès des comptables directs du Trésor pris en application des dispositions de l'article 132 du décret n°2011-1880 portant Règlement général sur la Comptabilité publique .

C. BILAN FINANCIER DES OPERATIONS

Le MITTD a exécuté sous sa tutelle **50,733 milliards FCFA** répartis comme suit :

- **247,935 millions FCFA** au niveau de l'axe santé (matériels et fournitures de prévention) ;
- **41,025 milliards FCFA** en obligations impayées ;
- **9,460 milliards FCFA** de soutien aux entreprises réalisant les infrastructures routières.

Le tableau ci-dessous détaille la répartition des fonds aux sous segments des transports routiers :

TABLEAUX DE REPARTITION DES FONDS AUX SOUS SEGMENTS DES TRANSPORTS ROUTIERS

Structures	Montant
Transports interurbains	1,800 milliards
AFTU	2,100 milliards
Dakar Dem Dikk	2,250 milliards (ajouter 160 millions pour transport enseignants)
Taxis	450 millions
Gares routières	600 millions
Ndiaga Ndiaye et Cars rapides	300 millions
Auto-écoles	150 millions
Motos Jakarta	450 millions
Matériels et Equipements sanitaires	150 millions
Total	8,410 milliards FCFA

En plus ce montant, le Ministère a exécuté sous sa tutelle des dépenses liées à la dette intérieure d'un montant de **41 025 288 545 FCFA** répartis comme suit :

Programmes et projets	Entreprises	Dépenses	Montant
Divers opérateurs	AGETIP	Obligations Impayées	3 000 000 000
Travaux d'aménagement et de bitumage de la route Joal - Samba Dia - Djiffer (42 km)	HOUAR-SINTRAM	Obligations Impayées	1 204 062 353
Travaux d'aménagement du tronçon Thionck Essyl-Tendouck-Elena-Bagaya-Balinghor : d'environ 28 km situe sur la boucle du Blouf	AREZKI	Obligations Impayées	500 000 000
institut islamique Cheikh Ahmadou Bamba de Dakar	EIFFAGE	Obligations Impayées	938 555 379
Travaux de construction de l'échangeur du stade Léopold Sédar Senghor	CSE	Obligations Impayées	2 431 784 940
Travaux de réhabilitation de la route Dinguiraye - Niouro-Keur Ayib sur environ 40 km + 6 km de voirie de Niouro		Obligations Impayées	177 792 181
Travaux de bitumage route Kaffrine Nganda	JEAN LEFEVRE	Obligations Impayées	2 730 176 161
Programme d'appui au transport et à la mobilité urbaine : PATMUR II	HENAN CHINE SINO HYDRO	Obligations Impayées	300 000 000
Prolongement de l'autoroute à péage AIBD-Mbour-Thiès	CWE	Obligations Impayées	500 000 000
Travaux de construction des ponts de Ganguel Souley et Windou Bosseabe	CDE	Obligations Impayées	223 000 000
Prolongement de l'autoroute à péage AIBD-MBOUR-THIES	CWE	Obligations Impayées	500 000 000
Réhabilitation de la route Ndioum-Ourossogui-Bakel et d'aménagement d'infrastructures connexes dans l'île à Morphil	CSE, HOUAR SINTRAM, CHABANE, GER	Obligations Impayées	1 000 000 000

Travaux de réhabilitation de la RN1 Tamba Kidira Bakel : tronçon Tamba- Goudiri- tronçon Goudiri- Kidira- Bakel	AREZKI	Obligations Impayées	1 500 000 000
Travaux de réhabilitation de la RN1 Tamba- Kidira -Bakel : tronçon Tamba- Goudiri- tronçon Goudiri -Kidira -Bakel	AREZKI	Obligations Impayées	2 260 044 637
Elargissement - réhabilitation et aménagement de la route des Niayes et voiries urbaines de connexion	CDE, HENAN CHINE	Obligations Impayées	2 218 177 484
Programme prioritaire de désenclavement (iles a Morphil, Kedougou-Salemata, Bambey-Baba Garage-Mekhe, Dabo-Fafacourou-Medina Yoro Foula-Pata & autres)	CSE/SOSETER, CDE	Obligations Impayées	2 000 000 000
Programme prioritaire de désenclavement (iles a Morphil, Kedougou-Salemata, Bambey-Baba Garage-Mekhe, Dabo-Fafacourou-Medina Yoro Foula-Pata & autres)	CSE/SOSETER, CDE	Obligations Impayées	1 622 476 625
Prolongement de l'autoroute a péage AIBD- Mbour-Thiès	CWE	Obligations Impayées	2 500 000 000
Programme de mobilité urbaine (construction et réhabilitation de ponts)	CSE	Obligations Impayées	938 555 372
Projet de construction du pont de Foundiougne	GREAT WALL, HENAN CHINE	Obligations Impayées	699 551 631
Travaux de réhabilitation de la RN1 Tamba- Kidira- Bakel : tronçons Tamba Goudiri- tronçon Goudiri- Kidira- Bakel	AREZKI	Obligations Impayées	2 034 830 899
programme de développement de la ville de Medina Gounass	I CONS	Obligations Impayées	891 132 867
VDN 2 ^{ème} et 3 ^{ème} section CICES - Golf de Guediawaye -Tivaouane Peulh y compris la bretelle d'accès au village de Tivaouane Peulh	HOUAR SINTRAM	Obligations Impayées	2 000 000 000

VDN 2ème et 3ème section CICES - Golf de Guediawaye -Tivaouane Peulh y compris la bretelle d'accès au village de Tivaouane Peulh	HOUAR SINTRAM	Obligations Impayées	1 761 766 702
Réhabilitation de la route Ndioum-Ourossogui-Bakel et d'aménagement d'infrastructures connexes dans l'île à Morphil	CSE, HOUAR SINTRAM, CHABANE, GER	Obligations Impayées	1 570 984 929
Réhabilitation de la route Ndioum-Ourossogui-Bakel et d'aménagement d'infrastructures connexes dans l'île à Morphil	CSE, HOUAR SINTRAM, CHABANE, GER	Obligations Impayées	1 500 000 000
Réhabilitation de la route Ndioum-Ourossogui-Bakel et d'aménagement d'infrastructures connexes dans l'île à Morphil	CSE, HOUAR SINTRAM, CHABANE, GER	Obligations Impayées	1 500 000 000
Programme prioritaire de désenclavement (îles à Morphil, Kedougou-Salemata, Bambey-Baba Garage-Mekhe, Dabo-Fafacourou-Medina Yoro Foula-Pata & autres)	CSE	Obligations Impayées	2 522 396 385
TOTAL			41 025 288 545 FCFA

POINTS FORTS :

- effort de formalisation du secteur en tentant d'identifier tous les acteurs ;
- prise de l'arrêté ministériel n°008231 du 25 mars 2020, relatif aux mesures de restrictions dans le secteur des transports terrestres ;
- implication des autorités administratives par la mise en place d'un comité régional de gestion des fonds de la COVID-19 dédiés au sous-secteur des transports routiers.

POINTS FAIBLES :

- secteur trop complexe dont les acteurs sont difficiles à identifier et à répertorier ;
- critères d'éligibilité jugés assez lourds et discriminatoires par certains transporteurs ;
- dénonciation des critères de répartition de la subvention du secteur du transport interurbain du Sénégal ;
- modicité de la somme reçue par conducteur de mototaxis (21 880 FCFA).

RECOMMANDATIONS :

- réformer le secteur du transport terrestre qui baigne dans une certaine informalité ;
- envisager la mise en place d'un système fiable d'identification des acteurs ;

- choisir pour les prochaines opérations, l'option d'un fonds revolving de financement et de garantie à la place de la distribution de cash aux conducteurs de mototaxis « jakartamen ».

76. MINISTERE DE L'ARTISANAT ET DE LA TRANSFORMATION DU SECTEUR INFORMEL

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Le secteur de l'artisanat a été durement impacté par la crise sanitaire compte tenu de son caractère transversal et son importance dans le tissu économique et social. En effet, la multitude de métiers d'artisanat mobilise plusieurs acteurs dans la chaîne de valeurs. Au Sénégal, l'artisanat représente 8 à 10% du PIB et pourvoit à des milliers d'emplois directs et indirects. Bien que fortement impactés par la pandémie, les artisans ont participé de manière décisive à la lutte contre la COVID-19 en confectionnant des masques et des kits de lavage de mains et autres machines. Soucieux de l'impact de la pandémie sur ce secteur sensible, le Chef de l'Etat a décidé de soutenir tous les artisans en leur octroyant chacun un montant de **150.000 FCFA**. Le Ministère en charge de l'Artisanat a procédé à l'enrôlement des bénéficiaires avec l'implication des chambres de métiers du Sénégal. Au final, une liste de bénéficiaires de **168000** a été fixée est établie comme fichier d'enrôlement.

B. BILAN FINANCIER DES OPERATIONS

Pour la première phase l'Etat a dégagé un montant de **5 milliards de FCFA** pour environ **31000** bénéficiaires répartis entre les opérateurs. Il reste à payer aux artisans la somme de **20 milliards FCFA**. Le ministère a reçu un virement de **4.929.376.556 FCFA** par les soins du ministère de la formation professionnelle par chèque numéro 0459465 en date du 29/12/2020. Il a procédé à la sélection des opérateurs de transferts d'argent par lettre de commande et demandé des propositions d'offres. Ainsi, quatre opérateurs ont été choisis pour effectuer les opérations de transfert d'un montant unitaire aux des bénéficiaires. Il s'agit de :

- WIZZAL
- WARI
- DBG
- POSTE.

WARI ayant des difficultés a préféré résilier son contrat au profit de DBG. Le ministère a mis à la disposition du comité, le fichier électronique des bénéficiaires de la première tranche.

POINTS FORTS :

- nombre important de bénéficiaires et montant reçu apprécié ;
- prise en compte d'un secteur transversal qui génère des milliers d'emplois directs et indirects.

POINTS FAIBLES :

- secteur largement déstructuré et baignant dans l'informalité ;
- première tranche jugée insuffisante par les acteurs (5/ 20 milliards FCFA) ;
- difficultés pour identifier le nombre d'acteurs et leur implantation géographique.

RECOMMANDATIONS :

- réorganiser et mieux structurer le secteur afin de mieux l'accompagner ;
- faire le recensement des artisans sur une base de données fiables ;
- faciliter l'accès aux marchés publics des acteurs du secteur ;
- mettre en place un fonds revolving pour faciliter l'accès au financement ;
- mobiliser le reliquat de 20 milliards FCFA et payer aux ayants droit.

77. MINISTERE DES SPORTS

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a été une période très difficile pour le monde sportif, en raison de l'arrêt de toutes les compétitions pendant plus de trois (03) mois. Cet arrêt brutal des activités a eu des conséquences sociales, économiques, physiologiques et psychologiques néfastes à la pratique sportive et la vie des fédérations. Afin d'atténuer ces conséquences, le ministère a reçu un appui financier, à répartir entre les fédérations, les Comités Nationaux de Gestion (CNG), les Comités Nationaux Provisoires (CNP) et autres associations sportives ou assimilées.

Dans le cadre du suivi de l'état d'exécution des fonds FORCE COVID-19 mis à la disposition du Ministère des Sports, après recoupements des différentes informations auprès des services compétents du MFB, tous les groupements et fédérations sportives inscrits sur la liste des bénéficiaires ont reçus leurs fonds par virement par le Trésor Public. Les copies des bons d'engagement, les arrêtés de virements et les copies des décharges ont été transmis au Comité.

B. BILAN FINANCIER DES OPERATIONS

La répartition des **400 000 000 F CFA** alloués aux fédérations et groupements sportifs s'est faite sur la base d'un arbitrage entre le ministère et le Comité national olympique et sportif sénégalais (CNOSS) qui représente les fédérations et groupements sportifs. En plus de ce montant, le Ministère des Sports a bénéficié d'un virement de **131 365 000 FCFA** à partir du compte de dépôt de Fonds FORCE COVID-19, pour le paiement d'obligations impayées de REYES VOYAGES. Au total, **531 365 000 FCFA** ont été payés et justifiés.

Type Dossier de dépense	Objet	Bénéficiaire	Contacts	Montant	Observations
engagement hors marché	subvention	fédération sénégalaise de Handball	77559 75 06	70 000 000	
engagement hors marché	subvention	CNP Badminton	77633 17 86	5 000 000	
engagement hors marché	subvention	CNG Courses hippiques	77639 46 13	20 000 000	
engagement hors marché	subvention	Fédération sénégalaise d'Athlétisme	77630 18 27	20 000 000	
engagement hors marché	subvention	fédération sénégalaise de scrabble	77430 44 20	5 000 000	
engagement hors marché	subvention	fédération sénégalaise de Karaté	77851 70 37	20 000 000	
engagement hors marché	subvention	fédération sénégalaise de Natation	77551 19 17	5 000 000	
engagement hors marché	subvention	fédération sénégalaise sport travailiste	77558 46 48	5 000 000	
engagement hors marché	subvention	CNG de Lutte	77541 99 30	47 000 000	
engagement hors marché	subvention	Ligue de football professionnel	77638 71 27	100 000 000	
engagement hors marché	subvention	fédération sénégalaise de Taekwondo	77141 97 13	5 000 000	
engagement hors marché	subvention	fédération sénégalaise de Kung Fu	77303 67 72	5 000 000	
engagement hors marché	subvention	fédération sénégalaise de jeux de Dames	77589 27 27	5 000 000	
engagement hors marché	subvention	fédération sénégalaise de Tennis	77637 32 18	5 000 000	
engagement hors marché	subvention	Association nationale de la presse sportive	77655 61 58	5 000 000	
engagement hors marché	subvention	fédération sénégalaise de Roller	77648 44 35	5 000 000	
engagement hors marché	subvention	fédération sénégalaise de Pêche sportive	77639 43 02	5 000 000	
engagement hors marché	subvention	Comité national de promotion pour Tous	78 480 09 30	5 000 000	
engagement hors marché	subvention	12e GAINDE	77561 79 47	5 000 000	
engagement hors marché	subvention	CNP Jeux d'échecs	77658 74 16	5 000 000	
engagement hors marché	subvention	Association nationale des lutteurs	77656 69 49	15 000 000	
engagement hors marché	subvention	fédération sénégalaise sport automobile	77638 36 60	5 000 000	
engagement hors marché	subvention	fédération sénégalaise de Handisport	77638 29 49	5 000 000	
engagement hors marché	subvention	fédération sénégalaise de Boxe	76270 24 86	5 000 000	
engagement hors marché	subvention	fédération sénégalaise de savate	77647 37 46	5 000 000	
engagement hors marché	subvention	fédération sénégalaise de judo	77637 73 66	10 000 000	
engagement hors marché	subvention	CNP Haltérophile	77654 23 06	5 000 000	
engagement hors marché	subvention	fédération sénégalaise de Randonnée pédestre	77441 12 12	5 000 000	
TOTAL				402 000 000 FCFA	

POINTS FORTS :

- contribution de 50 millions FCFA des acteurs du sport ;
- rallonge de 2 millions FCFA sur le budget du ministère pour compléter la subvention ;
- paiement de la dette due à une agence de voyage (Reyes Voyages) ;
- transparence dans la sélection des ayants droits ;
- implication du Comité national olympique et sportif sénégalais (CNOSS) dans le processus.

POINTS FAIBLES :

- retard de paiement de certaines fédérations ;
- critères de répartition des montants ont été dénoncés par certains acteurs.

RECOMMANDATIONS :

- poursuivre le respect des mesures barrières malgré la reprise des activités ;
- faire respecter strictement les protocoles sanitaires dans les installations sportives.

78. MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU RENOUVEAU DU SERVICE PUBLIC

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

La COVID-19 a généré une crise multidimensionnelle entraînant de profonds bouleversements qui ont contraint les Etats à adopter, sur les plans économique, social et budgétaire, des mesures hardies pour endiguer sa propagation, amortir ses effets et assurer la continuité du service public. Cet effort mondial de tentative d'atténuation du choc sanitaire de la COVID-19 s'est traduit au Sénégal par, notamment, l'adoption du PRES. Dans la même dynamique, des dispositions particulières ont été prises sur le plan administratif, en vue de garantir la continuité du service public tout en veillant, parallèlement, à la préservation de l'intégrité sanitaire des agents de l'Etat ainsi que celle des usagers. En effet, le Ministère de la Fonction publique est le Ministère le plus fréquenté au Sénégal. Les enseignants qui représentent **80% des fonctionnaires** y viennent pour diverses raisons, notamment la production des actes administratifs.

B. NARRATIF DES OPERATIONS

Une procédure simple et en urgence de demande de renseignement et de prix a été adressée à des fournisseurs ou prestataires et à l'issue d'une évaluation comparative des offres, les attributions suivantes ont été retenues :

- achat de matériel informatique pour le télétravail qui a permis aux agents du Ministère de travailler à distance ;
- distribution de kits alimentaires dans les mosquées et les populations riveraines ;
- réalisation de désinfectants et matériels de nettoyage.

- **Les actions suivantes ont été menées dans le cadre de la lutte contre la pandémie :**
 - désinfection générale de tous les bâtiments et sites abritant des services du Ministère (Immeuble du Point E- Fichier central- Immeuble Yoro Lam-nouveau bâtiment) ;
 - renforcement de l'effectif des équipes de nettoyage avec une équipe permanente affectée aux espaces communs (toilettes- escaliers- ascenseur ...) ;
 - dotation aux directions et services de matériels et d'équipement permettant un travail à distance afin d'assurer la continuité de la production des actes administratifs ;
 - renforcement des bureaux-relais pour le recueil et le traitement primaire des dossiers des agents des régions afin d'éviter les déplacements vers Dakar surtout dans le contexte de l'Etat d'urgence et du couvre-feu.
- **Les bénéficiaires :**
 - l'ensemble des agents du Ministère y compris le personnel de charge ;
 - les riverains nécessiteux (gardiens-domestiques-mendiants....) ;
 - la Mosquée du point E ;
 - la Mosquée El Mansour de Grand Dakar ;
 - les centres médico-sociaux de Dakar, Médina et de Kaolack ;
 - les bureaux relais du Service public.

PS : une contribution de **15.000 masques** a été faite au profit du Ministère de l'Intérieur dans le cadre de la réouverture des lieux de culte.

- **Composition d'un kit :**
 - 1 sac de riz de 50 kg ;
 - 10 kg de sucre ;
 - 10 litres d'huile ;
 - 1 carton de lait de 100 sachets ;
 - 1 lot de produits antiseptique, de détergent et de flacons de gel ;
 - 1 paquet de masques.

C. BILAN FINANCIER DES OPERATIONS

Le Ministère de la Fonction publique et du renouveau du Service public a reçu une enveloppe de **100.000.000F CFA** pour appuyer, assister et motiver les agents pour un service public résilient. Les crédits ont été alloués au Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative au titre 4 chapitre « cabinet ministre » par arrêté portant virement de crédit numéro 009571 du 05/05/2020. Conformément à la décision de versement numéro 009679 du 08/05/2020 et précisément en ses articles premier et 3, les fonds mis à disposition ont été orientés vers quatre axes : acquisition de denrées alimentaires, de produits d'entretien, de désinfection, de nettoyage des locaux, d'équipements et matériel informatiques. Les objectifs poursuivis étaient les suivants :

- éviter la précarité des agents en leur apportant une aide alimentaire ;
- apporter un appui à la population environnante ;
- veiller au respect des mesures barrières et à la propreté et sécurité des lieux de travail ;
- assurer la continuité du service public et la productivité des agents par le télétravail.

Une procédure simple et en urgence de demande de renseignement et de prix a été adressée à des fournisseurs ou prestataires et à l'issue d'une évaluation comparative des offres, attributions suivantes ont été retenues :

TABLEAU D'ATTRIBUTION DES OFFRES

DESIGNATION	MONTANT TTC	ATTRIBUTAIRE
25 T de RIZ LOCAL DE LA VALLEE	9 735 000	TAIBA SERVICES
1 000 bouteilles de 5L HUILE	6 637 500	ECOPRES
1 000 grosses de 5 Paquets sucre en morceaux	5 575 500	ECOPRES
500 cartons de 100 sachets LAIT	6 268 750	GIE DIARIGNE SA REW
produit et matériel entretien/détergent	24 588 840	GIE KEUR GUI MULTISERVICES
prestation de service désinfection et nettoyage	13 275 000	ETS HANIYE
masques de protection	13 275 000	SARL POLYSERVICES
matériel informatique et accessoire	20 640 000	SARL POLYSERVICES
TOTAL TTC	99 995 590	
SOLDE	4 410	
TOTAL	100 000 000 FCFA	

POINTS FORTS :

- élaboration d'une circulaire de lutte contre la pandémie le 29 janvier 2021 ;
- continuité du service public par un investissement dans le télétravail ;
- formation civique et morale, leadership transformationnel, prévention et les secours d'urgences de niveau 1 au profit des nouvelles recrues de la fonction publique.

POINTS FAIBLES :

- pertinence du choix de l'acquisition de produits d'entretien et de matériel informatiques imputables normalement au budget de fonctionnement ;
- prix des denrées plus élevé que le prix du marché local ;
- absence de critères de sélection pour les bénéficiaires des kits alimentaires ;
- distribution de kits alimentaires aux agents du ministère qui émargent dans le budget de l'Etat.

RECOMMANDATIONS :

- poursuivre les projets visant le renouveau du service public ;
- poursuivre et pérenniser les actions de formation civique et morale au profit des nouvelles recrues.

79. MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

La pandémie est arrivée au Sénégal à la fin des récoltes et au début de la campagne de commercialisation. Seul le sous-secteur horticole a été touché par des méventes qui ont été atténué par l'achat de l'oignon des producteurs par le biais d'une convention d'un montant d'un milliard de francs CFA entre le MDCETS et la DER. Par ailleurs, le montant de **1 milliard 200 millions F CFA** a été ainsi mobilisé pour sécuriser la production agricole dans la vallée du fleuve Sénégal et dans le bassin de l'ANAMBE.

B. BILAN FINANCIER DES OPERATIONS

Le MAER a exécuté sous sa tutelle **39,483 milliards FCFA** répartis comme suit :

- **26,133 milliards FCFA** d'obligations impayées ;
- **13,350 milliards FCFA** de sécurisation de la production rizicole.

Objet de la dépense	Bénéficiaire	Montant	Observations
Facilitation de l'accès aux intrants agricoles	Divers Opérateurs	19 560 000 000	Obligations Impayées
Programme équipement monde rural : acquisition tracteurs	BICIS	1 500 000 000	Obligations Impayées
Programme équipement monde rural : acquisition tracteurs	BICIS	1 317 694 418	Obligations Impayées
Dettes dues aux huiliers	CAIT	117 000 000	Obligations Impayées
	COPEOL	2 175 000 000	Obligations Impayées
	WAO	1 464 000 000	Obligations Impayées
Appui aux activités liées au Covid-19	SAED	1 850 000 000	acquisition de moissonneuses batteuses, installation de tentes bâchées, lutte anti-aviaire
	SAED	1 200 000 000	acquisition de moissonneuses batteuses, installation de tentes bâchées, lutte anti-aviaire
	SAED	10 000 000 000	approvisionnement régulier du pays en denrées de première nécessité
	ANIDA	300 000 000	approvisionnement régulier du pays en denrées de première nécessité
TOTAL		39 483 694 418 FCFA	

POINTS FORTS :

- poursuite de la mécanisation de l'agriculture ;
- apurement de la dette due aux huiliers ;
- sécurisation de la production rizicole et achat de l'oignon des producteurs.

POINTS FAIBLES :

- aucun filet social destiné au monde paysan par le ministère de tutelle ;
- totalité de la production de la filière horticole non écoulée.

RECOMMANDATIONS :

- poursuivre la stimulation de la productivité de l'agriculture ;
- prendre en compte les exploitations familiales agricoles ;
- poursuivre les efforts pour l'autosuffisance en céréales de première nécessité ;
- étudier les possibilités de mise en place de banques villageoises de céréales.

80. MINISTERE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Au Sénégal, le milieu du travail a été profondément touché par la crise sanitaire. L'Ordonnance n° 001-2020 du 08 avril 2020, aménageant des mesures dérogatoires au licenciement et au chômage technique durant la période de pandémie de COVID-19, proscrit le licenciement et encadre le chômage technique. Toutefois, plus de **16000 travailleurs** étaient en chômage technique pendant la période en revue.²⁴ En effet, la fermeture des lieux de travail persiste malgré l'allègement des mesures restrictives. Cette situation a induit une perte en revenus du travail due à une hausse de l'inactivité. C'est ainsi « qu'au quatrième trimestre 2020, le nombre moyen d'employés salariés dans le secteur moderne hors administration publique était évalué à 299 856 contre 328 177 un an plutôt, soit une diminution de 8,6%. En revanche, les rémunérations globales ont progressé de 2,9% sur la même période. Les heures hebdomadaires moyennes globales ont également augmenté sur la période (+0,5%) ». ²⁵ C'est pourquoi, les organisations de travailleurs et d'employeurs ont tenté de trouver des réponses garantissant la sécurité des personnes ainsi que la viabilité des entreprises.

B. BILAN FINANCIER DES OPERATIONS

MTDSRI a reçu le plus petit montant alloué à un ministère : **50 millions de FCFA**. Le bilan financier est le suivant :

Activités	Montant	
Journée de sensibilisation sur la COVID-19	3 103 400	Pièces justificatives disponibles au siège du Comité de suivi.
Achats de produits pour la lutte contre la COVID pour les services centraux	11 800 000	
Achats de produits pour la contre la COVID pour les IRTSS	13 888 600	
Campagne de communication pour la lutte contre la COVID-19 en milieu de travail	11 977 000	
Acquisition complémentaire de produits de lutte contre la COVID-19	9 227 600	
TOTAL EXECUTE	49 996 600 FCFA	
RELIQUAT	3 400	

²⁴ Source : Ministère du travail, du dialogue social et des relations avec les institutions

²⁵ ANSD : Enquête sur l'Emploi, la Rémunération et les Heures de Travail (EERH), quatrième trimestre 2020.

POINTS FORTS :

- élaboration d'un Guide en milieu du travail et publication de plusieurs enquêtes ;
- suivi de la mise en œuvre de l'Ordonnance n° 001-2020 du 08 avril 2020.

POINTS FAIBLES :

- modicité du montant alloué au ministère ;
- protection des travailleurs évoluant dans l'économie informelle non prise en compte.

RECOMMANDATIONS :

- encadrer les dispositions relatives au chômage technique pendant la pandémie ;
- promouvoir le dialogue social continue pour apporter des réponses à la crise ;
- veiller à l'application des mesures de maintien des emplois ;
- renforcer les capacités de résilience des organisations d'employeurs et de travailleurs.

81. MINISTERE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'INSERTION

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Au Sénégal, la problématique de l'emploi, en particulier celui des jeunes, demeure cruciale et constitue un enjeu majeur pour l'Etat. En plus, le tissu économique se caractérise par la présence d'un secteur informel très important, utilisateur d'une main d'œuvre peu ou mal qualifiée et d'entreprises plus ou moins de grande taille à la recherche de compétences professionnelles.

Quant au secteur de la FPT, il est actuellement confronté à des défis d'adaptation de l'offre d'éducation et de formation au moment où les potentialités socio-économiques du pays ont besoin d'une formation d'une masse critique de compétences. Le relèvement de ces défis devra passer notamment par l'absorption de 30% des sortants du cycle fondamental des FPT.

Cette insuffisance d'une main-d'œuvre qualifiée se répercute sur le secteur privé et limite son expansion. Ainsi, dans un souci d'apporter une réponse adéquate à cette problématique d'emploi, le Ministère s'est fixé comme ambition de développer l'employabilité des jeunes et de procéder à un encadrement approprié afin de contribuer de manière décisive à l'amélioration de la compétitivité de l'économie et à la création de la richesse.

B. BILAN FINANCIER DES OPERATIONS

Dès le mois de mars 2020, le Ministère a fait face à un contexte particulier :

- faible productivité des entreprises ;
- arrêt des cours ;
- rareté des ressources,
 - **Au niveau de la formation professionnelle et technique :**
- 151.346 utilisateurs qui se connectent à travers la plateforme et 375 modules de formation médiatisés ;
- 120 établissements ont été appuyés ;
- 557 laves mains réalisés par les établissements du Ministère ;
- plus de **500.000.000 FCFA** en appui aux établissements privés.

Le ministère a reçu **500 millions** du fonds et dépensé **485 363495 FCFA** dans le cadre de l'appui aux établissements privés de formation professionnelle. Cette somme a été répartie entre **250 établissements** sur l'ensemble du territoire national. En moyenne, chaque établissement a reçu au moins un montant supérieur à **1 million 200 mille FCFA**. Les établissements suivants ont reçu un montant supérieur à **5 millions de FCFA** :

- Institut polytechnique de Dakar : **13 178 532 FCFA**
 - Institut supérieur de commerce et de management de Dakar : **12 976 457 FCFA** ;
 - Complexe Saint Michel, 17 Rue Saint Michel BP 3402, Dakar : **10 849 520 FCFA** ;
 - ASAFIN, en face hôpital Idrissa Pouye de Grand Yoff, Dakar : **10 470 732 FCFA** ;
 - EDICOM, Sicap, Liberté 4 lot n°5001, Dakar : **10 187 828 FCFA** ;
 - ITECOM, Gueule Tapée en face canal 4, Dakar : **8 106 459 FCFA** ;
 - Institut de Management et de Technologie (IMTECH) Nelson Mandela, Dakar : **5 742 186 FCFA** ;
 - Ecole Supérieure d'Electricité, de Bâtiment et des Travaux Publics, Dakar : **5 479 489 FCFA**
 - Groupe IPG/ISTI, Sacre Cœur2, Dakar : **5 110 600 FCFA**.
- **La liste des établissements bénéficiaires est disponible au siège du Comité.**

POINTS FORTS :

- mise en place d'une plateforme et des modules de formation médiatisés ;
- prise en compte du manque d'emploi de la jeunesse.

POINTS FAIBLES :

- absence de solutions pérennes pour l'emploi des jeunes ;
- méconnaissance par le grand public de certains programmes de promotion de l'emploi ;
- multiplicité d'acteurs dans la mise en œuvre des programmes de promotion de l'emploi ;
- inadéquation entre qualification et emploi des jeunes et des femmes.

RECOMMANDATIONS :

- territorialiser les programmes destinés à l'emploi des jeunes au niveau des collectivités locales ;
- adapter l'offre d'éducation et de formation aux potentialités et réalités socio-économiques ;
- faire une évaluation exhaustive du fonctionnement des centres et instituts de formation professionnelle ;
- trouver une solution concertée à la problématique de l'employabilité des jeunes ;
- renforcer les campagnes d'information sur les structures de promotion de l'emploi au Sénégal ;
- rationaliser les programmes de promotion de l'emploi des jeunes.

82. MINISTERE DE LA JUSTICE

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Dès l'apparition des premiers cas de COVID-19 au Sénégal, le Ministère de la justice avait pris des mesures visant à la protection des détenus, des agents pénitentiaires et des enfants en danger dans les centres d'éducation surveillée. Il fallait d'abord faire face à la problématique de la pandémie en milieu carcéral compte tenu de la forte promiscuité due à une certaine surpopulation des lieux de privation de liberté et des mauvaises conditions d'hygiène. En effet, il est difficile de faire respecter la distanciation sociale, considérée comme l'arme incontournable pour rompre la chaîne de transmission du virus.

Ensuite, des mesures de suspension temporaire des audiences dans l'ensemble des juridictions et des visites dans les prisons ont été prises par la tutelle dans le cadre des activités liées à la lutte contre le virus.

Enfin, il fallait réaliser des produits désinfectants comme l'eau de javel et les détergents afin de renforcer la lutte dans les prisons et les centres d'éducation surveillée où vit une population très vulnérable.

B. BILAN FINANCIER DES OPERATIONS

Le Ministère avait engagé un montant de **400 millions FCFA** et dépensé **399 200 520 FCFA** conformément aux BE 20-108684 pour **49 996 600 FCFA**, BE 20-108709 pour **49 996 600 FCFA** et au virement à partir du compte de dépôt de Fonds FORCE COVID-19 pour un montant de **300 millions FCFA**. La répartition s'est faite entre l'administration pénitentiaire et la Direction de l'éducation surveillée et la protection sociale.

Les dépenses afférentes à ces activités sont les suivantes :

NATURE DES DEPENSES	FOURNISSEURS	MONTANT
1- Ministère de la Justice		
Achat d'équipement et produits de protection pour la lutte contre la COVID- 19	AZKHAR INTERNATIONAL	49 996 600
Sous total Ministère de la Justice		49 996 600
2- Direction de l'Administration Pénitentiaire		
1 ^{ère} Prime de motivation des agents confinés (Avril 2020 : 1511agents x 35 000frs)		52 570 000
1 ^{er} Appui pour la restauration des agents confinés (Avril 2020)		24 765 000
2 ^{ème} Prime de motivation des agents confinés (Juillet 2020 : 1511agents x 35 000frs)		52 885 000
2 ^{ème} Appui pour la restauration des agents confinés (Juillet 2020)		25 015 000
3 ^{ème} Appui pour la restauration des agents confinés (Aout 2020)		24 765 000
Restauration des agents mis en quarantaine à l'Ecole nationale d'Administration pénitentiaire		20 000 000
Achat de produits d'entretien et de désinfection	SOCIETE ISAAC FAMILY	24 823 070
Achat de produits d'entretien et de désinfection	ETABLISSEMENT JAPPO LIGUEYE	49 604 250
Achat de produits d'entretien et de désinfection	ENTREPRISE NICOROI	24 780 000
Sous total Direction de l'Administration Pénitentiaire		299 207 320
3- Direction de l'Education surveillée et de la Protection sociale		
Renforcement des moyens de lutte contre la COVID- 19	ETABLISSEMENTS DIAGNE ET FRERES	49 996 600
Sous total Direction de l'Education surveillée et de la Protection sociale		49 996 600
TOTAL GENERAL		399 200 520 FCFA

POINTS FORTS :

- lancement d'une plateforme électronique de gestion des activités judiciaires ;
- bonne gestion de la pandémie dans les prisons où il n'y a eu qu'un cas de COVID-19, en quarantaine le 25 juin 2020 à la MAC de Thiès.

POINTS FAIBLES :

- surpeuplement des prisons, facteur de propagation rapide du coronavirus ;
- suspension des visites dans les prisons.

RECOMMANDATIONS :

- renforcer en agents et médicaments la division médico-sociale de l'administration pénitentiaire, en liaison avec le MSAS ;
- délocaliser la prison de Rebeuss, en raison de sa vétusté et sa surpopulation.

83. DELEGATION GENERALE A L'ENTREPRENARIAT RAPIDE DES FEMMES ET DES JEUNES

D. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

En application des orientations de son Excellence Monsieur le Président de la République, relatives au renforcement des dispositifs publics, à l'effet de contrer efficacement les méfaits sanitaires et économiques de la propagation de la COVID-19, la DER/FJ a initié un programme de production de masques, en complément des mesures visant directement ses bénéficiaires mais également, de manière plus générale, les entreprises sénégalaises. En effet il a été convenu avec les Ministères en charge du Commerce, de l'Artisanat, de l'ADPME et des organisations du secteur privé de produire **10 millions de masques barrières** dans le cadre d'un dispositif en conduit en rapport avec le Ministère en charge de l'Industrie.

B. NARRATIF DES OPERATIONS

➤ Les opérations gravitaient autour de la nécessité de mettre en place un dispositif permettant :

- la maîtrise de toute la production ;
- la sécurisation des circuits de distribution ;
- l'anticipation, d'un point de vue comptable et financier, sur l'éventualité de la gratuité, supportée par des pouvoirs publics ou à travers le rachat de la production par des partenaires ;

Ensuite, Il y a eu une convergence institutionnelle entre les Ministères en charge de l'industrie, de l'Artisanat, du Commerce, et des organisations du secteur privé sur les principaux points suivants :

- certification des opérateurs par l'Association Sénégalaise de Normalisation (ASN) sur financement de la DER/FJ ;
- octroi des quotas de production à des opérateurs nationaux, engagés en fonction de leurs capacités, tant en termes de volumétrie que de respect de la norme sénégalaise adoptée et diffusée avec l'appui financier de la DER/FJ ;

- adoption d'une structuration financière basée sur le paiement au fournisseur et l'achat de la production au prix préalablement, fixé à **300 F CFA hors TVA** ;
- positionnement de la Pharmacie nationale d'approvisionnement (PNA) au titre de distributeur principal par le biais de son propre réseau, de celui des grossistes répartiteurs privés et des pharmacies ;
- fixation par le Ministère du Commerce du prix de vente au consommateur à un maximum de **400 F CFA** l'unité avec l'exigence de prendre une mesure de suspension de la TVA.

C. BILAN FINANCIER DES OPERATIONS

La DER/FJ a été engagée à financer **3 milliards de FCFA** pour la production de **10 millions de masques** par **5 000 tailleurs** regroupés en fédération ou dans le cadre d'unités industrielles. Un total de **2 954 499 700 F CFA** a été décaissé pour la confection de **9 848 332 masques** selon le phasage suivant :

- **1 036 500 000 F CFA** en fin juin 2020 pour la première phase :
- **1 716 900 000 F CFA** en fin octobre 2020 pour la deuxième phase :
- **201 099 700 F CFA** en fin novembre 2020 pour la troisième phase.

➤ **Production en chiffres :**

- 500 000 mètres de tissus achetés localement ;
- 7 000 Km de bandes élastiques consommées ;
- 220 000 de cartons d'emballage ;
- 5 000 tailleurs mobilisés.

La liste des producteurs de masques s'établit comme suit :

N°	Fournisseurs	Quantité de masque	MONTANT
1	ETS GORA ATHJ	1 000 000	300 000 000
2	GIE DES MAITRES TAILLEURS DU SENEGAL	1 000 000	300 000 000
3	C&H	800 000	240 000 000
4	SADIYA DESIGN	800 000	240 000 000
5	ETS KILIFEU	400 000	120 000 000
6	SENEGAL BRODERIE MODERNE	400 000	120 000 000
7	SARTORISEN	350 000	105 000 000
8	SOSEM	300 000	90 000 000
9	AFRITEX GROUP	250 000	75 000 000
10	SOKAMOUSSE	250 000	75 000 000
11	COMASET	250 000	75 000 000

12	GLOBAL BUSINESS CONFECTION	250 000	75 000 000
13	CONFECTION AL AMINE	200 000	60 000 000
14	ETS FALILOU	137 500	41 250 000
15	ACADEMIE COUPE ET COUTURE THIES	100 000	30 000 000
16	ATELIER 221	100 000	30 000 000
17	BABEL GROUP	100 000	30 000 000
18	CONFEBAD	100 000	30 000 000
19	DJOLOFF RELAX	100 000	30 000 000
20	ENTREPRISE INDIVIDUELLE AMINATA NDIAYE	100 000	30 000 000
21	EXPERT INNOVATION SERVICE	100 000	30 000 000
22	FASHION ARTS ET DESIGN	100 000	30 000 000
23	HERITAGE COUTURE	100 000	30 000 000
24	KEUR KHADIM	100 000	30 000 000
25	LAAY DIAARA COUTURE	100 000	30 000 000
26	PROVIDENCE COUTURE	100 000	30 000 000
27	GLOBAL MULTI SERVICES	80 000	24 000 000
28	EXCELLENCE COUTURE	79 500	23 850 000
29	ABDOULAYE KAMA	75 000	22 500 000
30	ETS DIEYE OUSSEYNOU	75 000	22 500 000
31	YAYA THIAM	70 000	21 000 000
32	DIMENSION EQUIPEMENTS ET SERVICES	60 000	18 000 000
33	ENTREPRISE INDIVIDUELLE AISSATOU THIAM	55 000	16 500 000
34	ATRIUM GROUP	50 000	15 000 000
35	BELYA SARL	50 000	15 000 000
36	BMM SERVICES	50 000	15 000 000
37	EI BAFOU COLLECTION ET DIAKHAO	50 000	15 000 000
38	EI MASSAÏ COUTURE	50 000	15 000 000
39	EMCIE	50 000	15 000 000
40	ENTREPRISE INDIVIDUELLE ABDOUL KHAFFAUR MBACKE UNDAOVAPROD	50 000	15 000 000
41	ENTREPRISE NICOROI	50 000	15 000 000
42	ETS SOULEYMANE SABALY	50 000	15 000 000
43	GARMEX	50 000	15 000 000
44	GIE AND DIMBELENTE ADTM	50 000	15 000 000

45	GIE LAAKON FAAKON NIAAKOON/ABDOULAYE SYLLA	50 000	15 000 000
46	LA BEAUTE NOIRE	50 000	15 000 000
47	MOUSSA DIEYE	50 000	15 000 000
48	STE SARR HABY GUEYE	50 000	15 000 000
49	YONI'S	50 000	15 000 000
50	ADMEC	30 000	9 000 000
51	EI MAMADOU GUEYE	30 000	9 000 000
52	LEHARIEN'S	30 000	9 000 000
53	MARIBOU	30 000	9 000 000
54	MOR TALLA MBOW / BRODERIE KHADIMOU RASSOUL	30 000	9 000 000
55	SEPTAFRIQUE	30 000	9 000 000
56	CASA COUTURE	25 000	7 500 000
57	ETS GAYE MAGUETTE	25 000	7 500 000
58	ETS SIDIBE TAIBOU	25 000	7 500 000
59	FADEL AMADOU SOCK	25 000	7 500 000
60	METOU SERVICES	25 000	7 500 000
61	SDC : SEYDI DJAMIL COUTURE	25 000	7 500 000
62	SEYDI DJAMIL COUTURE	25 000	7 500 000
63	SILEYMANE FALL	25 000	7 500 000
64	CEFA COUTURE/ AIDA FALL	24 666	7 399 800
65	ENTREPRISE DE CONFECTION ET DE SERIGRAPHIE	20 000	6 000 000
66	GIE GANDOUL SINE SALOUM	20 000	6 000 000
67	SAHEL EQUIPEMENTS/NABOU CREATION	20 000	6 000 000
68	SENEGAL MULTISERVICES	20 000	6 000 000
69	SOCIETE GENERAL MERCHANDISING AND OPERATION	20 000	6 000 000
70	ANSOU COUMBA SARR	16 667	5 000 100
71	ANTA THIAM/PROKHANE COUTURE	16 667	5 000 100
72	ASSANE GUEYE	16 667	5 000 100
73	EL HADJI ALIOU CISSE BITEYE	16 667	5 000 100
74	ENTREPRISE YAYE NDOUMBE	16 667	5 000 100
75	GIE FAMILLE BABACAR FALL	16 667	5 000 100
76	GIE TAXAWU ASKAN WI	16 667	5 000 100
77	MALICK FAM SECK	16 667	5 000 100

78	NDIAGA SARR / NAFORE NGAOLE	16 667	5 000 100
79	OUSMANE NDAO	16 667	5 000 100
80	SAMBA GUEYE/DAROU MINAME BRODERIES	16 667	5 000 100
81	DAROU SALAM ENTREPRISE	16 666	4 999 800
82	ETS SETTE DIENG	16 666	4 999 800
83	MAMADOU GASSAMA	16 666	4 999 800
84	MODOU DIOP/DIAMONO COUTURE	16 666	4 999 800
85	MOHAMET THIAM	16 666	4 999 800
86	MAMADOU NDIAYE	16 665	4 999 600
87	EI AISSATOU THIAM PROKHANE COUTURE	15 000	4 500 000
88	EI DIDT CORNER LES ATELIERS WOMMAT	15 000	4 500 000
89	EI MARYS COUTURE	15 000	4 500 000
90	EI NDEYI DIAMBUR BUSINESS SERVICES	15 000	4 500 000
91	ETS ALIOUNE BADARA DIOP	15 000	4 500 000
92	GIE AND BOOLO DEFAR THIANKHE	15 000	4 500 000
93	ABDOULAYE DIALLO	12 500	3 750 000
94	BADA DIAKHATE	10 000	3 000 000
95	MAMDOONA	10 000	3 000 000
96	TECHNOLOGICA	10 000	3 000 000
97	CCP/DJIM EXPRESS	8 334	2 500 050
98	CCP/DJIM EXPRESS/ DJIM DIASSE	8 334	2 500 050
99	FOUNDIOUGNE BACHE	8 000	2 400 000
100	OUSMANE CAMARA	7 000	2 100 000
101	HABIBATA DIAKHITE	6 667	2 000 100
102	EI ETS DAME SARR	5 000	1 500 000
103	DJIBRILOU BA	2 500	750 000
TOTAL		9 848 332	2 954 499 700 FCFA

POINTS FORTS :

- effort de renforcement de la préférence nationale sur la production de masques ;
- convergence institutionnelle entre plusieurs ministères ;

POINTS FAIBLES :

- coût du masque plus élevé que celui du marché local ;
- interrogations légitimes sur la pertinence de mettre en vente des masques confectionnés avec l'argent du contribuable ;
- la majorité des tailleurs des autres régions n'a pas pris part au processus.

RECOMMANDATIONS :

- territorialiser la production des masques et finaliser le processus de production compte tenu de la durée de la pandémie ;
- centraliser tous les budgets destinés à la confection des masques par souci de cohérence d'ensemble.

83. OBSERVATIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS DU FONDS PAR LES AUTRES MINISTERES

D'emblée, il convient de préciser que tous les ministères dont il n'est pas fait mention dans ce rapport, n'ont pas bénéficié du FORCE COVID 19. Ensuite, confirmer que les conséquences de l'arrêt brutal des activités a été à l'origine des retards constatés dans le processus de mise à disposition de toutes les pièces justificatives afférentes à la gestion des montants alloués. Néanmoins, les ministères et autres organismes ont apporté toute la collaboration et la disponibilité nécessaires au bon suivi des opérations. Enfin, en s'appuyant sur le croisement des bases de données et sur les informations reçues, il est permis de faire une appréciation objective sur la mise en œuvre des opérations en se basant sur les objectifs généraux et les montants alloués à chaque programme.

Au plan administratif, le Comité a constaté quelques lourdeurs administratives et parfois, un centralisme outrancier qui a engendré une certaine anomalie dans laquelle l'autorité administrative n'était plus le pivot de l'action de l'Etat dans les régions. Cependant, l'analyse des milliers de documents a permis d'observer qu'il y a eu globalement un respect des règles budgétaires et comptables permettant une traçabilité financière des fonds. Malgré cela, quelques anomalies ont été découvertes. Elles pourraient être qualifiées et caractérisées si nécessaire par les corps et organes de contrôle compétents. Il s'agit notamment de :

- l'absence de procès-verbaux d'ouverture des plis et d'attribution ;
- la non-conformité des montants des dépenses arrêtées en lettres et en chiffres dans la lettre de marché ;
- l'absence de bon de commande ;
- la non- liquidation des factures définitives ;
- l'absence de certificat administratif attestant le service fait ;
- l'absence de visa du Contrôleur Budgétaire Ministériel (CBM) sur le procès-verbal de réception ;
- etc.

Les imperfections citées supra pourraient s'expliquer par l'anticipation de certaines dépenses face à l'urgence nonobstant le fait qu'il fallait être en orthodoxie par rapport aux règles budgétaires et comptables.

Au plan financier, le rythme de décaissement a été jugé satisfaisant. Cependant, il a été noté différents modes de paiement de l'appui aux bénéficiaires : virement bancaire, transfert d'argent dont les frais gravaient autour de 3 à 6% du montant envoyé. L'absence d'harmonisation des montants des primes de motivation et prime globale alimentation entre FDS est assez révélateur à cet égard. D'ailleurs, certains bénéficiaires ne disposaient pas de CNI pour le retrait de leurs transferts. Ensuite, certaines dépenses n'étaient pas conformes aux objectifs du PRES mais devraient plutôt être imputées au budget de fonctionnement des ministères. La pertinence de certaines dépenses hors COVID -19 mérite une attention particulière de la part de certains ministères. En réalité, il y a eu une prédominance des dépenses de fonctionnement au détriment de celles destinées à la lutte contre la pandémie. Dans des cas, la totalité des montants virés dans les comptes n'a pas été comptabilisée. Or, le MFB s'est basé

sur les bons d'engagement et des ordres de paiement dûment établis par les structures concernées avant de procéder aux paiements. Ce dysfonctionnement pourrait être dû à une erreur sur l'imputation comptable de certaines dépenses ou à la difficulté de centraliser toutes les données en provenance des structures sous la tutelle du même ministère. C'est pourquoi, les références de tous les bons d'engagement et ordres de virement ont été réclamés par le Comité.

A titre de rappel, le compte de dépôt est exclusivement crédité des subventions de l'Etat. Il est débité principalement des chèques sur le trésor ou ordre de virement émis sous la signature exclusive du gestionnaire de compte en règlement de dépenses dont il répond de la régularité. Les chèques du trésor ne peuvent être encaissés ou payés que s'ils sont revêtus du visa du comptable de rattachement. Le chèque visé est remis au gestionnaire du compte ou à son mandataire. Le gestionnaire du compte de dépôt est tenu d'ouvrir des livres comptables, et de retracer les opérations effectuées sur le compte. Il est également tenu de conserver les documents comptables et pièces justificatives relatives aux opérations effectuées sur le compte de dépôt dont il assure la gestion

Par ailleurs, plusieurs ministères ont confectionné ou acquis des masques pour les distribuer sans l'existence d'une organisation faitière chargée de l'identification des besoins réels et de la distribution. Au total, plus de **5, 5 milliards FCFA** ont été engagés et payés au profit du MDIPMI et de la DER qui ont confectionné des masques avec des prix unitaires différents. La mise à disposition gratuite de plus **16 millions de masques** ne s'est pas fait sentir par la majorité de la population. Du point de vue du Comité, il fallait rechercher une cohérence d'ensemble dans la confection et la distribution des masques certifiés.

En définitive, la majorité des ministères n'a pas pu dépenser la totalité des montants alloués et des écarts ont été relevés entre les budgets initiaux et les budgets finaux. Dès lors, les reliquats devraient être reversés au Trésor Public ou réorientés vers d'autres dépenses prioritaires. Sous ce rapport, il serait souhaitable d'améliorer les procédures de contrôle entre le MFB et les autres ministères sectoriels aux fins d'une meilleure traçabilité des fonds. Les critères de répartition des montants par ministère ne semblent pas répondre aux règles de la logique. De plus certaines opérations de recensement et de ciblage des bénéficiaires ont souvent fait l'objet de contestations. En tout état de cause, la création d'un répertoire des bonnes pratiques en cas de survenance de pandémie serait très pertinente à ce sujet.

CONCLUSION

Le rapport final des activités du Comité de suivi de la mise en œuvre des opérations du FORCE COVID-19, devrait être considéré comme une opportunité de partager des constats, assortis de recommandations sur la mise en œuvre des opérations du fonds. C'est le fruit d'un labeur intense d'une trentaine de citoyens sénégalais bénévoles qui se sont engagés sans réserve à accomplir une mission conjoncturelle indépendante, de plus de onze (11) mois, au péril de quelques sacrifices. Cette mission de s'assurer de l'efficacité et de la qualité de la mise en œuvre du PRES, tire sa pertinence de son caractère participatif et objectif. C'était un processus itératif de collecte et d'analyse d'informations pour mesurer les progrès du PRES au regard des résultats attendus.

Au-delà de la mobilisation rapide des ressources du fonds, il y a lieu de souligner que la souplesse des procédures dérogatoires a été un facteur de succès de la mise en œuvre des opérations. C'est ainsi que, tous les crédits budgétaires nécessaires à la couverture de la totalité des dépenses étaient disponibles. L'analyse du niveau d'exécution, révèle un taux de réalisation **supérieur à 70%** en dépit des interrogations sur la pertinence du choix de certaines dépenses non conformes aux objectifs du PRES.

C'est ainsi que le secteur de la santé a bénéficié d'une allocation budgétaire totale de **86,636 milliards FCFA**, supérieure de **22,236 milliards FCFA** au budget initial de **64,4 milliards FCFA**. En outre, il convenait de valoriser les dons importants en nature reçus au profit du secteur de la santé pour garantir une évaluation exhaustive des ressources mobilisées dans le cadre de la lutte contre la pandémie.

Les défis majeurs tels que l'insuffisance en ressources humaines dans les régions médicales et districts, les plateaux techniques des structures sanitaires régionales très limités avec le manque d'équipements de réanimation au niveau des régions périphériques et la médecine pré-hospitalière (SAMU, BNSP) peu présente en dehors de Dakar ont pu être relevés. Pour le bilan épidémiologique, le taux de létalité de **2,5%** est inférieur à la moyenne mondiale et le pourcentage de patients guéris illustre l'efficacité des mesures d'endiguement prises.

Pour ce qui est du Pilier 2, l'envergure de l'opération de distribution de kits alimentaires aura révélé plusieurs points faibles du secteur privé national en termes de disponibilité de denrées en grande quantité, de conditionnement, de stockage et de transport dans des délais courts. En outre, pour les concessionnaires d'électrification rurale, les demandes de paiement ont été introduites après la validation des données par l'ASER mais des retards ont été constatés dans les règlements des engagements. Il en est de même pour les factures d'eau en milieu rural. Tous les gestionnaires des ouvrages hydrauliques n'ont pas un fichier clients fiable et les factures de quatre (04) opérateurs ont été payées avec beaucoup de retard.

S'agissant de la sauvegarde de la stabilité macroéconomique et financière pour soutenir le secteur privé et maintenir les emplois, les entreprises ont eu recours au dispositif de report des échéances et au recouvrement de leurs créances. Néanmoins, les critères d'éligibilités ont été difficiles

à démontrer, notamment les justificatifs de perte de **33%** du chiffre d'affaires et l'existence d'états financiers des trois (03) dernières années d'exercice.

Pour les banques, la faiblesse du taux d'intérêt de 3,5% par an, la faiblesse des quotités de garantie (20% pour les grandes entreprises et 50% pour les PME) et l'incertitude sur l'accès à une liquidité suffisante et sur des délais équivalents à la durée des concours et à des taux d'intérêts convenables, expliquent ce recours timide au mécanisme. A la date du 20 août 2020, 75% des dossiers ont été soumis par la BNDE et l'agro-industrie était le secteur le plus soutenu dans le mécanisme.

Enfin, pour la sécurisation de l'approvisionnement régulier du pays en hydrocarbures, produits médicaux, pharmaceutiques et denrées de première nécessité, le Comité considère que la situation des stocks et de l'approvisionnement en denrées de première nécessité, en hydrocarbures, en produits médicaux et pharmaceutiques est satisfaisante au cours de la période en revue. Les taux de couverture des besoins sont garantis pour **5 mois** pour les produits médicaux et pharmaceutiques et d'un à trois mois pour les denrées de première nécessité et de quarante-huit (**48**) jours pour les hydrocarbures malgré les faibles capacités de stockage physique. Cependant, ces activités ont été menées sous des contraintes que les recommandations formulées permettront d'identifier et de combler.

Globalement, durant les premiers mois de fonctionnement, le Comité de suivi a mis en place des structures ainsi que des outils permettant d'évaluer la situation dans chaque domaine d'intervention. Les visites de terrain ainsi que les interviews et visioconférences ont mis en évidence un bon niveau d'exécution mais parfois des insuffisances qui ont été corrigées sur place par les différents acteurs. Les populations ont également bien accueilli toutes les composantes du programme en dépit du recours timide à certains mécanismes mis en place pour soutenir les entreprises.

A la lumière de tout ce qui précède, il est évident que la mise en place du Comité, était une nécessité pour le Sénégal. D'abord, la présence d'acteurs politiques de tous bords, des représentants institutionnels, du patronat, des élus locaux, des syndicats, de la société civile et des associations de consommateurs, a été un élément de crédibilisation qui a placé le Comité au-dessus de tout soupçon. Ensuite, elle aura permis, comme force de proposition, d'entretenir une culture de suivi inclusive et l'obligation de redevabilité institutionnelle visant une gouvernance transparente des finances publiques. En outre, elle a contribué, entre autres, à sensibiliser sur la stabilisation du Registre National Unique (RNU) aux fins d'une meilleure cartographie de la pauvreté et de la vulnérabilité tout en améliorant la gouvernance sanitaire. Enfin, elle a été à l'origine de préconisations visant à modéliser l'approche participative des communautés aux opérations de ciblage afin de mieux appréhender l'impact de la pandémie sur notre économie et éviter des ruptures de stocks en hydrocarbures, en produits médicaux et pharmaceutiques et en denrées de première nécessité.

Dans cette perspective, il faut dès à présent se projeter sur l'après COVID-19 par des transformations structurelles de notre tissu socio-économique et résorber nos fragilités et nos vulnérabilités. Il s'agira également de faire de cette pandémie, une opportunité, à saisir pour réfléchir sur des stratégies qui pourraient permettre au Sénégal, de régler de manière structurelle, la problématique

de la pauvreté. Dès lors, ce rapport pourrait être considéré comme un outil d'aide à la décision pour les hautes autorités. En effet, les membres de ce Comité inclusif, sont fondés à penser que Monsieur le Président de la République pourra, sur la base des éléments contenus dans ce document, se faire définitivement une claire opinion sur le suivi des opérations.

A ce titre, par souci de transparence et pour renforcer l'information des populations, à la suite de plus de cinq cents (500) diffusions et interventions sur les réseaux sociaux, les stations de radios et de télévisions, toutes les pièces justificatives des dépenses afférentes au fonds, feront l'objet d'une consultation et d'une évaluation citoyenne au siège du Comité, sis au 52 Rue Vincens X Abdou Karim Bourgi, 7^{ème} étage, Immeuble Mballo Asta Binta Kebé, pendant une durée de (03) trois mois, avant leur archivage pour d'autres besoins, notamment la création d'un répertoire des bonnes pratiques en cas de survenance de pandémie ou crise similaire.

Enfin, un film documentaire retraçant les activités du Comité et une plateforme digitale de suivi www.Forcecovid19.gouv.sn permettront de mieux comprendre le travail et mesurer les résultats obtenus par le PRES.

ANNEXES

ANNEXE 1 : MATRICE DES 100 RECOMMANDATIONS DES COMMISSIONS

ANNEXE 2 : LISTE DES MEMBRES DU COMITE

ANNEXE 3 : LISTE DES COMMISSIONS

ANNEXE 4 : LISTE DES CONSEILLERS ET PERSONNELS DE SOUTIEN

ANNEXE 5 : POINTS FOCALX DES MINISTERES ET AUTRES ORGANISMES

ANNEXE 6 : REGLES DE FONCTIONNEMENT DU COMITE

ANNEXE 7 : SYTHESE DES ACTIVITES DU COMITE

ANNEXE 8 : POINT DE SITUATION DES RECLAMATIONS ET CONTENTIEUX

ANNEXE 9 : CAPACITE LITIERE NATIONALE

ANNEXE 10 : SITUATION DES EQUIPEMENTS, DES APPUIS FINANCIERS AU PROFIT DES HÔPITAUX ET DES REGIONS MEDICALES

ANNEXE 11 : INDICATEURS DE PERFORMANCES DE SUIVI DE L'AXE 1

ANNEXE 12 : MATRICE DE RESPONSABILITE DES MEMBRES DES COMITE DE DISTRIBUTION DE L'AIDE ALIMENTAIRE

ANNEXE 13 : PLAN DE COMMUNICATION ET DE VISIBILITE DU COMITE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS « FORCE COVIDE -19 »

ANNEXE 1

Matrice des 100 recommandations issues des Commissions du Comité de suivi de la mise en œuvre des opérations du FORCE COVID 19

Recommandations	Responsables institutionnels et Acteurs impliqués	Délais	Observations
<p style="text-align: center;">PREVENTION ET GESTION DE LA PANDEMIE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. évaluer les mécanismes opérationnels de prévention et de gestion de la pandémie axés sur le plan de contingence COVID-19, les outils de formation et les mécanismes financiers engagés dans le plan de riposte ; 2. intégrer le risque de pandémie dans les propositions budgétaires à travers les programmes dédiés et des indicateurs de performance ; 3. accentuer les mesures de détection, de contrôle et de veille aux frontières ; 4. assurer le renforcement des mesures de prévention et de contrôle de l'infection ainsi que la coordination des interventions de riposte ; 5. mettre la prévention et le contrôle des infections au cœur du système de santé ; 6. promouvoir les bonnes pratiques et assurer une offre de santé de qualité dans la durée (accompagnement par des inspections régulières, audits de qualité des services, etc.) ; 7. redéfinir l'organisation des structures de santé et renforcer les capacités de prise en charge des infections respiratoires graves (réanimation) tant en équipements qu'en formation de personnels qualifiés ; 8. suivre l'accompagnement psycho-social des patients et personnes à risque (enfants, femmes enceintes, personnes âgées) ; 9. mettre à contribution l'expertise et les capacités des laboratoires disponibles pour participer à la surveillance active de l'épidémie ; 10. étendre aux autres régions les programmes de gestion des risques urbains relatifs à la prévention sanitaire ; 	MSAS- MFB	COURT TERME	
<p style="text-align: center;">MATERIELS ET EQUIPEMENTS</p> <ol style="list-style-type: none"> 11. initier des réformes pour trouver des solutions à la faiblesse du plateau technique et préserver les équipements acquis pendant la pandémie ; 12. améliorer les plateaux techniques des structures sanitaires éloignées de la capitale pour faire face aux urgences vitales et soins intensifs avec du personnel qualifié et du matériel adéquat ; 13. résorber l'insuffisance des équipements de réanimation et d'explorations paracliniques (laboratoires et radiographies) ; 14. relever le plateau technique du laboratoire national de santé publique ainsi que les laboratoires régionaux ; 15. envisager le relèvement des moyens diagnostiques et thérapeutiques des établissements de santé se référant sur l'évaluation de l'acquisition des équipements de réanimation et de dialyse par rapport aux besoins des hôpitaux ; 16. envisager l'organisation d'exercices de simulation et la mise à jour des plans régionaux de contingence ; 17. revoir à la hausse le nombre de places et du montant des bourses pour la spécialisation des médecins ; 18. évaluer l'acquisition des équipements cruciaux (réanimation, dialyse) par rapport à leurs besoins ; 	MSAS-MFB	MOYEN TERME	

<p style="text-align: center;">INFRASTRUCTURES</p> <ol style="list-style-type: none"> 19. achever les travaux de construction des EPS et du Centre d'Excellence en Génomique appliquée à la santé (CEGAS) pour booster la recherche sur les maladies émergentes ; 20. envisager l'implantation de laboratoire aux normes, au niveau de chaque région ; 21. mettre en place une stratégie nationale de stockage sécurisé des produits et matériels médicaux d'urgence à pré -positionner dans différents endroits du pays ; 22. identifier les insuffisances et les besoins en équipements et fonds pour la réalisation des plans d'investissement des structures sanitaires ; renforcer les laboratoires des hôpitaux publics en infrastructures, notamment les laboratoires des hôpitaux militaires de Ouakam et Principal ; 23. améliorer les conditions de stockage du matériel du COUS et aménager des magasins dans les régions ; 24. ouvrir des CTE dans tous les districts sanitaires et accentuer la territorialisation des tests ; 25. finaliser le projet de délocalisation de la PNA à Diamniadio et constituer des stocks de sécurité ; 26. renforcer l'industrie pharmaceutique locale pour garantir une souveraineté dans ce domaine et disposer de laboratoires mobiles pour couvrir les régions périphériques et réduire les délais d'attente des résultats ; 27. renforcer les capacités des acteurs communautaires de la santé pour améliorer leurs interventions en matière de santé et soulager le milieu médical ; 28. renforcer les ressources financières et le plateau technique de HPD pour atteindre les références d'un hôpital de niveau 4. 	MSAS-MFB-MFA	MOYEN TERME	
<p style="text-align: center;">RESSOURCES HUMAINES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</p> <ol style="list-style-type: none"> 29. renforcer le personnel des districts sanitaires ne disposant que d'un seul médecin qui s'absente souvent pour les besoins de formation continue ; 30. renforcer les capacités des ressources en médecine de catastrophe et de coordination, et en particulier des ressources humaines des districts médicaux et CTE ; 31. recentrer les activités dans un redéploiement du personnel vers les zones défavorisées tout en relevant les plateaux techniques ; 32. promouvoir l'intégration de la dimension réduction des risques de catastrophe (RRC) dans l'Enseignement Supérieur et les facultés de Médecine ; 33. anticiper sur la saturation des hôpitaux et l'insuffisance des ressources humaines et leur prise en compte ; 34. prendre en compte, lors des prochains recrutements du MSAS, les différentes catégories des ressources humaines mobilisées pendant la riposte COVID-19 ; 35. renforcer les districts sanitaires en personnel (médecins, techniciens supérieurs) pour faire face aux tâches de consultation, supervision, formation continue, administration) ; 36. renforcer le SAMU, le COUS et la Direction des laboratoires en personne I; notamment en médecins pour médicaliser les transports du SAMU ; 37. mettre en place un service de maladies infectieuses ou de CTE dans toutes les régions ; 38. créer un cadre de concertation entre le MSAS, le MFA, le MFPRSP et les autres parties prenantes pour une gestion plus efficiente du personnel de santé ; 39. résorber le déficit en personnels spécialistes ; 40. renforcer les capacités du département de la promotion de la santé du MSAS pour appuyer l'éducation et la sensibilisation des communautés 	MSAS-MESRI	COURT TERME	

<p>sur les problématiques d'épidémie et ne pas attendre les crises pour agir ;</p> <p>41. ériger la section d'hygiène de l'ENDSS en une école autonome, en raison de la montée en puissance du SNH ;</p> <p>42. revoir et harmoniser la grille des motivations du personnel de santé par rapport au montant alloué ;</p>			
<p>EVALUATION DES PERTES DES HÔPITAUX / MECANISMES FINANCIERS</p> <p>43. faire une évaluation des dommages et pertes économiques des hôpitaux, de la prise en compte du secteur privé et apurer les dettes hospitalières ;</p> <p>44. prévoir un budget réservé à la maintenance des équipements acquis pendant la pandémie ;</p> <p>45. intégrer le risque de pandémie dans les propositions budgétaires à travers les programmes dédiés et des indicateurs de performance ;</p> <p>46. organiser des séances d'évaluations périodiques du fonctionnement des établissements hospitaliers ;</p> <p>47. rechercher des investissements pour la résilience des systèmes d'alerte précoce du système de santé et envisager la création d'un fonds d'urgence ;</p> <p>48. allouer un quote-part dans les recettes des hôpitaux pour une meilleure prise en compte du volet réduction des risques de pandémie ou de catastrophe ;</p> <p>49. mettre en place des mécanismes spéciaux pour la PNA dans le code des marchés publics ;</p> <p>50. résoudre les contentieux d'arriérés pour chaque établissement ou CTE.</p>	<p>MSAS-MFB- MEPC- MDCEST</p>	<p>COURT TERME</p>	
<p>SUIVI DES PATIENTS ET APPUIS FINANCIERS AUX NECESSITEUX</p> <p>51. renforcer les capacités des acteurs communautaires afin de lutter contre la stigmatisation des personnes affectées ;</p> <p>52. régler les créances des hôteliers pour l'hébergement et l'alimentation et la prise en charge des cas contacts ;</p> <p>53. étudier les possibilités d'interventions monétaires sous forme d'aides au profit des grands malades et cas graves ;</p> <p>54. renforcer la visibilité et la redevabilité des activités de la Croix-Rouge sénégalaise ;</p> <p>55. renforcer le maillage du territoire national en matière de médecine pré-hospitalière en améliorant la collaboration SAMU-BNSP et intégrer davantage la Brigade dans la planification et la gestion des épidémies et pandémies ;</p> <p>56. ouvrir des antennes régionales pour le SAMU ;</p> <p>57. renforcer l'appui financier de l'Etat à la Croix Rouge sénégalaise qui joue un rôle crucial dans le dispositif d'alerte et de surveillance, notamment au niveau les postes frontaliers ;</p> <p>58. renforcer la prise en charge psychosociale des malades et la recherche socio-épidémiologique ;</p> <p>59. pérenniser et renforcer les CTE dans les régions.</p>	<p>MSAS-MFB</p>	<p>COURT TERME</p>	

<p>82. privilégier les denrées produites localement dans les campagnes de distribution alimentaire (mil local, produits maraichers, produits avicoles, etc.) ;</p> <p>83. poursuivre la sensibilisation des fournisseurs et veiller à la qualité des emballages ;</p> <p>84. acquérir de nouveaux gros porteurs pour renforcer la capacité d'emport du CSA ;</p> <p>85. disposer des moyens financiers conséquents pour la collecte, la transmission, le traitement, l'analyse et la diffusion des informations visant à aider à la prise de décision des autorités dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (offres, demandes) ;</p> <p>86. mettre en place des banques céréalères au niveau des départements pour disposer à tout moment de stocks stratégiques et fixer des normes d'achat au prix du marché lors de l'acquisition ;</p>			
<p>APPUI A LA DIASPORA</p> <p>87. faciliter l'accès à la plateforme et intégrer les spécificités des pays d'accueil avant le lancement d'une opération similaire de cette envergure dans le futur ;</p> <p>88. saisir l'opportunité pour mettre à jour la cartographie des sénégalais de l'extérieur ;</p>	MAESE	LONG TERME	
<p>APPROVISIONNEMENTS ENERGIE</p> <p>89. planifier pour un secteur énergétique plus résilient ;</p> <p>90. poursuivre les projets d'électrification rurale ;</p>	MPE	MOYEN TERME	
<p>APPROVISIONNEMENT EN EAU</p> <p>91. réorganiser la distribution de l'eau en milieu rural en harmonisant le mode de gestion et en structurant les comités villageois de gestion des forages : améliorer la gestion du service public de distribution de l'eau ;</p>	MEA		
<p>SOUTIEN A L'ELEVAGE ET AUX PRODUCTIONS ANIMALES</p> <p>92. apurer la dette due aux provendiers qui est en instance depuis 2018 ;</p> <p>93. structurer les filières de l'élevage et de l'aviticulture par une meilleure gestion statistique du cheptel ;</p>	MEPA	LONG TERME	
<p>SOUTIEN AUX ACTEURS DE LA PECHE ARTISANALE</p> <p>94. réorganiser et moderniser le secteur qui baigne toujours dans l'informalité ;</p> <p>95. mettre en place un cadre de concertation des acteurs de la pêche artisanale ;</p> <p>96. mettre en place un fonds pour faire face aux urgences similaires à la pandémie de la COVID 19.</p>	MPEM	MOYEN TERME	
<p>MECANISME DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES AFFECTEES PAR LA COVID -19 ET REMISE PARTIELLE DE LA DETTE FISCALE AU 31 DECEMBRE 2020</p> <p>97. simplifier le mécanisme de financement des entreprises pour le rendre plus attractif ;</p> <p>98. revoir les critères d'éligibilité au financement et tout le dispositif de remise partielle de la dette fiscale ;</p> <p>99. élaborer une stratégie financière intégrale face aux risques de catastrophes ;</p> <p>100. DIVERS : réformer le secteur du transport terrestre qui baigne dans une certaine informalité et renforcer le système de protection des enfants de la rue en période de pandémie.</p>	MFB-MEPC MITTD MFFEPE	LONG TERME	

ANNEXE 2

LISTE DES MEMBRES DU COMITE

Benno Bokk Yaakar

Monsieur Nicholas NDIAYE

Madame Aissata Tall SALL

Opposition

Monsieur El Hadji Mansour SY

Madame Gnagna TOURE

Non Alignés

Monsieur Pape DIOP

Monsieur Mohamed Massamba SEYE

Associations d'Elus

Monsieur Aliou SALL

Monsieur Adama DIOUF

Haut Conseil des Collectivités Territoriales

Madame Lala Aicha FALL

Monsieur Alioune Badara FAYE

Patronat et Secteur Privé

Monsieur Bocar SY

Monsieur Mbagnick DIOP

Centrales Syndicales

Monsieur Mademba SOCK

Monsieur Lamine FALL

Société Civile

Monsieur Oumar DIOP

Monsieur Alassane SECK

Madame Mame Yacine CAMARA

Associations de Consommateurs

Monsieur Momar NDAO

Maître Massokhna KANE

Assemblée Nationale

Monsieur Seydou DIOUF

Monsieur Issa SALL

Conseil Economique Social et Environnemental

Madame Maimouna Isabelle DIENG

Monsieur El hadji Ibrahima Mbow

Représentants des ministères

Monsieur Alassane MBENGUE,

Secrétaire général du Ministère de la santé et de l'action sociale :

Feu Pierre NDIAYE,

Secrétaire général du Ministère de l'économie du plan et de la coopération :

Monsieur Ndiogou DIOUF,

Secrétaire permanent du comité de pilotage unique des programmes relevant du Ministère du développement communautaire de l'équité sociale et territoriale

Monsieur Mame Baba CISSE,

Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères et des sénégalais de l'extérieur

Monsieur Abdoulaye SAMB,

Secrétaire général du Ministère des financiers et du Budget

Maître El Ousseyni KANE

DG du bureau opérationnel de suivi, représentant du Ministère du suivi du PSE

ANNEXE 3

LISTE DES COMMISSIONS

1. Renforcement du système de santé ;

Médecin Colonel SARRE (Conseiller) ;
Monsieur Oumar DIOP (vice Pdt);
Monsieur Toussaint MANGA (Rapporteur) ;
Monsieur Alassane MBENGUE ;
Monsieur El Hadji Ibrahima MBOW (Pdt) ;
Médecin Colonel (CR) Ibrahima DIOUF (Conseiller) ;
Médecin Colonel (CR) Malick Samba DIENE (Conseiller).

2. Renforcement de la résilience sociale des populations ;

Intendant Colonel (CR) Aly MAR (conseiller) ;
Madame Mame Yacine CAMARA ;
Madame Maimouna Isabelle DIENG (Pdt) ;
Monsieur Adama DIOUF ;
Monsieur Alassane SECK ;
Monsieur Mame Baba CISSE ;
Monsieur Ndiogou DIOUF ;
Monsieur Mouhamed Massamba SEYE (Rapporteur) ;
Monsieur Pape DIOP (vice Pdt) ;
Madame Gnagna TOURE ;
Monsieur Nicolas NDIAYE ;
Monsieur Momar NDAO ;
Monsieur El Hadji Mansour SY.

3. Stabilité macro-économique et financière pour soutenir le secteur privé et préserver les emplois ;

Intendant Colonel Cheikh Ahmadou Bamba DIENE (conseiller);
Monsieur Abdoulaye SAMB ;
Feu Pierre NDIAYE ;
Monsieur El Hadji Issa SALL ;
Monsieur Bocar SY (Pdt) ;
Monsieur Mbagnick DIOP ;
Monsieur Lamine FALL (vice Pdt) ;
Monsieur Aliou SALL ;
Madame Aïssata Tall SALL ;
Monsieur Seydou DIOUF (Rapporteur).

4. Approvisionnement régulier en hydrocarbures, produits médicaux, pharmaceutiques et denrées de première nécessité.

Colonel Mouhamed NDIAYE (conseiller) ;
Monsieur Mademba SOCK (Pdt) ;
Monsieur Alioune Badara FAYE (Rapporteur) ;
Monsieur Massokhna KANE (Vice Pdt).

ANNEXE 4**LISTE DES CONSEILLERS ET DES PERSONNEL DE SOUTIEN**

N°	PRENOM (S)	NOM	GRADE	FONCTION	OBSERVATIONS
1	Serigne Mamadou	SARRE	MED-COL	conseiller santé	
2	Cheikh Birahim	THIOUNE	COL	conseiller informatique	
3	Pape Seyni	TOURE	CV	conseiller. Planificateur	
4	Aly	MAR	COL	conseiller ADM	
5	Mouhamed	NDIAYE	COL	conseiller logistique	
6	Ibrahima	DIOUF	MED-COL	conseiller santé	
7	Ababacar	NDIAYE	COL	conseiller coordonnateur	
8	Cheikh Ahmadou Bamba	DIENE	Int Col	conseiller finance	
9	Malick Samba	DIENE	MED-COL	conseiller santé	
10	Abdourahmane	DIAW	CEN	chef de cabinet	
11	Mouhamadou Moustapha	SYLLA	CDT	Chef cellule Communication et information	
12	Amadou Latyr	NDIAYE	CNE	assistant du Président du comité	
13	Samba	SARR	A/M	Chef cellule Réclamations-Contentieux	
14	Alsine	LEYANE	A/C	Comptable matière	
15	Babacar Seck	NDIAYE	A/C	Vérificateur financier	
16	Mbaye	SARR	ADJT	Adjoint chef cellule réclamations-contentieux	
17	Adama	SOUMARE	S/C	Gestionnaire / Agent comptable	
18	Estimé Dalgado	NAMATANE	SGT	Secrétaire	
19	Mamadou Lamine	FATY	C/C	informaticien	
20	Awa	DIOP	Cal « F »	Motel	
21	Cheikh Sarr	NDAO	1°CL	Chauffeur	
22	Daouda	BALDE	1°CL	Chauffeur	
23	Kouthièye	NDOUR	1°CL	Planton	

ANNEXE 5

LISTE DES POINTS FOC AUX

Ministère	Fonction occupée	Prénom (s)	Nom
Ministère des Collectivités territoriales du Développement et de l'Aménagement des Territoires.	Conseiller technique chargé du suivi et Responsable du programme Financement du Développement Territorial.	Madame Marie Seynabou Ndao	NDIAYE
Ministère du travail, du Dialogue sociale et des Relations avec les Institutions.	Directeur de l'Administration générale et de l'Équipement.	Monsieur Tamsir	GUEYE
Ministère des finances et du budget	Secrétaire général du Ministère des Finances et du Budget	Monsieur Abdoulaye	SAMB
Ministère du Développement industriel et des petites et moyennes industries.	Secrétaire général du Ministère du Développement industriel et des petites et moyennes industries	Monsieur Adama Mbaye Racine	NDIAYE
Ministère de la culture et de la communication.	Secrétaire général du Ministère de la culture et de la communication.	Monsieur Abib Léon	NDIAYE
Ministère des Sports.	Directeur des activités physiques et sportives du Ministère des Sports.	Monsieur Mamadou	FALL
Ministère de la femme de la famille du genre et de la protection des enfants	Conseiller technique n° 1 du Ministère de la femme de la famille du genre et de la protection des enfants.	Monsieur Mouhamed	NDIAYE
Direction des Affaires administratives de l'Équipement et du Budget.	Inspecteur technique au niveau du cabinet militaire du Ministère des Forces armées.	Medecin-colonel Ibrahima	DIOUF
Gouvernance de MATAM	Contrôleur régional des finances de Matam	Monsieur Serigne Tidiane	NDIAYE
Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural.	Secrétaire général du Ministère des de l'Agriculture et de l'Équipement rural.	Monsieur Pape Malick	NDAO
Ministère de la Santé et de l'Action sociale.	Directeur de l'Administration générale et de l'Équipement	Monsieur Ousseynou	NGOM

Ministère des Infrastructures des Transports terrestres et du Désenclavement.	Directeur de cabinet au Ministère des Infrastructures des Transports terrestres et du Désenclavement.	Dr. Mamadou Ousseynou	SAKHO
Ministère de l'élevage et des productions animales.	Secrétaire général du Ministère de l'élevage et des productions animales	Monsieur Abdoulaye	FAYE
Gouvernance de TAMBACOUNDA	Adjoint chargé des affaires administratives.	Monsieur Cheikh	NDIAYE
Ministère des Mines et la géologie	Directeur de l'Administration générale et de l'Équipement (DAGE) du Ministère des Mines et la géologie.	Monsieur Alassane	DIALLO
Gouvernance de KEDOUGOU	Adjoint chargé du développement.	Monsieur Modou Mamoune	DIOP
Ministère du Tourisme et des Transports aériens.	Directeur des Transports aériens.	Monsieur Oumar Hassimou	DIA
Ministère de la Microfinance et de l'Economie sociale et solidaire	Directeur de cabinet.	Monsieur Cheikh	SAMB
Ministère de l'eau et de l'Assainissement.	Directeur de l'Assainissement.	Ababacar	MBAYE
Gouvernance de KAFFRINE	Adjoint chargé du des Affaires administratives.	Monsieur Abou	BA
Gouvernance de ZIGUINCHOR	Médecin chef de la Région médicale de Ziguinchor.	Colonel Maodo Malick	DIOP
Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et l'artisanat.	Conseiller technique.	Amadou Boué	SENE
Gouvernance de LOUGA	Chef du service régionale de l'Action sociale chargé de la gestion des dons et contributions ; et trésorier du comité régional de gestion et de suivi des épidémies pour la gestion du COVID-19.	Matar Khar	FALL
Gouvernance de THIES	Gestionnaire de la gouvernance de Thiès.	Madame BA ADAMA	TRAORE

Ministère du Pétrole et de l'Energie	Secrétaire général du Ministère du Pétrole et des Energies.	Monsieur Adama	DIALLO
Gouvernance de SAINT-LOUIS		Monsieur Sangoné	MBAYE
Gouvernance de FATICK	Contrôleur régional des Finances	Monsieur Kalidou	DIALLO
Ministère de l'Education nationale	Directeur de l'Administration générale et de l'Equipement	Monsieur Sambaré	NDIAYE
Ministère de la fonction publique et du renouveau du service public	Directeur de l'Administration générale et de l'Equipement	Monsieur Abdou Latif	DIALLO
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et l'Innovation.	Directrice de l'Administration générale et de l'Equipement.	Madame Yacine	GUEYE

ANNEXE 6

REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

DES OPERATIONS DU « FORCE COVID-19

SECTION I : MISSIONS DU COMITE

Article premier :

Le Comité de suivi des opérations du FORCE COVID-19 est créé par décret n° 2020 – 965 du 17 avril 2020, portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du « Comité de suivi de la mise en œuvre des opérations du FORCE COVID-19.

Le Comité est chargé de suivre les opérations menées par le « FORCE COVID-19 » et d'en rendre compte au Président de la République, Président du Conseil Stratégique du FORCE COVID-19.

A ce titre, il est chargé du suivi de :

- L'atteinte des objectifs assignés au FORCE COVID-19 ;
- la mise en œuvre par le Comité technique des orientations du Conseil stratégique (inclusion et transparence des opérations) ;
- l'impact qualitatif du soutien du FORCE COVID-19 aux secteurs d'activités affectés par la pandémie ;
- la perception par les populations des interventions du FORCE COVID-19.

SECTION II : COMPOSITION DU COMITE

ARTICLE II

Le Comité est composé d'un Président et de représentants de l'ensemble des forces vives de la nation, à savoir les pouvoirs publics, (gouvernement, Assemblée Nationale, Conseil Economique Social et Environnemental), les associations d'élus territoriaux, les partis politiques de la majorité, les partis politiques de l'opposition, les partis non alignés, la société civile, le secteur privé, les organisations syndicales, les organisations de consommateurs.

Tous les membres du comité sont tous nommés par décret et exercent bénévolement leur mission.

Le Comité peut s'adjoindre à toute personne dont la participation est jugée utile.

SECTION III : ORGANISATION DU COMITE

ARTICLE III

Le Comité comprend :

- un président nommé par décret ;
- une assemblée plénière comprenant des représentants des forces vives de la Nation, nommés par décret ;
- des commissions et (des ponts focaux) ;

SECTION IV : FONCTIONNEMENT DU COMITE

I / DU PRESIDENT

ARTICLE IV

Le président est chargé du bon fonctionnement du Comité pour la réalisation de ses missions.

A ce titre :

- il veille au fonctionnement normal de toutes les structures du Comité ;
- il convoque l'assemblée plénière du Comité chaque fois que de besoin ou à la demande du président du Conseil stratégique du « FORCE COVID-19 » ;
- il préside les sessions plénières du Comité, assure la direction des débats ainsi que la police des séances ;
- il propose l'ordre du jour des réunions qui sera adopté par l'assemblée plénière ;
- il peut désigner un modérateur lors de chaque session ;
- il est habilité à inviter des personnes ressources à son initiative ou à la demande du Comité ;
- il ordonne les dépenses, exécutées par un comptable qu'il a nommé.

II/ DE L'ASSEMBLEE PLEINIÈRE

ARTICLE V

L'Assemblée plénière est l'organe délibérant du Comité.

A ce titre :

- elle adopte le règlement intérieur fixant les missions, la composition, l'organisation, le fonctionnement des structures et les obligations des membres du Comité ;
- elle approuve la composition et les fonctionnements des commissions ;
- elle approuve les propositions de cooptation faites par le président ;
- elle examine et adopte les rapports des sessions plénières et des commissions, ainsi que les rapports périodiques et le rapport final destinés au Président de la République, président du Conseil Stratégique du FORCE COVID-19 ;
- elle adopte son budget de fonctionnement.

ARTICLE VI

L'Assemblée plénière se réunit sur convocation du président du Comité,

Elle se réunit valablement si, à la première session, le quorum, qui est égal à la moitié plus un des membres est atteint. A défaut, la séance est reportée de 24 heures et l'Assemblée plénière peut alors se réunir sans conditions de quorum.

Les réunions de l'Assemblée plénière ne sont pas publiques.

ARTICLE VII

Les décisions et recommandations du Comité sont adoptées par consensus ;

A défaut, l'Assemblée délibère à la majorité simple de ses membres présents.

III/ DES COMMISSIONS ET DES POINTS FOCaux DU COMITE

ARTICLE VIII

Le Comité est composé de quatre commissions :

- Commission renforcement du système de santé ;
- Commission préservation de la stabilité macroéconomique et financière ;
- Commission résilience sociale des populations ;
- Commission approvisionnement régulier en hydrocarbures, produits médicaux, produits pharmaceutiques et denrées de première nécessité ;

ARTICLE IX

Les membres du Comité sont repartis entre les différentes commissions en veillant, autant que faire se peut, au respect de la représentation des différentes forces vives dans chaque commission.

Chaque membre du Comité ne peut s'inscrire que dans une commission.

Les membres de chaque commission désignent en leur sein un président et un rapporteur.

Le président dirige les travaux de la commission et le rapporteur établit les rapports qui seront soumis à la plénière du comité.

ARTICLE X

La commission soutien à la santé est chargée du suivi des opérations en amont et en aval des opérations du FORCE COVID-19, destinées au secteur de la santé.

ARTICLE XI

La commission préservation de la stabilité économique et financière est chargée du suivi en amont et en aval, des opérations du FORCE COVID -19, destinées à l'économie et aux finances.

ARTICLE XII

La commission résilience sociale des populations est chargée du suivi en amont et en aval des opérations du FORCE COVID-19 destinées aux populations impactées par les effets du coronavirus.

Elle est chargée de recueillir les réclamations des populations relatives aux opérations du FORCE COVID-19, d'instruire avec diligence les différends, et de proposer des solutions au président qui en informe le comité.

Le préposé au numéro vert (800 008282) est à la disposition de la commission pour toutes informations utiles à sa mission.

ARTICLE XIII

La commission approvisionnement régulier en hydrocarbures, produits médicaux, produits pharmaceutiques et denrées de première nécessité est chargée du suivi en amont et en aval, des opérations du FORCE COVID -19 relatives à ces différents secteurs.

ARTICLE XIV

Les représentants des pouvoirs publics, en particulier ceux des départements ministériels devront désigner au comité, des points focaux représentant les services d'exécution des opérations du FORCE COVID-19.

Les représentants des pouvoirs publics, ainsi que leurs points focaux, sont tenus de mettre à la disposition du comité et particulièrement des commissions de travail, les informations dont ils ont besoin pour la réalisation de leurs missions.

IV/ DES RAPPORTEURS

ARTICLE XV

Le Comité désigne en son sein un rapporteur général et son adjoint.

Le rapporteur dresse procès-verbal, soixante –douze (72) heure après chaque séance.

Le procès-verbal qui sera soumis au comité pour validation lors de la rencontre suivante, comprendra entre autres, les éléments suivants : date, liste élargée des participants, ordre du jour, relevé des conclusions.

Il prépare le rapport mensuel du Comité destiné au Président de la République.

En cas d'urgence, compte non tenu des délais, le président du Comité lui demande de préparer un rapport destiné au Président de la République.

Les procès-verbaux, les comptes rendus ainsi que les rapports sont destinés exclusivement au Président de la République et aux membres du Comité.

En aucun cas, ils doivent être rendus publics, sauf décision du Président de la République. Toutefois, le Comité se chargera de l'information régulière des populations sur les interventions du FORCE COVID-19.

ARTICLE XVI

Des missions de vérification sur le terrain, aussi bien sur le territoire national qu'à l'étranger peuvent être effectuées par le Comité. Au plan national, tout site, toute localité, et toutes autres structures jugées utiles d'être visités, le sera par une équipe du Comité dont la composition est fixée par le Président.

A l'étranger, les quatre (04) pays regroupant la plus grande communauté sénégalaise peuvent faire l'objet de visites dans les mêmes formes si les conditions sanitaires le permettent. Au cas échéant, des séances de visioconférences seront organisées avec la diaspora.

SECTION V : DES OBLIGATIONS DES MEMBRES DU COMITE

ARTICLE XVII

Les membres du Comité sont tenus de :

- participer aux réunions des sessions plénières et des commissions ;
- de respecter le secret et la conventualité des débats et des documents mis à leur disposition.

ANNEXE 7

TABLEAU SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS DU COMITÉ

RENCONTRES	DATES	STRUCTURES	OBSERVATION
Réunion plénière	Jeudi 30 avril 2020	Membres du Comité de suivi de la mise en œuvre des opérations du « FORCE COVID-19 »	
	Jeudi 7 mai 2020		
	Vendredi 22 mai 2020		
	Jeudi 20 août 2020		
	Jeudi 12 novembre 2020		
Visites de terrain	02 au 05 juin 2020	Visite terrain des régions de Tambacounda, Kédougou, Kolda, Ziguinchor, Sédhiou et Matam	Chefs-lieux de régions, départements et communes ciblées
	16 au 19 juin 2020	Visite terrain dans les régions de Thiès, Louga, Saint-Louis, Kaolack-Fatick, Kaffrine et Diourbel	Chefs-lieux de régions, départements et communes ciblées
Point de presse	Jeudi 11 juin 2020	1 ^{er} point de presse du Comité de suivi de la mise en œuvre des opérations du « FORCE COVID-19 ».	
Organismes extérieurs	14 mai et 12 juin 2020	Ministère de la santé et de l'action sociale	
	Jeudi 25 juin 2020	Délégation de l'Union Européenne	
	23-juil-20	Centre de Traitement Epidémiologique (CTE)	
	27-août-20	Société civile du Sénégal	
	08-oct-20	Laboratoire de Recherches Economiques et Monétaires	

	13-nov-20	Réseau Paix et Sécurité pour les Femmes de l'Espace CEDEAO (REPSFECO)	
	02-juil-20	Ministère de l'Elevage	
	08-juil-20	Pharmacie nationale d'Approvisionnement (PNA)	
	09-juil-20	Ministère des Finances et du Budget (MFB)	
	09-juil-20	Ministère de la micro finance et de l'économie solidaire	
	13-juil-20	Délégation de la Protection et à la solidarité nationale	
	14-juil-20	Conseil national du Patronat du Sénégal	
	15-juil-20	Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération	
	18 au 28 juillet 2020	Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers (BNSP)	Commission renforcement système de santé
		SAMU	
		COUS	
		Institut Pasteur	
	22-juil-20	Service national d'Hygiène (SNH)	Commission renforcement système de santé
	23-juil-20	Ministère de la Culture et de la Communication	
	24-juil-20	Ministère du Pétrole et des Energies	
	14-août-20	Ministère du Commerce et des Petites et Moyennes entreprises	
	14-août-20	Ministère de l'agriculture et de la production animale	

	17-août-20	Ministère des infrastructures terrestre et du désenclavement	
	18-août-20	Ministère du Tourisme et des Transports aériens	
	18-août-20	Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions	
	21-août-20	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	
	1 ^{er} septembre 2020	Ministère de l'Emploi, de la Formation professionnelle et de l'Artisanat	
	03-sept-20	Ministère de la Pêche et de l'Economie maritime	
	04-sept-20	Crois rouge Sénégalaise	Commission renforcement système de santé
	10-sept-20	Ministère de la Jeunesse	
	17-sept-20	Ministère de la Justice	
	22-sept-20	Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique	
	23-sept-20	Hôpital Principal de Dakar (HPD)	Commission renforcement système de santé
	24-sept-20	Ministère du développement industriel, des petites et moyennes entreprises	
	13-oct-20	Ministère de Mines et de la Géologie	
	15-oct-20	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	
	20-oct-20	Hôpital Dalal Jamm	Commission renforcement système de santé
	22-oct-20	Aéroport international Blaise DIAGNE (AIBD)	
	28-oct-20	Hôpital Matlaboul Fawzaini de Touba	
	04-nov-20	Ministère de l'intérieur	Commission renforcement de la résilience sociale des populations

	10-nov-20	Visioconférence avec délégation FMI	
	19-nov-20	Ministère du Développement communautaire, et de l'Equité sociale et territoriale	
	25-nov-20	Ministère des sports	
	08-déc-20	2 ^{ème} Rencontre avec délégation de L'UE	
	29-déc-20	Ministère du Développement communautaire, et de l'Equité sociale et territoriale	
		Ministère de la Santé et de l'Action sociale	
	15-janv-21	Service maladies infectieuses FANN	
	19-janv-21	Délégation de l'entreprenariat Rapide (DER)	
	21-janv-21	Centre International de Formation et de recherche sur les agents infectieux et la Génomiques	
	25-janv-21	Ministère de la Fonction Publique	
	01-févr-21	Visioconférence avec le Ministère des finances et du Budget	
	03-févr-21	Séance de travail avec le Ministère des finances et du Budget	
	05-févr-21	Mission d'investigation dans le village de Tiakhar (Bambey) sur la distribution de l'aide alimentaire	Le village a refusé de prendre l'aide alimentaire
	10-févr-21	Visite hôtel Terrou Bi	

	10-févr-21	Visioconférence avec l'ambassade du Sénégal en Espagne et les associations de sénégalais	
	11-févr-21	Visite hôtel Novotel	
	16-févr-21	Visite hôtel l'Etoile du lac	
		Visite hôtel Arc en ciel	
	18-févr-21	Visite hôtel Palm Beach	
	24-févr-21	Visioconférence avec le FMI	
	Jeudi 25 février 2021	Visioconférence avec l'ambassade du Sénégal aux Etats Unis et les associations de sénégalais	
	Vendredi 26 février 2021	Visioconférence avec l'ambassade du Sénégal en Italie et les associations de sénégalais	
	Vendredi 05 mars 2021	Visioconférence avec l'ONG LEGS-Africa	
	Vendredi 12 mars 2021	Visioconférence avec l'ambassade du Sénégal en France les associations de sénégalais	
	Mardi 30 mars 2021	Visioconférence avec l'ONG 3D	

ANNEXE 8

POINT DE SITUATION DES RECLAMATIONS ET CONTENTIEUX

N° D'ORDRE	REFERENCE	DATE	OBJET	SUITE RESERVEE
01	Lettre n°033	28/05/2020	Demande d'intégration dans le comité de crédit du crédit hôtelier et touristique, formulée par Palla MBENGUE pour une transparence dans la distribution des fonds d'aide alloués aux agences de voyage.	Traité Rapport n°01 du 07/07/2020
02	Lettre n°034	05/06/2020	Demande de prise en charge du secteur informel et des Très Petites Entreprises, formulée par Aloyse Jules DIOUF.	Traité Rapport n°04 du 09/07/2020
03	Lettre n°02	28/04/2020	Demande d'un appui financier formulée par Moustapha Mamadou DIACK, président du syndicat des importateurs et distributeurs de tricycles et cyclomoteurs du Sénégal.	Traité Rapport n°04 du 09/07/2020
04	45	01/07/2020	Dénonciation formulée par le Colonel de gendarmerie à la retraite Sankoum FATY et portant d'une part sur l'absence des membres de la société civile de Sédhiou dans les commissions départementales et les sous-commissions de quartier chargées de la distributions des denrées alimentaires et d'autre part sur l'audit du RNU	Traité Rapport n°03 du 08/07/2020
05	SN	SD	Revendication formulée par Babacar DIALLO, ancien combattant à Rufisque suite à la décision de la dame Adjji DIOP de partager son kit alimentaire.	Traité Rapport n°05 du 10/07/2020
06	43	01/07/2020	Dénonciation de Ousmane DIA, conseiller spécial au CESE portant sur l'exclusion des artistes de la diaspora dans l'acquisition des œuvres artistiques pour le compte du patrimoine privé de l'état et sur la répartition non équitable des fonds alloués.	Traité Rapport n°07 du 13/07/2020
07	SN	SD	Demande de réparation de préjudice subi, formulée par Meïssa POUYE, conseiller municipal à THOR-DIENDER, suite à une attaque de son domicile par des jeunes qui s'opposaient à la mise en quarantaine d'individus testés positifs à la COVID 19	Traité Rapport n°06 du 13/07/2020

08	14	14/05/2020	Dénonciation de la non transparence des sous-comités de quartier établis par le maire de Grand Dakar, formulée par Dame DIOUF, coordonnateur du comité communal de vigilance et de veille de Grand Dakar	Traité Rapport n°02 du 07/07/2020
09	48	07/07/2020	Réclamation sur le ciblage et la distribution des denrées alimentaires à la Médina, formulée par Seydina Mame Alassane Lahi SOW président du Forum des Jeunes Consommateurs du Sénégal. Le Sieur SOW conteste les listes définitives présentées par Ibra PAYE, Président du Comité de quartier.	Traité Rapport n°12 du 17/07/2020
10	SN	24/04/2020	Demande d'aide formulée par Jean MENDY, président de l'Association des opérateurs économiques et tenanciers de bars restaurants du Sénégal suite à la baisse de leurs chiffres d'affaires liée à la pandémie.	Traité Rapport n°16 du 21/07/2020
11	40	30/06/2020	Demande d'assistance formulée par El Hadji Hamidou DIALLO, Président du Mouvement des Insuffisants Rénaux du Sénégal. NB. Le sieur El Hadji Hamidou DIALLO est finalement décédé.	Traité Rapport n°11 du 16/07/2020
12	20	20/05/2020	Demande de collaboration formulée par Abdoulaye THIAM, Président de l'Association Professionnelle des Régies Publicitaires du Sénégal qui souhaiterait lancer une nouvelle campagne publicitaire sur les dispositions et règles à respecter face à la pandémie COVID 19	Traité Rapport n°13 du 20/07/2020
13	46	01/07/2020	Demande de prise en charge de la part sociale dans les factures de l'électricité formulée par Issa POUYE, porte-parole de l'Association pour le développement du village de Kirène (Commune Diass).	Traité Rapport n°14 du 20/07/2020
14	10	12/05/2020	Dénonciation de la répartition de la subvention du secteur du transport interurbain du Sénégal, formulée par El Hadji Ousseynou GOUDIABY, secrétaire général du Syndicat National des transports de proximité (horaires). Le sieur GOUDIABY a fait savoir que le Ministre des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement a finalement pris en charge toutes leurs doléances.	Traité Rapport n°10 du 15/07/2020

15	57	13/07/2020	Demande de remplacement de 11 sacs de riz, 12 bidons d'huile et de 09 sachets de pâte alimentaires, formulée par Adama SADIO, membre de la commission de distribution et délégué de quartier de Mermoz-Pyotechnie, suite à leur destruction involontaire pendant la manutention.	Traité Rapport n°14bis du 20/07/2020
16	52	09/07/2020	Demande d'aide formulée par le Rassemblement du Secteur des Marchands Ambulants pour le Développement (RASMAD)	Traité Rapport n°18 du 21/07/2020
17	Appel sur le Numéro Vert	08/07/2020	Demande d'augmentation de kits alimentaire formulée par Palla FALL et Abdou Aziz BA respectivement, délégué de quartiers des parcelles assainies à Pire et adjoint au maire de Pire, suite à l'arrivée dans la commune de Pire de populations en provenance des villages de Mbar NDIAYE et Mbar DIOP (arrondissement Méwane), déplacées par les Industries Chimiques du Sénégal (ICS).	Traité Rapport n°09 du 15/07/2020
18	58	14/07/2020	Demande d'assistance en vivres à la communauté catholique des SICAP formulée par Prospère DIATTA, Président de la Communauté Catholique de Liberté 6A	Traité Rapport n°15 du 20/07/2020
19	Appels sur le numéro vert	17/07/2020 20/07/2020	Demandes d'assistance en kits alimentaires formulée par Albert NDIAYE et Cheikh Mbacké SENE tous domiciliés à Mbour quartier Mbour-Oncad	Traité Rapport n° 19 du21/07/2020
20	Appel sur le numéro vert	16/07/2020	Blocage dans la distribution de kits alimentaires au village de Thiakhar, signalé par Modou FAYE, chef de village, suite au retrait de la liste du RNU de 05 personnes devenues des instituteurs.	Traité Rapport n°17 du 21/07/2020
21	Dossier déposé par l'honorable député Mamadou Lamine DIALLO	23/07/2020	Demande de complément de kits alimentaires formulée par les nommés Ibrahima NDIAYE et Fallou NDOYE, habitant respectivement les villages de Touba Ndiarème et Darou Mirname 2. Ils jugent les kits insuffisants pour couvrir toutes les personnes ciblées.	Traité Rapport n° 20 du 23/07/2020

22	090	25/08/2020	Lettre d'information et de réclamation formulée par Mbassa NIANG, porte du village de Thiakhar (Département de Bambey – Arrondissement de Ngoye) qui signale le blocage de la distribution des kits alimentaires destinés aux populations qui n'acceptent pas le toilettage du RNU	Traité Rapport n° 22 du 26 Août 2020
23	SN	25/08/2020	Demande de prêt bancaire formulée par Jean Baptiste NZALE, déclarant responsable du groupe scolaire EMMAUS sise au plan Jaxaay	Traité Rapport n° 23 du 26 Août 2020
24	Numéro vert	16/09/2020	Demande d'assistance en kits alimentaires formulée par Massamba SEYE, coordonnateur « Handicape Forme Eduque Thiès »	Traité Rapport n°25 du 22 septembre 2020
25	110	30/09/2020	Demande d'aide financière formulée par Edouard NDIAYE, manager Savoir Faire Afric	Traité Rapport n°26 du 19/10/2020
26		07/09/2020	Rencontre avec l'association « SAMA INSTRUMENT » conduite par son président Mr El Hadji CISSE.	En cours Intéressé invité à produire des preuves sur ses allégations liées à une mauvaise distribution des fonds alloués aux membres de leur association.
27		18/12/2020	Demande de paiement de reliquat suite à l'hébergement de cas contacts, formulée par le sieur Papa Guirane BA, gérant hôtel Etoile du Lac sis au Lac Rose.	Traité Rapport n° 28 du 18/12/2020

ANNEXE 9

CAPACITE LITIERE AU MOIS DE JANVIER 2021

STRUCTURES (CTE)	Services	Nombre de lits pour cas simples
FANN	SMIT	0
	CTCV	
HPD	Boufflers	8
DALAL JAMM	Néphrologie et cardiologie	0
HOGIP	Urologie	10
ARISTIDE LE DANTEC	Pachon (Endocrinologie)	6
DIAMNIADIO	Pôle Mère-Enfant	20
TOTAL DAKAR		44
THIES	Médecine interne	3
DIOURBEL	Médecine interne	6
TOUBA	Médecine interne	0
TOSCANA (TOUBA)	Hospitalisations	20
NDIOUM	Urgences	2
ZIGUINCHOR	Hospitalisations	32
TAMBACOUNDA	Hospitalisations	6
KOLDA	Médecine interne	10
SEDHIOU	Hémodialyse	8
FATICK	Médecine interne	2
KAOLACK	Infectieuses	7
LOUGA	Médecine interne	6

KAFFRINE	Hémodialyse	16
MATAM	Hospitalisations	12
OUROSSOGUI	Urgences	0
SAINT LOUIS	Orthopédie	0
TOTAL REGIONS		130
TOTAL GENERAL		174
STRUCTURES (CTE)	Services	Nombre de lits avec oxygène pour cas sévères
FANN	SMIT	21
	CTCV	
HPD	Boufflers	12
DALAL JAMM	Néphrologie et cardiologie	97
HOGIP	Urologie	17
ARISTIDE LE DANTEC	Pachon (Endocrinologie)	14
DIAMNIADIO	Pôle Mère-Enfant	22
TOTAL DAKAR		183
THIES	Médecine interne	12
DIORBEL	Médecine interne	6
TOUBA	Médecine interne	18
TOSCANA (TOUBA)	Hospitalisations	5
NDIOUM	Urgences	3
ZIGUINCHOR	Hospitalisations	1
TAMBACOUNDA	Hospitalisations	6

KOLDA	Médecine interne	6
SEDHIOU	Hémodialyse	2
FATICK	Médecine interne	7
KAOLACK	Infectieuses	10
LOUGA	Médecine interne	0
KAFFRINE	Hémodialyse	2
MATAM	Hospitalisations	6
OUROSSOGUI	Urgences	6
SAINT LOUIS	Orthopédie	12
TOTAL REGIONS		102
TOTAL GENERAL		285
STRUCTURES (CTE)	Services	Nombre de lits pour cas graves (réanimation)
FANN	SMIT	
	CTCV	6
HPD	Boufflers	11
DALAL JAMM	Néphrologie et cardiologie	12
HOGIP	Urologie	6
ARISTIDE LE DANTEC	Pachon (Endocrinologie)	4
DIAMNIADIO	Pôle Mère-Enfant	4
TOTAL DAKAR		43
THIES	Médecine interne	3
DIOURBEL	Médecine interne	2
TOUBA	Médecine interne	4

TOSCANA (TOUBA)	Hospitalisations	0
NDIOUM	Urgences	3
ZIGUINCHOR	Hospitalisations	5
TAMBACOUNDA	Hospitalisations	0
KOLDA	Médecine interne	0
SEDHIOU	Hémodialyse	0
FATICK	Médecine interne	0
KAOLACK	Infectieuses	2
LOUGA	Médecine interne	4
KAFFRINE	Hémodialyse	0
MATAM	Hospitalisations	0
OUROSSOGUI	Urgences	0
SAINT LOUIS	Orthopédie	3
TOTAL REGIONS		26
TOTAL GENERAL		69

NOTA BENE

- Patients pris en charge dans les hôtels durant la finalisation des travaux des différents CTE ;
- **34 réceptifs hôteliers** ont été mobilisés à Dakar durant la pandémie ;
- Thiaroye a accueilli des patients malades mentaux ;
- Ourossogui devait accueillir les cas graves de la région de Matam ;
- Diourbel a été ouvert vers le mois de septembre –Octobre en vue du Magal ;
- Ndioum non fonctionnel durant la première phase (Centre d'hémodialyse et ouvert pour la phase de II et en attente de mise aux normes ;
- Darou Marnane et Toscana, fermés avec l'ouverture du CTE de Matlaboul Fawzeïni ;
- MAC de Thiès et Diourbel ont accueillis les détenus et ensuite fermés durant la première phase ;
- Stade Aline Sitoe DIATTA a été fermé avec l'ouverture du CTE de Bignona ;

ANNEXE 10

SITUATION DES EQUIPEMENTS, DES APPUIS FINANCIERS AU PROFIT DES HÔPITAUX ET DES REGIONS MEDICALES

Désignation	Niveau d'avancement	Commentaires	Montants
Ambulances médicalisées (10)	Ambulances livrées	Livrées au SAMU (8), Fann (1) Et HOGIP (1)	477 524 105
Acquisition 50 unités de traitement d'air multizone	Equipements livrés	Livrés au niveau de tous les CTE, ce matériel est fonctionnel	990 000 000
20 Générateurs de dialyse individuelle	Equipements livrés sur les sites	Installation en cours, suivants : Dalal Jamm, HOGIP, Fann, Dantec, Thiès , Matladoul Touba, Kaolack, Ziguinchor, Tambacounda et Saint-Louis	920 000 000
Equipements médicaux	Equipements livrés	Ce lot a permis a permis d'équiper les premiers CTE (Fann et Diamniadio, DalalJjam) en respirateur, et autres équipements d'oxygénation et de surveillance	498 940 796
Acquisition d'équipements de réanimation et de soins intensifs	Livrés	Ce lot a permis de doter aux différentes structures du pays de matériel et équipement de réanimation (respirateurs, concentrateurs d'oxygène et poussets seringues	236 532 350

fourniture des générateurs de production d'oxygène pour les 19 hôpitaux	Livrés	. Troisième ligne de production d'oxygène	2 922 000 000
construction d'un centre de traitement épidémiologique à l'hôpital Dallal Jamm	Livrés	construction d'un service de maladie infection	1 433 000 000 FCFA
Acquisition de moyens logistiques pour le SNH	Livrés	45 véhicules, 100 motos, 2 BUS	1 993 500 000 FCFA
Fournitures Equipements de protection individuelle	Livrés	EPI	8 491 010 00 F CFA
Équipements médicaux technique pour Dalal jamm	Livrés	Mobiliers hospitaliers, chimiothérapie, pédiatrie	441 810 000 FCFA
ACQUISITION DE MATERIEL D'INTERVENTION POUR LE SNH	Livrés	Atomiseurs motorisés à dos double, pulvérisateur,	1 972 2500 000 FCFA

Acquisition LABORATOIRE 1	Livrés		1 097 842 000
Acquisition LABORATOIRE 2			1 271 190 000
Acquisition SAU, bloc opératoire et soins intensifs	Livrés	Il s'agit d'équipement de réanimation, de bloc opératoire	1 379 280 000
Acquisition LITS DE REANIMATION	Livrés et réceptionnés	Des lits de réanimation	740 000 000
Acquisition MATERIEL ET MOBILIER HOSPITALIER	Équipements livrés	Lits et mobiliers hospitaliers	2 403 885 000
Acquisition matériel dentaire	Équipements livrés	40 fauteuils dentaires et 4 radios panoramiques dentaires autoclaves	764 500 000
Acquisition d'appareils d'imagerie médicale	Livrés	IRM pour Fann, 4 scanners, 3 tables télécommandées, 1 mammographie, 2 tables os poumons	3 341 000 000

Acquisition Appareils Exploration Fonctionnelle	Livrés et réceptionnés	Il s'agit d'équipements d'endoscopie pour toutes les spécialités	1 185 034 000
Acquisition Buanderie et morgue	Livrées	Il s'agit de morgue, autoclaves et des machines à laver	732 000 000
Acquisition d'équipements de gestion des déchets biomédicaux	Livrés		1 032 000 000
Acquisition groupes électrogènes	Livrés et réceptionnés	12 groupes électrogènes de 150 KVA	182 000 000
Acquisition de matériels pour des spécialistes	Livrés	1 lithotriporteur , lampe à fente, cabines d'audiométrie, etc.	1 313 750 262
Acquisition CARDIOLOGIE	Livrés	Salle d'angiographie pour Fann	915 000 000
Acquisition appareils échographie et imagerie	Livrés	Echographie et IRM pour Dalal Jamm	1 947 000 000

Intitulé du projet	Niveau d'avancement	Commentaires	montants
Acquisition de 10 ambulances médicalisées SMUR au profit du SAMU	Livrées	Livrées au SAMU	809 005 640
Fourniture et installation d'équipements de traitement de déchets	Livrés		223 000 000
Acquisition d'Equipements de protection individuelle au profit du COUS	Livrés		1 271 000 000
Acquisition d'équipement de protection individuelle destiné au MINT ET MFA	Livrés		886 000 000
Acquisition 18 Pickups et d'un camion pour les postes frontaliers (SNH) et la sensibilisation COVID 19	Livrés		339 400 000
Equipements de laboratoire automatés pour tous les EPS	Livrés et réceptionnés		2 203 845 000
Equipements d'imagerie médicale	Livrés et réceptionnés		1 199 000 000
Acquisition de matériel détection de la COVID 19 au profit de l'IPD	Livrés		1 271 000 000
Construction de centres de traitement épidémique à Fann	Livrés	Il y a 3 modules de 12 lits	840 000 000

SITUATION DES APPUIS FINANCIERS AU PROFIT DES HÔPITAUX

Dotations hôpitaux		
HOPITAUX	HOPITAL DES ENFANTS DE DIAMNIADIO	100 000 000
	CHNU HOPITAL FANN	225 000 000
	ORDRE DE MALTE	20 000 000
	HOPITAL DALAL JAMM	250 000 000
	HOPITAL BARTHIMEE THIES	25 000 000
	HOPITAL PRINCIPAL	250 000 000
	HOPITAL REGIONAL ZIGUINCHOR	50 000 000
	EPS HOGIP	50 000 000
	HOPITAL REGIONAL TAMBA	25 000 000
	HOPITAL REGIONAL SEDHIOU	15 000 000
	HOPITAL REGIONAL KAOLACK	15 000 000
	HOPITAL REGIONAL KOLDA	15 000 000
	HOPITAL REGIONAL LOUGA	15 000 000
	HOPITAL REGIONAL DE THIES	15 000 000
	HOPITAL ARISTIDE LE DANTEC	50 000 000
	HOPITAL REGIONAL DE SAINT LOUIS	15 000 000
	CLINIQUE DU GOLF	45 000 000
	HOPITAL REGIONAL DE FATICK	15 000 000
	HOPITAL MATLABOUL FAWZAINI	25 000 000
	CS DAROU MARNANE	8 905 000
	DS YEUMBEUL	15 000 000
	CTE GUEREUW/FONCTIONNEMENT	87 032 000
	CTE GUEREUW/RESTAURATION	114 248 000
CTE BASE MILITAIRE THIES	80 120 000	
	TOTAL	1 525 305 000 FCFA

SITUATION DES DEPENSES AU PROFIT DES REGIONS MEDICALES

Les régions médicales recevaient des montants ci-après ;

Dotations Régions Médicales et Districts		
CRGE, RM et Districts	RM THIES	45 000 000
	RM LOUGA	39 000 000
	RM DIOURBEL	67 000 000
	RM DAKAR	193 001 600
	RM MATAM	37 000 000
	RM KEDOUGOU	24 000 000
	RM FATICK	39 000 000
	RM SAINT-LOUIS	48 806 400
	RM KAOLACK	27 000 000
	RM KAFFRINE	27 000 000
	RM SEDHIOU	24 000 000
	RM ZIGUINCHOR	30 000 000
	RM KOLDA	24 000 000
RM TAMBACOUNDA	46 000 000	
Total		670 808 000 FCFA

ANNEXE 11

INDICATEURS DE PERFORMANCE DE SUIVI DE L'AXE 1

➤ **Coordination**

Pour les activités de coordination

1. Un plan multisectoriel de préparation et d'intervention pour COVID-19 disponible ;
2. Taux de mobilisation du budget ;
3. Taux d'exécution financière ;

➤ **Communication du risque et Engagement Communautaire :**

4. Disponibilité d'un système pour informer régulièrement le public sur la COVID-19, aux points stratégiques (POE, formations sanitaires, communautés etc.) ;
5. Proportion d'alertes investiguées par les équipes intervention rapide et équipe de réponse rapide et investigation des cas ;
6. Proportion d'agents de santé formés / orientés sur la surveillance à la détection des cas et à la notification des cas de COVID-19 ;
7. Proportion d'établissements de santé privés inclus dans le système de surveillance de la COVID-19 ;
- 8 Proportion d'équipes d'intervention rapide (EIR) opérationnelle au niveau national et régional.

➤ **Contrôle des Points d'Entrée :**

9. Proportion de Points d'entrée disposant d'EPI pour évaluer les voyageurs malades ;
10. Proportion de Points d'entrée effectuant un dépistage et disposant d'installations d'isolement.

➤ **Laboratoire :**

11. Proportion de laboratoires disposant d'EPI (masque, gants), d'un autoclave (gestion des déchets) et de SOP mis en place pour la collecte, l'emballage et le transport des échantillons.

➤ **Prévention et Contrôle de l'Infection (PCI) :**

12. Nombre de lits pour les unités d'isolement COVID-19 ;
13. Nombre d'EPI disponibles et facilement accessibles pour tous les agents de santé ;
14. Nombre d'agents de santé formés sur les mesures IPC pour les infections respiratoires.

➤ **Prise en charge des cas :**

15. Proportion d'agents de santé formés sur la gestion des cas de COVID -19 ;
16. Nombre d'ambulances dédiées au transport des patients suspects de COVID -19 disponibles ;
17. Nombre de centres référence disposant d'un spécialiste des maladies infectieuses / pneumologue ;
18. Nombre de respirateurs artificiels (ventilation mécanique) disponibles.

➤ **Logistique et support opérationnel :**

19. Proportion de structures disposant d'une capacité de stockage suffisante pour le matériel ;
20. Disponibilité d'un système de gestion des stocks pour un suivi à temps réel ;
21. Nombre d'EPI et d'autres matériaux IPC pré- positionnés dans toutes les régions.

ANNEXE 12

MATRICE DE RESPONSABILITÉ DES COMITES DE CIBLAGE ET DE SUIVI DE L'AIDE ALIMENTAIRE D'URGENCE

Niveau d'intervention	Composition	Responsabilités
<p>Région : Comité Régional de pilotage, de supervision et de validation (CRPSV)</p>	<p>Président : Gouverneur</p> <p>Secrétaire : Directeur régional du Développement communautaire,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le chef de service de l'action sociale ; • Le coordonnateur régional de la Délégation Générale à protection sociale et à la solidarité nationale • Le médecin chef de région • L'inspecteur régional du CSA ; • La chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture • La chambre des métiers • Représentants de plateforme régionale des ONG ; • Le service régional de la planification • Le commandant de la Légion de gendarmerie • Le commissaire central de police <p>Toute personne ou structure pouvant apporter son expertise.</p>	<p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner le processus de ciblage au niveau régional • Consolider les propositions issues des différents départements • Transmettre au comité national la liste, par ordre de priorité, des ménages ou groupements retenus ; • Assurer le suivi de la distribution. • Consolider et gérer les rapports des réclamations et plaintes en provenance des départements.

Niveau d'intervention	Composition	Responsabilités
Département : Comité départemental de validation et de contrôle (CDSVC)	<p>Président : Préfet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Secrétaire : le chef du service départemental du développement communautaire • Maires • Le chef du service de l'action sociale ; • Le médecin-chef de district • Le Directeur du CDEPS ; <p>Le chef de service départemental du développement local ;</p> <p>Le commandant de la Brigade de gendarmerie</p> <p>Le Commissaire urbain</p> <p>L'imam ratib et le curé</p> <p>Les représentants des faitières d'OCB (groupements de femmes, associations personnes handicapées etc.) ;</p> <p>Les délégués de quartiers ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les relais communautaires 	<p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la sensibilisation, la mobilisation et la participation des communautés • Veiller au respect de la méthodologie de ciblage • Consolider les PV de sélection des ménages bénéficiaires • Transmettre le PV départemental de ciblage au niveau régional. • Faire le suivi régional du niveau d'exécution des activités • Appuyer les opérateurs dans la distribution • Consolider les réclamations • Assurer la remontée des listes des bénéficiaires au niveau régional

Arrondissement : Comité d'arrondissement de validation et de contrôle (CAVC)	<p>Président Sous-préfet</p> <p>Secrétaire : Le chef de service du centre d'appui au développement local,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les maires des communes - Infirmier chef de poste - Représentants d'ONG ou associations ; - L'imam ratib - le curé - Les représentants des OCB - Les délégués de quartiers ; - Les relais communautaires 	<p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la sensibilisation, la mobilisation et la participation des communautés • Veiller au respect de la méthodologie de ciblage • Consolider les PV de sélection des ménages bénéficiaires • Transmettre le PV départemental de ciblage au niveau régional. • Faire le suivi du niveau d'exécution des activités • Consolider les réclamations et plaintes
---	---	---

Niveau d'intervention	Composition	Responsabilités
<p>Commune :</p> <p>Comité</p> <p>Communal de Ciblage (CCC)</p>	<p>Le Maire</p> <p>La Commission Santé Action Sociale Le Responsable du Développement communautaire</p> <p>La Représentante des femmes</p> <p>Le représentant des jeunes</p> <p>Les Délégués de Quartiers</p> <p>Les Chefs de villages</p> <p>Un représentant des Imams</p> <p>Le Curé</p>	<p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Convoquer une réunion pour la répartition des quotas aux quartiers et villages de la circonscription • Stabiliser les quotas suivant un PV et en informer aux Chefs de villages/quartiers • Communiquer sur les critères de sélection • Appuyer la mise en œuvre du processus de ciblage • Consolider et vérifier les listes de pré-identification • Transmettre le PV de réunion et les listes à l'autorité administrative • Participer à l'organisation du processus de ciblage
<p>Quartiers et Villages :</p> <p>Sous-comités de</p>	<p>Chef de village ou de Quartier</p> <p>Directeur d'écoles</p> <ul style="list-style-type: none"> • OCB • Imam, Curé 	<p>Missions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser une réunion d'information et de partage des critères de ciblage • Stabiliser la liste reçue et intégrer les nouveaux ménages selon les critères de sélection définis par le MDCEST
<p>ciblage au niveau village (CVCS) ou quartier (CQCS)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de santé • Association des parents d'élèves • Badjénou Gokh • Relais communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la bonne organisation des restitutions à la base et à informer des ménages identifiés. • Participer aux actions de suivi et évaluation • Vérifier du bon fonctionnement du programme au niveau des quartiers ou villages • Faire le suivi du niveau d'exécution des distributions des vivres • Appuyer le processus de distribution des vivres • Aider à l'information des bénéficiaires sur le planning de distribution

COMPOSITION ET RESPONSABILITÉS DES COMITES

Niveau d'intervention	Composition	Missions
<p>Région : Comité Régional de pilotage, de supervision et de validation (CRPSV)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Président : Le Gouverneur - Secrétaire : Le Directeur régional du Développement communautaire - Les Préfets - Le CSA - La DGPSN - Le Service régional de l'action sociale - Les Services Techniques de l'Etat - Les Députés - Les Hauts Conseillers des Collectivités territoriales - Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture - Chambre des métiers - Le service régional du Développement communautaire - Le représentant des Élus locaux - La Direction Régionale de la Planification - Le Commandant de la Zone militaire - Le Commandant de la Légion de Gendarmerie - Le Commissaire central de police - Les ONG - Les Partenaires 	<p>CIBLAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Informer les acteurs et les partenaires comités sur la répartition des quotas o Veiller au bon déroulement de l'intervention o Veiller à la transmission des listes des ménages reçus du RNU o Consolider la liste de ménages potentiellement éligibles provenant des départements o Transmettre la liste régionale au MDCEST o Faciliter la sensibilisation, la mobilisation et la participation des acteurs et des communautés <p>DÉLIVRANCE DES SERVICES :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Faire le suivi régional du niveau d'exécution des activités o Consolider les réclamations et plaintes provenant des départements o Consolider les rapports des réclamations et plaintes en provenance des départements
Niveau d'intervention	Composition	Missions
<p>Département : Comité départemental de validation et de contrôle (CDSVC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Président : Le Préfet - Secrétaire : Le Chef du service départemental du Développement communautaire - Les Maires - Les Services Techniques - Le Président du Conseil départemental - Les députés - Le Représentant des Chefs de village - Les Délégués de quartiers - OCB - Le Représentant des Groupes vulnérables - Les Autorités religieuses et coutumières - Les ONG - Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie 	<p>CIBLAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Faciliter la sensibilisation, la mobilisation et la participation des communautés o Veiller au respect de la méthodologie de ciblage o Consolider les PV de sélection des ménages bénéficiaires o Transmettre le PV départemental de ciblage au niveau régional <p>DÉLIVRANCE DE DES SERVICES :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Faire le suivi régional du niveau d'exécution des activités o Consolider les rapports des réclamations et les plaintes o Solutionner les plaintes et les réclamations

<p>Arrondissement : Comité d'arrondissement de validation et de contrôle (CAVC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Président : le Sous-préfet - Les Maires - Les députés - Les Services Techniques - Le Départemental du Développement Communautaire - Les Chefs de village - OCB - Représentant des Groupes vulnérables - Autorités religieuses et coutumières - ONG - ... 	<p>CIBLAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Faciliter la sensibilisation, la mobilisation et la participation des communautés o Veiller au respect de la méthodologie de ciblage o Consolider les PV de sélection des ménages bénéficiaires o Transmettre le PV départemental de ciblage au niveau régional <p>DÉLIVRANCE DE DES SERVICES :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Faire le suivi régional du niveau d'exécution des activités o Consolider les réclamations et plaintes o Consolider les rapports des réclamations et les plaintes o Solutionner les plaintes et les réclamations
Niveau d'intervention	Composition	Responsabilités
<p>Commune : Comité Communal de Ciblage (CCC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Président : Le Maire - La Commission Santé Action Sociale du Conseil municipal - Trois conseillers issus de listes différentes de celles du Maire - Le Responsable du Développement communautaire - Les Services Techniques - La Représentante des femmes - La représentante des jeunes - Les Délégués de quartier - Les Chefs de village - Un représentant des Imams - Un représentant des Curé 	<p>CIBLAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Convoquer une réunion pour la répartition des quotas aux quartiers et villages de la circonscription o Stabiliser les quotas suivant un PV et en informer aux Chefs de villages/quartiers o Communiquer sur les critères de sélection o Appuyer la mise en œuvre du processus de ciblage o Consolider et vérifier les listes de pré-identification o Transmettre le PV de réunion et les listes à l'autorité administrative o Informer les ménages du démarrage des enquêtes o Participer à l'organisation et à la mobilisation pendant le processus de ciblage

		<p>DÉLIVRANCE DES SERVICES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Faire le suivi régional du niveau d'exécution des services ○ Appuyer l'opérateur dans la distribution des vivres ○ Consolider les réclamations et les plaintes ○ Consolider les réclamations et les plaintes ○ Solutionner les plaintes et les réclamations
<p>Quartier et Village : Sous-comités de ciblage au niveau village (CVCS) ou quartier (CQCS)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Président : Le Chef de village ou de quartier - Directeur d'écoles - OCB - Imam, Curé - Comité de santé - Association des parents d'élèves - Badjénou Gokh - Relais communautaires 	<p>CIBLAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Organiser une réunion d'information et de partage des critères de ciblage ○ Stabiliser la liste reçue et intégrer les nouveaux ménages selon les critères de sélection définis par le MDCEST ○ Veiller à la bonne organisation des restitutions à la base et à informer les ménages identifiés. ○ Participer aux actions de suivi et évaluation ○ Vérifier du bon fonctionnement du programme au niveau des quartiers ou villages <p>DÉLIVRANCE DE DES SERVICES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Faire le suivi du niveau d'exécution des distributions des vivres ○ Appuyer le processus de distribution des vivres ○ Aider à l'information des bénéficiaires sur le planning de distribution ○ Recueillir les réclamations et les plaintes ○ Consolider les réclamations et plaintes et les remonter au niveau communal et départemental ○ Solutionner les plaintes et réclamations

ANNEXE 13

PLAN DE COMMUNICATION ET DE VISIBILITE DU COMITE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS « FORCE COVIDE -19 »

I°) INTRODUCTION

Depuis l'apparition de la maladie à coronavirus le 02 mars 2020, l'Etat a mis en place un dispositif de veille et de prévention pour limiter la progression du virus. A cet effet plusieurs mesures ont été prises parmi lesquelles :

- Décret 2020-884 du 1^{er} avril 2020 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du fonds de riposte et de solidarité contre les effets de la COVID-19 .La gouvernance du fonds comprend deux organes : un conseil stratégique dirigé par le Président de la République et le comité technique présidé par le Ministre des finances et du budget ;
- Loi n° 2020-13 du 02 avril 2020 habilitant le Président de la République à prendre par ordonnance des mesures relevant du domaine de la loi pour faire face à la pandémie et autorisant la prorogation de l'état d'urgence ;
- Décret 2020-925 du 02 avril 2020 prorogeant l'état d'urgence sur toute l'étendue du territoire national ;
- Ordonnance 001- 2020 du 08 avril 2020 aménageant des mesures dérogatoires au licenciement et au chômage technique durant la pandémie de la COVID 19.
- Décret 2020-965 du 17 avril 2020 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du « Comité de suivi de la mise en œuvre des opérations de la « FORCE COVID-19 » ;
- Décret 2020-966 portant nomination du Président du comité de suivi de la mise en œuvre des opérations du « FORCE COVID19.

Avec cette pandémie, le Sénégal fait face de manière simultanée aux défis hybrides liés à l'accès aux produits pharmaceutiques, hydrocarbures, denrées de première nécessité. Les difficultés sont liées à des problèmes économiques et sociaux.

Pour faire face à cette situation, l'Etat du Sénégal a mis en place sur place sur Programme ambitieux de Résilience Economique et Social (PRES) doté d'un budget prévisionnel de mille (1000) milliards FCFA, logé dans le fonds FORCE COVID-19.

Dès lors, il faut assurer la visibilité des actions de suivi des opérations de ce fonds et marquer la campagne de communication avec les acteurs et les partenaires. Cette communication doit se concentrer sur les réalisations et l'impact sur les populations. Toutes les activités seront menées en étroite collaboration avec les membres du Comité en utilisant les médias traditionnels et les réseaux sociaux.

II° PLAN DE COMMUNICATION ET DE VISIBILITE DU COMITE DE SUIVI

<p>2.1 Résumé</p>	<p>La stratégie globale est de garantir la transparence et l'efficacité. Le plan de communication est articulé en quatre axes :</p> <p>1°) Rôle de la cellule communication 2°) Objectif 3°) Cibles 4°) Message</p>
<p>2.2 Objectifs</p>	<p>L'objectif de cette communication est d'informer les populations, les bénéficiaires, les décideurs politiques et les groupes ciblés, tout en valorisant le volontarisme et l'effort de l'Etat par la mise en place du PRES. Sous ce rapport, la cellule de communication dédiée au Comité de suivi du FORCE COVID- 19 a pour mission d'informer les médias afin d'assurer une plus grande couverture des activités et surtout d'apprécier l'impact du fonds sur les populations et les secteurs impactés.</p> <p>Cet objectif doit répondre aux exigences et aux besoins du Comité de suivi. En outre, il doit s'assurer que le public cible est conscient des rôles de chacun des partenaires tout en sensibilisant les bénéficiaires sur les résultats escomptés.</p>
<p>2.3 Activités de communication</p>	<p>Le plan de communication et de visibilité comporte les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer la visibilité du suivi des opérations des fonds alloués au PRES ; - couverture des rencontres avec les ministères sectoriels impliqués dans la mise en œuvre ; - développement de site web, groupe WhatsApp, Facebook, Numéro vert : 800008282 ; - activité de production audiovisuelle et documentaire. <p>Depuis le 1^{er} mai, le Comité travaille régulièrement avec les organes de presse suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Africa 7 (Mention spéciale avec 4 documentaires) ; - Sen TV et Zik FM ; - 7TV ; - TFM et RFM ; - RDV ; - WALFADJIRI ; - RTS et Radio Sénégal ; - DTV - TOUBA TV ; - Radios communautaires ; - Louga TV ; - APS ; - Radio Sénégal ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Presse écrite : - Presse en ligne ; - SENEWEB ; - LERAL TV, - Etc. <p>Les retombées médiatiques sont évaluées à plus de 500 diffusions dont deux conférences de presse du Président du Comité.</p>
<p>2.4 Ressources Humaines et Financières</p>	<p>L'équipe de reportage est dirigée par le Commandant Mouhamadou Moustapha SYLLA qui fait office de journaliste, accompagné par des équipes de reportage de la DIRPA. Le personnel de la communication s'est engagé tout au long du processus afin d'accroître la visibilité de la mise en œuvre des opérations du Fonds FORCE COVID -19. Les moyens nécessaires sont mis à la disposition des équipes par le Comité.</p>

III°) CONCLUSION

La cellule de communication est un outil qui vise la visibilité des actions du Comité. La communication étant un enjeu majeur, il est impératif de mettre un dispositif de communication performant et disposant de moyens autonomes.

Il convient de souligner que l'ampleur de la communication de crise dépend de l'ampleur du contexte. Dès lors, toute décision prise par le Comité devrait être envisagée comme un pari qui procède d'une démarche intégrée utilisant divers canaux dans la but de multiplier les points de contacts avec les cibles et veiller à la cohérence de fond et de forme des messages à véhiculer.

En résumé, le Comité bénéficie d'une bonne réputation de par sa composition et de par le nombre important de médias partenaires par ailleurs influents. Les retombées médiatiques devraient concourir et renforcer la crédibilité de ses actions.

REFERENCES

- Décret n° 2011-1048 portant Code des Marchés publics, **27 juillet 2011** ;
- Décret n° 2014-1212 portant Code des Marchés publics, **22 septembre 2014** ;
- Manuel de Procédures du Registre National Unique, DGPSN/DRNU, **Juin 2017** ;
- Projet de Loi des Finances 2020, **Octobre 2019** ;
- Décret n°2020-22, modifiant le décret 2014-1212 portant Code des Marchés Publics, **07 janvier 2020** ;
- Guide milieu du travail, DGTSS, **Mars 2020** ;
- Repère statistique de l'environnement d'évolution de la COVID-19 au Sénégal, Note de synthèse n°4 : la disponibilité des services de suivis de santé au Sénégal, ANSD, **Mai 2020** ;
- Impacts de la COVID-19 sur les ménages au Sénégal, ANSD, **Mai 2020** ;
- Impact de la pandémie sur le niveau général des prix, ANSD, **Mai 2020** ;
- Guide sur les mesures fiscales et douanières du PRES, MFB, **Juin 2020** ;
- Guide pratique des entreprises pour le PRES, DPME, **2020** ;
- Le travail en chiffres, Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale, Direction des Statistiques du Travail et des Etudes, **Juin 2020** ;
- Impact socio-économique de la pandémie de la COVID-19 au Sénégal, PNUD, **Juin 2020** ;
- Impact de la COVID-19 en milieu de travail, Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale, (DGTSS), Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions, **Juillet 2020** ;
- Recueil des principaux textes émis depuis le début de la crise sanitaire liée au Covid-19, Exposé des textes, Direction du développement du Secteur Privé, MEC, **Août 2020** ;
- Rapport de Suivi de l'impact de la COVID-19 sur le bien-être des ménages, ANSD, **Septembre 2020** ;
- Enquête Covid-19 Industrie (ECI), ANSD, **Novembre 2020** ;
- Projet de la loi de finance pour l'année 2020, MFB **2020** ;
- Situation économique et financière 2020 et perspectives 2021, DPÉE, MEPC, **Novembre 2020** ;
- Loi n°2020-33 du 22 décembre 2020, LFI 2021, **Décembre 2020** ;
- Evaluation post-distribution du programme de l'aide alimentaire contre les effets de la COVID 19 au mois d'avril 2020, ANSD, **Décembre 2020**.

LISTE DES TABLEAUX

1. *SYNTHESE DES DEPENSES DU PRES ;*
2. *DEPENSES PAR AXE ET PAR STRUCTURE ;*
3. *POINT DE SITUATION PAR MINISTERE ;*
4. *MECANISME DE FINANCEMENT DES 200 MILLIARDS ;*
5. *APUREMENT DES CREANCES DE L'ETAT ;*
6. *APPUI DIRECT AUX SECTEURS LES PLUS TOUCHES ;*
7. *LISTE BENEFICIAIRES REMISE GRACIEUSE COVID ;*
8. *REMISE GRACIEUSE PAR SECTEUR ;*
9. *REMISE GRACIEUSE SUR SALAIRE ;*
10. *IMPACT CHIFFRE DES MESURES FISCALES ;*
11. *SECURISATION DES CIRCUITS D'APPROVISIONNEMENT.*

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DES DEPENSES DU PRES

N° ordre	Libelle Section	Intitulé du Projet	Entreprises bénéficiaires	Mesures	Montant engagé en francs CFA	Montant payé en francs CFA	Références Mandats/comptes de dépôt
AXE 1 : SOUTIEN AU SECTEUR DE LA SANTE POUR COUVRIR TOUTES LES DEPENSES LIEES A LA RIPOSTE CONTRE LE COVID-19							
1	MINISTÈRE DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE	RENFORCEMENT DES MOYENS D'EVACUATION DE REFERENCE	Diverses entreprises	Appui au secteur de la Santé	58 077 565 250	52 558 482 256	BE 20-110630; BE 20-109813; BE 20-102041; BE 20-113895 et virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
		Hopital Dalila Diam	Diverses entreprises	Appui au secteur de la Santé	1 500 000 000	1 500 000 000	Virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
		Financement Banque Mondiale volet santé	Diverses entreprises	Appui au secteur de la Santé	10 611 319 432	10 611 319 432	Demandes de paiement disponibles à la DODP
		Financement BID volet santé	Diverses entreprises	Appui au secteur de la Santé	15 063 722 089	13 543 044 882	Demandes de paiement disponibles à la DODP
		Projet de réhabilitation et d'équipement du service des maladies infectieuses et tropicales de l'hôpital Fann	CHU FANN	Appui au secteur de la Santé	3 400 000 000	3 400 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
		Construction et Equipement du Centre International de Formation et de Recherche sur les Agents Infectieux et la Génomique	CHU Aristide Le Dantec	Appui au secteur de la Santé	1 000 000 000	1 000 000 000	Virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
		Institut de recherche en santé de surveillance épidémiologique et de formation (IRESSEF)	Institut de recherche en santé de surveillance épidémiologique et de formation (IRESSEF)	Appui au secteur de la Santé	250 000 000	250 000 000	BE 20-108840
		ECOLE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL	SUBVENTION AU COMITE DE GESTION DE L' ENDS POUR LES DEPENSES RELATIVES A LA GESTION DE LA PANDEMIE DE LA COVID-19	Appui au secteur de la Santé	50 000 000	50 000 000	20-123842
		SAMU	SOUTIEN AUX ACTIVITES covid-19(SAMU)	Appui au secteur de la Santé	2 567 274 843	2 567 274 843	20-136854
				DAGE/MSAS	1 270 000 000	1 156 234 778	CAISSE D'AVANCE
SOUS-TOTAL MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE							
2	MINISTÈRE DES FORCES ARMEES	Hopital Principal	Diverses entreprises	Appui au secteur de la Santé	1 750 000 000	1 750 000 000	Virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
		Services du MFA	Diverses entreprises	Appui au secteur de la Santé	149 999 830	149 999 830	BE 20-118074
SOUS-TOTAL MINISTERE DES FORCES ARMEES							
3	MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION	Projet de réhabilitation de HOPITAL MATLABOUL FAWZENY DE TOUBA (Accélérer et rendre disponible le bâtiment, avec 102 lits de réanimation pour les malades du COVID-19 avant fin avril 2020, et livrer entièrement l'hôpital Maltabouli Fawzeini en septembre 2020)	Appui aux activités liées au COVID-19	Appui secteur santé	3 230 000 000	3 230 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
					3 230 000 000	3 230 000 000	
SOUS-TOTAL MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION							
4	MINISTÈRE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DES PETITES ET MOYENNES INDUSTRIES	Fonds Force COVID	Diverses entreprises	Subvention la production de 10 millions de masques	2 500 000 000	2 500 000 000	BE 20-112489 pour un montant de 500 millions F CFA et virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19 pour 2 milliards F CFA
					2 500 000 000	2 500 000 000	
SOUS-TOTAL MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DES PETITES ET MOYENNES INDUSTRIES							
5	DELEGATION DE L'ENTREPRENARIAT RAPIDE	Fonds Force COVID	Diverses entreprises	Subvention la production de masques	3 000 000 000	3 000 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
					3 000 000 000	3 000 000 000	
SOUS-TOTAL DELEGATION DE L'ENTREPRENARIAT RAPIDE							
6	MINISTÈRE DE LA JEUNESSE	Cabinet du Ministre	APPUJ AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET A LA RESILIENCE DES JEUNES FACE AU COVID 19	Appui au secteur de la Santé	500 000 000	500 000 000	BE 20-112763
					500 000 000	500 000 000	
SOUS-TOTAL MINISTERE DE LA JEUNESSE							
7	MINISTÈRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE, DU GENRE ET DE LA PROTECTION DES ENFANTS	Appui aux activités liées au COVID-19	Appui aux activités liées au COVID-19	Appui au secteur de la Santé	750 000 000	750 000 000	20-CAD187, 20-CA0232 et 20-CA0283
					750 000 000	750 000 000	

N° Ordre	Libelle Section	Intitulé du Projet	Entreprises bénéficiaires	Mesures	Montant engagé en francs CFA	Montant payé en francs CFA	Références Mandats/comptes de dépôt
Sous-Total MINISTÈRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE, DU GENRE ET DE LA PROTECTION DES ENFANTS							
9	MINISTÈRE DE L'INTERIEUR	Programme Sûreté et Sécurité Nationale	Appui aux activités liées au COVID-19	Appui au secteur de la Santé	2 000 000 000	2 000 000 000	BE 20-106973 pour un montant de 1 milliard FCFA et pour le compte de dépôt de Fonds Force COVID-19 pour un montant de 1 milliard FCFA
Sous-TOTAL MINISTÈRE DE L'INTERIEUR							
10	MINISTÈRE DE LA JUSTICE	Appui aux activités liées au COVID-19	Appui aux activités liées au COVID-19	Appui au secteur de la Santé	399 992 600	399 992 600	BE 20-106864 pour 49 996 600 FCFA et BE 20-108709 pour 49 996 600 FCFA et virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19 pour un montant de 300 millions FCFA
Sous-TOTAL MINISTÈRE DE LA JUSTICE							
11	COMITE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRES DES OPERATIONS DU FORCE COVID-19	Appui aux activités liées au COVID-19	suivi de l'exécution du PRES	supervision des activités	191 600 000	191 600 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
Sous-TOTAL COMITE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRES DES OPERATIONS DU FORCE COVID-19							
12	MINISTÈRE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE	Gestion des risques urbains relatifs à la prévention sanitaire	Appui aux activités liées au COVID-19	Appui au secteur de la Santé	2 500 000 000	2 500 000 000	20-118384; 20-118387; 20-118388
Sous-TOTAL MINISTÈRE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE							
13	MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE	Cabinet du Ministre	DECISION DE VERSEMENT AU TITRE DELA PRISE EN CHARGE DES DEPENSES LIEES A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D ACTION DE LUTTE CONTRE LE COVID-19	DECISION DE VERSEMENT AU TITRE DELA PRISE EN CHARGE DES DEPENSES LIEES A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D ACTION DE LUTTE CONTRE LE COVID-19	100 000 000	100 000 000	BE 20-115349
Sous-TOTAL MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE							
14	MINISTÈRE DU TRAVAIL DU DIALOGUE SOCIALE ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS	COSRIS Commission de supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité Sociale	DECISION DE VERSEMENT AU TITRE DELA PRISE EN CHARGE DES DEPENSES LIEES A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D ACTION DE LUTTE CONTRE LE COVID-19	DECISION DE VERSEMENT AU TITRE DELA PRISE EN CHARGE DES DEPENSES LIEES A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D ACTION DE LUTTE CONTRE LE COVID-19	50 000 000	50 000 000	BE 20-115323
Sous-TOTAL MINISTÈRE DU TRAVAIL DU DIALOGUE SOCIALE ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS							
15	MINISTÈRE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE	Programme de Prospection Minière	AUTRES TRANSFERTS COURANTS DESTINES A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE LUTTE CONTRE LE COVID-19	AUTRES TRANSFERTS COURANTS DESTINES A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE LUTTE CONTRE LE COVID-19	500 000 000	500 000 000	BE 20-116903
Sous-TOTAL MINISTÈRE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE							
16	MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS TERRESTRES ET DU DESENCLEALEMENT	Produits désinfectant gares routières interurbaine de Dakar	Appui aux activités liées au COVID-19	Autres achats de biens	7 997 450	7 997 450	BE 20-127015
Sous-TOTAL MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS TERRESTRES ET DU DESENCLEALEMENT							
Sous-TOTAL							
					1 000 000 000	1 000 000 000	
MINISTÈRE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE							
					500 000 000	500 000 000	
MINISTÈRE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE							
					500 000 000	500 000 000	
Sous-TOTAL MINISTÈRE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE							
					1 000 000 000	1 000 000 000	
MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS TERRESTRES ET DU DESENCLEALEMENT							
					9 998 140	9 998 140	
MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS TERRESTRES ET DU DESENCLEALEMENT							
					19 999 466	19 999 466	
MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS TERRESTRES ET DU DESENCLEALEMENT							
					14 999 865	14 999 865	

N° ordre	Libelle Section	Intitulé du Projet	Entreprises bénéficiaires	Mesures	Montant engagé en francs CFA	Montant payé en francs CFA	Références Mandats/comptes de dépôt
17	MINISTRE DES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS TERRESTRES ET DU DESENGLALEMENT	Produits d'entretien gares routières de Kolda et Sédiou	Appui aux activités liées au COVID-19	Autres achats de biens	14 999 462	14 999 452	BE 20-127009
		Achat de matériels et de produits contre la COVID 19 (Cabinet)	Appui aux activités liées au COVID-19	Autres achats de biens	29 991 470	29 991 470	BE 20-126825
		Matériels et produits contre la COVID 19 au niveau des gares	Appui aux activités liées au COVID-19	Autres achats de biens	19 992 150	19 992 150	BE 20-126823
		Acquisition de produits phytosanitaires pour les gares des régions de Matam et Tambacounda	Appui aux activités liées au COVID-19	Autres achats de biens	14 999 204	14 999 204	BE 20-126695
		Tournée de sensibilisation sur la sécurité routière (reprise transport de personnes)	Appui aux activités liées au COVID-19	Autres prestations de services	14 997 800	14 997 800	BE 20-126930
		Sensibilisation contre la COVID 19 au niveau des gares frontalières	Appui aux activités liées au COVID-19	Autres prestations de services	9 994 600	9 994 600	BE 20-126936
		Fourniture de supports de communication dans le cadre de la lutte contre la COVID 19	Appui aux activités liées au COVID-19	Autres prestations de services	19 979 760	19 979 760	BE 20-126827
		Campagne de sensibilisation contre la COVID 19 sur l'axe Dakar-Thiès et au niveau des gares	Appui aux activités liées au COVID-19	Autres prestations de services	19 995 100	19 995 100	BE 20-126821
		Opération de sensibilisation sur la COVID 19 gares routières région de Thiès	Appui aux activités liées au COVID-19	Autres prestations de services	9 994 600	9 994 600	BE 20-126721
		Tournée de sensibilisation sur les mesures barrière gares de Kaolack, Kaolang et Keur Ayib	Appui aux activités liées au COVID-19	Autres prestations de services	19 996 020	19 996 020	BE 20-126702
Achat matériels et produits phytosanitaires régions de Diourbel, Kaolack et Fatick	Appui aux activités liées au COVID-19	Autres matériels et fournitures	19 999 962	19 999 962	BE 20-127402		
SOUS-TOTAL MINISTERE DES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS TERRESTRES ET DU DESENGLALEMENT					247 935 039	247 935 039	
TOTAL AXE 1 : SOUTIEN AU SECTEUR DE LA SANTE POUR COUVRIR TOUTES LES DEPENSES LIEES A LA RIPOSTE CONTRE LE COVID-19					112 317 409 083	105 173 883 660	
AXE 2 : RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE SOCIALE DES POPULATIONS							
18	MINISTRE DU PETROLE ET DES ENERGIES	Charges non réparties	SENELEC	Prise en charge factures d'électricité	15 500 000 000	15 500 000 000	Compte de dépôt FORCE COVID-19
			COMSELE		252 693 484	252 693 484	Compte de dépôt FORCE COVID-19
			EDR		23 589 450	23 589 450	Compte de dépôt FORCE COVID-19
			SCL		128 418 213	128 418 213	Compte de dépôt FORCE COVID-19
			ERA		37 611 557	37 611 557	Compte de dépôt FORCE COVID-19
SOUS-TOTAL MINISTERE DU PETROLE ET DES ENERGIES					15 942 312 704	15 942 312 704	
19	MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	Charges non réparties	SEN EAU	Prise en charge factures d'eau	2 196 813 491	2 196 813 491	Compte de dépôt FORCE COVID-19
		divers entreprises	AQUATECH	Prise en charge factures d'eau	167 720 000	167 720 000	Compte de dépôt FORCE COVID-19
		divers entreprises	FLEXEAU	Prise en charge factures d'eau	319 475 000	319 475 000	Compte de dépôt FORCE COVID-19
		divers entreprises	SEOH	Prise en charge factures d'eau	116 149 000	116 149 000	Compte de dépôt FORCE COVID-19
		divers entreprises	SOGES	Prise en charge factures d'eau	35 640 000	35 640 000	Compte de dépôt FORCE COVID-19
SOUS-TOTAL MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT					2 835 797 491	2 835 797 491	

N° ordre	Libelle Section	Intitulé du Projet	Entreprises bénéficiaires	Mesures	Montant engagé en francs CFA	Montant payé en francs CFA	Références Mandats/comptes de dépôt
20	MINISTÈRE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE, DE L'EQUITE SOCIALE ET TERRITORIALE	Reconstitution Stock Alimentaire	Diverses entreprises	Aide alimentaire d'urgence aux populations	9 974 954 770	9 974 954 770	BE 20-112135/Compte de dépôt MDCEST
21		Aide Alimentaire	Diverses entreprises	Aide alimentaire d'urgence aux populations	54 217 329 122	54 217 329 122	Compte de dépôt FORCE COVID-19
SOUS-TOTAL MINISTÈRE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE, DE L'EQUITE SOCIALE ET TERRITORIALE							
22	MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR	Aide et secours	Sénégalais de l'Extérieur	Appui à la Diaspora	12 500 000 000	11 756 092 612	BE 20-113555 et BE 20-108797
SOUS-TOTAL MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR							
23	MINISTÈRE DE L'ELEVAGE ET DES PRODUCTIONS ANIMALES	Appui aux activités liées au COVID-19	Opération Sauvegarde du bétail	acquisition aliments bétail	2 000 000 000	2 000 000 000	BE 20-110473
SOUS-TOTAL MINISTÈRE DE L'ELEVAGE ET DES PRODUCTIONS ANIMALES							
24	MINISTÈRE DE L'INTERIEUR	Programme Sûreté et Sécurité Nationale (ORSEC)	Appui aux activités liées au COVID-19	Appui au secteur de la Santé	500 000 000	500 000 000	Compte de dépôt FORCE COVID-19
SOUS-TOTAL MINISTÈRE DE L'INTERIEUR							
TOTAL AXE 2 : RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE SOCIALE DES POPULATIONS					97 970 394 087	97 226 466 699	

N° ordre	Libelle Section	Intitulé du Projet	Entreprises bénéficiaires	Mesures	Montant engagé en francs CFA	Montant payé en francs CFA	Références Mandats/comptes de dépôt
AXE 3 : SAUVEGARDE DE LA STABILITE MACROECONOMIQUE ET FINANCIERE PAR UN SOUTIEN AU SECTEUR PRIVE ET UN MAINTIEN DES EMPLOIS A TRAVERS UN PROGRAMME D'INJECTION DE LIQUIDITE ASSORTI DE MESURES FISCALES ET DOUANIERES							
3-1 PAIEMENTS DUS AUX FOURNISSEURS DE L'ETAT							
25	MINISTERE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	ANAMO	Diverses entreprises	Obligations Impayées	195 451 818	195 451 818	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
SOUS-TOTAL MINISTERE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE							
26	MINISTERE DE LA JEUNESSE	ANPEJ	Diverses entreprises	Obligations Impayées	383 432 041	383 432 041	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
SOUS-TOTAL MINISTERE DE LA JEUNESSE							
27	MINISTER DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	COUD/UCAD	dettes dues aux restaurateurs	Obligations Impayées	2 152 639 717	2 152 639 717	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
		construction résidences Amadou de Université Amadou Makhtar Mbow (UAM) de Diannadiolo	Diverses entreprises	Obligations Impayées	500 000 000	500 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
		Etablissements Supérieurs d'Enseignement Privés	Diverses entreprises	Obligations Impayées	3 861 800 000	3 861 800 000	plusieurs BE
		construction de Université Amadou Makhtar Mbow (UAM) de Diannadiolo	SUMMA	Obligations Impayées	6 210 000 000	6 210 000 000	MD-20027644 MD-20027652
SOUS-TOTAL MINISTER DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION							
28	MINISTERE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE	LOCATION BATIMENTS ADMINISTRATIFS A USAGE DE BUREAU	AGPBE	Obligations Impayées	17 370 402 500	17 370 402 500	BE 20-000002 de 15 milliards BE 20-112156 de 2 370 402 500
		Programme d'urgence 2000 logements (MRAZI/BHS)	BHS	Obligations Impayées	1 000 000 000	1 000 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
SOUS-TOTAL MINISTERE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE							
29	MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET	échéances immeuble SICAP	BSIC		1 500 000 000	1 500 000 000	BE 20-135295
		audit fichier solde	SYNAPSIS	Obligations Impayées	206 481 120	206 481 120	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
		audit fichier solde	CZAD	Obligations Impayées	207 381 901	207 381 901	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
			DACOS INTERNATIONAL TRADING	Obligations Impayées	54 719 612	54 719 612	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
SOUS-TOTAL MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET							
					521 000 000	521 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19

N° ordre	Libelle Section	Intitulé du Projet	Entreprises bénéficiaires	Mesures	Montant engagé en francs CFA	Montant payé en francs CFA	Références Mandats/comptes de dépôt
		échéance SONACOS	BOA	Obligations Impayées	1 699 254 280	1 699 254 280	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
			SGS	Obligations Impayées	9 017 839 749	9 017 839 749	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
			COTECNA	Obligations Impayées	1 000 000 000	1 000 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
30	MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET		SEN PRESTIGE	Obligations Impayées	35 000 000	35 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
			SGS	Obligations Impayées	6 893 389 328	6 893 389 328	SOGIP
		échéances cartes d'identité biométriques	ECOBANK	Obligations Impayées	6 500 000 000	6 500 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
SOUS-TOTAL MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET					27 635 065 990	27 635 065 990	
31	MINISTÈRE DES SPORTS		REVES VOYAGES	Obligations Impayées	131 365 000	131 365 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
		appui aux fédérations sportives	appui aux fédérations sportives	Subvention	400 000 000	400 000 000	BE 20-136166, BE 20-136170, BE 20-136169, BE 20-136168 et BE 20-136179
SOUS-TOTAL MINISTERE DES SPORTS					531 365 000	531 365 000	
32	MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT		Consortium d'Entreprises (CDE)	Obligations Impayées	26 374 407	26 374 407	BE 20-127447
		Projet de depollution de la Baie de HANN	Consortium d'Entreprises (CDE)	Obligations Impayées	90 102 986	90 102 986	BE 20-127464
		Projet de Réhabilitation des stations d'épuration	Consortium d'Entreprises (CDE)	Obligations Impayées	256 693 106	256 693 106	BE 20-001755, BE 20-118620 et BE 20-127519
		Projet d'Assainissement de Falick	Consortium d'Entreprises (CDE)	Obligations Impayées	838 464 522	838 464 522	BE 20-001715, BE 20-118623 et BE 20-127442
		Projet d'Assainissement de la Cité Soleil	Consortium d'Entreprises (CDE)	Obligations Impayées	125 000 000	125 000 000	BE20- 118606
		Projet d'Assainissement de Sédhicou			250 000 000	250 000 000	BE20- 118627
		Projet d'Assainissement de Kafrine			2 266 408 634	2 266 408 634	BE 20-119186, BE 20-114970, BE 20-102826 et BE 117794
		Projet de Protection de la langue de Barbarie	Elffage	Obligations Impayées	3 072 484 584	3 072 484 584	BE 20-114977, 20-11715 et 20-118332
		Programme Décennal de lutte contre les inondations	CIRA SA et SVTP	Obligations Impayées	1 580 201 744	1 580 201 744	BE20-001231, BE 20-112739 et 20-130066
		Programme d'urgence d'alimentation en eau potable de Dakar	Programme d'urgence d'alimentation en eau potable de Dakar	Obligations Impayées	8 505 729 983	8 505 729 983	
SOUS-TOTAL MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT					8 505 729 983	8 505 729 983	
33	MINISTERE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE, DE L'EQUITE SOCIALE ET TERRITORIALE		EPS	Obligations Impayées	16 600 000 000	16 600 000 000	BE 20-112925/ compte de dépôt couverture maladie universelle
		DETTES DUES AUX EPS (Plans Sésame, Dialyse et césarienne) / ACMU	EPS	Obligations Impayées			
		DETTES DUES AUX DISTRICTS (initiative de gratuité des soins pour enfants âgés de moins de 5 ans) / ACMU	EPS	Obligations Impayées			

N° ordre	Libelle Section	Intitulé du Projet	Entreprises bénéficiaires	Mesures	Montant engagé en francs CFA	Montant payé en francs CFA	Références Mandats/comptes de dépôt
		DETTES DUES AUX MUTUELLES / ACMU	MUTUELLES	Obligations Impayées			
SOUS-TOTAL MINISTERE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE, DE L'EQUITE SOCIALE ET TERRITORIALE							
		Divers opérateurs	AGETIP	Obligations Impayées	3 000 000 000	3 000 000 000	BE 20-112420 pour 3 milliards FCFA
		Travaux d'aménagement et de bitumage de la route Joal - Samba Dia - Djiffer (42 km)	HOUAR-SINTRAM	Obligations Impayées	1 204 062 353	1 204 062 353	BE 20-108485 pour 404 062 353 FCFA et BE 20-001962 pour un montant de 800 000 000 FCFA
		Travaux d'aménagement du tronçon Thionck Essyl-Tendouck-Elena-Bagaya-Balinghor d'environ 28 km situé sur la Boucle du Blouf	AREZKI	Obligations Impayées	500 000 000	500 000 000	BE 108278 pour 500 millions FCFA
		Institut Islamique Cheikh Ahmadou Bamba de Dakar	EIFFAGE	Obligations Impayées	938 555 379	938 555 379	BE 20-112512 de 727 692 633 FCFA et 20-121024 de 210 862 746 FCFA
		Travaux de construction de échangeur du stade Léopold Sédar Senghor	CSE	Obligations Impayées	2 431 784 940	2 431 784 940	BE 20-001955 pour 800 millions FCFA et BE 20-007087 pour 800 millions FCFA et BE 20-015936 pour 196 427 236 FCFA et BE 20-130767 pour un montant de 831 784 940 FCFA
		Travaux de réhabilitation de la route Dingiraye - NIORO-KEUR AYIB sur environ 40 KM + 6 KM de voirie de Nioro	Jean Iefevre	Obligations Impayées	177 792 181	177 792 181	BE 20-005246
		Travaux de bitumage route Kaffrine Nganda		Obligations Impayées	2 730 176 161	2 730 176 161	BE 20-006256 pour 500 millions FCFA et BE 20-121018 pour 2 230 176 161 FCFA
		PROGRAMME D'APPUJ AU TRANSPORT ET A LA MOBILITE URBAINE: PATMUR II	Henan Chine SINO HYDRO	Obligations Impayées	300 000 000	300 000 000	MD20-003093
		PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE A PEAGE AIBD-MBOUR-THIES	CWE	Obligations Impayées	500 000 000	500 000 000	MD20-003396
		TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES PONTS DE GANGUEL SOULEY ET WINDOU BOSSEABE	CDE	Obligations Impayées	223 000 000	223 000 000	MD20-003397
		PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE A PEAGE AIBD-MBOUR-THIES	CWE	Obligations Impayées	500 000 000	500 000 000	MD20-003401
		REHABILITATION DE LA ROUTE NDIJOU-M-OUROSSOUI-BAKEL ET D'AMENAGEMENT D'INFRASTRUCTURES CONNEXES DANS L'ILE A MORPHIL	CSE, HOUAR SINTRAM, CHABANE, GER	Obligations Impayées	1 000 000 000	1 000 000 000	MD20-010273
		TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RN1 TAMBIA KIDIRA BAKEL; TRONCON TAMBIA GOUDIRI- TRONCON GOUDIRI KIDIRA BAKEL	AREZKI	Obligations Impayées	1 500 000 000	1 500 000 000	MD20-021651
		TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RN1 TAMBIA KIDIRA BAKEL; TRONCON TAMBIA GOUDIRI- TRONCON GOUDIRI KIDIRA BAKEL	AREZKI	Obligations Impayées	2 260 044 637	2 260 044 637	MD20-021687
		ELARGISSEMENT, REHABILITATION ET AMENAGEMENT DE LA ROUTE DES NIAYES/CC VOIRIES URBAINES DE CONNEXION	CDE, HENAN CHINE	Obligations Impayées	2 218 177 484	2 218 177 484	mandat a voir

34

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS TERRESTRES ET DU DESENCLAVEMENT

N° ordre	Libelle Section	Intitulé du Projet	Entreprises bénéficiaires	Mesures	Montant engagé en francs CFA	Montant payé en francs CFA	Références Mandats/comptes de dépôt
35	MINISTRE DES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS TERRESTRES ET DU DESENCLAVEMENT	PROGRAMME PRIORITAIRE DE DESENCLAVEMENT (ILES A MORPHIL, KEDOU-GOUL-SALEMATA, BAMBÉY-BABA GARAGE, MEKHE, DABO-FAFA-COUREU, MEDINA YORO FOULA-PATA & AUTRES)	CSE/SOSETER, CDE	Obligations Impayées	2 000 000 000	2 000 000 000	MD20-046503
		PROGRAMME PRIORITAIRE DE DESENCLAVEMENT (ILES A MORPHIL, KEDOU-GOUL-SALEMATA, BAMBÉY-BABA GARAGE, MEKHE, DABO-FAFA-COUREU, MEDINA YORO FOULA-PATA & AUTRES)	CSE/SOSETER, CDE	Obligations Impayées	1 622 476 625	1 622 476 625	MD20-046502
		PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE A PEAGE AIBD-IBBOUR-THIES	CWE	Obligations Impayées	2 500 000 000	2 500 000 000	MD20-046501
		PROGRAMME DE MOBILITE URBAINE (CONSTRUCTION ET REHABILITATION DE PONTS)	CSE	Obligations Impayées	938 555 372	938 555 372	MD20-046500
		PROJET DE CONSTRUCTION DU PONT DE FOUNDIOUGNE	GREAT WALL, HENAN CHINE	Obligations Impayées	699 551 631	699 551 631	MD20-046497
		TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RM1 TANDA KIDIRA BAKEL GOUJON KAMBA GOUJIRI-TRONCON GOUJIRI KIDIRA BAKEL	AREZKI	Obligations Impayées	2 034 830 899	2 034 830 899	MD20-046495
		PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE LA	LI CONS	Obligations Impayées	891 132 867	891 132 867	dossier non encore repris
		VDN 2ème ET 3ème SECTION CICES GOLF	HOUAR SINTRAM	Obligations Impayées	2 000 000 000	2 000 000 000	dossier non encore repris
		VDN 2ème ET 3ème SECTION CICES GOLF	HOUAR SINTRAM	Obligations Impayées	1 761 766 702	1 761 766 702	dossier non encore repris
		REHABILITATION DE LA ROUTE NDIOM-O	CSE, HOUAR SINTRAM, CHABANE, GER	Obligations Impayées	1 570 984 929	1 570 984 929	MD20-046493
		REHABILITATION DE LA ROUTE NDIOM-O	CSE, HOUAR SINTRAM, CHABANE, GER	Obligations Impayées	1 500 000 000	1 500 000 000	MD20-046492
		REHABILITATION DE LA ROUTE NDIOM-O	CSE, HOUAR SINTRAM, CHABANE, GER	Obligations Impayées	1 500 000 000	1 500 000 000	MD20-046491
		PROGRAMME PRIORITAIRE DE DESENCLAVEMENT	CSE	Obligations Impayées	2 522 396 385	2 522 396 385	MD20-046494 pour un montant de 1 350 500 000 FCFA MD20-04-9844 pour un montant de 1 171 893 385 FCFA
SOUS-TOTAL MINISTERE DES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS TERRESTRES ET DU DESENCLAVEMENT							
36	MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL	Facilitation de l'accès aux intrants agricoles	Divers Opérateurs	Obligations Impayées	19 560 000 000	19 560 000 000	BE 20-101971; BE 20-101978; BE 20-102008; 20-102007; 20-101984
		PROGRAMME EQUIPEMENT MONDE RURAL : ACQUISITION TRACTEURS	BICIS	Obligations Impayées	1 500 000 000	1 500 000 000	compte force covid-MAER
		PROGRAMME EQUIPEMENT MONDE RURAL : ACQUISITION TRACTEURS	BICIS	Obligations Impayées	1 317 694 418	1 317 694 418	compte force covid-MAER
		Dettes du aux huiliers	CAIT	Obligations Impayées	117 000 000	117 000 000	compte force covid-MAER
		Dettes du aux huiliers	COPEOL	Obligations Impayées	2 175 000 000	2 175 000 000	compte force covid-MAER
		Dettes du aux huiliers	WAO	Obligations Impayées	1 464 000 000	1 464 000 000	compte force covid-MAER

N° ordre	Libelle Section	Intitulé du Projet	Entreprises bénéficiaires	Mesures	Montant engagé en francs CFA	Montant payé en francs CFA	Références Mandats/comptes de dépôt
	SOUS-TOTAL MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL				26 133 694 418	26 133 694 418	
37	MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE MARITIME	HASSMAR: CONSTRUCTION PATROUILLEUR	BICIS	Obligations Impayées	1 593 962 626	1 593 962 626	BE 20-022356
	SOUS-TOTAL MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE MARITIME				1 593 962 626	1 593 962 626	
	38 MINISTERE DU PETROLE ET DES ENERGIES	Compensation Tarifaire	SENELEC	Obligations Impayées	45 161 000 000	45 161 000 000	FSE
		Pertes Commerciales	PETROLIERS	Obligations Impayées	63 106 870 218	63 106 870 218	FSE
		Programme National d'Urgence d'électrification Rurale	ASER	Obligations Impayées	2 220 000 000	-	LF 2020
	SOUS-TOTAL MINISTERE DU PETROLE ET DES ENERGIES				110 487 870 218	108 287 870 218	
	TOTAL 3-1 PAIEMENTS DUS AUX FOURNISSEURS DE L'ETAT				271 758 909 541	269 538 909 541	

N° ordre	Libelle Section	Intitulé du Projet	Entreprises bénéficiaires	Mesures	Montant engagé en francs CFA	Montant payé en francs CFA	Références Mandats/comptes de dépôt
3-2	REMSIE PARTIELLE DE LA DETTE FISCALE DES ENTREPRISES ET PERSONNES PHYSIQUES DUMENT CONSTATEE ET ARRETEE A LA DATE DU 31 DECEMBRE 2019						
	TOTAL 3-2 REMSIE PARTIELLE DE LA DETTE FISCALE DES ENTREPRISES ET PERSONNES PHYSIQUES DUMENT CONSTATEE ET ARRETEE A LA DATE DU 31 DECEMBRE 2019/ PROLONGATION DE 12 A 24 MOIS DU DELAI GENERAL DE PAIEMENT DE LA TVA SUSPENDUE / SUBVENTION PUBLIQUE, LE SIMPOTS RETENUS A LA SOURCE SUR LES SALAIRES DE LEURS EMPLOYES				0	59 748 899 199	
3-3	SOUTIEN AUX ENTREPRISES AFFECTEES NOTAMMENT CELLES EVOLUANT DANS LES SECTEURS DES TRANSPORTS, DE L'HOTELLERIE ET DE L'AGRICULTURE						
39	MINISTERE DU TOURISME ET DES TRANSPORTS AERIENS	Participations financières	AIR SENEGAL	Soutien aux entreprises affectées	24 830 210 280	24 830 210 280	BE 20-222-111 pour un montant de 2 milliards FCFA, virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19 pour un montant de 5 milliards FCFA, virement à partir du compte COVID pour 3,225 milliards FCFA BE n°BE 20-129820 pour 4,5 milliards FCFA
		Appui aux Hôtels (fleur de lys, terrou bi, accords et King Fahd Palace)	soutien au secteur privé (Hôtels)	soutien au secteur privé (Hôtels)	880 326 800	880 326 800	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
		appui aux agences de l'aviation aérienne (ANACIM, ADS, etc)	agences de l'aviation civile	appui aux agences de l'aviation aérienne (ANACIM, ADS, etc)	5 000 000 000	5 000 000 000	virement à la BIS à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
					30 710 537 080	30 710 537 080	
	SOUS-TOTAL MINISTERE DU TOURISME ET DES TRANSPORTS AERIENS						
		Rémunération Services Publics	Dakar Dem Dikk	Soutien aux entreprises affectées	200 000 000	200 000 000	BE 20-113203
		Transport urbain - (Compensations activités Dakar Dem Dikk sur un trimestre (600 millions par mois)	DAKAR DEM DIKK	Soutien aux entreprises affectées	1 800 000 000	1 800 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
		Transport urbain - (Compensations activités Dakar Dem Dikk sur un trimestre (600 millions par mois)	DAKAR DEM DIKK	Soutien aux entreprises affectées	900 000 000	900 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
		Transport urbain - (transport des élèves et enseignants - ouverture des classes d'examen))	DAKAR DEM DIKK	Soutien aux entreprises affectées	160 000 000	160 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
		Transport urbain-(Compensations activités AFTU sur un trimestre (400 millions par mois)	AFTU	Soutien aux entreprises affectées	1 200 000 000	1 200 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
		transport urbain- Compensations activités NDIAGA NDIAYE et CAR RAPIDE sur un trimestre (100 millions par mois)	NDIAGA NDIAYE et CAR RAPIDE	Soutien aux entreprises affectées	300 000 000	300 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
		transport urbain-Compensations activités taxis urbain sur un trimestre (100 millions par mois)	TAXIS URBAINS	Soutien aux entreprises affectées	100 000 000	100 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
		Transport interurbain - (Compensations aux opérateurs sur un trimestre (500 millions par mois)	OPERATEURS	Soutien aux entreprises affectées	1 500 000 000	1 500 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
		Transport interurbain - (Compensations aux opérateurs sur un trimestre (500 millions par mois)	GARES ROUTIERES	Soutien aux entreprises affectées	300 000 000	300 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
		Compte de dépôt du Ministère des Transports Terrestres	appui aux transports terrestres	soutien au secteur privé (transports terrestres)	3 000 000 000	3 000 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
					9 460 000 000	9 460 000 000	
	SOUS-TOTAL MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DES TRANSPORTS TERRESTRES ET DU DESENCLEAVEMENT						

N° ordre	Libelle Section	Intitulé du Projet	Entreprises bénéficiaires	Mesures	Montant engagé en francs CFA	Montant payé en francs CFA	Références Mandats/comptes de dépôt
41	MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION	Appui à la Presse et Fonds de Culture Urbaine	Appui aux activités liées au COVID-19	Soutien aux entreprises affectées	900 000 000	900 000 000	BE 20-113776 et BE 20-111362
		SODAV	Appui aux activités liées au COVID-20	Subvention allouée à la Sociétés de droits d'auteurs et droits voisins	532 837 500	532 837 500	BE 20-124167
		SODAV	Appui aux activités liées au COVID-21	Subvention allouée à la Sociétés de droits d'auteurs et droits voisins	532 837 500	532 837 500	BE 20-124169
		FOPICA	Appui aux activités liées au COVID-22	Subvention allouée au Fonds de Promotion de l'industrie Cinématographique et audiovisuelle	250 000 000	250 000 000	BE 20-116690
		compte de dépôt de MCC	appui aux artistes	appui aux artistes	3 000 000 000	3 000 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
		compte de dépôt de MCC	appui aux artistes	appui aux artistes	2 500 000 000	2 500 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
SOUS-TOTAL MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION							
42	MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE	engagement en procédure normale	appui aux entreprises affectées	subvention aux écoles privées	1 290 000 000	1 290 000 000	BE 20-119811, BE 20-119822, BE 20-119827, BE 20-120703BE 20-119834
		Subvention aux Etablissements d'Enseignement	Appui aux activités liées au COVID-19	Subvention	1 000 000 000	1 000 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
		Subvention aux Etablissements d'Enseignement	Appui aux activités liées au COVID-19	Subvention	2 000 000 000	2 000 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
		SOUS-TOTAL MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE					
43	MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	Enseignement supérieur	VERSEMENT SUBVENTION A L'UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS DE L'ESP DANS LE CADRE DE LUTTE CONTRE LA COVID 19	Subvention	40 000 000	40 000 000	BE 20-118316
		Université Cheikh Anta Diop DAKAR	VERSEMENT SUBVENTION A L'UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS DE L'ESP DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE COVID 19	Subvention	40 000 000	40 000 000	BE 20-112964
		Enseignement supérieur	VERSEMENT SUBVENTION AU PROFIT DE LA DGES POUR L'APPUI A L'OBSERVATOIRE DES SCIENCES, TECHNIQUES ET INNOVATION DANS LE CADRE DE LA RIPOSTE AU COVID 19	Subvention	300 000 000	300 000 000	BE 20-115839
		Enseignement supérieur	VERSEMENT SUBVENTION A LA DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES INSTITUTIONS ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS DANS LE CADRE DE LA RIPOSTE AU COVID 19	Subvention	350 000 000	350 000 000	BE 20-115830
		Subvention aux Etablissements d'Enseignement	Appui aux activités liées au COVID-19	Subvention	689 000 000	689 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
		subvention aux universités pour la rentrée	Appui aux activités liées au COVID-19	Subvention	0	0	
SOUS-TOTAL MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION							
					1 419 000 000	1 419 000 000	

44	MINISTRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE	Subvention aux Etablissements d'Enseignement	Appui aux activités liées au COVID-19	Subvention	500 000 000	500 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
45	MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'ARTISANAT	subvention aux Etablissements de formation professionnelle	Appui aux activités liées au COVID-19	Subvention	0	0	
SOUS-TOTAL MINISTRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE							
46	MINISTRE DE L'ARTISANAT	Ministère de l'Artisanat	Appui aux activités liées au COVID-19	soutien aux artisans	5 000 000 000	5 000 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
SOUS-TOTAL MINISTRE DE L'ARTISANAT							
47	MINISTRE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE	CONSTRUCTION CITE MINISTERIELLE	SPHEREX / ENVOL IMMOBILIER ET TEYLUM	Soutien aux entreprises de BTP	11 589 860 000	11 589 860 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
SOUS-TOTAL MINISTRE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE							
SOUS-TOTAL MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION							
SOUS-TOTAL MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE							
42	MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE	engagement en procédure normale	appui aux artistes	subvention aux écoles privées	3 000 000 000	3 000 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
		Subvention aux Etablissements d'Enseignement	Appui aux activités liées au COVID-19	Subvention	2 500 000 000	2 500 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
		Subvention aux Etablissements d'Enseignement	Appui aux artistes	Subvention	7 715 675 000	7 715 675 000	
			appui aux entreprises affectées	subvention aux écoles privées	1 290 000 000	1 290 000 000	BE 20-119811, BE 20-119822, BE 20-119827, BE 20-120703BE 20-119834
			Appui aux activités liées au COVID-19	Subvention	1 000 000 000	1 000 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
			Appui aux activités liées au COVID-19	Subvention	2 000 000 000	2 000 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
				Subvention	4 290 000 000	4 290 000 000	
SOUS-TOTAL MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION							
43	MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	Enseignement supérieur	VERSEMENT SUBVENTION A L'UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS DE L'ESP DANS LE CADRE DE LUTTE CONTRE LA COVID 19	Subvention	40 000 000	40 000 000	BE 20-118316
		Université Cheikh Anta Diop DAKAR	VERSEMENT SUBVENTION A L'UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS DE L'ESP DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE COVID 19	Subvention	40 000 000	40 000 000	BE 20-112964
		Enseignement supérieur	VERSEMENT SUBVENTION AU PROFIT DE LA DGES POUR L'APPUI A L'OBSERVATOIRE DES SCIENCES, TECHNIQUES ET INNOVATION DANS LE CADRE DE LA RIPOSTE AU COVID 19	Subvention	300 000 000	300 000 000	BE 20-115839
		Enseignement supérieur	VERSEMENT SUBVENTION A LA DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DANS LE CADRE DE LA RIPOSTE AU COVID 19	Subvention	350 000 000	350 000 000	BE 20-115830
		Subvention aux Etablissements d'Enseignement	Appui aux activités liées au COVID-19	Subvention	689 000 000	689 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
		subvention aux universités pour la rentrée	Appui aux activités liées au COVID-19	Subvention	0	0	
				Subvention	1 419 000 000	1 419 000 000	

44	MINISTERE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE	Subvention aux Etablissements d'Enseignement	Appui aux activités liées au COVID-19	Subvention	500 000 000	500 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
45	MINISTERE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'ARTISANAT	subvention aux Etablissements de formation professionnelle	Appui aux activités liées au COVID-19	Subvention	0	0	
SOUS-TOTAL MINISTERE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE							
46	MINISTERE DE L'ARTISANAT	Ministère de l'Artisanat	Appui aux activités liées au COVID-19	soutien aux artisans	5 000 000 000	5 000 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
SOUS-TOTAL MINISTERE DE L'ARTISANAT							
47	MINISTERE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE	CONSTRUCTION CITE MINISTERIELLE	SPHEREX / ENVOL IMMOBILIER ET TEYLUM	Soutien aux entreprises de BTP	11 589 860 000	11 589 860 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
SOUS-TOTAL MINISTERE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE							
TOTAL 3-3 SOUTIEN AUX ENTREPRISES AFFECTEES NOTAMMENT CELLES EVOLUANT DANS LES SECTEURS DES TRANSPORTS, DE L'HOTELLERIE ET DE L'AGRICULTURE							
					70 685 072 060	70 685 072 060	

N° Ordo	Libelle Section	Intitulé du Projet	Entreprises bénéficiaires	Mesures	Montant engagé en francs CFA	Montant payé en francs CFA	Références Mandats/comptes de dépôt
3-4 MECANISME DE FINANCEMENT, EN RAPPORT AVEC LE SECTEUR FINANCIER, ACCESSIBLE AUX ENTREPRISES AFFECTEES							
48	MINISTRE DE LA MICROFINANCE ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Fonds d'appui à l'économie sociale et solidaire	appui aux entreprises affectées	appui aux entreprises affectées	500 000 000	500 000 000	BE 20-116519 et BE 20-115524
		Fonds d'appui à l'économie sociale et solidaire	appui aux entreprises affectées	appui aux entreprises affectées	500 000 000	500 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
49	MINISTRE DU TOURISME ET DES TRANSPORTS AERIENS	Mesures de soutien aux établissements hôteliers impactés (à travers le crédit hôtelier)-BNDE	Etablissements Hôteliers	Soutien aux entreprises affectées	5 000 000 000	5 000 000 000	virement à la BNDE à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
		Mesures de soutien aux établissements hôteliers impactés (à travers le crédit hôtelier)-BNDE	Etablissements Hôteliers	Soutien aux entreprises affectées	5 000 000 000	5 000 000 000	virement à la BNDE à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
50	MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION	FONGIP	Appui aux activités liées au COVID-19	Soutien au Très Petites Entreprises (TPE)	5 000 000 000	5 000 000 000	virement à la BHS à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
		FONGIP	Appui aux activités liées au COVID-19	Soutien aux SFD	2 000 000 000	2 000 000 000	virement à Banque Agricole à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
		FONGIP	Appui aux activités liées au COVID-19	Soutien aux SFD	2 000 000 000	2 000 000 000	virement à Banque Agricole à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
51	MINISTRE DU TOURISME ET DES TRANSPORTS AERIENS	BNDE	appui aux transports aériens	soutien au secteur privé (transports aériens)	5 000 000 000	5 000 000 000	virement à la BNDE à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
TOTAL 3-4 MECANISME DE FINANCEMENT, EN RAPPORT AVEC LE SECTEUR FINANCIER, ACCESSIBLE AUX ENTREPRISES AFFECTEES					25 000 000 000	25 000 000 000	
TOTAL AXE 3 SAUVEGARDE DE LA STABILITE MACROECONOMIE ET FINANCIERE PAR UN SOUTIEN AU SECTEUR PRIVE ET UN MAINTIEN DES EMPLOIS A TRAVERS UN PROGRAMME D'INJECTION DE LIQUIDITES ASSORTI DE MESURES FISCALES ET DOUANIERES					367 443 981 621	424 972 880 820	
AXE 4: APPROVISIONNEMENT REGULIER DU PAYS EN HYDROCARBURE, PRODUITS MEDICAUX ET PHARMACEUTIQUES ET DENREES DE PREMIERE NECESSITE							
52	MINISTRE DU COMMERCE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	Appui aux activités liées au COVID-20	Appui aux activités liées au COVID-19	approvisionnement régulier du pays en denrées de première nécessité	1 000 000 000	1 000 000 000	BE 20-109061 pour un montant de 200 millions FCFA et virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19 pour un montant de 800 millions FCFA
SOUS-TOTAL MINISTERE DU COMMERCE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES					1 000 000 000	1 000 000 000	

N° ordre	Libelle Section	Intitulé du Projet	Entreprises bénéficiaires	Mesures	Montant engagé en francs CFA	Montant payé en francs CFA	Références Mandats/comptes de dépôt
53	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL	Appui aux activités liées au COVID-20	SAED	acquisition de moissonneuses batteuses, installation de tentes bâchées, lutte anti-aviaire	1 850 000 000	1 850 000 000	MD20-036137 pour 1 milliard et MD20-036138 pour 250 millions FCFA
		Appui aux activités liées au COVID-21	SAED	acquisition de moissonneuses batteuses, installation de tentes bâchées, lutte anti-aviaire	1 200 000 000	1 200 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
		Appui aux activités liées au COVID-22	SAED	approvisionnement régulier du pays en denrées de première nécessité	10 000 000 000	10 000 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
		Appui aux activités liées au COVID-23	ANIDA	approvisionnement régulier du pays en denrées de première nécessité	300 000 000	300 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
SOUS-TOTAL MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL					13 350 000 000	13 350 000 000	
54	MINISTERE DU PETROLE ET DES ENERGIES			pertes commerciales	4 721 658 346	4 721 658 346	FSE
		Appui aux activités liées au COVID-21	FSE	pertes commerciales	9 690 757 164	9 690 757 164	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
		Appui aux activités liées au COVID-22	SAR	pertes commerciales	27 745 000 153	27 745 000 153	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
		Appui aux activités liées au COVID-23	SAR	pertes commerciales	8 431 306 784	8 431 306 784	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
		Appui aux activités liées au COVID-24	SAR	pertes commerciales	15 000 000 000	15 000 000 000	virement à partir du compte de dépôt de Fonds Force COVID-19
SOUS-TOTAL MINISTERE DU PETROLE ET DES ENERGIES					89 548 531 810	89 548 531 810	
55	MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	Facture d'eau SONES	SONES	Facture d'eau	8 818 770 395	8 818 770 395	BE 20-114141 et autres BE 20-26291, 20-041746 et 20-0741747
SOUS-TOTAL MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT					8 818 770 395	8 818 770 395	
TOTAL AXE 4 APPROVISIONNEMENT REGULIER DU PAYS EN HYDROCARBURE, PRODUITS MEDICAUX ET PHARMACEUTIQUES ET DENREES DE PREMIERE NECESSITE					112 717 302 205	112 717 302 205	
TOTAL GENERAL PRES AXES 1,2,3 et 4					690 449 086 996	740 090 553 384	

TABLEAU 2 : DEPENSES PAR AXES ET PAR STRUCTURES

AXES	STRUCTURES	MONTANT PAYE en francs CFA	OBSERVATIONS
1, 2, 3 et 4	COMITE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS DU FORCE COVID-19	259 600 000	
	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL	39 483 694 418	
	MINISTERE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'INSERTION	195 451 818	
	MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION	7 715 675 000	
	MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE, DU GENRE ET DE LA PROTECTION DES ENFANTS	750 000 000	
	MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE	100 000 000	
	MINISTERE DE LA JEUNESSE	883 432 041	
	MINISTERE DE LA JUSTICE	399 992 000	
	MINISTERE DE LA MICROFINANCE ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	1 000 000 000	
	MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE MARITIME	2 593 962 626	
	MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE	86 636 356 191	
	MINISTERE DE L'ARTISANAT	5 000 000 000	
	MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	20 160 297 869	
	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION	12 230 000 000	
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	4 290 000 000		
MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DES PRODUCTIONS ANIMALES	2 000 000 000		

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	21 715 646 402
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR	2 600 000 000
MINISTÈRE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE	32 460 262 500
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES SÉNÉGALAIS DE L'ÉTRANGER	11 756 092 612
MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET	27 635 065 990
MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES	1 899 999 830
MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES, DES TRANSPORTS ET DU DÉSENCLEAVEMENT	50 733 223 584
MINISTÈRE DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE	1 000 000 000
MINISTÈRE DES SPORTS	531 365 000
MINISTÈRE DU COMMERCE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	1 000 000 000
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE, DE L'ÉQUITÉ SOCIALE ET TERRITORIALE	80 792 283 892
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DES PETITES ET MOYENNES INDUSTRIES	2 500 000 000
MINISTÈRE DU PÉTROLE ET DES ÉNERGIES	215 978 714 732
MINISTÈRE DU TOURISME ET DES TRANSPORTS AÉRIENS	45 710 537 080
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS	50 000 000
DÉLÉGATION DE L'ENTREPRENARIAT RAPIDE POUR LES JEUNES ET LES FEMMES	3 000 000 000
MINISTÈRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE	500 000 000
TOTAL AXE 1, 2, 3 ET 4	683 561 653 585

TABLEAU 3 : POINT DE SITUATION DES DEPENSES PAR MINISTERE ET AUTRES ORGANISMES

INSTITUTIONS	MONTANT PAYE en francs CFA	OBSERVATIONS
COMITE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS DU FORCE COVID-19	259 600 000	
MINISTERE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	195 451 818	
MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION	7 715 675 000	
MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE, DU GENRE ET DE LA PROTECTION DES ENFANTS	750 000 000	
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE	100 000 000	
MINISTERE DE LA JEUNESSE	883 432 041	
MINISTERE DE LA JUSTICE	399 992 600	
MINISTERE DE LA MICROFINANCE ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	1 000 000 000	
MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE MARITIME	2 593 962 626	
MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE	86 636 356 191	
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL	39 483 694 418	
MINISTERE DE L'ARTISANAT	5 000 000 000	
MINISTERE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE	500 000 000	
MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	20 160 297 869	
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION	12 230 000 000	
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	4 290 000 000	
MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DES PRODUCTIONS ANIMALES	2 000 000 000	
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	21 715 646 402	
MINISTERE DE L'INTERIEUR	2 600 000 000	
MINISTERE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE	32 460 262 500	
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR	11 756 092 612	
MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET	27 635 065 990	
MINISTERE DES FORCES ARMEES	1 899 999 830	
MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DES TRANSPORTS ET DU DESENCLEAVEMENT	50 733 223 584	
MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE	1 000 000 000	

MINISTÈRE DES SPORTS	531 365 000
MINISTÈRE DU COMMERCE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	1 000 000 000
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE, DE L'ÉQUITÉ SOCIALE ET TERRITORIALE	80 792 283 892
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL, DES PETITES ET MOYENNES INDUSTRIES	2 500 000 000
MINISTÈRE DU PÉTROLE ET DES ÉNERGIES	213 758 714 732
MINISTÈRE DU TOURISME ET DES TRANSPORTS AÉRIENS	45 710 537 080
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIALE ET LES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS	50 000 000
DELEGATION DE L'ENTREPRENARIAT RAPIDE	3 000 000 000
TOTAL GENERAL	681 341 654 185



TABLEAU 4 : MECANISME DE FINANCEMENT EN SOUTIEN AUX ENTREPRISES AFFECTEES, POUR LEUR PERMETTRE DE NEGOCIER AVEC LES BANQUES						
N° Ordre	Libelle Section	Intitulé du Projet	Entreprises bénéficiaires	Mesures	Montant payé en francs CFA	Observations
3-4 MECANISME DE FINANCEMENT EN SOUTIEN AUX ENTREPRISES AFFECTEES, POUR LEUR PERMETTRE DE NEGOCIER AVEC LES BANQUES						
1	MINISTERE DE LA MICROFINANCE ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Fonds d'appui à l'économie sociale et solidaire	appui aux entreprises affectées	appui aux entreprises affectées	500 000 000	Mise en place d'un mécanisme de financement de 200 milliards FCFA en soutien aux entreprises affectées. Dans le cadre de la LFR 2020, il a été retenu une opération de trésorerie de 70 milliards de CFA exécutée à hauteur de 25 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 35,7%, au titre du mécanisme de garantie auprès du système financier au profit des entreprises affectées. Bien vouloir voir avec le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération qui a signé le protocole avec les banques
2	MINISTERE DE LA MICROFINANCE ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Fonds d'appui à l'économie sociale et solidaire	appui aux entreprises affectées	appui aux entreprises affectées	500 000 000	
3	MINISTERE DU TOURISME ET DES TRANSPORTS AERIENS	Mesures de soutien aux établissements hôteliers impactés (à travers le crédit hôtelier)-BNDE	Etablissements Hôteliers	Soutien aux entreprises affectées	5 000 000 000	
4	MINISTERE DU TOURISME ET DES TRANSPORTS AERIENS	Mesures de soutien aux établissements hôteliers impactés (à travers le crédit hôtelier)-BNDE	Etablissements Hôteliers	Soutien aux entreprises affectées	5 000 000 000	
5	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION	FONGIP	Appui aux activités liées au COVID-19	Soutien au Très Petites Entreprises (TPE)	5 000 000 000	
6	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION	FONGIP	Appui aux activités liées au COVID-19	Soutien aux SFD	2 000 000 000	
7	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION	FONGIP	Appui aux activités liées au COVID-19	Soutien aux SFD	2 000 000 000	
8	MINISTERE DU TOURISME ET DES TRANSPORTS AERIENS	BNDE	appui aux transports aériens	soutien au secteur privé (transports aériens)	5 000 000 000	
TOTAL MECANISME DE FINANCEMENT, EN RAPPORT AVEC LE SECTEUR FINANCIER, ACCESSIBLE AUX ENTREPRISES AFFECTEES					25 000 000 000	

TABLEAU 5 : APUREMENT DES CREANCES DES FOURNISSEURS DE L'ETAT EN PRIORISANT LES FILIERES LES SENSIBLES (TOURISME, TRANSPORTS, AGRICULTURE, BTP, EDUCATION, SANTE, ENERGIE)									
N° Ordre	Libelle Section	Intitulé du Projet	Entreprises bénéficiaires	Mesures	Montant payé en francs CFA	Observations			
APUREMENT DES CREANCES									
1	MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'ARTISANAT	ANAMO	Diverses entreprises	Obligations impayées	195 451 818				
SOUS - TOTAL MINISTERE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'ARTISANAT									
2	MINISTRE DE LA JEUNESSE	ANPEJ	Diverses entreprises	Obligations impayées	383 432 041				
SOUS - TOTAL MINISTERE DE LA JEUNESSE									
3	MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	COUDUCAD	dettes dues aux restaurateurs	Obligations impayées	2 152 639 717				
		construction résidences Amadou de Université Amadou Makhtar Mbow (UAM) de Diamniadio	Diverses entreprises	Obligations impayées	500 000 000				
		Etablissements Supérieurs d'Enseignement Privés	Diverses entreprises	Obligations impayées	3 861 800 000				
		construction de Université Amadou Makhtar Mbow (UAM) de Diamniadio	SUMMA	Obligations impayées	6 210 000 000				
		Paiement bourses	ECOBANK	Obligations impayées	7 322 206 685				
					Paiement bourses	ECOBANK	Obligations impayées	250 000 000	
SOUS - TOTAL MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION									
4	MINISTRE DE L'URBANISME DU LOGEMENT ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE	LOCATION BATIMENTS ADMINISTRATIFS A USAGE DE BUREAU	AGPBE	Obligations impayées	17 370 402 500				
		Programme d'urgence 2000 logements (MRAZI/BHS)	BHS	Obligations impayées	1 000 000 000				
SOUS - TOTAL MINISTERE DE L'URBANISME DU LOGEMENT ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE									
5	MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET	échéances immeuble SICAP	BSIC	Obligations impayées	1 500 000 000				
		audit fichier solde	SYNAPSIS	Obligations impayées	206 481 120				
		audit fichier solde	C2AD	Obligations impayées	207 381 901				
			DACOS INTERNATIONAL TRADING	Obligations impayées	54 719 612				
			ECOBANK	Obligations impayées	521 000 000				
			BOA	Obligations impayées	1 699 254 280				
			SGS	Obligations impayées	9 017 839 749				
			COTECNA	Obligations impayées	1 000 000 000				
			SEN PRESTIGE	Obligations impayées	35 000 000				
			SGS	Obligations impayées	6 893 389 328				
					échéances cartes d'identité biométriques	ECOBANK	Obligations impayées	6 500 000 000	
SOUS-TOTAL MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET									
					27 635 065 990				

N° Ordre	Libelle Section	Intitulé du Projet	Entreprises bénéficiaires	Mesures	Montant payé en francs CFA	Observations
6	MINISTÈRE DES SPORTS	appui aux fédérations sportives	REVES VOYAGES	Obligations Impayées	131 365 000	
		appui aux fédérations sportives		Subvention	400 000 000	
	SOUS-TOTAL MINISTÈRE DES SPORTS				531 365 000	
7	MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	Projet de dépollution de la Baie de HANN	Consortium d'Entreprises (CDE)	Obligations Impayées	26 374 407	
		Projet de Réhabilitation des stations d'épuration	Consortium d'Entreprises (CDE)	Obligations Impayées	90 102 986	
		Projet d'Assainissement de Fatick	Consortium d'Entreprises (CDE)	Obligations Impayées	256 693 106	
		Projet d'Assainissement de la Cité Soleil	Consortium d'Entreprises (CDE)	Obligations Impayées	838 464 522	
		Projet d'Assainissement de Sédiou			125 000 000	
		Projet d'Assainissement de Kafrine			250 000 000	
		Projet de Protection de la langue de Barbarie	Eiffage	Obligations Impayées	2 266 408 634	
		Programme Décennal de lutte contre les inondations	CIRA SA et SVTP	Obligations Impayées	3 072 484 584	
		Programme d'urgence d'alimentation en eau potable de Dakar	Programme d'urgence d'alimentation en eau potable de Dakar	Obligations Impayées	1 580 201 744	
	SOUS-TOTAL MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT				8 505 729 983	
8	MINISTÈRE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET DE L'EQUITE SOCIALE ET TERRITORIALE	DETTES DUES AUX EPS (Plans Sésame, Dialyse et césarienne) / ACMU	EPS	Obligations Impayées		
		DETTES DUES AUX DISTRICTS (Initiative de gratuité des soins pour enfants âgés de moins de 5 ans) / ACMU	EPS	Obligations Impayées	16 600 000 000	
		DETTES DUES AUX MUTUELLES / ACMU	MUTUELLES	Obligations Impayées		
	SOUS-TOTAL MINISTÈRE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET DE L'EQUITE SOCIALE ET TERRITORIALE				16 600 000 000	
9	MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES, DES TRANSPORTS TERRESTRES ET DU DESENCLAVEMENT	Divers opérateurs	AGETIP	Obligations Impayées	3 000 000 000	
		Travaux d'aménagement et de bitumage de la route Joal - Samba Dia - Djiffer (42 km)	HOUAR-SINTRAM	Obligations Impayées	1 204 062 353	
		Travaux d'aménagement du tronçon Thionck Essyl-Tendouck-Elena-Bagaya-Balinghor: d'environ 28 km situé sur la Boucle du Blouf	AREZKI	Obligations Impayées	500 000 000	
		Institut Islamique Cheikh Ahmadou Bamba de Dakar	EIFPAGE	Obligations Impayées	938 555 379	
		Travaux de construction de l'échangeur du stade Léopold Sédar Senghor	CSE	Obligations Impayées	2 431 784 940	
		Travaux de réhabilitation de la route Dinguiraye - NIORO-KEUR AYIB sur environ 40 KM + 6 KM de voirie de Nioto		Obligations Impayées	177 792 181	
		Travaux de bitumage route Kafrine Nganda	Jean Iéfévre	Obligations Impayées	2 730 176 161	
		Programme d'appui au transport et à la mobilité urbaine : PATMUR II	Henan Chine SINO HYDRO	Obligations Impayées	300 000 000	
		Prolongement de l'autoroute à péage AIBD-Mbour - Thiès	CWE	Obligations Impayées	500 000 000	
		Travaux de construction des ponts de GANGUEL SOULEY ET WINDOU BOSSEABE	CDE	Obligations Impayées	223 000 000	

Le Montant initial de 302 milliards FCFA a été revu à 200 milliards FCFA dans le cadre macro-budgétaire retenu dans le programme économique et financier appuyé par l'Instrument de Coordination de la Politique Economique (ICPE) conclu avec le FMI. C'est ce cadrage qui sous-tend la Loi de Finances Rectificative (LFR) 2021 approuvée par l'Ordonnance n° 07-2020 modifiant la loi n° 2019-17 du 20 décembre décembre portant Loi de Finances Initiale (LFI) pour l'année 2020. Finalement les 200 milliards FCFA prévus ont été exécutés à hauteur de 269.538 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 134.8%

N° ordre	Libelle Section	Intitulé du Projet	Entreprises bénéficiaires	Mesures	Montant payé en francs CFA	Observations
10	MINISTRE DES INFRASTRUCTURES, DES TRANSPORTS TERRESTRES ET DU DESENCLAVEMENT	Prolongement de l'autoroute à péage AIBD-Mbour - Thiès	CWE	Obligations Impayées	500 000 000	
		rehabilitation de la route ndioum-ourossogui-bakel et d'aménagement d'infrastructures connexes dans l'île a morphil	CSE, HOUAR SINTRAM , CHABAN	Obligations Impayées	1 000 000 000	
		travaux de rehabilitation de la rn1 tamba kidira bakel : troncon tamba goudiri- troncon goudiri kidira bakel	AREZKI	Obligations Impayées	1 500 000 000	
		travaux de rehabilitation de la rn1 tamba kidira bakel : troncon tamba goudiri- troncon goudiri kidira bakel	AREZKI	Obligations Impayées	2 260 044 637	
		elargissement - rehabilitation et aménagement de la route des niayes/cc voiries urbaines de connexion	CDE, HENAN CHINE	Obligations Impayées	2 218 177 484	
		programme prioritaire de desencclavement (iles a morphil, kedougou-salemata, bambey-baba garage-mekhe, dabo-fafacourou-medina yoro foula-pata & autres)	CSE/SOSETER, CDE	Obligations Impayées	2 000 000 000	
		programme prioritaire de desencclavement (iles a morphil, kedougou-salemata, bambey-baba garage-mekhe, dabo-fafacourou-medina yoro foula-pata & autres)	CSE/SOSETER, CDE	Obligations Impayées	1 622 476 625	
		prolongement de l'autoroute a peage aibd-imbour-thies	CWE	Obligations Impayées	2 500 000 000	
		programme de mobilite urbaine (construction et rehabilitation de ponts)	CSE	Obligations Impayées	938 555 372	
		projet de construction du pont de foundiougne	GREAT WALL, HENAN CHINE	Obligations Impayées	699 551 631	
		travaux de rehabilitation de la rn1 tamba kidira bakel : troncon tamba goudiri- troncon goudiri kidira bakel	AREZKI	Obligations Impayées	2 034 830 899	
		programme de developpement de la ville de medina gounass	I CONS	Obligations Impayées	891 132 867	
		vdn 2ème et 3ème section cices golf de gueclawaye -livaouane peulh y compris la bretelle d'accès au village de tivaouane peulh	HOUAR SINTRAM	Obligations Impayées	2 000 000 000	
		vdn 2ème et 3ème section cices golf de gueclawaye -livaouane peulh y compris la bretelle d'accès au village de tivaouane peulh	HOUAR SINTRAM	Obligations Impayées	1 761 766 702	

N° ordre	Libelle Section	Intitulé du Projet	Entreprises bénéficiaires	Mesures	Montant payé en francs CFA	Observations
SOUS-TOTAL MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DES TRANSPORTS TERRESTRES ET DU DESENCLEALEMENT						
11	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL	Facilitation de l'accès aux intrants agricoles	Divers Opérateurs	Obligations Impayées	19 560 000 000	
		programme équipement monde rural : acquisition tracteurs	BICIS	Obligations Impayées	1 500 000 000	
		programme équipement monde rural : acquisition tracteurs	BICIS	Obligations Impayées	1 317 694 418	
		Dettes du aux huiliers	CAIT	Obligations Impayées	117 000 000	
		Dettes du aux huiliers	COPEOL	Obligations Impayées	2 175 000 000	
		Dettes du aux huiliers	WAO	Obligations Impayées	1 464 000 000	
SOUS-TOTAL MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL						
12	MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE MARITIME	HASSMAR: Construction patrouilleur	BICIS	Obligations Impayées	1 593 962 626	
SOUS-TOTAL MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE MARITIME						
13	MINISTERE DU PETROLE ET DES ENERGIES	Compensation Tarifaire	SENELEC	Obligations Impayées	45 161 000 000	
		Pertes Commerciales	PETROLIERS	Obligations Impayées	63 106 870 218	
		Programme National d'urgence d'électrification Rurale	ASER	Obligations Impayées	-	
SOUS-TOTAL MINISTERE DU PETROLE ET DES ENERGIES						
TOTAL PAIEMENT DUS AUX FOURNISSEURS DE L'ETAT					108 267 870 218	
					269 538 909 541	

TABLEAU 6 : APPUIS DIRECTS AUX SECTEURS LES PLUS DUREMENT TOUCHES

N° Ordre	Libelle Section	Intitulé du Projet	Entreprises bénéficiaires	Mesures	Montant payé en francs CFA	Observations
SOUTIEN AUX ENTREPRISES AFFECTÉES NOTAMMENT CELLES ÉVOLUANT DANS LES SECTEURS DES TRANSPORTS, DE L'HÔTELLERIE ET DE L'AGRICULTURE						
1	MINISTÈRE DU TOURISME ET DES TRANSPORT AÉRIENS	Participations financières Appui aux Hôtels (fleur de lys, terrou bi, accords et King Fahd Palace) appui aux agences de l'aviation aérienne (ANACIM, ADS, etc)	AIR SENEGAL soutien au secteur privé (Hôtels) agences de l'aviation civile	Soutien aux entreprises affectées soutien au secteur privé (Hôtels) appui aux agences de l'aviation aérienne (ANACIM, ADS, etc)	24 830 210 280 880 326 800 5 000 000 000	
SOUS-TOTAL MINISTÈRE DU TOURISME ET DES TRANSPORT AÉRIENS						
					30 710 537 080	
2	MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES TERRESTRES, DES TRANSPORTS ET DU DÉSENCLAVEMENT	Rémunération Services Publics Transport urbain - (Compensations activités Dakar Dem Dikk sur un trimestre (600 millions par mois) Transport urbain - (Compensations activités Dakar Dem Dikk sur un trimestre (600 millions par mois) Transport urbain - (transport des élèves et enseignants - ouverture des classes d'examen) Transport urbain -Compensations activités AFTU sur un trimestre (400 millions par mois) transport urbain - Compensations activités NDIAGA NDIAYE et CAR RAPIDE sur un trimestre (100 millions par mois) transport urbain -Compensations activités taxis urbain sur un trimestre (100 millions par mois) Transport interurbain - (Compensations aux opérateurs sur un trimestre (500 millions par mois) Transport interurbain - (Compensations aux opérateurs sur un trimestre (500 millions par mois)	Dakar Dem Dikk DAKAR DEM DIKK DAKAR DEM DIKK DAKAR DEM DIKK AFTU NDIAGA NDIAYE et CAR RAPIDE TAXIS URBAINS OPERATEURS GARES ROUTIERES	Soutien aux entreprises affectées Soutien aux entreprises affectées Soutien aux entreprises affectées Soutien aux entreprises affectées Soutien aux entreprises affectées Soutien aux entreprises affectées Soutien aux entreprises affectées Soutien aux entreprises affectées Soutien au secteur privé (transports terrestres)	200 000 000 1 800 000 000 900 000 000 160 000 000 1 200 000 000 300 000 000 100 000 000 1 500 000 000 300 000 000	L'appui aux secteurs les durement touchés prévu pour 100 milliards FCFA de 70,685 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 70,7%. C'est plutôt les obligations impayées qui ont connu un niveau d'exécution supérieur aux prévisions.
3	Compte de dépôt du Ministère des Transports Terrestres					
MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES, DES TRANSPORTS TERRESTRES ET DU DÉSENCLAVEMENT					9 460 000 000	

N° Ordre	Libelle Section	Intitulé du Projet	Entreprises bénéficiaires	Mesures	Montant payé en francs CFA	Observations
4	MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION	Appui à la Presse et Fonds de Culture Urbaine	Appui aux activités liées au COVID-19	Soutien aux entreprises affectées	900 000 000	
		SODAV	Appui aux activités liées au COVID-20	Subvention allouée à la Sociétés de droits d'auteurs et droits voisins	532 837 500	
		SODAV	Appui aux activités liées au COVID-21	Subvention allouée à la Sociétés de droits d'auteurs et droits voisins	532 837 500	
		compte de dépôt de MCC	appui aux artistes	appui aux artistes	3 000 000 000	
		compte de dépôt de MCC	appui aux artistes	Subvention allouée au Fonds de Promotion de l'industrie Cinématographique et audiovisuelle	2 500 000 000	
		FOPICA	Appui aux activités liées au COVID-22		250 000 000	
SOUS-TOTAL MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION						
		engagement en procédure normale	appui aux entreprises affectées	subvention aux écoles privées	1 290 000 000	
5	Ministère de l'Education Nationale	Subvention aux Etablissements d'Enseignement	Appui aux activités liées au COVID-19	Subvention	1 000 000 000	
		Subvention aux Etablissements d'Enseignement	Appui aux activités liées au COVID-19	Subvention	2 000 000 000	
SOUS-TOTAL MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE						
6	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	Enseignement supérieur	VERSEMENT SUBVENTION A L'UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS DE L'ESP DANS LE CADRE DE LUTTE CONTRE LA COVID 19	Subvention	40 000 000	
		Université Cheikh Anta DIOP DAKAR	VERSEMENT SUBVENTION A L'UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS DE L'ESP DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE COVID 19	Subvention	40 000 000	
		Enseignement supérieur	VERSEMENT SUBVENTION AU PROFIT DE LA DGES POUR L'APPUI A L'OBSERVATOIRE DES SCIENCES, TECHNIQUES ET INNOVATION DANS LE CADRE DE LA RIPOSTE AU COVID 19	Subvention	300 000 000	
		Enseignement supérieur	VERSEMENT SUBVENTION A LA DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DANS LE CADRE DE LA RIPOSTE AU COVID 19	Subvention	350 000 000	
		Subvention aux Etablissements d'Enseignement	Appui aux activités liées au COVID-19	Subvention	689 000 000	
		subvention aux universités pour la rentrée	Appui aux activités liées au COVID-19	Subvention	0	
SOUS-TOTAL MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION						
					1 419 000 000	

N° Ordre	Libelle Section	Intitulé du Projet	Entreprises bénéficiaires	Mesures	Montant payé en francs CFA	Observations
7	MINISTERE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE	Subvention aux Etablissements d'Enseignement subvention aux Etablissements de formation professionnelle	Appui aux activités liées au COVID-19 Appui aux activités liées au COVID-19	Subvention Subvention	500 000 000 0	
Sous-Total MINISTERE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE						
8	MINISTERE DE L'ARTISANAT		Appui aux activités liées au COVID-19	soutien aux artisans	5 000 000 000	
SOUS -TOTAL MINISTERE DE L'ARTISANAT						
9	MINISTERE DE L'URBANISME DU LOGEMENT ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE	Construction cité ministérielle	SPHEREX / ENVOL IMMOBILIER ET TEYLUM	Soutien aux entreprises de BTP	11 589 860 000	
SOUS-TOTAL MINISTERE DE L'URBANISME DU LOGEMENT ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE						
TOTAL SOUTIEN AUX ENTREPRISES AFFECTÉES NOTAMMENT CELLES ÉVOLUANT DANS LES SECTEURS DES TRANSPORTS, DE L'HÔTELLERIE ET DE L'AGRICULTURE					70 685 072 080	

TABLEAU 6 : APPUIS DIRECTS AUX SECTEURS LES PLUS DUREMENT TOUCHES

N° Ordre	Libelle Section	Intitulé du Projet	Entreprises bénéficiaires	Mesures	Montant payé en francs CFA	Observations
SOUTIEN AUX ENTREPRISES AFFECTÉES NOTAMMENT CELLES ÉVOLUANT DANS LES SECTEURS DES TRANSPORTS, DE L'HÔTELLERIE ET DE L'AGRICULTURE						
1	MINISTÈRE DU TOURISME ET DES TRANSPORT AÉRIENS	Participations financières Appui aux Hôtels (fleur de lys, terrou bi, accords et King Fahd Palace) appui aux agences de l'aviation aérienne (ANACIM, ADS, etc)	AIR SENEGAL soutien au secteur privé (Hôtels) agences de l'aviation civile	Soutien aux entreprises affectées soutien au secteur privé (Hôtels) appui aux agences de l'aviation aérienne (ANACIM, ADS, etc)	24 830 210 280 880 326 800 5 000 000 000	
SOUS-TOTAL MINISTÈRE DU TOURISME ET DES TRANSPORT AÉRIENS						
		Rémunération Services Publics	Dakar Dem Dikk	Soutien aux entreprises affectées	200 000 000	
		Transport urbain - (Compensations activités Dakar Dem Dikk sur un trimestre (600 millions par mois)	DAKAR DEM DIKK	Soutien aux entreprises affectées	1 800 000 000	
		Transport urbain - (Compensations activités Dakar Dem Dikk sur un trimestre (600 millions par mois)	DAKAR DEM DIKK	Soutien aux entreprises affectées	900 000 000	
		Transport urbain - (transport des élèves et enseignants - ouverture des classes d'examen)	DAKAR DEM DIKK	Soutien aux entreprises affectées	160 000 000	
		Transport urbain -(Compensations activités AFTU sur un trimestre (400 millions par mois)	AFTU	Soutien aux entreprises affectées	1 200 000 000	
2	MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES TERRESTRES, DES TRANSPORTS ET DU DÉSENCLEALEMENT	transport urbain - Compensations activités NDIAGA NDIAYE et CAR RAPIDE sur un trimestre (100 millions par mois)	NDIAGA NDIAYE et CAR RAPIDE	Soutien aux entreprises affectées	300 000 000	
		transport urbain -Compensations activités taxis urbain sur un trimestre (100 millions par mois)	TAXIS URBAINS	Soutien aux entreprises affectées	100 000 000	
		Transport interurbain - (Compensations aux opérateurs sur un trimestre (500 millions par mois)	OPERATEURS	Soutien aux entreprises affectées	1 500 000 000	
		Transport interurbain - (Compensations aux opérateurs sur un trimestre (500 millions par mois)	GARES ROUTIERES	Soutien aux entreprises affectées	300 000 000	
3		Compte de dépôt du Ministère des Transports Terrestres	appui aux transports terrestres	soutien au secteur privé (transports terrestres)	3 000 000 000	
MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES, DES TRANSPORTS TERRESTRES ET DU DÉSENCLEALEMENT						
					9 460 000 000	

L'appui aux secteurs les durement touchés prévu pour 100 milliards FCFA a été exécuté à hauteur de 70,685 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 70,7%.
C'est plutôt les obligations impayées qui ont connu un niveau d'exécution supérieur aux prévisions.

TABLEAU 7 : LISTE BENEFICIAIRES REMISE GRACIEUSE COVID

SITUATION DES DOSSIERS TRAITES PAR LE CRED ET VALIDES PAR LE MFB

N°	RAISON SOCIALE	CSF	SECTEURS ACTIVE	MONTANT DE LA DETTE en francs CFA	MONTANT ACCORDE MFB en francs CFA	MOTIF
1	TRANSWAYE	CME1	SERVICES	100 040 668	50 000 000	Baisse de CA non établie
2	AFRICOM	CME 1	SERVICES	71 825 183	50 000 000	Baisse de CA établie
3	COSELEC	CME 1	SERVICES	13 025 050	10 000 000	Baisse de CA établie
4	PEOPLE NO LIMIT	CME 1	SERVICES	80 854 634	REJET	Dettes constatées en 2020
5	CODALEC	CME 2	COMMERCE	118 172 581	70 903 548	Baisse de CA établie
6	TOP PNEU	CME 1	COMMERCE	46 011 268	REJET	Baisse de CA de 28%
7	ADDAX CENTER SUARL	CME 1	COMMERCE	30 000 000	22 500 000	Baisse de CA établie
8	MINTECH	CME 2	SERVICES	46 628 938	27 977 362	baisse de CA et MET
9	SCORPION	CME 2	SERVICES	83 630 124	REJET	Baisse de 9% de CA inférieur au seuil
10	GLOBEX SENEGAL	CME 2	SERVICES	61 491 343	24 596 537	Baisse de CA établie
11	SATAC	CME 2	SERVICES	25 635 498	19 226 623	Baisse de CA établie
12	ESUP	CME 2	ENSEIGNEMENT	3 925 000	3 000 000	Baisse de CA établie
13	AMFISH	CME 2	INDUSTRIE	39 124 703	30 000 000	Baisse de CA établie
14	SCI AKYS IMMOBILIER	CME 2	SERVICES	139 295 731	80 000 000	Baisse de CA et MET établies
15	VOILE D'OR	CME 2	SERVICES	255 151 561	230 000 000	Baisse du CA établie
16	SENEGINDIA	DGE	INDUSTRIE	750 000 000	REJET	Baisse de CA non attestée
17	LCS	DGE	COMMERCE	57 447 121	23 000 000	Baisse du CA établie

18	BRIOCHE DOREE	DGE	RESTAU-BOULANGERIE	199 503 496	80 000 000	Arret activite et baisse de CA,
19	SUP DECO	DGE	ENSEIGNEMENT	64 498 235	45 000 000	Arret activite
20	NSIC	DGE	INDUSTRIE	25 297 100	REJET	Dette concerne 2020
21	TEYLUM	DGE	BTP	112 621 238	50 000 000	MET ne concerne pas 50% du personnel 6/24
22	WATERFRONT	DGE	BTP	237 471 794	95 000 000	Baisse du CA établie
23	SEA PLAZA	DGE	HOTELLERIE	64 498 235	30 000 000	MET ne concerne 50% du personnel 2/18
24	CHAIN HOTEL	DGE	HOTELLERIE	1 475 488 290	1 255 000 000	Baisse du CA établie
25	AMARYLIS HOTEL	DSF	HOTELLERIE	45 039 213	38 500 000	Arret activite
25 bis	AMARYLIS HOTEL	DSF	HOTELLERIE	65 175 000	REJET	Impots et taxe effectivement collectés ou retenus
25 bis	AMARYLIS HOTEL	DSF	HOTELLERIE	10 147 541	REJET	Impots et taxe effectivement collectés ou retenus
26	LAMANTIN BEACH	DSF	HOTELLERIE			renvoi pour complement
27	CORA SARL	DSF	SERVICES	4 209 800	REJET	dette constatée en 2020
28	CARREFOUR AUTOMOBILE	DGE	SERVICES	950 821 317	570 500 000	Baisse du CA établie
29	GAAD BISSICK	DGE	INDUSTRIE	55 407 930	REJET	Dette concerne 2020
30	SATREC	DGE	INDUSTRIE	732 626 872	439 576 123	Baisse de CA établie
31	SIRN	DGE	SERVICES	191 039 932	163 000 000	Baisse du CA établie
32	AVIATION AND CO	CME 1	SERVICES	73 700 394	50 000 000	Baisse du CA établie
33	GSY TECHNOLOGIE	CME 1	SERVICES	1 069 509	700 000	Arret activite
34	MARKETING AND PRINTING SERVICES	CME 1	SERVICES	34 690 918	REJET	baisse de CA de 12% inferieur au seuil
35	PUBLICOM	CME 1	SERVICES	25 973 745		NON RETOURNE PAR LE MFB
36	BAOBAB CHEMICAL	DGE	INDUSTRIE	125 000 000	93 750 000	Arret activite
37	CAMPUS SARL	CME 1	ENSEIGNEMENT	194 393 944	REJET	1

38	LONASE		DGE	SERVICES	2 836 414 699	1 500 000 000	Baisse de CA établie sur déclarations rectificatives
39	RCI		DGE	HOTELLERIE	74 459 500	REJET	Dettes constatées en 2020
40	SN HLM		DGE	SERVICES	635 000 000	REJET	Non respect des critères
41	SOTOUSO		DGE	HOTELLERIE	516 243 147	259 000 000	Arrêt activité
42	SOCABEG		DGE	SERVICES IMMOBILIERES	248 428 171	186 321 128	
43	SOLDIVE		DGE	AGRICULTURE/INDUSTRIE	143 721 414	REJET	baisse de chiffre d'affaires non justifiée
44	SMCADY		DGE	SERVICES	0	REJET	la dette concerne la CEL de 2018 non codifiée donc non constatée,
45	SICAP		DGE	SERVICES	500 596 218	REJET	critère baisse de CA non rempli
46	DELPHINUS		DGE	INDUSTRIE	84 755 566	REJET	La dette concerne 2020, aucune dette n'est constatée en 2019 par le BR
47	AFRIQUE AZOTE		DGE	INDUSTRIE	35 567 310	14 226 924	Baisse de CA établie
48	SYNERGIES AFRIQUE		DGE	COMMERCE	220 497 830	REJET	critère d'arrêt activité non rempli et dette concerne des déclarations en impayés
49	SONACOS		DGE	INDUSTRIE	283 407 928	REJET	critère baisse de CA non rempli
50	HOLDING GUEYE		DGE	SERVICES	24 242 280	REJET	critère baisse de CA non rempli
51	ACCESS TECHNOLOGIES		CME1	SERVICES	174 692 208	REJET	critère baisse de CA non rempli
52	ECOLE ACTUELLE BILINGUE		CME1	ENSEIGNEMENT	14 117 935	12 000 244	arrêt activité
53	GRUPE LES PEDAGOGUES		CME2	ENSEIGNEMENT	62 167 063	REJET	dette concerne 2020 et non 2019
54	ITA		CPR	INDUSTRIE	714 359 212	REJET	aucun critère rempli
55	SOCIETE DE RESTAURATION ET DE LOISIRS		CME 2	RESTAURATION	7 396 674	7 396 674	Baisse de CA établie
56	MANU SERVICES		CME 1	SERVICES	74 638 900	REJET	critère de baisse de CA non rempli
57	COMPLEXE MEDICAL CMCO		CPR	SERVICES	2 607 071	REJET	engagement non respecté
58	ETABLISSEMENT SOUMARE ET FILS		CME 2	COMMERCE	72 928 401	REJET	critère de baisse de CA non rempli
59	ETOILE DU LAC		RUFISQUE	RESTAURATION	11 568 257	REJET	Dettes constatées en 2020 et non 2019
60	TEYCO		DSF	BTP	15 579 226	6 231 690	Baisse de CA établie
61	BUREAU DE MISE A NIVEAU		CPR	SERVICES	61 365 160	REJET	aucun critère rempli
62	AUDIT DIAGNOSTIC ORGANISATION ET CONSEIL		CPR	SERVICES	45 782 135		renvoi pour complément

63	HOPITAL LE DANTEC	CPR	SERVICES	657 088 020		renvoi pour complement
64	SMART HOTEL	DK Plateau	HOTELLERIE ET RESTAURATION	134 237 707		renvoi pour complement
65	RESTAURANT L'ORTOLAN	DK Liberté	RESTAURATION	22 561 174		renvoi pour complement
66	CATALYST BUSINESS	DGE	SERVICES	221 303 244	132 781 946	Arrêt activité
67	ENTRACOM	DGE	SERVICE	145 130 546	94 334 854	Baisse de CA établie
68	PETRODIS	DGE	COMMERCE	4 225 798 461	REJET	Hausse de 14% du chiffre d'affaires
69	SAPAL	DGE	COMMERCE	42 240 515	REJET	impots et taxes effectivement collectés ou retenus
70	SATTAR BTP	DGE	BTP	824 283 511	412 141 755	Baisse de CA établie
71	TERROU BI	DGE	HOTELLERIE	326 173 591	326 173 591	Baisse de CA établie
72	HAYO	DGE	SERVICES	255 345 842	255 345 842	Baisse de CA établie
73	DONI	CME1	SERVICES	44 706 900	17 882 760	Baisse de CA établie
74	CEG	CME 1	BTP	4 908 194	4 000 000	Baisse de CA et Mise en chomage
75	GOOD RADE	CME 1	HOTELLERIE	122 919 490	61 459 745	Baisse de CA établie et arrêt de l'activité
76	GROUPE DELTA	CME 1	SERVICES	131 373 900	52 550 000	Dette constatée en 2020
77	FILAOS	CME2	SERVICES	98 855 930	REJET	Dette constatée en 2020
78	ADA VOYAGE	CME 2	TOURISME/SERVICES	70 857 056	35 428 528	Critères remplis
79	COLLEGE BILLINGUE	CME 2	ENSEIGNEMENT	41 892 200	35 608 370	Arrêt activité
80	MNS CONSULTING	CME 2	SERVICES	32 049 288	REJET	Impots et taxes effectivement collectés ou retenus
81	REBOTECH	CME 2	SERVICES	200 279 087	REJET	Baisse de CA non établie
82	AARS	CPR	SERVICES	64 732 666	REJET	Baisse de CA établie

MONTANT GLOBAL ACCORDE EN DEFINITIVE PAR MFB	6 965 114 244
MONTANT GLOBAL DE LA DETTE DEMANDEE	21 088 522 288
NOMBRE DE DOSSIERS	82 dossiers

TABLEAU 8 : REMISE GRACIEUSE PAR SECTEUR

REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE POUR LES BENEFICIAIRES DE LA REMISE COVID

SECTEUR	NBRE DOSSIER	MONTANT DETTE DEMANDEE en francs CFA	MONTANT ACCORDE en francs CFA	NBRE REJET	NBRE REMISE	NON VALIDE
SERVICE	39	8 684 573 666	3 550 645 580	16	20	3
INDUSTRIE	11	2 953 700 725	577 553 047	7	4	0
COMMERCE	8	4 813 096 177	116 403 548	5	3	
BTP	5	1 194 863 963	567 373 445	0	5	
ENSEIGNEMENT	6	366 876 442	95 608 614	2	4	
HOTELLERIE	9	2 834 381 714	1 970 133 336	1	6	2
RETAURATION	4	241 029 601	87 396 674	1	2	1
TOTAL	82	21 088 522 288	6 965 114 244	32	44	6

TABLEAU 9 : REMISE GRACIEUSE SUR SALAIRE

LISTE DES BENEFICIAIRES DE LA SUBVENTION COVID DES RAS SALAIRES

LES GRANDES ENTREPRISES

NBRE	RAISON SOCIALE	MONTANT SUBVENTION ACCORDE en francs CFA
1	AFRIC - AZOTE	10 044 485
2	AIR France	103 509 149
3	AIR SENEGAL	496 946 421
4	TURKISH AIRLINES SUCURSALE	44 265 362
5	BLUE FISH SARL	3 583 788
6	BRUSSELS AIRLINES	7 890 839
7	CAMPUS SARL ISM	67 923 804
8	CASINO DU CAP VERT	45 821 904
9	CASINO DU PORT	20 958 047
10	CATALYST BUSINESS SOLUTIONS	55 689 819
11	DAKAR CATERING	48 384 352
12	DAKARNAVE SA	56 043 175
13	DANIEL HADDAD ET FILS	43 729 305
14	DIDEC DAKAR	246 884 294
15	ENTREPRISE SARRE	0
16	HELICONIA SENEGAL SASU	36 812 031
17	LA BRIOCHE DOREE	6 270 204
18	LA SENEGALAISE DE L'AUTOMOBILE	40 776 931
19	L'AFRICAINNE DE L'AUTOMOBILE	8 502 408
20	LE TERROU BI	456 993 646
21	LONASE	468 191 073
22	NEW HORIZONS	0
23	NOUVELLE SOCIETE D'INDUSTRIE ET DE COMMERCE NSIC SARL	0
24	NOVOTEL -SOCIETE HOTELIERE DU BARACHOIS	150 427 732
25	OUMOU LEADER DISTRIBUTION EQUIPEMENT	6 612 048
26	PALM BEACH SENEGAL SA	42 024 751
27	POLYKROME	18 794 789
28	PULLMAN - SOCIETE PROPRIETAIRE DE L'HOTEL DE L'UNION	369 986 712
29	SENFruit S.A.R.L.	
30	SICAP SA	95 225 664
31	SMCADY - SOCIETE DE MANUTENTION DE CARBURANTS AVIATION	11 694 162
32	SONACOS S.A.	339 758 404
33	SOPASEN	57 579 655
34	SOTOUSO	76 574 578
35	SOTRACOM SA	6 848 561
36	SUPDECO DAKAR	89 473 953
37	TAP AIR PORTUGAL	0
38	TOUBA FRUIT S.A.R.L.	6 743 020
39	TPF SA	9 019 150
SOUS-TOTAL GRANDES ENTREPRISES		3 549 984 216

LES MOYENNES ENTREPRISES

	RAISON SOCIALE	MONTANT SUBVENTION ACCORDE en francs CFA
40	BEM DAKAR	24 992 354
41	DOUDOU SAKHIR UNIVERSITE BOURGUIBA	908 009
42	HEMISPHERE SARL	21 019 371
43	GSIE TECHNOLOGY	2 145 458
44	TRANSVERSALE SARL	13 240 038
45	AVIATION \$ CO	12 157 568
46	YUM YUM SARL	6 856 375
47	LE NDIAMBOUR HOTEL RESIDENCE	12 377 202
48	EL TORO SARL	6 697 766
49	LA FOURCHETTE	16 554 339
50	KIKI TRAITEUR	4 292 280
51	HOTELS FLEURS DE LYS LES PANGOLS	9 584 185
52	HOTELS FLEURS DE LYS BOURSE DE L'IMMOBILIER	2 688 810
53	SALDIA	6 675 003
54	TOUBA BAKHDAD	1 286 899
55	HOTEL LES FILAOS	5 015 871
56	DONI SA	4 117 212
57	CONSTRUCTION ENTREPRISE GENERALE	247 292
58	GROUPE LES PEDAGOGUES SA	3 856 120
59	HOTEL FARID	1 356 660
60	AVIATION HANDLING RELAX VOYAGES	3 357 052
61	CFMPL	10 738 844
62	SATGURU TRAVEL	6 260 703
63	BVO SENEGAL	1 421 760
64	GROUPE SCOLAIRE ISLAMIQUE RAHMA	1 334 388
65	LE COLLEGE BILINGUE	20 898 854
66	ESUP	2 048 080
67	ENGLISH LANGAGE INSTITUE	1 235 137
68	SOCIETE DE RESTAURATION LOISIRS SA	805 591
69	INSTITUT INTERAFRICAIN DE FORMATION EN ASSURANCE ET GESTION	2 375 042
70	ASECNA	108 076 360
SOUS-TOTAL MOYENNES ENTREPRISES		314 620 623

LES PETITES ENTREPRISES

	RAISON SOCIALE	MONTANT SUBVENTION ACCORDE
71	SENCAS SUARL	204 252
72	Johan René GAUDEL "Restaurant l'ORTOLAN	69 568
73	L'ORTOTRAITEUR SARL	1 914 551
74	E-JICOM	764 955
75	INITIATIVES VOYAGES SUARL	617 279
76	UNIPRO SUARL	773 372
77	ESG AFRICA LTD	972 393
78	INFINITE SA	10 658 260
79	DAVID JULIEN ROLAND ROGER	524 027
80	ILE AUX ENFANTS	2 780 732
81	JOKKOLABS SARL	714 932
82	MAARCH	687 292
83	LAMANTIN BEACH	43 708 127
84	LAGARDERE TRAVEL RETAIL	26 011 273
85	AFRIPLAQUE SASU	5 149 643
86	WELY INDUSTRY SARL	4 739 844
87	DKTEC SARL	1 838 415
88	CERCLE DE L'ETRIER DE DAKAR	775 964
89	ECOLE SUPERIEURE MULTINATIONALE DES TELECOMUNICATIONS	11 744 161
SOUS-TOTAL PETITES ENTREPRISES		114 649 040
MONTANT TOTAL SUBVENTION ACCORDEE		3 979 253 879

TABLEAU 10 : IMPACT CHIFFRE DES MESURES FISCALES

STATISTIQUES DEMANDES DE RESTITUTION-REMISE GRACIEUSE-SUBVENTION COVID AU 31 DECEMBRE 2020 DGID

1- DEMANDE DE RESTITUTION CREDIT TVA

Dossiers recus entre avril au 31 dec		certificats de detaxes validés par le MFB entre avril au 31 dec 2020
Nbre	Montant demandé en francs CFA	Nbre dossier
186	60 995 935 569	173
		Montant Crédit TVA restitué en francs CFA
		48 804 531 076

REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE DES BENEFICIAIRES DES DETAXES

BENEFICIAIRES	MONTANT ACCORDE en francs CFA	NBRE DOSSIERS
INDUSTRIE	39 140 380 674	111
SERVICES	9 619 326 801	61
COMMERCE	44 823 601	1
TOTAUX	48 804 531 076	173

2 DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE COVID

Dossiers transmis au CRED		Montant des remises accordées par le MFB sur la période de juin au 31 dec 2020	Taux de remise
Nbre recu	Nbre traité	Montant remise accordée en francs CFA	Montant dette demandée en francs CFA
97	82	6 965 114 244	21 088 522 288
			33%

REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE DES BENEFICIAIRES DE LA REMISE COVID

SECTEUR	NBRE DOSSIER	MONTANT ACCORDE en francs CFA	NBRE REJET	NBRE REMISE	NON VALIDE
SERVICE	39	8 684 573 666	16	20	3
INDUSTRIE	11	2 953 700 725	7	4	
COMMERCE	8	4 813 096 177	5	3	
BTP	5	1 194 863 963	0	5	
ENSEIGNEMENT	6	366 876 442	2	4	
HOTELLERIE	9	2 834 381 714	1	6	2
RESTAURATION	4	241 029 601	1	2	1
TOTAUX	82	21 088 522 288			

3-DEMANDE DE SUBVENTION COVID

Dossiers recus au 31 dec 2020	Montant accordé à titre de Subvention francs CFA		DOSSIERS NON CONFORMES AU 31 DEC 2020	
	en	en	Dossiers non conformes	Montant subvention demandé
Nbre	Montant subvention accordé	Montant subvention accordé	Dossiers non conformes	Montant subvention demandé
159	4 762 488 267	3 979 253 879	62	639 368 029



TABLEAU 11 : SECURISATION DES CIRCUITS D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION POUR LES DENREES ALIMENTAIRES, LE MEDICAMENT ET L'ENERGIE

N° ordre	Libelle Section	Intitulé du Projet	Entreprises bénéficiaires	Mesures	Montant payé en francs CFA	Observations
AXE 4: APPROVISIONNEMENT RÉGULIER DU PAYS EN HYDROCARBURE, PRODUITS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES ET DENRÉES DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ						
1	MINISTÈRE DU COMMERCE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	Appui aux activités liées au COVID-19	MICOMPME	approvisionnement régulier du pays en denrées de première nécessité	1 000 000 000	
SOUS-TOTAL MINISTÈRE DU COMMERCE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES						
2	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL	Appui aux activités liées au COVID-19	SAED	acquisition de moissonneuses batteuses , installation de tentes bâchées, lutte anti-aviatre	1 850 000 000	Sur les 77,6 milliards FCFA initiaux, 112,717 milliards FCFA ont été exécutés soit un taux d'exécution de 145,25%. Ci-contre la liste des sociétés bénéficiaires
		Appui aux activités liées au COVID-19	SAED	acquisition de moissonneuses batteuses , installation de tentes bâchées, lutte anti-aviatre	1 200 000 000	
		Appui aux activités liées au COVID-19	SAED	approvisionnement régulier du pays en denrées de première nécessité	10 000 000 000	
		Appui aux activités liées au COVID-19	ANIDA	approvisionnement régulier du pays en denrées de première nécessité	300 000 000	
SOUS-TOTAL MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL						
3	MINISTÈRE DU PÉTROLE ET DES ENERGIES	Appui aux activités liées au COVID-19	SAR	pertes commerciales	4 721 658 346	
		Appui aux activités liées au COVID-19	FSE	pertes commerciales	9 690 757 164	
		Appui aux activités liées au COVID-19	SAR	pertes commerciales	27 745 000 153	
		Appui aux activités liées au COVID-19	SAR	pertes commerciales	8 431 306 784	
		Appui aux activités liées au COVID-19	SAR	pertes commerciales	15 000 000 000	
SOUS-TOTAL MINISTÈRE DU PÉTROLE ET DES ENERGIES						
4	MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	Appui aux activités liées au COVID-19	SONES	Facture d'eau	8 818 770 395	
SOUS-TOTAL MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT						
TOTAL AXE 4 APPROVISIONNEMENT RÉGULIER DU PAYS EN HYDROCARBURE, PRODUITS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES ET DENRÉES DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ						
					89 548 531 810	
					8 818 770 395	
					112 717 302 205	

Imprimerie Saint-Paul Dakar
Tél. 33 889 82 82
